

démographie et Famille

Les impacts sur la
société de demain

Les actes du colloque



Conseil de la famille
et de l'enfance

démographie et Famille

**Les impacts sur la
société de demain**

**Les actes du colloque
tenu les 28 et 29 novembre 2000**

**Conseil de la famille
et de l'enfance**

Août 2001

Ouvrage publié par

le Conseil de la famille et de l'enfance

Coordination de l'édition

Jean-Pierre Lamoureux, secrétaire général

Rédaction des comptes rendus des ateliers et du Droit de parole

Danièle Blain et Alain Péricard

Travaux de secrétariat

Céline Gariépy

Soutien technique

Louise Girard

Révision linguistique

Suzanne Lamy

Responsable des communications

Odette Plante

Conception graphique

Matteau Parent graphisme et communication inc.

Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de ces Actes sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

Conseil de la famille et de l'enfance

900, boul. René-Lévesque Est, Place Québec, bureau 800

Québec (Québec) G1R 6B5

Téléphones: (418) 646-7678

1-877-221-7024 (sans frais)

Télécopieur: (418) 643-9832

Courriel: conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca

Site: <http://www.cfe.gouv.qc.ca>

©2001 Conseil de la famille et de l'enfance

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec,

3^e trimestre 2001

ISBN: 2-551-21370-3

TABLE DES matières

Présentation – Pour que le débat se poursuive!	5
M ^{me} Nicole Boily, présidente du Conseil de la famille et de l'enfance	
Allocution d'ouverture – Une question à choix multiples!	14
M ^{me} Nicole Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance	
PREMIÈRE PARTIE: MISE EN SITUATION	23
Conférence principale	24
<i>Avenir de la population et transformations de la famille dans les pays industrialisés de l'Europe</i>	
Patrick Festy, professeur, Institut national d'études démographiques	
Panel: quatre exposés	34
1. <i>Portrait démographique du Québec</i>	34
M ^{me} Évelyne Lapierre-Adamcyk, professeure, département de démographie, Université de Montréal	
2. <i>Formes et significations de la vie familiale: des liens entre famille, espace public et le droit</i>	45
M. Pierre Noreau, professeur, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal	
3. <i>État, démographie et familles</i>	68
M ^{me} Marianne Kempeneers, professeure, département de sociologie, Université de Montréal	
4. <i>Les mutations contemporaines des rapports entre le travail, l'emploi et la famille</i>	74
M. Daniel Mercure, professeur, département de sociologie, Université Laval	
DEUXIÈME PARTIE: VIES DE FAMILLE	87
Conférence d'introduction aux ateliers du bloc A	88
<i>Les familles d'aujourd'hui: enjeux et défis</i>	
M ^{me} Renée B.-Dandurand, professeure, Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation – Culture et société	

Atelier 1:	Formation des couples: quelles trajectoires?	94
Atelier 2:	Avoir des enfants: à quelles conditions, dans quelles conditions?	103
Atelier 3:	D'une génération à l'autre, la vie de famille change-t-elle?	111
Atelier 4:	Les familles immigrantes: que sait-on d'elles?	119
Atelier 5:	Où sont les familles, et où vont-elles?	127
Atelier 6:	Quelle place les familles font-elles aux enfants?	134
TROISIÈME PARTIE: LES ACTEURS SOCIAUX FACE AUX FAMILLES		143
Conférence d'introduction aux ateliers du bloc B		144
<i>Démographie, économie et société québécoise: les vingt prochaines années</i>		
M. Marc Van Audenrode, professeur, département d'économique, Université Laval		
Atelier 7:	Faut-il changer le travail?	149
Atelier 8:	Jeunes au travail: quels emplois et à quelles conditions?	158
Atelier 9:	Quel rôle les acteurs communautaires peuvent-ils jouer face aux familles?	166
Atelier 10:	Dynamiques locales: quels sont leurs rôles aujourd'hui?	174
Atelier 11:	Les régions peuvent-elles soutenir les familles?	182
Atelier 12:	Quelles sont les stratégies de l'État face aux familles?	190
QUATRIÈME PARTIE: LA POPULATION DU QUÉBEC VIEILLIT: FAUT-IL EN AVOIR PEUR ?		201
Droit de parole		202
Animé par M ^{me} Françoise Guénette		
ANNEXES		227
Liste des participants et des participantes		228
Présentation des conférenciers, des conférencières et des personnes-ressources		242
Organisation du Colloque		249
Membres du Conseil; Comités scientifique, organisateur et de logistique; animateurs et animatrices et secrétaires d'ateliers		
Commanditaires		255

POUR QUE LE DÉBAT SE POURSUIVE !

Au moment où vous lirez ces lignes, il se sera écoulé presque un an depuis la tenue du Colloque *Démographie et Famille: les impacts sur la société de demain*, une période qui peut paraître longue si on la mesure à l'aune de nos activités quotidiennes, mais bien courte dans la perspective d'un ou d'une démographe.

présentation

**M^{ME} NICOLE
BOILY,
PRÉSIDENTE
DU CONSEIL
DE LA FAMILLE
ET DE
L'ENFANCE**

foisonnement des idées et des opinions échangées lors de cet événement.

Lorsque nous avons décidé d'organiser ce Colloque, l'objectif du Conseil de la famille et de l'enfance, appuyé par le comité scientifique et le comité organisateur, était clair: nous voulions relancer un débat. En effet, depuis plusieurs années, on appréhende les conséquences des changements démographiques que connaît le Québec, à l'instar de toutes les autres sociétés industrialisées, mais on n'en traite pas de façon intégrée ou bien ce thème, préoccupant pourtant, est vite relégué à l'arrière-scène.

Dans ce contexte, le Conseil de la famille et de l'enfance a voulu fournir un lieu de partage et d'approfondissement de cette question cruciale qui concerne notre avenir collectif et la mettre en rapport avec la situation des familles du Québec. Toutes les dimensions inhérentes au sujet ont donc été proposées à la discussion.

Doit-on ou peut-on infléchir l'évolution démographique? En matière de natalité, qu'est-ce qu'on peut faire et quelles sont les solutions envisageables? Que fait-on ailleurs? Quel rôle peut jouer l'immigration, sur le plan du nombre de personnes mais aussi de leur régionalisation? Qu'il s'agisse, entre autres, de santé, d'éducation ou des finances publiques, comment adapter les institutions et les réseaux en place? S'agit-il de mieux exploiter les ressources publiques, d'élaborer des plans d'action dans les secteurs névralgiques et les prioriser? Comment attirer les jeunes dans les régions et faire que ceux qui y sont déjà y demeurent? Que penser aussi des transformations familiales? Ce ne sont là que quelques-unes des questions que la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, au moment du Colloque, Mme Nicole Léger*, lançait aux participants alors qu'elle les invitait à se mettre au travail.

* Depuis le 8 mars 2001, M^{ME} Linda Goupil est ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, ministre responsable de la Condition féminine, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches.

PRENDRE LA MESURE DES ENJEUX

L'une des heureuses surprises que ce Colloque nous réservait aura été la provenance très diversifiée des participants, venus de toutes les régions du Québec, de milieux ruraux et urbains, et d'horizons professionnels variés, universitaires, chercheurs, intervenants des milieux de la santé et de l'éducation, représentants des milieux communautaires, fonctionnaires, administrateurs. On ne peut toutefois passer ici sous silence l'absence des représentants du monde des employeurs. Souvent déplorée, elle était d'autant plus criante que, comme on le verra, la centralité du monde du travail, de sa transformation et des problématiques qui s'y rattachent, émerge comme l'un des constats importants de ce Colloque.

D'entrée de jeu, il était donc nécessaire que tous aient la possibilité, en début de Colloque, de prendre la mesure des grands enjeux qui allaient être au cœur de ces deux jours de discussion, mais aussi de disposer d'une même base d'informations et de connaissances à partir de laquelle poursuivre les débats en atelier. Pour cette raison, les organisateurs avaient choisi, dans un premier temps, de donner la parole à cinq experts, invités à partager avec nous leurs connaissances, leurs réflexions, et les résultats de leurs plus récentes recherches.

Il revenait à Patrick Festy, directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED, Paris) qu'il a dirigé de 1995 à 1998, de donner le coup d'envoi en remplaçant la situation démographique du Québec dans le contexte plus large de celui de l'ensemble des pays industrialisés. Que ce soit en termes d'évolution de la nuptialité, du divorce ou encore de la place des enfants dans le mariage, son exposé a fait ressortir jusqu'à quel point, si elle est spécifique, la situation démographique du Québec s'apparente à celle des pays européens du nord. Nos solutions, certes, diffèrent parfois des leurs. Au fil d'une conversation durant le Colloque, le conférencier faisait d'ailleurs remarquer que les Québécois ont tendance à chercher dans les modèles élaborés ailleurs des réponses aux problèmes auxquels ils font face. «Or, ajoutait-il, c'est plutôt le contraire qui devrait se passer. Au fil des ans, face aux changements démographiques, le Québec a développé des politiques originales, qui s'inspirent à la fois de ce qui se fait en Europe et des modèles américains. Ce serait plutôt à nous de venir voir ici ce qui se passe!»

Quatre panellistes avaient ensuite la tâche de faire ressortir les spécificités de la situation québécoise et les enjeux qu'elles soulèvent. C'est à Évelyne Lapierre-Adamcyk, professeure au département de démographie de l'Université de Montréal, que nous avons demandé de tracer un portrait démographique du Québec. En toile de fond, sa présentation illustre la

décroissance annoncée de la population québécoise, que les modèles mathématiques permettent de prévoir à compter de 2026-2030, c'est-à-dire, en termes démographiques, demain. Si elle n'est pas enrayerée, cette décroissance (dont les effets se font déjà sentir dans certains lieux, comme les salles de classe des tout-petits) se produira en même temps que les effectifs des personnes âgées atteindront leur point culminant. Pourtant, statistiques à l'appui, la chercheuse a rappelé jusqu'à quel point «les aspirations en matière de fécondité sont aujourd'hui plus fortes que les réalisations» et analysé différents facteurs qui, depuis les années 70, contribuent à accentuer ce décalage.

Est-ce donc dire que tout était plus simple avant? Pierre Noreau, professeur attaché au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, devait ensuite s'employer à déboulonner ce vieux mythe. Non, la diversité des modèles familiaux ne date pas d'aujourd'hui. Autrefois, la famille était au cœur de nos préoccupations collectives: elle a graduellement cédé la place au couple qui a ensuite été remplacé par l'enfant. Il faut lire comment ces changements se sont accompagnés de transmutations des sphères publiques et privées. Son exposé, qui passe en revue différentes facettes sociologiques et juridiques de ces changements incessants, nous interdit la nostalgie. Mais les libertés de choix qui nous sont aujourd'hui permises s'accompagnent aussi d'obligations éthiques: «la fin des fatalités, avertit l'auteur, c'est le commencement des choix, mais c'est également la fin des indifférences.»

Dans ce contexte changeant et en vue des discussions en atelier du mercredi sur le rôle des acteurs sociaux face à la famille, il était aussi indispensable de faire le point sur les liens entre l'État, la démographie et les familles. Le Québec, explique Marianne Kempeneers, professeure de sociologie à l'Université de Montréal, a développé un modèle unique en Amérique du Nord, qu'on ne peut comprendre sans faire référence aux approches mises de l'avant dans des pays aussi différents que la France, la Suède, la Grande-Bretagne, mais aussi le Canada et les États-Unis. Sa revue des interventions de l'État québécois, plus interventionniste que privatiste, dans la vie des familles au cours des 50 dernières années, témoigne d'un processus de légitimation croissante, mais aussi de l'accentuation des options de soutien à la conciliation famille-travail, un thème qui sera au cœur de nombreuses discussions tout au long du Colloque.

Rapide, ce tour d'horizon n'aurait pas été complet s'il n'avait pas inclus une revue des mutations contemporaines des rapports entre le travail, l'emploi et la famille. Encore une fois, devait rappeler Daniel Mercure, professeur au département de sociologie de l'Université Laval, ces

changements sont le fait, depuis toujours, de toutes les sociétés. Son exposé situe le contexte dans lequel s'inscrivent les transformations actuelles: les mutations de l'économie, l'essor de l'idéologie ultralibérale et des pratiques qui l'accompagnent et la modification des stratégies d'entreprises, axées sur une flexibilité financière, technique et fonctionnelle. Il se penche ensuite sur les transformations récentes de l'emploi et de leurs incidences sur les familles.

Dans cette perspective, il passe en revue divers scénarios, et conclut que «les effets concrets des politiques de gestion de la main-d'œuvre (...) constituent de plus en plus, de manière implicite, une forme indirecte de gestion de la famille. En sens inverse, il faut aussi souligner que les dynamiques familiales ont des incidences réelles sur les entreprises notamment sur le rendement au travail.» Ce constat interpelle le patronat, les syndicats, mais aussi l'État. Et de terminer en soulignant que «[P]remièrement, la famille à double activité est une tendance lourde qui va se maintenir, voire s'amplifier dans les années à venir. Deuxièmement, il n'y a pas de fatalité historique. C'est donc par notre action et par nos choix de société que nous allons réussir ou non à concilier davantage l'emploi, le travail, et la famille.»

LES DÉFIS AUXQUELS FONT FACE LES FAMILLES

Avant d'inviter les participants à poursuivre la discussion dans le cadre du premier bloc d'ateliers, intitulé «Vies de famille», il fallait attirer l'attention sur les enjeux et les défis auxquels font face ces dernières: cette tâche délicate avait été confiée à Renée B.-Dandurand, professeure à l'INRS – Urbanisation, Culture et société. Sa lecture sociologique et anthropologique des données démographiques la conduit à effectuer un certain nombre de constats, notamment sur la centralité du désir d'enfant, la façon dont la démocratie s'est imposée dans la vie familiale et sur le rôle qu'un nombre croissant d'acteurs (professionnels de l'éducation, du sanitaire, des services psychosociaux) sont appelés à jouer dans l'éducation et la croissance des enfants. Chacun de ces constats est porteur de questions que nous devons résoudre au quotidien: elles concernent les problèmes de conciliation famille-travail, la transformation des rôles parentaux et des rapports homme-femme, l'étendue et les champs de l'intervention étatique.

Autant de problématiques qui ont été reprises et approfondies au cours des heures suivantes, en ateliers. Pour chacun, deux personnes-ressources, l'une provenant des milieux de la recherche, l'autre forte d'une expérience terrain, avaient été approchées pour nourrir les discussions. Tous et toutes étaient invités ensuite à y contribuer, à partir de leurs propres expériences et de leurs intérêts.

Comment faire état ici d'un tel foisonnement d'idées? Plusieurs d'entre vous qui lirez ces pages y retrouverez des discussions auxquelles vous avez participé: je vous invite à découvrir toutes les autres. Les échanges ont été notés par un ou une secrétaire d'ateliers, puis ont été résumés et mis en forme afin d'éliminer les lourdeurs et les répétitions du langage parlé, dans le respect de la teneur des propos des participants.

Certaines problématiques, dont les contours avaient été esquissés par les conférenciers, ont fait l'objet de longs échanges. Je pense à l'incidence des impératifs du travail et des processus d'individuation sur la fragilisation des couples, ou encore à l'écart entre le désir d'enfant et sa matérialisation. L'analyse des transformations de la vie familiale a mis en évidence une évolution nourrie, entre autres, par une nouvelle génération d'aînés, davantage présents auprès de leurs petits-enfants, mais aussi en tant que force sociale. Parfois, les discussions se sont considérablement éloignées de leur point de départ: ce fut le cas dans l'atelier sur les familles immigrantes, où il a longuement été question de la discrimination dont les membres des minorités visibles, et en particulier les Africains, sont victimes sur le marché du travail.

Ces débats auront aussi été l'occasion de prendre la mesure de notre relative ignorance de certains phénomènes, qui pourront faire l'objet de recherches éclairantes: il en va ainsi des processus migratoires des jeunes, mais aussi de ceux des aînés, attirés vers les villes-centres par la présence de leurs enfants et la proximité des services. L'émergence de thèmes similaires dans des forums différents était certainement due en partie à la contiguïté des sujets de départ, mais aussi à la centralité de ces questions. La place du père, celle qu'il prend et celle que les intervenants lui donnent, est de celles-là, tout comme le partage des tâches domestiques, souvent contentieux dans l'exercice des rôles paternels et maternels.

Ces échanges ont enfin fait émerger des constats et des besoins concrets. Il a été dit que dans un monde où l'on admire l'autonomie et où tout est de plus en plus jetable et temporaire, il serait important d'aider les jeunes à développer leurs compétences conjugales. Qu'aux côtés des facteurs économiques, si souvent mentionnés, on devrait aussi se pencher sur le rôle que jouent les valeurs dans les choix d'avoir ou non des enfants. La nécessité d'une reconnaissance financière par l'État d'une décision que prennent certaines mères de se consacrer exclusivement à leurs enfants, le plus souvent pendant un certain temps, a été plusieurs fois évoquée. D'autres groupes ont identifié des pistes de recherches ultérieures, qu'ils estiment nécessaires, par exemple pour mieux comprendre les dynamiques familiales au sein des communautés immigrantes.

Des questions de démographie pure à celles concernant ses applications (incidences sur le travail ou sur des choix de politiques gouvernementales), puis aux problématiques auxquelles les participants sont confrontés quotidiennement, le lecteur de ces pages aura peut-être noté un certain élargissement dans les sujets discutés; celui-ci sera tout aussi apparent à la lecture de certains des compte-rendus du second bloc d'ateliers. Force nous est faite de reconnaître la difficulté réelle qu'il y a à arrimer les perspectives temporelles nécessaires au travail des démographes, qui pensent en termes de décennies, voire plus, et les horizons autrement plus rapprochés en fonction desquels nous devons tous gérer nos activités professionnelles tout autant, bien souvent, que nos vies personnelles.

LE RÔLE DES ACTEURS SOCIAUX

La conférence d'introduction au deuxième bloc d'ateliers, du mercredi matin, témoigne, si besoin était, de la nécessité d'une telle démarche de distanciation. Directeur du département d'économie à l'Université Laval, Marc Van Audenrode devait rappeler que le poids démographique d'une population vieillissante exigera de l'économie du Québec «qu'elle performe d'une façon impeccable si l'on veut simplement maintenir le niveau de vie (...) des Québécois.» Pour ne citer qu'une des conséquences d'un tel constat, il dira qu'en 2020, tous les adultes âgés de 25 à 55 ans devront être actifs sur le marché du travail, ce qui va se traduire par une augmentation certaine des problèmes de conciliation famille-travail. Face à une telle situation, affirme le conférencier, tous les acteurs sociaux devront s'ajuster: les patrons et les syndicats qui devront négocier une nouvelle organisation du travail placée sous le signe de la flexibilité; l'État, qui devra revoir ses politiques familiales, mais surtout un système fiscal porteur d'«iniquités horizontales» pénalisantes pour ceux et celles qui décident d'avoir des enfants; les organisations bénévoles, dont le rôle devient de plus en plus complexe.

L'urgence de transformer le monde du travail ne faisait aucun doute pour les participants aux deux ateliers qui y étaient consacrés, l'un portant spécifiquement sur cette question et l'autre, plus précisément, sur l'insertion professionnelle des jeunes. Ici, notre Colloque s'est fait l'écho de débats déjà entendus en d'autres lieux, sur des questions aussi diverses, mais j'ajouterais, aussi essentielles que la conciliation famille-travail, l'augmentation du travail atypique, l'introduction dans les conventions collectives de clauses discriminatoires qui pénalisent les jeunes et retardent leur pleine intégration professionnelle.

Mais, ces discussions auront aussi permis d'explorer quelques pistes nouvelles et de débusquer certaines idées reçues. Ainsi, les participants au premier de ces deux ateliers ont discuté du concept de «contrat

d'activité» mis de l'avant par des chercheurs français, qui garantirait une protection sociale aux travailleurs à travers une succession de périodes de travail en entreprise, de formation ou de congés dits d'«utilité sociale», par exemple pour des motifs familiaux. Et sans réduire à cette simple question la richesse des échanges entre les participants au second, ne vaut-il pas la peine de s'interroger avec eux sur les motifs de notre volonté de définir comme «jeunes» des adultes âgés de 35 ans, parfois plus, et sur les incidences d'une telle appellation?

Le rôle des acteurs sociaux face aux familles ne se limite pas, tant s'en faut, aux problématiques du monde du travail. Quatre autres ateliers étaient consacrés, respectivement, à celui des acteurs communautaires, des représentants des instances locales, des intervenants régionaux et, finalement, de l'État. Ici encore, il serait vain de tenter de résumer en quelques lignes les questionnements, les idées, les propositions aussi qui ont émergé au fil des discussions. Mais au-delà des nécessités financières et autres qui limitent leurs interventions et des problématiques que leurs mandats respectifs les amènent à prioriser, on retrouve chez tous ces responsables une même volonté d'être à l'écoute des besoins des familles, de valoriser leurs rôles et de les épauler. Cette volonté les amène aussi à s'interroger sur leur propre travail et sur les façons de l'améliorer: comment optimiser le rôle des instances de concertation? Quel cadre proposer pour faciliter une intervention efficace des municipalités auprès des familles?

Quant au rôle de l'État, il a fait, lui aussi, l'objet d'un débat animé. Les questions démographiques ont repris alors toute leur place, au premier chef à travers une longue discussion sur la possibilité ou l'opportunité d'intervenir sur le taux de fécondité. Celle-ci débouche sur l'expression d'un malaise: aujourd'hui, souligne une participante, les jeunes ont un contrôle sur leur fécondité, mais n'en ont aucun sur leur avenir professionnel. Tous s'entendent toutefois sur une conception de l'enfant en tant que «bien individuel» et que «bien social». Une fois de plus, ce constat amène les participants à réitérer la centralité des problèmes de conciliation famille-travail, tant pour les familles avec de jeunes enfants que pour ceux et celles qui doivent s'occuper de personnes plus âgées, et de la nécessité d'intervenir pour les régler ou les alléger.

ENTRE LA CONFIANCE ET L'INQUIÉTUDE

«La population du Québec vieillit: faut-il en avoir peur?» Nous avons été surpris, au moment de constituer le panel du *Droit de parole* qui clôturait le Colloque, de constater que très peu de participants se disaient inquiets face à l'évolution de notre situation démographique. Certes, des voix s'élèvent, particulièrement de la part des jeunes, qui mettent un bémol à cette expression de confiance dans nos capacités d'adaptation individuelles

et collectives. Cela nous oblige à réfléchir. Ces craintes rappellent le poids indu que ce vieillissement ajoute, le plus souvent, sur les épaules des femmes. Se faisant l'écho des générations plus jeunes, elles scrutent l'horizon au-delà de la bulle démographique des baby-boomers vieillissants. Quelle situation préparons-nous aujourd'hui pour nos tout-petits et les enfants à naître en ce début de millénaire ?

Mais tous s'entendent aussi pour dire que s'il faut envisager l'avenir avec un optimisme prudent, bien des approches aujourd'hui dominantes doivent être revues, et améliorées. Ainsi, les derniers moments du Colloque auront été, à l'instar des journées qui les avaient précédés, riches de suggestions quant aux mesures à prendre dans une multitude de domaines, depuis la définition même de la famille jusqu'à la mise en place d'un système de retraite progressive.

REMERCIEMENTS ET POURSUITE DU DÉBAT

C'est ainsi, porté par l'énergie et les contributions éclairantes de tous ses participants, que s'est terminé cet événement de deux jours. Je m'en voudrais évidemment de terminer cette présentation sans rappeler que si ce Colloque a remporté un réel succès, c'est grâce à la collaboration empressée et intéressée d'une foule de personnes-ressources et de participants motivés. Le Conseil de la famille et de l'enfance remercie tous ses partenaires, ses collaborateurs nombreux et les commanditaires qui ont permis sa réalisation.

Le Conseil salue également tous les conférenciers, conférencières, les personnes-ressources, les personnes à l'animation et au secrétariat des ateliers, les personnes à l'inscription, à l'information et à la technique pour leur précieuse contribution.

En particulier, le Conseil de la famille et de l'enfance tient à souligner l'apport remarquable du personnel du Conseil et celui des autorités et des membres du personnel du ministère de la Famille et de l'Enfance pour leur appui financier et professionnel.

En mettant à votre disposition ces *Actes*, c'est avec plaisir que je vous invite aujourd'hui à replonger dans le vif des réflexions et des débats soulevés, toujours intéressants, qui ont caractérisé ce Colloque. Le Conseil de la famille et de l'enfance est heureux de la fécondité de ce Colloque et, en ce sens, je suis persuadée qu'il aura atteint son objectif d'examiner et d'approfondir les impacts de la situation démographique et du rôle des familles sur la société de demain.

Nous avons provoqué la tenue de cet événement, conscients de la nécessité d'organiser des occasions de réflexions qui permettent de prendre une certaine distance de nos préoccupations quotidiennes, mais aussi de compter sur des acteurs et des outils qui nous aident à faire le lien entre des univers parfois distants.

Nous y trouvons des sources d'inspiration pour plusieurs des orientations que nous mettrons de l'avant dans un *Avis sur la situation démographique du Québec* qui sera déposé à la Ministre et que le Conseil de la famille et de l'enfance rendra public cet automne 2001. Car pour nous, cet important débat ne fait que commencer. Nous vous invitons à le poursuivre, avec nous et dans tous les forums où il est essentiel de le faire.

UNE QUESTION À CHOIX MULTIPLES !

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'avoir répondu à l'invitation du Conseil de la famille et de l'enfance, et de participer en si grand nombre au Colloque Démographie et Famille. Vous excuserez ma collègue Pauline Marois, qui ne pourra malheureusement être des nôtres, étant retenue à Québec pour un Conseil des Ministres spécial. Je vous livrerai donc l'allocution qu'elle aurait livrée si elle avait pu y être.

ALLOCUTION d'ouverture

Votre présence ici démontre éloquentement votre intérêt envers les questions reliées à la démographie et son impact sur la société québécoise. Je vous suis reconnaissante de

**M^{ME} NICOLE
LÉGER, MINISTRE
DÉLÉGUÉE À LA
FAMILLE ET À
L'ENFANCE**

nous consacrer de votre précieux temps pour approfondir une question d'une importance capitale sur notre avenir collectif.

Je tiens aussi à féliciter le Conseil de la famille et de l'enfance du Québec de son heureuse initiative. Il est intéressant de voir autant de gens réunis pour approfondir un sujet aussi important. Merci à toutes et à tous de mettre ainsi à notre disposition votre savoir et votre expérience. Nous serons, grâce à vous, mieux en mesure d'aborder des pistes de réflexion sérieuses pour l'avenir. Même avec toutes les ressources de la science démographique, nul ne peut prédire l'avenir avec certitude.

Il y a toutefois des tendances qui ne trompent pas. En effet, en une décennie, la proportion des naissances au Québec par rapport à l'ensemble du Canada, est tombée de 24,2 à 21,3 %. Dans ce contexte, personne ne peut nier la pertinence du Projet de loi 140, *Loi sur l'assurance parentale*, que le gouvernement du Québec a déposé en juin dernier. Personne ne peut refuser d'améliorer le sort des parents québécois et de mieux les appuyer lorsqu'ils font l'important choix d'avoir des enfants, dans un contexte démographique où plusieurs indices montrent combien impérieuse est la nécessité d'agir.

D'ailleurs, la consultation que la Commission des affaires sociales a tenue cet automne a permis de constater de nouveau que le consensus autour de cet ambitieux projet est toujours vivant, que ce soit du point de vue des milieux des affaires, patronal, syndical, étudiant et communautaire, ainsi que des groupes de femmes.

Évidemment, le régime d'assurance parentale ne vise pas à renverser les tendances démographiques, mais à mieux appuyer les jeunes familles dans une société en mal d'enfants.

Pour favoriser la natalité au Québec, pour mieux soutenir les parents, l'État doit poser des gestes concrets. Un meilleur congé parental en est un. La balle est maintenant dans le camp d'Ottawa, qui jusqu'à ce jour, refuse d'écouter le consensus québécois en la matière.

Ce colloque nous permettra donc, j'en suis convaincue, d'entrevoir dans quel contexte démographique nous agirons comme société et comme État dans les prochaines années. En effet, il semble que l'évolution qui se dessine nous apparaisse différente de tout ce qu'on a connu jusqu'à présent.

Je ne suis pas, comme nombre d'entre vous, une spécialiste des questions démographiques. J'ai toutefois récemment pris connaissance d'une étude d'impact préliminaire des changements sociodémographiques sur les services et les dépenses publiques et il y a matière à réflexion. Il apprend cependant que la problématique du Québec n'est pas unique. M. Festy de l'INED traitera d'ailleurs dans un moment de fécondité et de familles dans les pays industrialisés.

On assiste petit à petit à l'inversion de la fameuse pyramide des âges. Pour le moment, elle est tellement déformée, qu'il faut bien de l'imagination pour en distinguer encore la forme.

Bien des facteurs, ai-je appris, contribueraient à la déformation de la pyramide. Pensons à l'indice de fécondité qui est passé en 1998 au Québec sous le seuil de 1,5 enfant par femme, donc en deçà des 2,1 nécessaires au renouvellement de la population. Il serait toutefois supérieur à celui observé dans de nombreux pays européens. Toujours est-il que la base de la pyramide rétrécit.

Par ailleurs, la proportion des 65 ans et plus ne cesse d'augmenter. D'abord, l'espérance de vie progresse – tant mieux pour nous. Donc, la cime de la pyramide s'étire. Mais il y a plus, car notre pyramide s'est gonflée en son centre. Le phénomène du vieillissement des sociétés occidentales est connu et bien documenté. Permettez-moi quand même de souligner quelques particularités du Québec à cet égard.

L'importance du phénomène tient ici à son ampleur. Le processus est déjà commencé et si la tendance se poursuit :

- la proportion de personnes âgées doublera au cours des 30 prochaines années¹;
- il semble qu'après le Japon, c'est au Québec que le vieillissement sera le plus rapide au monde;
- on s'attend à ce que dans 50 ans, une personne âgée sur quatre aura 85 ans ou plus – comparativement à une sur 15, il y a 30 ans à peine!

Par voie de conséquence, on peut s'attendre à des changements profonds dans toute la société au plan des valeurs, des rapports entre les personnes et de la dynamique générale. Les 65 ans et plus de demain devraient être fort différents de ceux d'aujourd'hui: état de santé amélioré, scolarité plus élevée, descendance plus faible, richesse personnelle plus grande, déséquilibre des sexes réduit (l'écart entre l'espérance de vie des hommes et des femmes se rétrécissant), donc possibilité de vivre en couple accrue.

Parallèlement, il faut s'attendre à voir diminuer en proportion les 20-64 ans. Ce sont pourtant eux qui traditionnellement soutiennent en grande part les charges sociales. En 1996, par exemple, 93 % de la population active provenait de ce groupe. La réduction de la population active pourrait entraîner une diminution du chômage, mais aussi une baisse de la richesse collective. C'est en outre une main-d'œuvre vieillissante que nous sommes susceptibles de retrouver de plus en plus sur le marché du travail. Il pourrait s'ensuivre un renversement de la tendance à la retraite prématurée.

On s'attend aussi à une diminution des jeunes de 0-19 ans. Il s'agit là d'une tranche de la population qui s'ajoute à celle des personnes âgées dans le facteur de dépendance démographique.

Nous assisterons donc à un véritable changement de perspective, de mentalité et même de valeurs dont l'État devra prendre acte. Ce déplacement des frontières des cycles de vie nous amène à nous interroger sur l'équité entre les générations.

En effet, malgré une amélioration générale de l'emploi et un changement de comportement des travailleurs âgés par rapport à l'âge de leur retraite, le vieillissement démographique pourrait impliquer, si l'État ne le prend

¹ Les données fournies sont extraites du Rapport préliminaire (du 14 mars 2000) du Groupe de travail interministériel sur les changements sociodémographiques et le vieillissement.

pas suffisamment en compte, la nécessité d'imposer une charge financière plus lourde pour les générations à venir, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. À ce sujet, le gouvernement du Québec a fait un important pas en avant en éliminant le déficit qui nous avait été légué par nos prédécesseurs, et en stoppant la spirale de l'endettement.

Après avoir atteint le déficit zéro, les gouvernements sont placés devant un certain nombre de choix par rapport à leur politique budgétaire, choix qui seront déterminants sur le plan de l'équité intergénérationnelle. Nous devons être capables comme société et comme administration publique de transférer équitablement ces ressources entre les générations.

Cependant, et tout en reconnaissant le rôle primordial de l'État dans la réalisation de ce transfert, il faut également dire que d'autres institutions ont un rôle à jouer et sont susceptibles de corriger d'éventuels déséquilibres entre les générations.

Je pense notamment à la famille et au marché du travail, qui interagissent avec l'État par des phénomènes de compensation. Par exemple, un retrait de l'État ou un marché du travail inaccessible entraînent inévitablement une charge additionnelle sur la famille. L'État doit donc contribuer à assurer la cohérence des actions des institutions qui jouent un rôle dans l'équité intergénérationnelle.

La population du Québec, pour sa part, s'accroît toujours, mais le rythme diminue fortement. Cela s'expliquerait par des facteurs conjoncturels comme la diminution du solde migratoire. Il y a aussi un facteur structurel, la population en âge de se reproduire étant moins nombreuse. En fait, la population devrait atteindre 8,5 millions au cours des 30 prochaines années avant de se stabiliser.

Nous devons donc être vigilants, car cette constatation a des impacts directs sur le poids démographique relatif du Québec au sein du Canada, lequel a une conséquence directe sur plusieurs programmes et transferts fédéraux. En fait, le rythme d'augmentation de la population québécoise a non seulement des impacts quant à sa position stratégique au sein du Canada et en Amérique du Nord, mais influe également sur notre culture, notre langue, notre identité et notre prospérité comme peuple.

Sur le plan régional, les plus récentes projections indiquent que six régions entameront une décroissance démographique au cours de la prochaine décennie, mais que les six régions métropolitaines augmenteront leur poids démographique, accentuant la concentration dans les milieux urbains. Ce transfert de population amènera sûrement l'État à adapter ses politiques de développement régional à cette nouvelle réalité.

On ne parle donc pas ici de changements mineurs, mais d'un véritable choc démographique. De toute évidence, un tel choc aura des répercussions sur l'offre et la demande de services publics. L'impact est cependant radicalement différent d'un secteur à l'autre.

J'aborderai d'abord le secteur de la santé et des services sociaux, que j'affectionne particulièrement, bien sûr, mais démontrant aussi la présence d'effets opposés.

En santé, les dépenses gouvernementales sont appelées à croître, en raison de l'augmentation de la clientèle plus âgée. Les besoins suscitent déjà une augmentation des dépenses de 1,5 % par an et cette pression devrait demeurer importante dans l'avenir. À titre indicatif, en l'an 2000 seulement, nous y avons ajouté 2,7 milliards \$, plus 58 millions \$ pour le maintien à domicile et l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie.

Il faut comprendre que la nature des besoins est en voie de se transformer. En effet, les soins reliés à la dépendance – soins de longue durée à domicile ou en hébergement – occuperont une part croissante imputable à la hausse prévisible des maladies chroniques et à leurs conséquences : troubles cognitifs et perte d'autonomie. Alors que les dépenses de santé croissent de façon régulière avec l'âge, les soins de longue durée apparaissent tardivement dans la vie, mais leurs coûts augmentent de façon exponentielle.

Il faut aussi s'attendre à ce que les changements technologiques engendrent des dépenses plus grandes.

Il en est de même des médicaments de plus en plus coûteux et pour lesquels un programme universel d'assurance a été introduit en 1997. Ces deux facteurs occasionneraient une augmentation des dépenses de l'ordre de 13 % par an.

Il faut, en revanche, escompter une baisse des clientèles des secteurs s'adressant aux segments plus jeunes. C'est le cas de la sécurité du revenu et des programmes de transferts aux familles, comme de l'éducation d'ailleurs.

Bref, en matière de santé, la question démographique soulève l'enjeu d'équilibrer le dosage entre les soins à domicile et en institution d'une part et les dispositifs familiaux et intermédiaires d'autre part, en plus de forcer le système à s'adapter aux problèmes de santé chroniques et à la dépendance qui en découle.

En matière de prestations familiales, le nombre des bénéficiaires devrait baisser graduellement chaque année sous l'effet du facteur démographique.

Pour ce qui touche les services de garde, notons que le plan de développement, visant à doubler le nombre de places en garderie d'ici 2005-2006, tient déjà compte du phénomène démographique afin d'atteindre l'équilibre entre l'offre et la demande. Le réseau devra s'adapter en fonction de la présence accrue des femmes au marché du travail et de la croissance des emplois avec horaires atypiques, ce qui est déjà bien amorcé avec l'autorisation de 10 projets-pilotes de garde à horaires non usuels l'été dernier.

Pour les prestataires de l'assistance sociale, on anticipe à une hausse initiale, suivie d'une baisse importante qui pourrait atteindre 14 % par rapport à 1999.

En éducation, l'effet de l'évolution démographique se répercute sur l'effectif de chacun des ordres d'enseignement. On prévoit une baisse de 28 % de l'effectif d'ici 2046, soit plus de 500 000 élèves et étudiants au total. Ce résultat ne se répartirait pas également selon les régions, mais il faudra adapter le financement à une décroissance importante de la clientèle, en préservant accessibilité et qualité des services.

Le facteur démographique aura aussi un impact majeur sur les régimes publics de retraite. Le système de sécurité de la vieillesse administré par le fédéral devra vraisemblablement être adapté.

C'est déjà fait pour le Régime de rentes du Québec, où une réforme a été introduite pour améliorer le financement par la hausse rapide du taux de cotisation et une meilleure capitalisation.

L'évolution démographique devrait aussi se répercuter sur une foule d'autres secteurs, allant du Curateur public, au logement, en passant par le transport, le tourisme, le trésor, etc. Il serait trop fastidieux de couvrir ici les effets de manière exhaustive.

Ce qu'il faut retenir, c'est que les changements démographiques ont un impact sur les dépenses publiques québécoises et que cet impact est différent dépendamment du secteur. Dans le secteur de la santé et des services sociaux, les dépenses gouvernementales croissent en raison de l'augmentation de la clientèle plus âgée. Par contre, dans les secteurs s'adressant à un segment plus jeune de la population, comme en éducation, en sécurité du revenu et dans les programmes de transferts aux familles, les dépenses diminuent.

Outre le facteur démographique, d'autres phénomènes importants, comme les changements technologiques en santé, l'amélioration de l'état de santé de la population, une scolarisation plus poussée aux niveaux

supérieurs, de nouveaux besoins dans les autres domaines, sont susceptibles d'exercer des pressions, parfois à la baisse, mais plus souvent à la hausse, sur les dépenses publiques.

En fait, les changements démographiques entraînent de profondes transformations dans la nature des services requis par la population qui, par conséquent, nécessitent des redistributions de ressources entre les secteurs.

Je vous convie donc à un exercice qu'on fait trop rarement, hélas. Si vous le voulez bien, nous allons délaissé pour deux jours les problèmes qui nous accaparent jour après jour. Vous devrez ranger au vestiaire votre cellulaire et vos préoccupations.

Je vous demande une contribution de la plus grande importance. C'est la raison pour laquelle votre participation a été sollicitée. Nous aimerions que vous nous aidiez à mieux nous préparer à faire des choix éclairés.

Face à l'évolution démographique, tant de questions se posent à nous, ne serait-ce que celle de déterminer quelle stratégie adopter. On a le choix, vous savez. On pourrait décider de conserver nos façons de faire actuelles, et frapper un mur que nous n'avions pas vu venir dans une dizaine d'années.

On peut, au contraire, opter d'attaquer les problèmes de front et chercher à changer les choses. Avant d'intervenir de façon précipitée et improvisée, il importe cependant de se poser les bonnes questions, et c'est là que je trouve que le colloque que nous allons vivre trouve toute son importance. Voilà quelques-unes des questions auxquelles je vous invite à réfléchir.

Doit-on (ou peut-on) chercher à infléchir l'évolution démographique? En matière de natalité, qu'est-ce qu'on peut faire et quelles sont les solutions envisageables? Que fait-on ailleurs?

Quel rôle peut jouer l'immigration, tant sur le plan du nombre, que du taux de rétention, d'intégration et de régionalisation des immigrants?

À défaut de changer les choses, il y a peut-être lieu de nous adapter. Mais là encore, une foule de questions nous assaillent.

Comment adapter le système en place?

S'agit-il de mieux exploiter les ressources publiques, de mettre en place des plans d'action dans les secteurs névralgiques et les prioriser ou devrions-nous augmenter le fardeau fiscal des jeunes, des plus âgés, de tous?

Il y a aussi les régions qui nous préoccupent.

Comment y attirer les jeunes, et faire que ceux qui y sont déjà y demeurent?

Que penser aussi des transformations familiales?

L'État devra-t-il rester neutre face à elles et payer pour les pots cassés ou encore, devra-t-il faire de la prévention?

L'État doit-il intervenir pour lutter contre les préjugés dont sont victimes les personnes âgées, pour leur assurer des revenus suffisants et un environnement sain et sécuritaire?

Il faut aussi déterminer les caractéristiques de la main-d'œuvre de demain.

Le Québec sera-t-il en mesure de combler les besoins de la nouvelle économie qui exige une scolarité plus élevée et des connaissances plus spécialisées?

Faudra-t-il investir dans la formation continue, mettre en place un système de mentorat ou même songer à favoriser les études universitaires?

Comme vous pouvez le constater, l'évolution démographique est une question à choix multiples! Heureusement, en démographie, il est possible de voir venir de loin. On peut agir avant qu'il ne soit trop tard. Voilà donc, pour vous, une belle occasion de mettre vos compétences à l'œuvre et, pour nous, d'en profiter. Je réitère mes félicitations les plus sincères aux responsables de l'organisation du Colloque et vous souhaite une bonne poursuite des travaux. Je vous remercie de votre attention.

PREMIÈRE PARTIE

Mise en situation



avenir de la population et transformations de la famille dans les pays industrialisés de l'Europe

Stable dans ses formes depuis le début du siècle, la famille européenne a connu de profondes modifications au cours des trente dernières années. Les pays scandinaves ont été les pionniers de ces évolutions. Le nouveau modèle qui s'est alors dessiné s'est ensuite progressivement diffusé aux autres pays occidentaux. Va-t-on vers une uniformisation des comportements, après une phase de diversité accrue?

CONFÉRENCE principale

Deux ensembles cohérents de mouvements ont présidé à l'évolution pionnière des pays du nord de l'Europe:

**M. PATRICK
FESTY,
PROFESSEUR,
INSTITUT
NATIONAL
D'ÉTUDES
DÉMOGRA-
PHIQUES**

- Le mariage a reculé, alors qu'il avait atteint des sommets dans les années 1960. Les diverses formes ont été affectées, le premier mariage comme les remariages, les uns et les autres étant devenus à la fois plus rares et plus tardifs. Dans le même temps, les dissolutions par divorce sont devenues plus fréquentes et plus précoces. La cohabitation de couples non mariés s'est substituée à la vie matrimoniale, concourant ainsi à la plus grande fragilité des unions.
- La conception et la naissance des enfants se sont dissociées du mariage, alors que ce dernier était considéré, en droit et en fait, comme un cadre privilégié pour constituer et élever sa descendance. L'annonce d'une grossesse ne provoque plus le mariage des parents qu'exceptionnellement; les légitimations a posteriori sont devenues plus rares et plus tardives; la présence d'enfants n'est plus qu'un frein inefficace au divorce.

Suite à ces mouvements, les naissances hors mariage se sont en partie substituées aux naissances légitimes. Leur poids dans la natalité s'en est trouvé fortement augmenté et la baisse de la fécondité générale est restée relativement modérée, quand on compare les pays du nord à ceux du sud et du centre de l'Europe, où cette compensation n'a guère joué.

Par ailleurs, de nouvelles formes familiales se sont développées ou, plus exactement, des formes marginales ont pris une importance numérique fortement accrue. Ce sont: avant le mariage ou en dehors de lui, des concubinages de plus en plus durables et de plus en plus souvent féconds; après le divorce ou la dissolution d'une union libre, des familles

monoparentales, où la mère reste très majoritairement le parent gardien ; après la formation d'un nouveau couple, des familles recomposées, réunissant les enfants de plusieurs lits.

I – LES RAPPORTS DE COUPLE. L'EXEMPLE DE LA SUÈDE

Évolution de la nuptialité

Le nombre de mariages a commencé à diminuer, en Suède, avant la fin des années 1960. L'indice annuel de nuptialité des femmes célibataires, qui était proche de 100 %, a reculé d'un tiers en quatre ans et s'est stabilisé depuis plus de vingt ans autour de 50 %. Ce qui a pu paraître un temps comme une réaction à la crise économique, ou comme une mode, s'est maintenant installé dans la durée. Une proportion fortement accrue d'hommes et de femmes ne se marieront jamais, une éventualité rarement rencontrée autrefois. Ainsi, on estime à 40 % environ la proportion d'hommes et de femmes nés au milieu des années 1960, encore à ce jour dans leur trentaine, qui ne se marieront pas. C'était moins de 10 % pour leurs aînés d'une vingtaine d'années.

Un mouvement parallèle s'est fait vers un mariage plus tardif. Les femmes qui se marient, parmi celles nées dans les années 1960, le font en moyenne à 27 ans et demi, soit quatre ans plus tard que les femmes nées dans les années 1940. Il faut remonter plus de 100 ans en arrière pour trouver des âges au mariage aussi tardifs dans les générations suédoises, lorsque la migration transatlantique perturbait profondément la nuptialité des hommes et des femmes restés au pays. Mais jamais on n'avait observé des proportions aussi élevées d'hommes ou de femmes se maintenant définitivement en dehors du mariage.

Le mariage a reculé dans tous les pays de l'Europe occidentale. Les autres pays nordiques, ainsi que la France, ont connu une évolution presque aussi spectaculaire que la Suède. En France, la proportion d'hommes et de femmes restant en dehors du mariage atteint 30 %, dans les générations récentes et l'âge au mariage 26 ans et demi pour les femmes et 28 et demi pour les hommes. Les évolutions en Finlande ou en Norvège sont du même ordre. En revanche, le sud de l'Europe se singularise par la modération des changements en cours : en Italie, par exemple, la proportion de femmes restant en dehors du mariage demeure encore inférieure à 20 %, parmi celles nées dans les années 1960, et l'augmentation de l'âge au mariage est limitée ; à l'extrême, et en complet contraste avec la Suède, le Portugal n'a connu qu'un recul très récent de sa nuptialité, qui n'a guère affecté les générations déjà dans leur trentaine¹.

1 ODE, Évolution récente de la nuptialité féminine en Europe occidentale, *L'Observatoire Démographique Européen vous informe*, n° 7, janvier 1998.

Dans un dégradé qui va du nord au sud de l'Europe, le centre (l'Allemagne, l'Autriche ou la Suisse) occupe une position médiane. Seule la France se distingue par une situation résolument septentrionale, qui ne s'accorde pas très bien avec la géographie, mais qui souligne l'originalité du « modèle matrimonial » développé depuis deux décennies.

Évolution du divorce

Rapporté à 100 mariages, le nombre annuel de divorces s'était lentement et régulièrement accru, du début du siècle à 1940, puis de la fin de la Seconde guerre mondiale au milieu des années 1960. À cette dernière date, on enregistrait environ 16 divorces pour 100 mariages. La croissance s'est ensuite brutalement accélérée. En quelques années, la « somme des divorces réduits » est passée à 30 % (1973), puis de 30 à 52 % au cours de la seule année 1974, où l'accès au divorce a été libéralisé, ne reconnaissant comme seule condition que la volonté de divorcer d'au moins un conjoint. Le nombre a légèrement reflué après ce sommet, mais il s'est stabilisé depuis plus de vingt ans à un niveau remarquablement élevé, entre 40 et 50 divorces pour 100 mariages.

La hausse s'est accompagnée de précocité, les mariages étant rompus à une durée de plus en plus brève. Toutefois, la dispersion des anciennetés reste très grande, le risque de rupture n'étant pas complètement annulé après 30 ans de mariage, par exemple. Le gonflement général du nombre de mariages n'a pas épargné ces durées élevées : des cohortes qui avaient débuté leur mariage dans un régime de faible divortialité ont connu plus tard des risques de rupture nettement accrus.

La montée des divorces depuis trois décennies a été commune à tous les pays d'Europe occidentale. Les années 1970 ont également été une période d'effervescence juridique partagée, les lois sur le divorce étant à peu près toutes aménagées pour faciliter l'accès au divorce, à l'issue de procédures assouplies et simplifiées. Mais la comparaison entre l'ampleur des réformes et celle des évolutions statistiques, ainsi qu'entre la chronologie du droit et celle des nombres, suggère que la transformation des mœurs et des comportements a suscité l'adaptation des textes, plutôt que l'inverse.

Comme l'évolution du mariage, le niveau de la divortialité s'étage régulièrement du nord au sud de l'Europe. D'après les indicateurs annuels les plus récents, 40 à 50 % des mariages finissent en divorces dans les pays scandinaves, 30 à 40 % au centre et à l'ouest, moins de 20 % au sud. La France appartient clairement au groupe occidental, mais l'Angleterre est au niveau de la Scandinavie.

La diffusion de la cohabitation

Le recul du mariage ou la montée du divorce ne marquent pas un refus de la vie en couple. Partout en Europe occidentale se sont développés des modes de vie informels où les deux conjoints vivent «comme mari et femme» sans être pour autant mariés. La diffusion a été foudroyante en Suède, où la chute du mariage et l'explosion du nombre de divorces ont été soudaines. Déjà 80 % des jeunes femmes nées au lendemain de la guerre avaient choisi la cohabitation plutôt que le premier mariage comme première forme de vie en couple avant 25 ans. Dans les générations suivantes, cette proportion a dépassé 90 %, mais il n'y avait déjà plus de place pour une évolution supplémentaire. La cohabitation s'est donc installée d'emblée comme le mode presque exclusif de vie commune, reléguant le mariage à une place résiduelle. En quelques années, l'importance relative de l'un et de l'autre s'est ainsi trouvée renversée.

Le reste de l'Europe nordique a connu une évolution plus progressive et légèrement décalée dans le temps. Puis l'époque des pays de l'ouest est venue, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, etc. Mais les niveaux atteints se rapprochent aujourd'hui du plafond que continue de représenter la Suède: 90 % des jeunes Finlandaises et 70 à 80 % des jeunes femmes des autres pays ont désormais adopté la cohabitation comme mode d'entrée dans la vie conjugale.

En revanche, le mouvement ne fait que débiter dans les pays du sud de l'Europe. La hausse s'inscrit dans le parcours des générations successives, mais il n'y a encore que 10 à 20 % de jeunes femmes débutant leur vie de couple par une cohabitation, en Espagne, en Italie ou au Portugal. La convergence vers un haut niveau est peut-être en cours, mais il reste du chemin à parcourir.

II – DU COUPLE ET DES ENFANTS. L'EXEMPLE DE LA FRANCE

La place des enfants dans le mariage

En France, vers la fin des années 1960, parmi 100 enfants conçus par des parents non mariés, plus de 60 naissaient légitimes grâce au mariage de leur père et de leur mère enceinte. En outre, les autres, nés illégitimes, ne restaient pas tous dans ce statut: plus de la moitié d'entre eux étaient ultérieurement légitimés par le mariage de leurs parents. Ainsi, au total, plus de 60 % des enfants conçus hors du mariage entraient directement dans le statut de légitimité et 20 % y accédaient un peu après en assistant au mariage de leurs parents, soit au total plus de 80 %.

En un quart de siècle, entre la fin des années 1960 et le milieu de la décennie 1990, le nombre de naissances conçues hors du mariage a doublé, en France, passant de plus de 150 000 à près de 300 000 par an. Mais, dans le même temps, le nombre de femmes non mariées en âge d'avoir des enfants a doublé lui aussi, passant de 3,8 à 6,9 millions. C'est dire que la fécondité hors du mariage (mesurée au moment de la conception et non de l'accouchement) n'a guère varié dans l'intervalle. La montée de ces naissances apparaît ainsi comme la conséquence directe du recul de la nuptialité, qui provoque le gonflement de la population non mariée, sans modification du comportement de cette population à l'égard de la fécondité.

En revanche, le sort réservé aux enfants conçus hors du mariage a profondément changé. Près des 2/3 d'entre eux étaient légitimés par le mariage de leurs parents avant même l'accouchement, il y a 25 ans; c'est le cas pour moins d'un sur dix aujourd'hui. Le souci de donner un cadre juridique fort à la naissance d'un enfant, témoignage très parlant de l'importance accordée au mariage, a presque complètement disparu.

Le devenir des enfants conçus et nés hors du mariage confirme cette désaffection. Alors que plus de la moitié d'entre eux assistaient au mariage de leurs parents et bénéficiaient ainsi, avec un peu de retard, d'un statut de légitimité, la proportion est tombée aujourd'hui à 1/3. Au total, quatre enfants sur dix conçus hors du mariage sont ensuite élevés dans son cadre, un sur dix dès l'accouchement et les trois autres un peu plus tard (en moyenne vers l'âge de deux ou trois ans). Ils étaient plus de huit sur dix (dont plus de six dès l'accouchement) vers la fin des années 1960. L'association forte qui existait entre l'annonce de l'arrivée d'un enfant et la perspective d'un mariage des parents s'est nettement affaiblie².

Cette évolution tient évidemment pour beaucoup à la diffusion de la cohabitation comme forme de vie en couple alternative au mariage. De plus en plus souvent, les enfants sont conçus dans ces unions stables mais non formalisées et, de plus en plus souvent, les parents se maintiennent durablement en dehors du mariage. Toutefois, «à durée d'union égale, la fécondité des cohabitants est plus faible que celle des mariés. D'une promotion à l'autre, la fécondité relative des cohabitants (en termes de conceptions) est [même] de plus en plus faible, comparée aux couples mariés: en fixant à 1 le taux de conception des couples mariés, la fécondité relative des cohabitants, à durée d'union égale, vaut 0,75,

2 Munoz-Pérez Francisco, France Prioux, Les enfants nés hors mariage et leurs parents. Reconnaissances et légitimations depuis 1965, *Population*, mai-juin 1999.

0,63, 0,50 et 0,39 pour les unions formées respectivement vers 1970, 1975, 1980 et 1985»³.

On est loin, ici, de l'unité de tendance du mariage et du divorce qu'on décelait précédemment à travers l'Europe. La proportion des couples légitimant leur grossesse en se mariant avant son issue a évolué très différemment selon les pays, depuis la fin des années 1960, où elle était presque partout forte, autour ou au-dessus de 60 %. En Europe du Nord, y compris au Royaume-Uni, cette proportion a beaucoup baissé, au moins comme en France, vers des niveaux égaux ou même inférieurs à 10 %; en Suède par exemple, seulement 4 % des grossesses hors mariage sont légitimées par les parents avant l'accouchement. Au contraire en Europe du Sud, la proportion s'est maintenue à des valeurs fortes, comparables à celles des années 1960; c'est le cas en Italie où le mariage intervient encore au cours de six grossesses sur dix. Entre ces deux extrêmes, mais proches de ce dernier groupe, les pays d'Europe centrale n'ont connu qu'une baisse modérée de la nuptialité des femmes enceintes: en Allemagne (Länder de l'Ouest) et en Autriche, plus de la moitié des conceptions hors mariage sont encore légitimées avant l'issue de la grossesse. Le cas de l'Allemagne est d'autant plus remarquable que, dans le même temps, la fréquence des légitimations d'enfants déjà nés a augmenté, pour dépasser largement 40 %, contre à peine 30 % à la fin des années 1970. Aujourd'hui, les trois quarts des enfants conçus hors du mariage en Allemagne naissent dans son cadre ou le rejoignent un peu après leur naissance. Un écart remarquable s'est ainsi creusé avec la France en vingt-cinq ans.

La coupure qui s'établit en Europe oppose le nord-ouest du continent à ses fractions méridionale et centrale, alors que l'évolution de la nuptialité isolait plutôt le sud des autres pays. En fait les différences dans les comportements à l'égard du statut des enfants ressemblent davantage à celles qui sont apparues au cours de la baisse de la fécondité, depuis trois décennies, qu'à celles creusées lors du recul du mariage. L'Europe centrale, en particulier l'Allemagne, puis l'Europe méridionale, en particulier l'Italie, ont connu les chutes les plus profondes de la fécondité, alors même que le déclin de la nuptialité n'avait encore que des proportions modérées. Dans ces pays, l'attachement au mariage comme cadre privilégié de constitution de la famille n'a pas autorisé le développement de la fécondité hors de sa forme légitime traditionnelle. Il n'a pas permis la compensation partielle, qui a pu s'opérer plus facilement ailleurs (en France, en particulier), entre le recul des naissances légitimes et la progression des illégitimes.

3 Toulemon Laurent, La place de l'enfant dans l'histoire des couples, *Population*, novembre-décembre 1994.

Du divorce et des enfants

Les relations entre la présence d'enfants dans un couple et le risque de divorcer sont extrêmement complexes et difficiles à démêler. Le nombre d'enfants ne joue pas seul un rôle, mais aussi l'âge de chacun, en particulier l'âge du dernier. Il faut en outre du temps pour qu'un couple ait des enfants et du temps encore pour que le risque de divorcer fasse percevoir ses effets. Pour la France, les résultats les plus parlants sont les suivants⁴:

- si on fixe à 1 le risque de divorce des couples sans enfants pour les couples mariés en 1960-1979, les parents d'un enfant ont un risque égal à 1 dès que celui-ci atteint quatre ans. À compter de cet âge, la présence de l'enfant ne fait plus de différence;
- avant quatre ans, le couple est d'autant mieux protégé contre le risque de divorce que l'enfant est encore jeune. C'est 0,35 quand la mère n'est encore qu'enceinte ou quand l'enfant est dans sa première année, 0,55 quand il est dans sa deuxième année, 0,75 ensuite;
- quand il y a plusieurs enfants, le risque reste inférieur à 1 même lorsque le dernier a atteint six ans, mais on approche 0,9 et l'écart est mince avec les couples sans enfants. En revanche, on est loin de ces valeurs tant que le dernier est très jeune.

Après la naissance d'un enfant, le risque de divorce reste donc, un temps, faible, voire très faible. Cette période de lune de miel se répète au fil des grossesses, mais le nombre d'enfants n'est pas, en soi, une barrière contre le divorce: une fois le dernier scolarisé, la différence avec les couples sans enfants est très faible.

Cependant, la période de constitution de la descendance interfère avec la période à haut risque de rupture que constituent les premières années de mariage. La protection qu'offre la présence de très jeunes enfants intervient au moment où les risques de divorce sont les plus élevés.

Tous âges des enfants confondus, leur présence réduit d'environ 30 % le risque de divorce dans les dix premières années du mariage. L'ordre de grandeur est le même ou légèrement plus élevé pour les couples que le mariage n'a pas légalisés. En revanche, l'écart est fort entre les risques de rupture pour les deux types d'union: cinq fois plus élevé pour les cohabitants que pour les mariés, que les uns et les autres aient des enfants ou non. Le statut du couple apparaît donc comme un facteur de différenciation autrement puissant que la présence et le nombre d'enfants.

4 Toulemon Laurent, op.cit.

On manque de travaux comparables pour des périodes plus anciennes qui confirmeraient ce que des indicateurs plus sommaires suggèrent : le rôle protecteur du nombre d'enfants était sans doute plus fort lorsque la fréquence du divorce était moins élevée, dans les mariages conclus avant 1960.

On manque aussi de travaux qui permettraient de mesurer la portée internationale de ces résultats. Des indicateurs simplifiés permettent de penser que l'effet protecteur du nombre d'enfants sur le risque de divorcer s'est régulièrement amoindri depuis les années 1950 dans divers pays, jusqu'à disparaître en Angleterre dans les années 1970 et sans doute plus anciennement en Suède. L'Allemagne fait exception à ce mouvement⁵.

Si elle était confirmée, cette évolution (et son exception allemande) s'accorderait bien aux observations précédentes concernant le rôle déclinant des enfants comme facteur de la nuptialité. Il apparaît aussi que ce mouvement n'a pas la généralité de celui affectant les couples. Les pays de culture germanique et, sans doute, les pays méditerranéens semblent en retrait et pourraient le rester durablement.

Conclusion

Les transformations contemporaines de la famille ont accompagné deux mouvements fondamentaux affectant, l'un le rapport des conjoints entre eux (la conjugalité), l'autre les liens qui unissent les parents à leurs enfants (la filiation). Le droit a consacré la plupart de ces évolutions en les inscrivant dans la loi depuis une trentaine d'années. Par exemple, en France, le droit de la filiation a été réformé en 1972, afin de rapprocher le statut juridique des enfants légitimes et illégitimes, voire adultérins, et cette ouverture vers les droits de l'enfant a été confirmée en 1993 ; les relations entre époux ont été profondément modifiées par une loi de 1965 sur les régimes matrimoniaux, qui a étendu le droit de gestion de la femme, puis par une loi de 1985, qui a parachevé la précédente en égalisant les pouvoirs des deux conjoints ; l'exercice conjoint de l'autorité parentale, affirmé en 1970 dans le cadre du mariage, a été étendu au divorce et à la famille naturelle en 1987 et en 1993 ; le droit du divorce a été profondément remanié en 1975 pour adjoindre aux formes contentieuses des formes consensuelles et le constat de rupture durable du lien conjugal.

Des indicateurs démo-statistiques ont rendu perceptibles les changements de comportements qui ont, le plus souvent, précédé ces interventions législatives. Les paragraphes précédents en ont rendu compte, en montrant

⁵ Festy Patrick, *Divorce, remariage et fécondité : évolution récente de leurs liaisons en Europe occidentale*. UIESP, Congrès international de la population, Florence, 1985.

le recul du mariage comme forme de la vie de couple et comme cadre pour la naissance et l'éducation des enfants. Mais ces indicateurs suggèrent plus généralement que les rapports entre conjoints ont fait un pas vers une plus grande égalité entre hommes et femmes, partout en Europe occidentale, et que les rapports entre parents et enfants ont évolué vers une plus grande personnalisation, au moins dans la fraction septentrionale du continent.

Mieux encore que dans le fonctionnement du couple, c'est généralement dans les suites de sa rupture qu'on apprécie les relations entre conjoints. On note par exemple aux États-Unis que la participation croissante des femmes à l'activité économique implique un partage plus équitable entre les anciens époux du poids économique de la rupture⁶. De même, en Russie, où la pleine activité économique des femmes est ancienne, les conséquences du divorce apparaissent beaucoup plus pénalisantes pour les hommes, qui sont à l'inverse les principaux bénéficiaires du mariage⁷. Par la surmortalité qui lui est associée, le veuvage révèle le rôle protecteur du mariage, mais l'évolution récente, en France, montre que les femmes ont perdu l'essentiel de l'avantage relatif que leur procurait jusqu'à présent la vie de couple⁸. On s'est beaucoup éloigné en trente ans des rapports inégalitaires et hiérarchiques entre conjoints, que le Code Napoléon avait formalisés et où «les femmes gagnaient la protection avec la dépendance, et un certain pouvoir domestique avec l'incapacité juridique»⁹.

Dans ce même code, l'enfant et la filiation n'existaient que par le mariage des parents, qui ouvrait à la fois sur la présomption de paternité et sur la puissance paternelle. Depuis trois décennies, ce cadre a éclaté. Près de deux naissances sur cinq ont lieu désormais en dehors du mariage, en France comme au nord de l'Europe, mais ces enfants sont reconnus par leur père dans une proportion sans cesse accrue et à un âge de plus en plus jeune. Par ailleurs, l'intensification des contacts entre le père et ses enfants, lorsque ceux-ci vivent hors de chez lui après une séparation,

6 McManus Patricia A., Thomas A. DiPrete, *Does union dissolution hurt men's standard of living? An analysis of recent conditions and possible trends*, communication au congrès de la *Population Association of America*, mars 1999.

7 Festy Patrick, Irina Kortchagina, Olga Mouratcheva, Lidia Prokofieva, *Divorce et carrières professionnelles en Russie pendant la transition vers l'économie de marché*, *IUSSP Seminar on Women in the Labour Market in Changing Economies: Demographic Issues* (Rome, Italie, 22-24 septembre 1999).

8 Thierry Xavier, *Risques de mortalité et de surmortalité au cours des dix premières années de veuvage*, *Population*, mars-avril 1999.

9 Théry Irène, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, éditions Odile Jacob ; La documentation française, 1998.

s'est accompagnée d'un abaissement de la différence entre les enfants nés d'un mariage et ceux nés d'un couple moins formel. Alors que «l'idéal de pérennité du lien de la filiation est fortement mis en cause, par un risque croissant de rupture, (...) une contre-tendance se dessine, qui s'appuie justement sur la norme d'indissolubilité de la filiation: dans la dernière décennie, l'idéal d'une coparentalité maintenue après la séparation n'a cessé de s'affirmer»¹². Selon la belle formule de John Eekelaar, citée par Irène Théry: «Le principe d'indissolubilité s'est déplacé de la conjugalité vers la filiation».

L'évolution contemporaine donne donc à penser que la transformation des structures familiales est l'élément d'une transition plus large et inachevée, qui pourrait conduire à une famille rénovée dans ses rapports entre sexes (conjoint-conjointe) et entre générations (parents-enfants). L'union, devenue contractuelle, peut se passer de l'institution, et la filiation, fondée sur un lien direct de l'enfant à chacun de ses parents, peut s'établir hors du mariage.

Toutefois, si le recul du nombre de mariages dans le nord de l'Europe s'est accompagné d'un affaiblissement du rôle du mariage comme cadre pour la naissance et la vie des enfants, cette concomitance n'est pas nécessairement une causalité, malgré l'évidente logique qui semble sous-jacente. D'autres pays ont pu, dans le même temps, enregistrer une évolution comparable de la nuptialité sans remise en question de la place du mariage dans la famille constituée autour des enfants. Il s'agit bien de phénomènes en partie indépendants, mais qui concourent simultanément à une réduction de la place du mariage dans la société. De ce point de vue, la France est proche des pays nordiques, où l'indifférenciation des familles selon leur statut juridique semble de règle; un écart s'est au contraire creusé avec les pays d'Europe centrale et méridionale, où se maintient une conception de la famille voisine de ce qu'elle était partout à l'ouest, il y a vingt-cinq ou trente ans. Les fondements culturels et institutionnels de ce constat paraissent suffisamment solides pour que l'écart soit appelé à durer¹³.

10 Munoz-Pérez Francisco, France Prioux, op. cit.

11 Villeneuve-Gokalp Catherine, La double famille des enfants de parents séparés, *Population*, janvier-fév. 1999.

12 Théry Irène, op. cit.

13 Cf. par exemple Martin Rhodes, Southern European welfare states: identity, problems and prospects for reform, in: Martin Rhodes (ed), *Southern European welfare states. Between crisis and reform*, Frank Cass, London, 1997.

PANEL : quatre exposés

1. portrait démographique du québec

**M^{ME} ÉVELYNE
LAPIERRE-
ADAMCYK,
PROFESSEURE,
DÉPARTEMENT DE
DÉMOGRAPHIE,
UNIVERSITÉ DE
MONTRÉAL**

Ce texte vise à faire le portrait démographique du Québec, en mettant l'accent sur les défis que représentent ses principaux traits. Quand on pense à un portrait, on pense à un instantané. Pourtant, bien que reflétant le présent, un portrait témoigne aussi d'une histoire. Peau lisse ou ridée, cheveux noirs, poivre et sel ou tout blancs, joue rebondie ou muscle affaissé, ces traits repris dans la photographie d'une personne marquent le passage du temps. Il en est de même pour les populations : faire le portrait démographique du Québec consiste donc à mettre en évidence les traces du temps, d'en dégager la signification et d'essayer d'en tirer des enseignements sur les tendances les plus lourdes, souvent incontournables, étant donnée l'inertie des réalités démographiques.

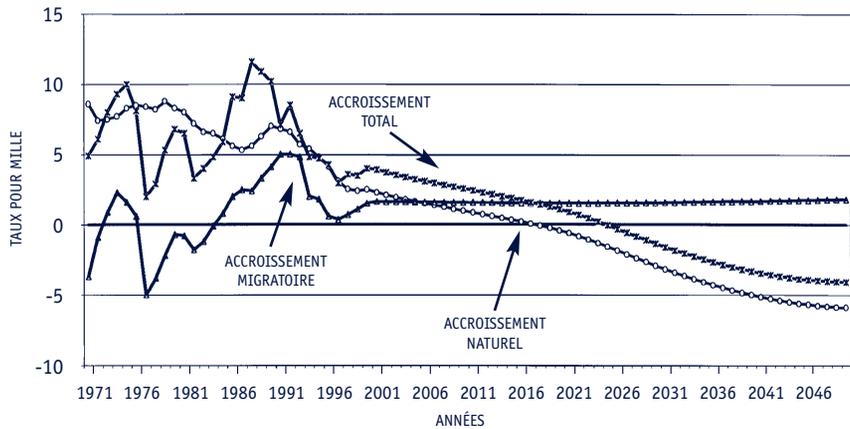
Le portrait d'une population est une affaire complexe ; pour ne pas s'y perdre, il faut faire des choix, s'attarder à certains traits plutôt qu'à d'autres, en fonction de leur importance en regard du thème du Colloque. On tentera toutefois d'aborder toutes les composantes démographiques de l'évolution des populations.

1. RYTHME DE CROISSANCE ET ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION PAR ÂGE

La population du Québec a atteint 7 millions de personnes entre 1986 et 1991. Depuis cette année-là, le taux d'accroissement total annuel a fluctué entre 0,2 et 1,0 % (figure 1); ces fluctuations sont principalement liées aux secousses du taux d'accroissement migratoire, provoquées par les départs des Québécois, surtout anglophones, vers les autres provinces canadiennes et par les variations dans le nombre d'immigrants internationaux qui viennent s'installer au Québec. Par ailleurs, on observe que la croissance naturelle a été positive durant toute la période depuis 1971 grâce aux surplus de naissances par rapport aux décès, mais en décroissance soutenue.

Quel sera l'avenir? De façon à peu près inéluctable, la décroissance des effectifs globaux est à l'horizon: le scénario moyen des dernières perspectives de l'Institut de la statistique du Québec l'envisage pour 2026-2030 (Thibault et al., 1999); sur la figure 1, c'est le moment où la courbe de l'accroissement total croise la ligne droite qui correspond au point nul et cette trajectoire se réalisera dans l'hypothèse où la croissance migratoire reste positive après 2015, moment où l'accroissement naturel

FIGURE 1 • TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL, MIGRATOIRE ET TOTAL, QUÉBEC, 1971-1998, ET PRÉVISION, 1999-2050

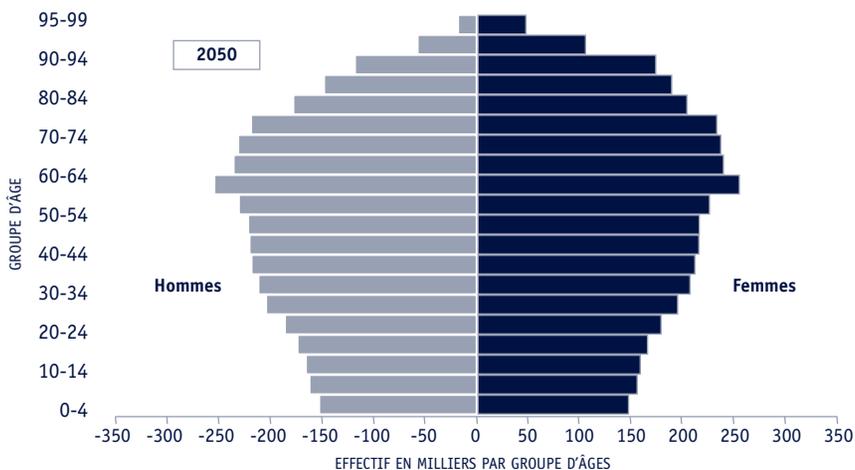
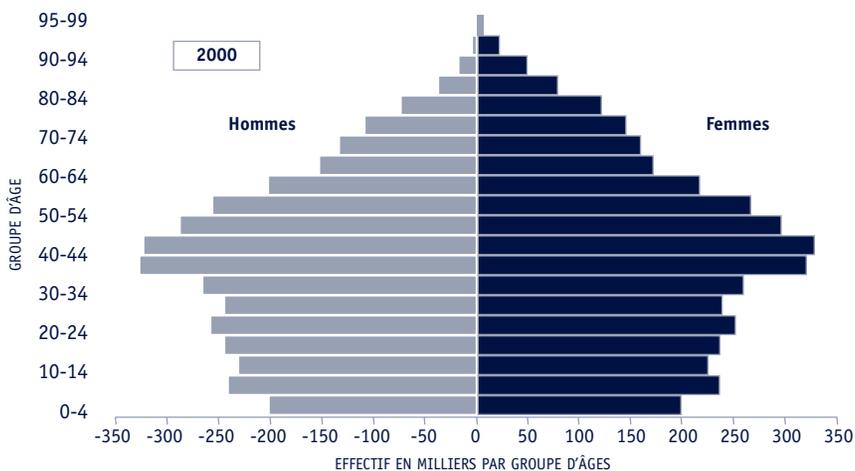
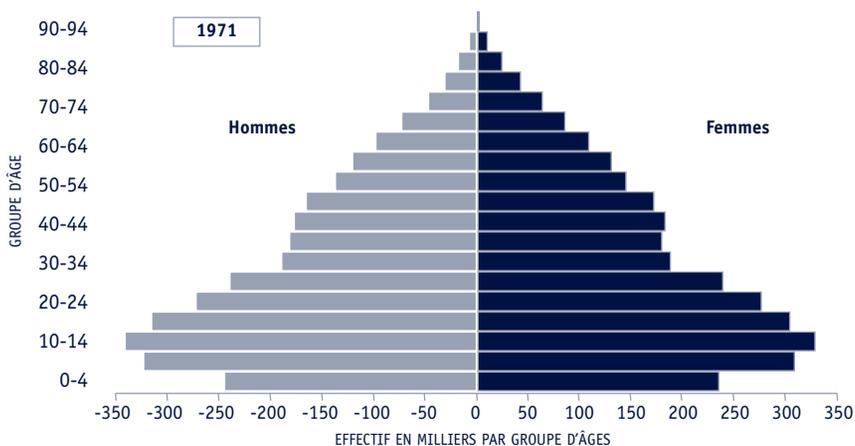


devient négatif. La décroissance des effectifs globaux a-t-elle des conséquences négatives? Que voilà l'objet d'un beau débat où la science n'a pas tranché! Chose certaine, c'est que la décroissance déjà amorcée dans les classes d'âges jeunes a nécessité des ajustements souvent pénibles dans le système scolaire, par exemple.

Si elle n'est pas enrayerée, cette décroissance se produira simultanément avec la période où les effectifs des personnes âgées atteindront leur point culminant. Le portrait révélé par les pyramides des âges montre du Québec une image changeante (figure 2): la pyramide du milieu est celle de l'an 2000; la population est alors de 7 300 000 et elle a commencé à vieillir; en 1971, le Québec est encore bien jeune, car les cohortes du baby-boom nées entre 1945-1965 avaient entre 5 et 25 ans; à leur point maximum, elles comptaient des cohortes de 140 000 jeunes du même âge; au cours des 20 dernières années, aucune cohorte n'a compté 100 000 naissances, et si la fécondité se maintient à 1,5 enfant par femme, le Québec aura la physionomie représentée par l'image du bas de la figure 2 en 2050, où le nombre annuel de naissances sera d'environ 60 000.

Le passage de la pyramide du centre à celle du bas sera donc marqué par le passage aux âges élevés des nombreuses cohortes du baby-boom; elles ont présentement entre 35 et 55 ans et auront entre 55 et 75 ans en 2020. Cette population de 2050 sera marquée par quelques traits spécifiques: augmentation du nombre et du pourcentage des personnes de 65 ans et plus; c'est le vieillissement démographique tel que défini habituellement. Il porte en lui un vieillissement supplémentaire qui correspond à l'augmentation du nombre et de la proportion des grands

FIGURE 2 • PYRAMIDES DES ÂGES, QUÉBEC, 1971, 2000 ET 2050

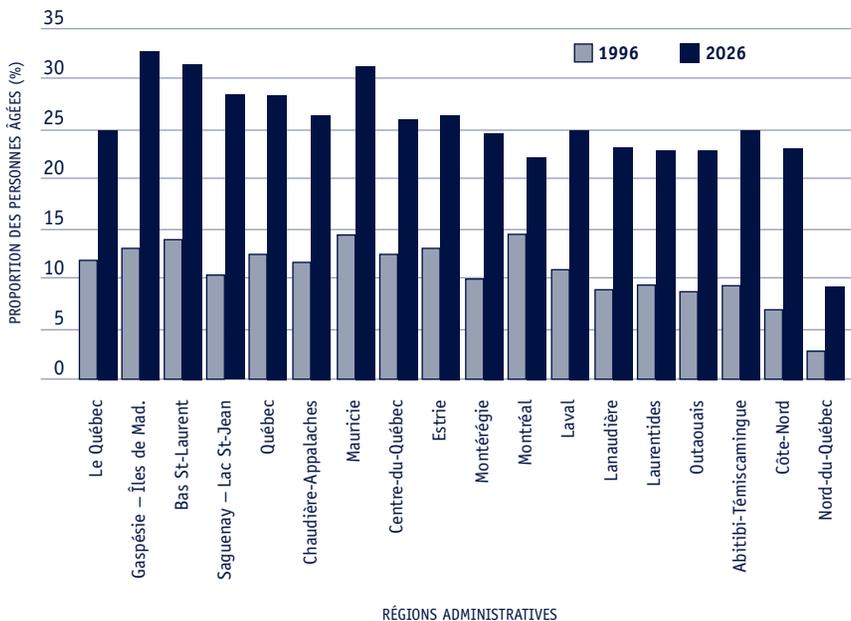


vieillards âgés de 85 ans ou plus. Ce vieillissement se caractérise de plus en plus par la féminisation de la vieillesse, à cause de la surmortalité masculine qui a prévalu au cours du XX^e siècle et qui prendra du temps à se résorber. Un autre trait s’ajoute: il s’agit de l’augmentation du nombre et du pourcentage des travailleurs de 45 ans et plus par rapport aux plus jeunes: c’est le vieillissement de la population active.

2. LE VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Ces différentes formes du vieillissement ne se produisent pas aux mêmes rythmes partout. La figure 3 montre que la proportion des personnes âgées variait 2 à 15 % en 1996 dans les diverses régions du Québec (Thibault et al., 2000). D’après les scénarios les plus plausibles envisagés par l’Institut de la statistique du Québec dans son dernier exercice de perspectives démographiques régionales, cette proportion va augmenter partout, mais à des rythmes différents qui sont liés aux hypothèses sur les déplacements interrégionaux; la région de Montréal qui a le pourcentage le plus fort en 1996, aurait le plus faible dans 25 ans, phénomène lié à l’attrait de Montréal auprès des jeunes, l’accroissement de l’importance relative des personnes âgées dans les régions étant fortement lié aux migrations interrégionales où le grand pôle urbain joue un rôle puissant.

FIGURE 3 • VARIATION DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, QUÉBEC, 1996 ET 2026



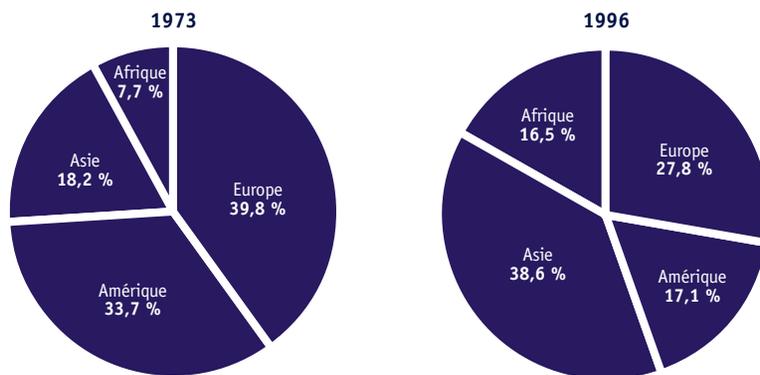
Pour les régions, le grand défi que ce scénario propose en est un qui concerne toute l'organisation sociale de laquelle dépend le bien-être des personnes âgées: leur confort matériel, leur accès aux divers services dont ils ont besoin, en particulier les services de santé, ainsi que leur lien avec leurs proches et leur environnement. Le défi touche non seulement les instances gouvernementales, mais aussi l'environnement familial et communautaire.

3. LA DIVERSIFICATION DES LIEUX DE PROVENANCE DES IMMIGRANTS

Ce vieillissement généralisé, on se le rappelle, provient essentiellement de l'évolution du taux de croissance naturelle qui devient négatif (figure 1). Un deuxième trait distinctif de la population québécoise de l'avenir tient à l'accroissement de l'importance relative de la croissance migratoire dans l'évolution des effectifs. Sans évoquer ici toutes les questions relatives à la composition socioculturelle et démographique de la population, on notera à la figure 4 que la diversification des lieux de provenance des immigrants au cours des 25 dernières années représente l'un des changements les plus importants dans l'évolution démographique (Duchesne, 2000): les immigrants provenant d'Asie et d'Afrique sont devenus majoritaires; cela correspond à un enrichissement de l'environnement culturel, mais aussi à un défi considérable quant aux ajustements nécessaires dans les communautés culturelles sur lesquelles s'appuie leur intégration tout comme dans la société d'accueil qui doit leur faire une place!

Ayant évoqué la décroissance globale et le dépeuplement de certaines régions, ne faut-il pas réfléchir de façon audacieuse à la question des mouvements migratoires? D'abord à l'échelle du Canada, la persistance des pertes migratoires ou des très faibles surplus dont le Québec souffre dans ses échanges avec les régions canadiennes ne pose-t-elle pas pour

FIGURE 4 • CONTINENTS DE PROVENANCE DES IMMIGRANTS, QUÉBEC



l'avenir un défi auquel il faut s'attaquer? Quelle devrait être la position du Québec dans ses relations avec le reste du monde, dans un contexte de mondialisation économique, dans un cadre d'échanges migratoires mondiaux qui impliquent des populations très nombreuses? Les Québécois eux-mêmes sont-ils suffisamment mobiles? Les Québécois peuvent-ils, veulent-ils accueillir des nombres plus importants d'immigrants, que leur territoire malgré sa dureté incontestable peut attirer? Que réserve l'avenir?

4. L'ÉVOLUTION DE LA FÉCONDITÉ ET DU CONTEXTE FAMILIAL

La croissance naturelle déjà évoquée repose sur l'équilibre entre les naissances et les décès. Étant donné la poursuite des progrès en matière de mortalité et de leurs ramifications complexes avec la santé en général et avec la question du vieillissement démographique dont d'autres auteurs vont parler abondamment, cet aspect ne sera pas développé ici. Par contre, la fécondité et les facteurs qui la déterminent retiendront notre attention. La figure 5 est consacrée à cette question. Cette figure présente, non pas les indices de fécondité, de nuptialité, de divorces ou de participation au marché du travail eux-mêmes, mais une mesure relative de ce que ces phénomènes sont devenus entre 1971 et 1999 en supposant que le point le plus élevé de la période était égal à 100. Pendant cette période, l'indice synthétique de fécondité ou le nombre moyen d'enfants par femme est passé d'environ deux enfants à 1,34, donc une réduction de plus de 30 % pour atteindre au milieu des années 1980 son point le plus bas; par la suite, cet indice a remonté jusqu'à 1,6 (80 % de la valeur de 1971) pour baisser de nouveau à la fin des années 1990 où son niveau est à 70 % de celui de 1971. Cet indicateur qui reflète des fluctuations de court terme, principalement de l'âge où les couples décident d'avoir leurs enfants, occulte la stabilité des indices de long terme: pendant cette période, les femmes qui ont terminé leur période de vie reproductive ont eu 1,6 enfant (Duchesne, 2000). Il s'agit là d'une descendance très faible, bien en-deça du seuil de remplacement des générations qui se situe à un peu plus de 2 enfants par femme, compte tenu du rapport de masculinité à la naissance et du niveau de la mortalité.

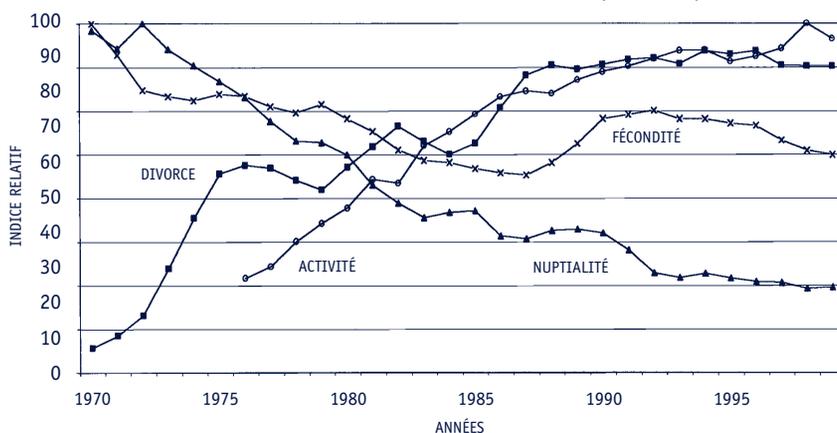
Pourtant, les aspirations en matière de fécondité sont plus fortes que les réalisations. Depuis le milieu des années 1970, toutes les enquêtes qui ont demandé aux jeunes d'indiquer quel est le nombre d'enfants qu'ils prévoient avoir montrent que les aspirations des jeunes femmes, tout aussi bien que celles des jeunes hommes, se situent à 2 enfants en moyenne. Entre le moment où s'expriment ces désirs ou aspirations et le moment de les réaliser, les jeunes font face à un contexte qui, semble-t-il, constitue un frein à leur volonté de mettre des enfants au monde.

De nombreux travaux se sont penchés sur les éléments qui expliquent cette situation. Bien qu'aucun des facteurs évoqués n'explique le phénomène complètement, certains ont des liens indéniables avec la réduction du nombre d'enfants entre 1971 et 1999. Voici quelques facteurs importants. Il faut d'abord rappeler que la réalisation des désirs de fécondité se concrétise désormais dans un cadre où la contraception est très efficace. Depuis le milieu des années 1960, l'avènement de la pilule contraceptive est venu renforcer les profonds changements de mentalité qui s'effectuaient à l'égard de la vie familiale, de la vie de couple, de la sexualité hors mariage. Décider quand et combien d'enfants on aura est devenu une possibilité très réelle, qui n'interfère plus avec la liberté désirée dans le déroulement de la vie sexuelle. Du recours à la pilule anovulante, on allait bientôt passer à la stérilisation contraceptive pour mettre un terme à la vie fertile dès que les enfants désirés sont nés. Par ailleurs, au cours des années récentes, on constate que le recours à l'avortement fait aussi partie des comportements auxquels on fait appel en cas d'échec de la contraception: il s'agit là d'une manifestation très forte de la volonté de ne pas mettre au monde d'enfants non souhaités. On ne saurait donc s'étonner de la faible fécondité, mais la contraception n'est pas l'élément déterminant des désirs, ce n'est qu'un outil utilisé pour réaliser les désirs des couples.

Deux changements majeurs se sont produits depuis 1970 qui ont fortement contribué à freiner la réalisation du désir d'enfants. D'abord, c'est la progression de l'instabilité des mariages. La courbe «divorces» de la figure 5, un indice relatif du changement, montre bien la montée rapide du divorce comme moyen de mettre un terme à un mariage qui s'est avéré un échec. L'indicateur retenu passe de 25 à 65 de 1970 à 1975, pour ensuite graduellement atteindre 90 au milieu des années 1980, avec de nombreuses fluctuations qui reflètent davantage le rythme de travail des tribunaux que la propension des couples à se séparer. La proportion des couples mariés qui divorcent se situerait à plus de 40 % pour les promotions de mariages qui ont une vingtaine d'années d'existence.

Par ailleurs, dès le milieu des années 1970, l'indice de la fréquence des mariages s'est mis à baisser rapidement, de sorte que l'indice des années 1990 ne représente plus que 40 % de celui des années 1970 (courbe «nuptialité» de la figure 5). Le mariage légal a d'abord perdu son caractère permanent par la montée du divorce; il a ensuite perdu son caractère universel, puisque les couples se forment sans se marier. En effet, la baisse radicale de la courbe «nuptialité», si elle indique bien le recul du mariage, ne correspond pas à une désaffectation identique à l'égard de la vie de couple. Les années 1980 et 1990 ont vu croître de façon soutenue la formation des couples en union libre, qui est maintenant socialement

FIGURE 5 • ÉVOLUTION DE LA FÉCONDITÉ, DE LA NUPTIALITÉ, DE LA DIVORTIALITÉ ET DE L'ACTIVITÉ DES FEMMES, QUÉBEC, 1970-98



acceptée non seulement comme mode de vie des couples, mais aussi comme fondement de la vie familiale, plus de 50% des enfants québécois naissant dorénavant de parents en union libre.

L'union libre, par définition, est une forme d'union dont le caractère reste plus précaire que celui du mariage. Même si de nombreuses unions de ce type sont stables et constituent un cadre familial exemplaire, l'union libre contribue à l'instabilité conjugale très grande qui marque la société contemporaine. En ce sens, elle est associée à la précarité du contexte dans lequel les couples doivent décider d'avoir des enfants ou non. Elle est, entre autres, liée au fait que l'âge auquel on décide d'avoir son premier enfant est de plus en plus tardif (Cahiers québécois de démographie, 1999).

Le décor familial s'est donc radicalement transformé: le divorce et l'union libre se sont unis pour provoquer une diversification des trajectoires familiales des hommes et des femmes, trajectoires marquées dorénavant pas des périodes de monoparentalité et de recomposition familiale qui semblent moins propices à la décision d'avoir un enfant, ou d'en avoir un de plus (Peron et al., 1999).

5. LA PARTICIPATION DES FEMMES AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Une autre dimension du contexte dans lequel les couples prennent la décision d'avoir des enfants est celui de l'univers économique. L'environnement actuel en est un où les jeunes femmes, comme les jeunes hommes, poursuivent leurs études à un âge plus avancé que dans le passé. Parallèlement à ce changement, le marché du travail s'est ouvert

à l'arrivée des femmes et, il n'est pas excessif de dire que ce dernier ne saurait maintenant se passer de leur travail et de leur compétence dans les nombreux domaines où elles sont actives. La courbe «activité» de la figure 5 confirme la progression fulgurante de la présence des femmes sur la scène économique. Cette présence est-elle liée à la faible fécondité qui prévaut? On peut dire «certainement», mais ce facteur ne saurait tout expliquer, d'autant plus que la relation peut exister aussi bien dans un sens que dans l'autre: les femmes ont peu d'enfants parce qu'elles travaillent ou bien les femmes travaillent parce qu'elles ont peu d'enfants. De plus, on constate que d'autres sociétés ont des taux d'activité féminine plus élevés que ceux du Québec et une fécondité plus forte. Enfin, on peut se demander si l'association qu'on observe à partir des comportements des couples entre activité professionnelle des femmes et faible fécondité ne dépend pas en bonne partie de l'absence de volonté du monde du travail de faire une place aux responsabilités familiales de ceux et celles qui travaillent.

Quelques dimensions de l'évolution du marché du travail et des caractéristiques de la population active méritent que l'on s'y arrête non pas pour faire des démonstrations approfondies, mais pour soulever des questions. D'une part, on peut signaler les difficultés d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle; on voit à la figure 6 que les taux d'activité à 15-24 ans qui avaient atteint un sommet à la fin des années 1980 ont baissé dans les années 1990, autant pour les hommes que pour les femmes. Cela coïncide avec des transformations majeures mieux reflétées encore par la chute des taux d'activité des hommes de 60-64 ans. Les difficultés d'insertion des jeunes et la sortie accélérée des travailleurs âgés doivent inciter les observateurs à réfléchir sur l'évolution du marché du travail et de ses liens avec la vie familiale.

FIGURE 6 • TAUX D'ACTIVITÉ, QUÉBEC, 1976-1998

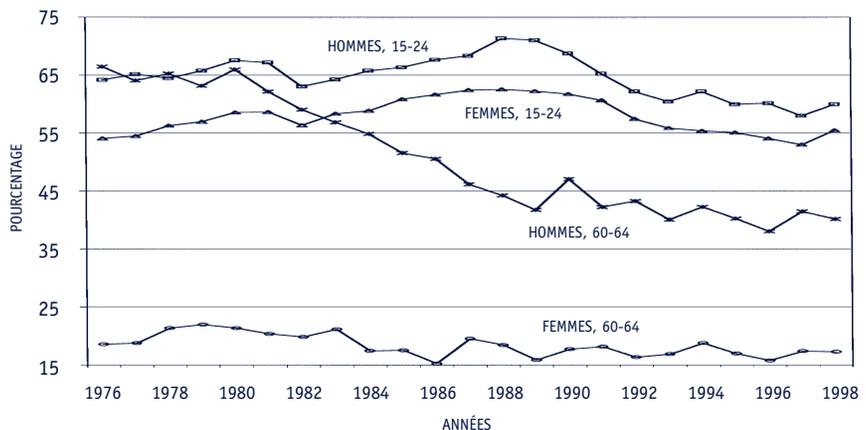
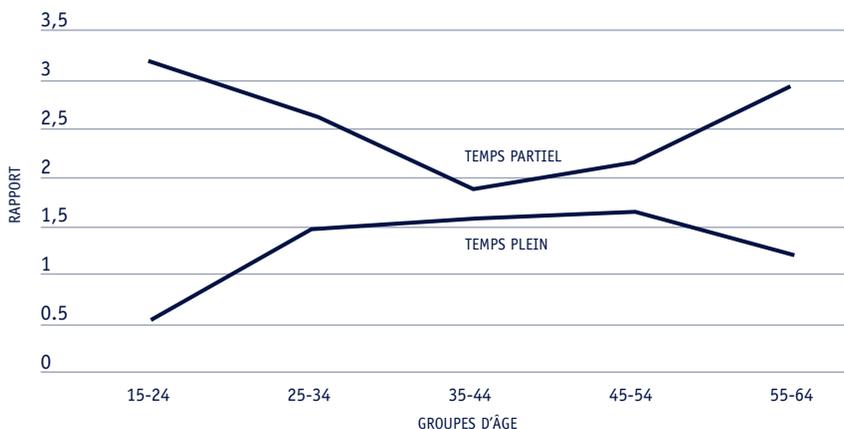


FIGURE 7 • RAPPORT ENTRE LES TAUX D'ACTIVITÉ FÉMININE 1998/1976



En second lieu, on observe à la figure 7 une augmentation de l'importance relative du travail à temps plein pour les femmes, à part les toutes jeunes. Cette réalité, tout en étant sans doute souhaitable à plusieurs égards pour le déroulement de la vie des femmes et leur insertion solide dans le monde économique, a des ramifications avec la vie familiale et peut entrer en conflit avec l'équilibre entre vie parentale et vie professionnelle, si le monde du travail n'ajuste pas ses exigences face à ces nouvelles réalités. Des recherches en cours mettent en évidence la complexité des horaires de travail des parents qui, cherchant à boucler leur budget tout en conservant le contact avec leur conjoint et leurs enfants, font face à des horaires de travail atypiques marqués par le travail de fin de semaine, de nuit et de soirée, sans pour autant leur rapporter des revenus très satisfaisants. Ces observations pointent vers des réalités encore mal connues dans leurs conséquences sur le déroulement de la vie familiale et sur l'environnement des enfants.

6. CONCLUSION

En guise de conclusion, rappelons les grands traits du visage de la population québécoise à l'orée du XXI^e siècle. Le vieillissement y est une réalité incontournable, car il découle des comportements des cinq dernières décennies. Seule la planification économique et sociale pourra en atténuer les conséquences. Par contre, la décroissance anticipée, pour peu qu'elle représente et soit perçue comme un aspect négatif, pourrait être reportée et même évitée par un redressement de la fécondité et une politique migratoire éclairée. Du point de vue des régions, les défis sont immenses et là encore, l'intervention est possible.

Le domaine de la famille constitue un champ très complexe. L'élaboration et la mise en place de politiques sociales et familiales doivent être effectuées en toute conscience des difficultés profondes auxquelles il faut faire face: des comportements et des valeurs qui relèvent de la vie privée, des évolutions qui tout en ayant des spécificités locales trouvent leur fondement dans les transformations de la société occidentale dans son entier, une ambivalence profonde quant à la volonté de la communauté de voir les pouvoirs publics intervenir dans ces domaines, et finalement la vision souvent à court terme des décideurs qui modifient brusquement les mesures de soutien à la famille.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Duchesne, L. 2000. *La situation démographique au Québec*. Institut de la statistique du Québec, 292 p.

Cahiers québécois de démographie. Numéro thématique sur l'union libre 1-2, Vol. 28, 1999

Péron, Y., H. Desrosiers, H. Juby*, É. Lapierre-Adamcyk, C. Le Bourdais, N. Marcil-Gratton et J. Mongeau, 1998. *Les familles canadiennes à l'approche de l'an 2000*, Monographie du recensement de 1991, Statistique Canada, 369 p.

Marcil-Gratton, N., *Lapierre-Adamcyk, É., et Le Bourdais, C., 2000. «Régimes de travail: à la recherche d'un équilibre entre temps familial et bien-être économique». Communication présentée aux Deuxièmes Rencontres Sauvy, 13^e Entretiens du Centre Jacques Cartier, Montréal, octobre.

Thibault, N., et Gauthier, H. 1999. «Perspectives de la population du Québec au XXI^e siècle: changement dans le paysage de la croissance», Statistiques. *Données sociodémographiques en bref*, vol. 3, n^o 2.

Thibault, N., E. Létourneau et H. Gauthier. 2000. «Nouvelles perspectives démographiques régionales 1996-2041: Concentration dans les régions métropolitaines et vieillissement accentué», Statistiques. *Données sociodémographiques en bref*, vol. 4, n^o 2.

2. formes et significations de la vie familiale: des liens entre famille, espace public et le droit¹

**M. PIERRE
NOREAU,
PROFESSEUR,
CENTRE DE
RECHERCHE EN
DROIT PUBLIC,
UNIVERSITÉ DE
MONTRÉAL**

Il n'y a rien de plus périlleux que de chercher à prédire l'avenir de la famille. S'acharner même à décrire globalement ce qu'elle est devenue aujourd'hui relève davantage de l'inspiration pure que de la sociologie. On se prend alors à rêver à ces familles d'antan, nombreuses et stables, où les générations se partageaient la maison ancestrale. Les choses n'étaient-elles pas plus simples à l'époque paisible de la voiture à cheval? Plus près de nous, y a-t-il eu, au cours des années 50, un paradis perdu de la famille: le poisson le vendredi, et le dimanche, le rosbif et le navet en cubes, avec un gâteau des anges pour faire passer tout ça... La crème en ce temps-là était tellement meilleure!

C'est souvent à ces réminiscences que nous renvoie le discours actuel sur la complexité des relations familiales: familles multiformes, instabilité des couples, éclatement de la famille traditionnelle. Mais de quelle tradition s'agit-il? On se surprend de voir aborder le problème de la complexité avec des mots si simples qu'ils nous en apprennent davantage sur ce que nous croyons avoir perdu que sur ce que nous sommes réellement devenus. Les choses n'ont-elles pas déjà été plus simples?

Mais a-t-il seulement existé, ce temps de simplicité? En revenant sur ses propres pas, chacun se rappelle vaguement déjà que, d'une maison à l'autre, le monde basculait. Jeune, on enlevait nos chaussures ici, et là, on pouvait piger dans les sucreries. Ce sont des choses qu'on n'oublie pas. La mère de celui-ci travaillait, ceux-là avaient une maison de campagne (on apprendra plus tard que c'était une roulotte...). On ne pouvait jamais entrer dans telle résidence. Dans telle autre, on ne se parlait pas si doucement qu'à la maison. En un seul jour, nous traversions dix univers différents, à faire seulement le tour du voisinage. Tout ça dans le même quadrilatère.

Il ne s'agit pas ici de faire l'inventaire de ces différences, mais de prendre acte de ce que la famille a toujours connu plusieurs formes et que c'est plutôt la représentation sociale de la vie familiale (sa signification) qui alimente aujourd'hui nos préoccupations. L'idée de ce qui fonde la famille

1 Je tiens à remercier de façon toute particulière M. Nicholas Kasirer, professeur à l'Université McGill et directeur du Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec, pour les nombreuses références historiques et juridiques que sa relecture attentive et érudite a permis d'ajouter au texte original. Je tiens également à remercier M. Raymond Noreau, mon père et, depuis 15 ans, mon plus exigeant lecteur. Plusieurs des exemples et des analyses qu'on trouvera dans ce texte sont le produit de nos observations croisées sur la réalité familiale contemporaine et le fait d'une longue expérience partagée de la vie de famille.

et la rend possible a ainsi varié considérablement au cours des cent dernières années. Ce qui relevait de la vie privée est graduellement passé du côté de la sphère publique. Notre définition de la famille a-t-elle pour autant tellement évolué? C'est à ces questions trop vastes que nous consacrons les prochaines pages.

DES DIVERSES FORMES DE LA FAMILLE TRADITIONNELLE

Revenons-en aux lieux communs: il n'y a plus de modèle unique de la famille. Or, si c'est un fait connu, c'est également un fait ancien. Plusieurs facteurs expliquent la situation contemporaine: la multiplication des références liées à la mobilité géographique des individus et des familles, la diversité des modes de vie en raison de la part plus grande que prennent l'individualité, la concurrence des sources et des espaces de socialisation, etc. Ces constats nous arrivent tout préparés d'avance, emballés dans cette certitude que le changement social s'accompagne d'une complexification croissante des rapports sociaux, d'une diversification accrue des formes de la socialisation². Un retour rapide sur l'histoire de la famille révèle cependant que sa structure a toujours connu de multiples formes. Ce fait est largement confirmé par ce qu'on sait des familles du XIX^e siècle. Les premières recherches réalisées par Frédéric Le Play (1806-1882) sur les ouvriers européens proposent déjà, vers 1850, un inventaire intéressant des différentes formes de la famille en Europe. Le Play y inventorie près de 45 types de famille différents, qu'il décrit sous forme monographique³. Il classe, un peu comme nous le faisons aujourd'hui, ces types de familles selon leur stabilité (souvent associée au maintien de références traditionnelles susceptibles de garantir la sécurité individuelle) ou leur caractère instable, associé à la perte des solidarités communautaires, au morcellement de la propriété, à l'individualisation des rapports, à la place moins grande qu'y tiennent les références religieuses. On croirait voir posés en peu de mots les termes du débat actuel sur la vie familiale.

2 Il s'agit d'un des fondements de la sociologie contemporaine auquel je souscris, mais qui mérite d'être constamment documenté puisque si la modernité avancée (ou la postmodernité comme on voudra) vient avec un accroissement constant des références et des opportunités, elle porte également son lot de standardisations, en matière informatique comme en matière de communication, sur internet, dans l'alimentation, dans les effets de mode dont nous constatons quotidiennement les conséquences simplificatrices, dans le domaine de la musique comme dans celui du vêtement. L'anthropologie nous rappelle régulièrement la complexité des rapports qui se tissent au sein des sociétés que nous qualifions souvent d'*élémentaires*. Il est sans doute hasardeux, de considérer sans examen que la vie de nos ancêtres était plus simple que la nôtre, ou que si la diversité continue des rapports sociaux est une tendance forte qu'un rapide tour d'horizon historique permet de constater. Elle ne rend sans doute pas compte de tous les phénomènes sociaux à la fois. Un retour à la micro sociologie s'impose, comme on le verra dans les propos qui suivent, malgré leur caractère impressionniste.

3 Frédéric Le Play, *Les ouvriers européens* (2^e Édition), Tours: Mame, 1877-1879 (6 volumes). Pour une synthèse rapide de l'œuvre de Le Play, on consultera l'ouvrage classique de Robert A. Nisbet, *La tradition sociologique*, Paris, Presses universitaires de France (Coll. Sociologies), 1984 (1^{re} édition américaine, 1966), p. 85-96.

Schématiquement, Le Play distingue trois grands types de familles. Il classe parmi celles-ci la grande famille patriarcale, caractéristique des régions de steppes et adaptée à la vie pastorale. Il la distingue de la famille souche, plutôt caractérisée par la présence d'un noyau familial stable duquel se détachent graduellement les enfants qui, sauf pour l'un d'eux – qui hérite des biens familiaux –, sont encouragés à former de nouveaux ménages et à établir de nouvelles propriétés dans le cadre d'un long processus de détachement qui les ramène parfois au domicile parental pour un moment, avant de les voir à nouveau s'en détacher. Un dernier type de famille est finalement décrit: la famille instable. Celle-ci est caractérisée par l'individualisme de ses membres, le caractère contractuel de la vie conjugale, l'absence d'enracinement dans la propriété, l'existence de structures familiales différentes d'une génération à l'autre, etc.

On reconnaît presque, dans cette définition de la «famille instable», les caractéristiques stables de la famille d'aujourd'hui... Et la «famille souche» dont parle Le Play nous rappelle le phénomène connu de ces enfants boomerangs dont le noyau familial sert longtemps de port d'attache, le point de départ d'une longue succession d'aller-retour⁴.

Les travaux de Le Play nous amènent à reconnaître la diversité des formes possibles de la famille et les origines très anciennes d'une altérité qu'on tend trop spontanément à associer strictement à la période contemporaine. Le fait est que plusieurs formes de la famille ont toujours cohabité⁵.

Déjà, au XIX^e siècle, l'idée de la famille à trois générations constitue en soi un modèle dont on saisit facilement les limites. Dans les familles nombreuses, il est peu probable que tous les enfants aient partagé également la responsabilité d'accueillir leurs parents vieillissants, de sorte que, pour l'essentiel, les familles correspondaient au modèle de la famille nucléaire contemporaine. La mortalité des conjoints était un phénomène courant pour des raisons qui tenaient à l'état des connaissances médicales et à une espérance de vie plus courte. En 1901, au Canada, 14 % des familles étaient de type monoparentale, une proportion à peine moins élevée que celle des familles monoparentales d'aujourd'hui (15 %)⁶.

4 Lire à ce propos L'Institut Vanier de la famille, *Profil des familles canadienne II*, Ottawa, Institut Vanier de la famille, 2000, p. 22.

5 Dans le cadre de travaux sur la question, Peter Gossage, professeur d'histoire de l'Université de Sherbrooke trace un portrait des conditions qui président, dès le XIX^e siècle à ces variations sur un thème dont nous nous inspirons partiellement ici. Voir une synthèse de ces considérations dans Alain Fortier, «La famille, d'hier à aujourd'hui», dans *Interface*, Vol. 17, n 1, p. 52-53.

6 Lire en parallèle les tableaux 13 et 13a de l'ouvrage publié par L'Institut Vanier de la famille, *op. cit.*, p. 31 et 32. Au Québec, cette proportion est de 17 %. Voir le tableau 3.5 dans: Québec, *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, Ministère de la Famille et l'Enfance, Institut de la statistique du Québec 1999, p. 73.

Ces situations conduisaient éventuellement à des remariages, d'où l'existence de familles reconstituées et d'enfants issus du premier et du deuxième lit... À ces situations, s'ajoutent des réalités différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui, mais qui rendent compte d'une certaine variabilité des formes de la vie familiale. On oublie ainsi qu'en milieu rural, une proportion importante des hommes quittait la ferme au début de l'hiver pour aller travailler en milieu forestier, laissant au conjoint l'entière responsabilité du ménage et des travaux d'hiver. Le problème de la disponibilité des terres dans la vallée du Saint-Laurent est à l'origine d'un important brassage des populations dont les travaux d'Arthur Buis, puis d'Esdras Minville rendent compte à la fin du XIX^e siècle et jusque dans la première moitié du XX^e. Le développement des Laurentides, de l'Outaouais supérieur, du Saguenay et du Lac Saint-Jean, du Témiscouata et de l'Abitibi doit beaucoup à l'établissement de familles d'origine rurale sur ces territoires⁷. Ces déplacements remettent en perspective la proximité proverbiale des familles établies en milieu rural et ces impératifs matériels sont à l'origine d'importantes migrations sur le territoire québécois⁸.

La migration vers la ville comporte elle-même ses difficultés. On oublie aujourd'hui la fonction des pièces doubles qu'on retrouve dans un grand nombre d'appartements construits à Montréal entre les rues Mont-Royal et Jarry. Elles témoignent, au-delà des problèmes d'ensoleillement et de salubrité, de la versatilité nécessaire des différentes parties du logis et de la nécessité de coucher tout le monde... Ces réalités encore proches ne se distinguent pas tellement de celles que connaissent les nombreuses familles immigrantes d'aujourd'hui, mais la mémoire est courte.

Sur un plan plus qualitatif, on doit également reconnaître la diversité des modes d'interaction entre enfants et adultes. Déjà, la distinction entre famille rurale et famille urbaine est d'origine ancienne; à partir de 1915, les Québécois vivent majoritairement en milieu urbain. Mais à ces grandes distinctions s'en ajoutent d'autres. On se rappellera que l'éducation de nombreux enfants était confiée aux membres de communautés religieuses œuvrant dans le secteur de l'éducation, dans les couvents et collèges, écoles normales et séminaires aux vocations diverses, etc. La vie au pensionnat ne constituait pas un cas de figure exceptionnel. Au sein même des familles, la présence d'un oncle ou d'une tante célibataires

7 Pierre Noreau et Normand Perron, « Quelques stratégies migratoires au Québec: perspective historique », dans Madeleine Gauthier (dir.), *Pourquoi partir?: Les enjeux des migrations de jeunes au XX^e siècle*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997, p. 133-161.

8 Pour s'aviser davantage de ces réalités, on lira avec intérêt Christian Morissonneau, *La terre promise: Le mythe du Nord québécois*, Montréal, Hurtubise HMH/Cahiers du Québec, 1978 et Robert Laplante, *L'expérience de Guyenne*, Guyenne, Corporation de développement de Guyenne, 1995.

était fréquente. Recevoir un «pensionnaire» était une pratique courante. S'établir en ville, pour un – et plus encore pour une – célibataire, signifiait souvent, vivre dans une autre famille que la sienne. On ne saurait perdre de vue que si 27 % des personnes de 15 ans et plus sont statistiquement considérées comme célibataires, cette proportion était de près de 42 % en 1901. Une partie seulement d'entre elles étaient membres d'une communauté religieuse ou du clergé. Aussi, la présence dans le ménage d'autres adultes que les parents constituait un phénomène courant. Ces adultes contribuaient eux aussi, plus ou moins directement, à l'éducation des enfants. Sur un autre registre, la présence durable dans la cellule familiale d'enfants issus d'une autre famille était aussi un phénomène courant, justifié par les besoins de l'exploitation agricole, la proximité des institutions d'enseignement ou le besoin pur et simple de soulager un parent de responsabilités familiales devenues difficiles à supporter, à la suite d'une maladie, du décès du conjoint, ou de la naissance d'un nouvel enfant. La fonction de parrain ou de marraine pouvait ainsi comporter des responsabilités concrètes. L'adoption sans formalité particulière constituait elle-même une pratique courante, un enfant pouvait ainsi être pris en charge par ses grands-parents, parfois par ses oncles et tantes, parfois par des voisins ou par un couple sans enfant connu des géniteurs. Les parents nourriciers étaient souvent convaincus de leur bon droit et considéraient en tout état de cause que «les vrais parents sont ceux qui élèvent et aiment l'enfant⁹.»

On sous-estime finalement l'existence des fréquentations hors mariage et la naissance d'enfants dits «naturels» ou «illégitimes» dont les orphelinats, les crèches et les services d'adoption témoignent pourtant de l'importance statistique¹⁰. La fréquentation des registres de l'État civil révèle toujours l'existence, dans chaque paroisse, d'une proportion importante d'enfants nés dans les huit mois qui suivent la date du mariage¹¹. La langue populaire de l'époque conserve les traces de la réprobation qui accompagnait une telle situation. «Fêter Pâques avant carême» n'était pas la chose la plus recommandée qui soit. Si, aujourd'hui,

9 Madeleine Ferron et Robert Cliche, *Quand le peuple fait la loi: La loi populaire à Saint-Joseph de Beauce*, Montréal, Hurtubise/HMH, 1972, p. 73. Les auteurs rappellent que la première loi touchant l'adoption date seulement de 1924.

10 Lire à ce propos Renée Joyal, «Les obligations alimentaires familiales et les enfants: de l'exclusion horizontale à l'exclusion verticale» dans *Revue juridique* Thémis, vol. 33, n° 2, p. 327-342.

11 Ferron et Cliche, *op. cit.* p. 69-73.

la majorité des enfants qui naissent au Québec sont conçus hors mariage – près de 53 % en 1996 –, on peut néanmoins conclure qu'il ne s'agit pas d'un avatar de la postmodernité¹².

FORMES ET SIGNIFICATION DE LA VIE FAMILIALE: LES TRACES LAISSÉES DANS LE DROIT

C'est moins dans sa forme que dans ses significations que la famille se distingue d'une période à l'autre. Ici la référence au droit présente un certain intérêt. Si, comme on le prétend souvent, le droit retarde toujours sur la période, c'est qu'il fixe dans les mots des formes sociales dont on entend assurer la stabilité, ce qui fait toujours du droit un mécanisme conservateur, au sens sociologique du terme: il assure la fixité d'un certain nombre de formes sociales, en les objectivant¹³. Se pencher sur le droit, c'est méditer sur la trace laissée par un autre, avant de réaliser qu'il s'agit de notre propre empreinte. On peut de la sorte distinguer trois périodes dans l'histoire récente de la famille, au cours du XX^e siècle, rien qu'en tenant compte des mutations connues par le droit. Cela étant, le droit nous en apprend souvent moins par ce qu'on y trouve que par ce qu'on n'y trouve pas. La société y est toujours décrite de façon indirecte. Tout ce qui n'y est pas écrit, y est justement pris pour acquis; et sans toutes ces évidences (sans tout ce non-droit) le droit perd lui-même son sens. Le non-dit est ainsi, a contrario ce qui est le plus sûr. Nous ne retrouvons nulle part dans le Code civil de définition claire de ce qu'est une famille¹⁴. Il semble à chaque fois qu'on ait été en face d'un fait acquis¹⁵.

Le temps de la lignée. Nous le disions, on peut à peu près affirmer que la famille a connu trois définitions (trois significations) différentes, au cours du siècle, définitions fondées respectivement sur la lignée, le couple et, finalement, sur l'enfant. Il apparaît assez clairement que jusqu'en 1915 (c'est-à-dire jusqu'au moment qui marque statistiquement,

12 Québec, *op. cit.*, p. 114. Lire également l'étude de Nicole Marciel-Gratton et Céline Le Bourdais, *Garde des enfants, droit de visite et pension alimentaire: Résultats tirés de l'enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Ministère de la Justice du Canada, 1999, p. 3.

13 Il suffit pour s'en convaincre de lire l'introduction du premier rapport de la Commission des droits civils de la femme, rendu public en 1930, notamment au chapitre des « Nature et fonction des lois ». Commission des droit civils de la femme, « Premier rapport de la Commission », dans *La Revue du Notariat*, Vol. 32, 1929-1930, p. 230-235.

14 C'est un constat qu'on trouve également dans l'introduction au dictionnaire de Droit privé de la Famille. Lire à ce propos: Nicholas Kasirer et al., *Dictionnaire de droit privé de la famille et lexiques bilingues*, Montréal, Yvon Blais, 1999, p. XVI-XVIII.

15 Fait cocasse, on trouve, dans l'index du Code civil du Québec, en référence au mot « Famille », un renvoi à la situation particulière des familles d'accueil, abordées dans le contexte particulier du legs (art. 761 C.c.Q.) et de la donation (art. 1817 C.c.Q.). C'est du moins le cas dans les éditions actuelles du *Code civil du Québec* publiées chez Yvon Blais et Wilson & Lafleur.

sinon métaphoriquement, le passage du monde rural au monde urbain), la signification de la famille tourne largement autour de la transmission du patrimoine. On pense d'abord et avant tout ici à la famille de type rural. Mais c'est également une perspective valable pour une partie de la société urbaine. On conçoit à cette époque – comme au cours des siècles précédents – la famille comme une unité de production économique, à laquelle chaque membre contribue dans le cadre de relations fondées sur la dépendance réciproque. Un des problèmes centraux, au-delà des constantes difficultés associées à l'autarcie, tient à la transmission des biens. Les premières observations sociologiques réalisées au cours de cette période sont rapportées par Léon Gérin, qui rappelle lui-même les travaux de M. Gauldrée-Boilleau, réalisés vers 1861¹⁶. Il y souligne l'importance que prennent le maintien du domaine familial, et la priorité qu'on accordait à la transmission intégrale du patrimoine, pratique qui permet d'éviter la subdivision des terres d'une génération à l'autre. La consommation, par les familles, de la presque totalité de ce qui était produit sur la ferme rendait difficile l'accumulation de biens durables, meubles ou immeubles. D'où l'importance que: «Le domaine patrimonial reste intact au milieu des vicissitudes que subit la famille qui se divise, sans que lui-même soit morcelé»¹⁷.

On comprend mieux dans ce contexte l'importance que pouvaient représenter les dispositions relatives à la succession. Mais du point de vue de la structure familiale, elle explique également l'importance de la famille souche, c'est-à-dire de la lignée comme mécanisme susceptible d'assurer l'intégrité du patrimoine accumulé au moment de sa transmission¹⁸. On saisit également la place moins importante que peut prendre dans ce contexte l'expression des individualités. Le couple lui-même y tient une place moins considérable que celle qu'il sera par la suite appelé à prendre. C'est également le cas des enfants.

16 Léon Gérin, *Le type économique et social des Canadiens: Milieux agricoles de tradition française*, Montréal, Éditions de l'Association Canadienne-Française, 1937, p. 13-22.

17 *Ibid.*, p. 17. Il ne s'agit pas d'une caractéristique propre au monde rural. Dans une étude encore récente de Yvan Simonis, il ressort que dans les pays plus industrialisés, le même phénomène était connu. Lire Yvan Simonis, «Transmettre un bien industriel familial pendant six générations (1750-1940). Étude de cas en Belgique. Premiers résultats.», dans *Les Cahiers de Droit*, Vol. 33, n° 3, septembre 1992, p. 735-757. Le texte est repris sous le même titre dans Jean-Guy Belley et Pierre Issalys, *Aux frontières du juridique: Études interdisciplinaires sur les transformations du droit*, Québec, Université Laval/GEPTUD, 1993, p. 255-277.

18 Concernant cette question spécifique, on lira avec intérêt le texte de Nicholas Kasirer, «Testing the origins of the Family Patrimony in Everyday Life», dans *Les Cahiers de Droit*, Vol. 36 n° 4, décembre 1995, p. 809. Il y réfère notamment aux travaux de G. Bouchard, «Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du XVII^e au XX^e siècle», dans *Histoire sociale/Social History*, Vol. 16, n° 31, 1983, p. 35; et S. Dépatie, «La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion; un exemple canadien au XVIII^e siècle», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, 1990, p. 171.

Parallèlement, on comprend les enjeux entourant la vie matérielle. En ces temps de rareté, chaque bien durable bénéficie d'une valeur intrinsèque et laisse supposer que la vie matérielle n'était pas moins importante qu'elle l'est aujourd'hui¹⁹. Tout transite cependant par la lignée. Aussi, la succession, ab intestat, n'implique-t-elle la transmission des biens du de cujus qu'en faveur des descendants ou des ascendants. Le conjoint survivant ne peut bénéficier, en dehors d'un testament rédigé dans les formes ou de stipulations prévues au contrat de mariage, d'aucun des biens de la succession. Ceux-ci restent dans la lignée du conjoint décédé (la famille de sang). Cette contrainte pose particulièrement problème aux femmes devenues veuves.

Le temps du couple. L'adoption de la Loi Pérodeau en 1915 (L.Q. 1915, c. 74), marque dans cette perspective un tournant important parce qu'il garantit à la femme mariée le droit de succéder à son mari. Avant cette époque, souligne Camille Charron, les conjoints étaient héritiers irréguliers l'un de l'autre et «classés après les parents du douzième degré»²⁰. C'est là l'expression d'une reconnaissance plus grande du couple dans la vie familiale et la consécration juridique de la famille nucléaire se trouve ainsi affirmée. Graduellement, le contrat de mariage cesse d'être l'expression d'une convention entre deux lignées, pour devenir une entente de deux individus. Les rapports conjugaux tendent à s'extraire de la hiérarchie imposée par son rattachement à la famille élargie. L'usage du contrat de mariage et l'existence d'un régime matrimonial légal ou conventionnel permettaient déjà à la fin du XIX^e siècle de limiter les autres effets possibles du droit successoral. On essayait par-là de balancer le droit matrimonial et le droit successoral comme les plateaux d'une même balance, en révélant du coup le passage d'une certaine conception de la famille à une autre²¹.

19 À tout prendre, ce n'est pas le seul fait de la consommation, qui détermine le caractère plus – ou moins – matérialiste de chaque époque. On peut se demander, mais c'est un débat sans fin, si le caractère éphémère des biens de consommation actuels ne détermine pas un certain détachement vis-à-vis de la vie matérielle et s'il ne serait pas propice au développement d'autres dimensions de la vie personnelle que l'avoir, puisqu'il est souvent acquis.

20 Camille Charron, *Effets et méfaits de la Loi Pérodeau*, Montréal, Mémoire de Maîtrise, Université de Montréal, septembre 1973, p. 1. Le premier alinéa de l'article 635 C.c.B.C. prévoit ainsi que «Les parents au-delà du douzième degré ne succèdent pas.» ce qui implique, *a contrario* que les parents peuvent succéder jusqu'au douzième degré. Or, il faut lire cet alinéa avec l'article 636 C.c.B.C. qui stipule que «Lorsque le défunt ne laisse aucun parent au degré admissible, les biens de sa succession appartiennent à son conjoint survivant.»

21 Il ne faut pas croire, cependant, que ces mutations furent rapidement acceptées. La loi Pérodeau porte le nom de Narcisse Pérodeau qui, dès le mois de mai 1905, en proposa l'adoption. Il aura par conséquent fallu dix ans avant que soit amendé le Code civil du Bas-Canada.

Bien sûr, certaines caractéristiques de la famille antérieure se maintiennent. Le droit hésite encore, et l'autorité des parents, notamment celle du père, sur les enfants constitue une transposition, au niveau de la cellule familiale, de préceptes longtemps entretenus au sein de la famille traditionnelle. Le Code civil du Québec, nous rappelle Nicholas Kasirer, prévoit toujours aujourd'hui que : « l'enfant à tout âge, doit respect à ses père et mère²² ». Ces adultes restent ainsi les personnages centraux du noyau familial, et la famille demeure elle-même une structure d'autorité. Le vouvoiement des parents et la place de la correction physique constituent les caractéristiques d'une certaine conception de la famille, qui s'est longtemps maintenue dans les usages, sinon dans le droit²³. « Être bien élevé » référerait à l'époque – et réfère encore aujourd'hui – à une réalité bien précise, associée au respect des conventions, des usages, des rites. Un survol rapide des articles du Code civil du Bas Canada – articles qui sont pratiquement restés inchangés de 1866 à 1965 – révèle par ailleurs l'importance qu'on a longtemps accordée aux obligations alimentaires issues du mariage par rapport à toute autre responsabilité; on pense notamment à l'éducation des enfants, qui prend aujourd'hui une signification beaucoup plus étendue qu'à l'époque.

Cela étant, la définition du couple (plutôt que de la lignée) comme fondement relationnel de la famille s'est graduellement imposée tout au cours du XX^e siècle et a sans doute trouvé son aboutissement lors de la modification des obligations alimentaires des parents en ligne directe, en 1996, réduites, depuis cette date, aux parents au premier degré (art. 585 C.c.Q.). La référence à la lignée tombait ainsi en désuétude après avoir longtemps constitué la référence plus ou moins affirmée de ce qui fondait les rapports familiaux. Parallèlement, tout au cours du siècle, la vie familiale allait de plus en plus dépendre des rapports de couple, mais ceux-ci n'ont de sens pour eux-mêmes que dans la perspective de rapports non hiérarchisés. La reconnaissance du couple nécessitait une rupture avec la logique relationnelle sur laquelle était fondée la famille élargie, en tant que système de dépendance mutuelle. La vie du couple

22 Nicholas Kasirer, *Honour Bound*, text prepared in connection with the Law Commission of Canada round table on legislation, February 9, 2001. Il s'agit de l'article 597 C.c.Q. L'ancien article 242 C.c.B.C. stipulait « L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses parents »

23 L'article 245 C.c.B.C. (je tire le libellé de Paul-A. Crépeau et John E.C. Brieryley (eds.), *Code civil 1966-1980, Édition historique et critique*, Montréal, Chambre des notaires du Québec/Société québécoise d'information juridique, 1981) stipule que : « Le père, et à défaut la mère, a sur son enfant mineur et non émancipé un droit de correction modéré et raisonnable, droit qui peut être délégué et que peuvent exercer ceux à qui l'éducation de cet enfant a été confiée. » Or, cette disposition, légèrement modifiée en 1977, n'a été définitivement retranchée qu'en 1994 dans le nouveau Code civil du Québec. Lire Monique Ouellet, « De la famille », dans Barreau du Québec et Chambre des notaires, *La réforme du Code civil*, Vol. 1, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 181.

elle-même ne tirera plus que de loin en loin sa légitimité de sa consécration publique, elle cesse d'être un fait collectif pour devenir le lieu par excellence de l'intimité, c'est-à-dire de la personnalité, vécue dans l'affection mutuelle des conjoints. Elle rompt avec l'idée même de la dépendance filiale pour devenir l'expression de l'indépendance personnelle. Juridiquement, l'égalité des conjoints allait servir d'indicateur de cette reconnaissance du couple en tant qu'il est le produit d'une jonction entre deux individualités. On peut faire remonter très loin dans le temps, cette reconnaissance graduelle des individualités²⁴. Elle se trouve cependant surtout affirmée depuis le milieu des années 60, avec la consécration de la capacité juridique de la femme mariée (1964), le droit au divorce (1968), l'avènement de la société d'acquêt comme régime légal en remplacement de la communauté de biens (1969) et la co-titularité de l'autorité parentale (1977)²⁵. Ces mutations ont graduellement fait disparaître du couple les restes d'une certaine hiérarchie des rapports, et ont consacré la volonté des conjoints – plutôt que la nécessité ou la contrainte sociale – comme fondement de la vie familiale. D'une certaine façon, les dispositions relatives à la protection de la résidence familiale, à l'établissement du droit à des prestations compensatoires et à la constitution d'un patrimoine familial n'ont été que des expressions tardives de cette «centralité» du couple²⁶.

Le temps de l'enfant. Mais à l'échelle des changements sociaux, cette situation n'aura somme toute caractérisé qu'une période restreinte de la vie des familles. On peut bien sûr placer ses origines symboliques (juridiques) vers 1915, mais il s'agissait sans doute d'une réalité plus ancienne, déjà associée à la mobilité géographique des familles établies en milieu rural, ou contraintes à quitter la campagne pour la ville. De même qu'il ne s'est que très graduellement affirmé comme un fait social incontournable, le couple a lentement perdu sa centralité comme fondement de la vie familiale au fur et à mesure que d'autres critères sont venus fonder la signification contemporaine de la famille. Une meilleure connaissance de la psychologie de l'enfant, l'affirmation plus explicite

24 Jean-Maurice Brisson et Nicholas Kasirer font remonter cette tendance à l'établissement des biens réservés de la femme en Communauté (1931). Lire à ce propos: Jean-Maurice Brisson et Nicholas Kasirer, «La femme mariée et le Code civil du Bas Canada: Une commune émancipation?», dans Patrick Glenn (dir.), *Droit québécois et droit français: Communauté, autonomie, concordance*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1993, p. 221-244. Lire également Maryse Beaulieu, *Portrait de famille: L'avènement des biens réservés de la femme mariée*, Québec, Mémoire de maîtrise présenté à la Faculté de droit, Université Laval, 1998.

25 L.Q. 1977 c.72.

26 D'une certaine façon, l'ouvrage écrit en 1988 par Renée Dandurand sur le mariage, rend compte des orientations générales de la période et des mutations de la famille en fonction des nouvelles réalités de la vie de couple. Renée Dandurand, *Le mariage en question* (coll. Essai sociologique), Québec, IQRC, 1988.

de sa personnalité juridique, de sa réalité distincte, ont contribué à un recadrage de la vie familiale. La possibilité de limiter le nombre des naissances dans le couple a fait de l'enfant le produit d'un choix du couple et, du coup, l'objet d'une grande valorisation. Il a cessé d'être à la fois une contrainte naturelle (une fatalité valorisée) et une variable économique (tantôt une charge et, plus tard, une ressource) pour devenir l'enjeu de préoccupations plus directement éthiques, sociales et psychologiques. Un déplacement s'est réalisé. L'enfant est graduellement devenu le véritable fondement de la famille, au-delà de la pérennité de la vie de couple.

Ici, le droit, outil privilégié de l'État providence, est presque en phase avec l'état des rapports sociaux²⁷. Dans un ouvrage très documenté et accessible sur Les enfants, la société et l'État de droit au Québec, Renée Joyal rend compte des mutations importantes qu'a connues le droit de l'enfant, notamment à partir du début des années 70²⁸. Déjà, la démocratisation de l'éducation (1964) et l'établissement d'un régime de prêts et bourses ont contribué, au cours des années 60, à faire de l'enfance et de la jeunesse, l'objet d'une intervention massive de l'État et, parallèlement, le nœud des débats sur l'avenir de la famille. Par la suite, l'amendement, en 1980, du Code civil du Bas Canada et l'ajout d'une disposition spécifique sur la protection de l'intérêt de l'enfant et le respect de ses droits (dont le contenu est repris dans l'article 33 C.c.Q.), l'adoption de la Loi sur la protection de la jeunesse, (L.R.Q. P-34.1) en 1977 et de la Loi sur les jeunes contrevenants (L.R.C. 1985, ch. Y-1), en 1984, l'extension à 16 ans de l'âge obligatoire de la fréquentation scolaire (1988), l'établissement des services de garde en milieu scolaire et, plus récemment, des centres de la petite enfance (1998) ont contribué à une lente distinction entre la vie du couple et celle de leurs enfants, ceux-ci bénéficiant d'une reconnaissance spécifique et de services spécialisés. L'instabilité des couples allait largement favoriser cette distinction sur laquelle est de plus en plus souvent établie, aujourd'hui, l'image contemporaine de la famille²⁹.

Mais c'est encore en matière de droit de la famille que cette mutation est la plus frappante. La réforme mise en œuvre en 1980 constitue la pièce centrale de cette opération. La comparaison de ces nouvelles dispositions du Code civil avec les plus anciennes révèle le glissement des préoccupations

27 Autant la législation fut lente à reconnaître et à consacrer la réalité contemporaine du couple, autant elle fut prompte à l'évacuer.

28 Renée Joyal, *Les enfants, la société et l'État de droit au Québec*, Montréal, HMH (Cahiers du Québec), 1999.

29 L'idée même de la famille monoparentale ou celle de la famille recomposée révèle que c'est en définitive la présence des enfants qui caractérise – sert de critère à la définition – de la famille.

des rédacteurs du Code civil. Ainsi, alors que les obligations parentales portent, au XIX^e siècle, presque exclusivement sur les aliments (165 ss. C.c.B.C.) et la reconnaissance du droit des parents sur l'enfant jusqu'à sa majorité (242 ss. C.c.B.C), les dispositions mises en vigueur depuis 1980, sont toutes centrées sur la garde, la surveillance, l'éducation et l'intérêt de l'enfant (597 ss. C.c.Q.). Ces dispositions doivent être lues avec celles de la Loi sur la protection de la jeunesse, qui garantit sa sécurité et son développement (art. 38 et 38.1 L.R.Q. P-34.1). Dans les facultés de droit, les cours de Droit matrimonial ont graduellement été remplacés par des cours de Droit de la famille, de Droit patrimonial de la famille ou de Droit de la famille et de l'enfant.

Mais tous ces changements emportent avec eux un glissement plus important encore, qui s'est réalisé entre les contenus de la sphère privée et de la sphère publique et qui offre une synthèse de tout ce qui précède.

LA TRANSMUTATION DES SPHÈRES PUBLIQUE ET PRIVÉE

La famille a connu diverses formes au cours du siècle, divers modèles de la vie familiale fondés tantôt sur la lignée, tantôt sur le couple ou sur l'enfant. Ces modèles ont souvent cohabité, pour un temps, peut-être cohabitent-ils toujours. Or, ces mutations accompagnent un grand brassage dans nos perceptions de ce qui fonde la vie familiale³⁰. Un regard distancié sur l'évolution du droit de la famille offre en même temps une lecture de ce que nous intégrons à la sphère publique; cet espace qui appartient à tout le monde et qui délimite les enjeux du débat politique. Mais ce faisant, on observe également ce qui en sort graduellement. On constate alors que le droit se dessaisait parfois de ce qu'il avait normé, alors qu'il étend son empire sur d'autres types de relations sociales, sur d'autres espaces sociaux qu'il ignorait jusque-là. Le dessaisissement, ici, touche tout ce qui concerne la vie affective des adultes, mais il s'agit de rapports qui ont longtemps été ritualisés et que le droit encadre, aujourd'hui, de beaucoup moins près.

Le Code civil du Bas Canada consacre, en 1866, près de 50 articles aux conditions de formation du mariage: qualités et conditions requises, formalités relatives à sa formation, opposition au mariage et demandes de nullité, en général pour des motifs touchant à la forme et au consentement³¹. Sur toutes ces questions, le Code civil du Québec consacre, depuis 1980,

30 Le Québec n'est surtout pas à ce chapitre un cas unique. On lira à ce propos: Jacques Commaille, *L'Esprit sociologique des lois*, Paris, Presses universitaires de France (coll. Droit, éthique, société), Paris, 1994, p. 166-169 et 182-193.

31 Nous nous intéressons surtout ici aux articles 115 à 164 C.c.B.C. auxquels on pourrait même ajouter les articles 165 à 184 qui touchent les obligations et devoirs des époux, et qui tiennent du même esprit que les articles précédents.

la moitié moins d'articles³². La chose semble s'expliquer en partie par l'importance qu'on accordait, à l'époque, au contrôle des rapports affectifs – sinon des rapports sexuels – entre adultes. Les fréquentations entre jeunes gens, les fiançailles, la demande en mariage (au père de «la future», par «le futur» accompagné ou non par son propre père) révèlent les contraintes d'un univers très codé. Ce contrôle social des affects était en rapport direct avec les intérêts du groupe (de la lignée) et caractérise une forme de limitation des rapports hommes-femmes. La famille l'emporte sur le ménage. Cette ritualisation (cette codification) est l'expression d'une objectivation des rapports amoureux et a trouvé une traduction juridique dans le contrôle des relations pré-maritales et des conditions de constitution des couples. Il s'agit de réalités qu'on trouve ailleurs dans le droit et qui sont graduellement tombées en désuétude. «On n'entreprend plus guère aujourd'hui d'action «en séduction» fondée sur les réclamations d'une femme abusée par les représentations trompeuses d'un homme, généralement à la suite d'une promesse en mariage. Le Code criminel interdisait jusqu'au milieu des années 50 «La séduction de passagères à bord de navires» (art. 214 C.cr.), disposition qui sanctionnait d'un an de prison les fréquentations entre le personnel de bord et les voyageurs de sexe féminin. On ne prononce plus de divorce pour «Faute matrimoniale»; on ne recourt plus à l'action en «aliénation d'affection». Tout cela est loin du principe général reconnaissant la variété des rapports possibles entre «adultes consentants». Or, c'est l'individualité qui trouve, dans ce dessaisissement, un nouveau lieu d'expression.

Tous ces chapitres de la vie personnelle sont passés de la sphère publique à la sphère des rapports privés. La vie affective a graduellement cessé d'être un fait d'intérêt collectif. Ceci explique le retrait graduel du champ du droit d'un certain nombre de dimensions de la vie du couple. Elle explique également que plusieurs couples aient mis leur relation à l'abri du droit, ou du moins à l'abri du droit formel³³. C'est du moins ce qu'accrédite l'augmentation continue des couples vivant en union de fait. La vie affective pouvait ainsi se déployer hors de l'espace public (i.e. du cadre des rapports juridicisés). La Loi sur le divorce (L.R.C. c. D-3.4) constituait également dans cette perspective une façon pour le droit de se retirer d'un espace qu'il contrôlait entièrement et de restituer aux conjoints mariés leur autonomie. La stabilité des couples cessait dès lors d'être perçue comme une nécessité publique ou comme l'expression

32 Il s'agit d'articles dont, pour partie, certains remettent d'ailleurs en question la constitutionnalité. Voir à ce propos: André Morel, «Les dispositions préconfédérales du Code civil du Bas Canada sur le mariage», dans Canada, *L'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil québécois et le bijuridisme*, Ministère de la justice Canada, 1997, p. 441-462.

33 Lire à ce propos: Nicholas Kasirer, «What is vie commune? Qu'est-ce que living together», dans *Mélanges Paul-André Crépeau*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1997, p. 487-534.

métaphorique de la stabilité sociale. Et si de nombreuses dispositions juridiques ont par la suite visé l'établissement d'un certain équilibre – d'ordre économique – entre les conjoints «ré-individualisés», les préoccupations du législateur se sont graduellement portées, depuis, sur l'intérêt de l'enfant.

C'est là l'indication d'un mouvement inverse, de la vie privée vers la sphère publique. Au XIX^e siècle, l'éducation des enfants relève entièrement des familles, comme le produit d'une forme de délégation pleine et entière. Renée Joyal rappelle l'adoption de certaines lois importantes qui, entre 1869 et 1920, tranchent par leurs orientations avec l'immobilisme affiché par l'État, au cours de la période antérieure. Cela étant, la vie de l'enfant se fonde encore à celle du couple ou de la famille élargie. Si certaines législations viennent directement limiter l'exploitation du travail des enfants ou favoriser la salubrité publique et la sécurité au travail, c'est sans doute l'établissement des comités protestant et catholique du Conseil de l'instruction publique, en 1875, et la création ultérieure de plusieurs écoles spécialisées, qui constituent les interventions législatives les plus importantes³⁴. L'instruction ne deviendra cependant obligatoire que beaucoup plus tard, en 1943, et fera l'objet d'âpres débats, souvent fondés sur l'ingérence suspecte de l'État dans la vie familiale. L'Église, surtout, considère que l'éducation des enfants doit rester du domaine de la famille et que l'instruction doit demeurer le choix des parents³⁵.

On connaît la suite, l'État interviendra de plus en plus dans la vie des familles, la Loi sur la protection de la jeunesse constituant une forme très affirmée de ce retournement. Au fur et à mesure que la vie des couples sortait de la sphère publique, le droit intervenait de plus en plus dans la vie familiale au nom de l'intérêt de l'enfant. Plusieurs fonctions qui relevaient jusqu'alors entièrement de la famille, l'éducation, la sécurité, le contrôle des comportements, allaient passer de la sphère privée à la sphère publique. Les parents n'ont pas été dégagés des responsabilités associées à la filiation, mais une partie de ces obligations se sont trouvées tout à coup mieux étayées et contrôlées davantage que par le passé. Ces mutations ont été souvent discutées comme en font foi plusieurs extraits du Rapport du Comité de consultation sur la famille (1986) qui rappelle la nécessité d'"éviter l'arbitraire et le contrôle par l'État des choix de vie individuels des familles, sous quelle que forme que ce soit"³⁶.

34 Joyal, *op. cit.*, p. 61-128.

35 On lira avec intérêt dans cette veine P. Hermas Lalande, *L'Instruction obligatoire*, Montréal, Imprimerie du Messenger, 1991, p. 25-59. Sur le contexte de l'époque: Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain*, Montréal, Boréal (coll. Compact), 1989, p. 101-102.

36 Québec, *Rapport du Comité de consultation sur la famille: Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois* (2^e partie), 1986, p. 12.

Aujourd'hui, il s'agit cependant d'un principe qui reçoit largement l'appui de la population. Dans le cadre d'une enquête que nous avons conduite au printemps et à l'été de l'an 2000, 64 % des répondants interrogés dans la grande région de Montréal (n=1530) affirmaient qu'ils étaient plutôt d'accord, sinon très d'accord que «la loi a quelque chose à voir dans les relations parents-enfants». Une proportion égale de répondants reconnaissaient, plus largement encore, que la loi avait quelque chose à voir avec la vie privée des gens³⁷.

S'agissant des rapports familiaux, ce transfert n'a cependant été possible que du fait du nouveau statut reconnu à l'enfant en tant que personnalité singulière. Nous pourrions dire d'une certaine façon qu'elle n'a été possible qu'à la condition d'une forme de mise à niveau des statuts sociaux, d'abord du statut des adultes entre eux (des ascendants et des descendants), puis des membres du couple (entre hommes et femmes) et, finalement, de l'égalité entre adultes et enfants (parents et enfants), consacrée par le droit³⁸. En contrepartie, l'État est venu graduellement supporter les parents, notamment en matière de soutien à la famille (les allocations familiales) et d'instruction publique (régime des prêts et bourses, gratuité et démocratisation des études supérieures). Le soutien de l'État s'est également fait sentir en matière d'éducation, mais il faut l'entendre ici dans son sens le plus large et y inclure la création des Centres de la petite enfance et la réduction des coûts d'admission en garderie. Il y a dans tout cela un équilibre nouveau entre les sphères publique et privée, c'est-à-dire, entre ce que le droit peut et ne peut plus faire. L'enfant est devenu le critère de ce qui fonde la qualité de la vie familiale, sinon de son existence, en dehors de la vie même du couple. Il est ainsi devenu l'enjeu de l'intervention publique et juridique. L'enfant n'est plus tout à fait sous la totale dépendance du couple. Tout cela ne signifie évidemment pas la disparition juridique de la parentalité. Celle-ci se maintient largement par le biais des dispositions concernant la filiation. Mais ce procédé conduit précisément à la distinction de la parentalité d'avec la conjugalité. Elle individualise le rapport à l'enfant jusqu'à en faire une succession de rapports interpersonnels: chaque parent avec chaque enfant. Or, il s'agit d'un glissement important dans la conception qu'on se fait spontanément de la famille. Il fait cependant partie des mutations dont nous avons parlé, notamment depuis que la question du

37 Pierre Noreau, Bernard Fournier et Myriam Jézéquel, *Sondage Droit et démographie*, mené au cours du printemps et de l'été 2000.

38 Il s'agit là d'une des conditions de la vie démocratique telle qu'a pu la définir Tocqueville qui, parlant de l'égalité de condition ou de l'esprit d'égalité, ne pensait pas encore que celle-ci pourrait d'une certaine façon s'étendre aux rapports entre parents et enfants.

bien-être et du développement de l'enfant est venue accroître le champ des responsabilités parentales, longtemps limitées aux paramètres plus restreints des obligations d'alimenter, d'entretenir et d'élever les enfants³⁹.

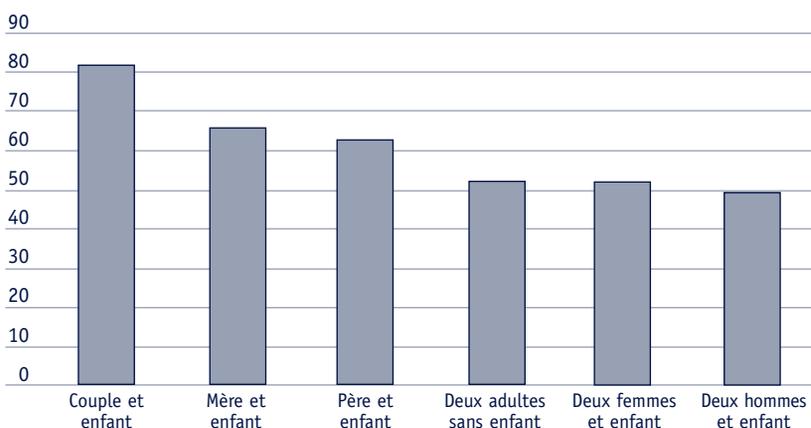
ESPACE PUBLIC ET OPINION PUBLIQUE: QU'EST-CE QUE LA FAMILLE?

Tout cela rend compte, d'une façon peut-être inhabituelle, d'une certaine histoire de la famille, que la sociologie de la famille ou l'anthropologie contemporaine auraient décrite d'une façon différente, mais comparable sous beaucoup d'aspects. De même que la démographie aborde la famille par le chiffre, la sociologie du droit la saisit par sa reconstruction juridique. Or, celle-ci constitue en même temps – notamment au moment où le droit est dit – un procédé puissant de construction sociale du sens. Ce n'est pas la seule façon d'aborder la signification contemporaine de la famille. Le droit présente cet inconvénient de tenter la synthèse des valeurs de la période et il ne faut jamais sous-estimer qu'il n'est pas à l'abri de certains effets d'accentuation. En contrepartie, une étude plus poussée des attitudes et des opinions révèle souvent la capacité des réprouvés de vivre avec la complexité des rapports familiaux.

39 Or, et ce glissement est caractéristique, si les articles relatifs aux obligations alimentaires sont, dans le Code civil du Bas Canada, insérés sous le chapitre intitulé *Des obligations qui naissent du mariage*, ils se retrouvent, dans le nouveau Code civil du Québec, sous les chapitres de *L'obligation alimentaire* et *De l'autorité parentale*. Les libellés relatifs aux obligations des parents vis-à-vis de leurs enfants sont eux-mêmes révélateurs d'un glissement de la fonction parentale. Ainsi l'article 165 C.c.B.C. stipule que: « Les époux contractent par le seul fait du mariage l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants ». L'article 599 du Code civil du Québec qui correspond le plus à celui-ci stipule aujourd'hui que: « Les pères et mères ont, à l'égard de leur enfant, le droit et le devoir de garde, de surveillance et d'éducation. Ils doivent nourrir et entretenir leur enfant. » On saisit immédiatement ici l'individuation des parents: père et mère plutôt qu'époux. Notons néanmoins que la version anglaise stipule dès 1866 « husband and wife » en distinguant déjà les statuts des adultes en cause. Le nouveau code modifie également la relation aux enfants (on écrit *l'enfant* plutôt que *leurs enfants*, que la version anglaise utilise encore les termes *their children*), distinction qui, dans la version française du moins, comporte également une forme de désappropriation (c'est *l'enfant*, ce ne sont plus *leurs* enfants). On constate également un élargissement de la fonction parentale (garde, surveillance, éducation, alimentation et entretien plutôt qu'aliment, entretien et élevage) et une inversion de l'ordre des priorités énoncées. Le Code civil de 1966 prévoit également des responsabilités au chapitre de la « Puissance paternelle » (245 ss. C.c.B.C.), mais élargit moins le spectre des responsabilités que l'étendue des pouvoirs dévolus aux parents. Par ailleurs, alors que les aliments, l'entretien et l'élevage des enfants constituent des « obligations » dans l'ancien code, ils sont plutôt considérés comme des « droits » dans le nouveau, signe de la condition choisie de la parentalité et de la possibilité de la revendiquer, du moins en matière de garde, de surveillance et d'éducation. Finalement, il y aurait sans doute beaucoup à dire sur la différence que suppose l'usage des termes *obligation* et *devoir*. Ici deux conceptions de l'autorité du droit s'opposent, une première fondée sur l'idée d'une contrainte extérieure, objectivée, une seconde sur celle d'une contrainte intériorisée et, par conséquent, subjective.

Nous avons donc voulu pousser l'investigation jusqu'à interroger le «justiciable»; ce parent réel ou potentiel qui ne sait pas toujours que le droit le regarde. La firme Sondagem nous a permis d'exploiter cette curiosité jusqu'à ouvrir les pages de l'un de ses sondages à une dizaine de nos questions sur la famille⁴⁰. Mille huit répondants ont ainsi été interrogés⁴¹. La première de nos questions portait sur ce qui est nécessaire pour fonder une famille.

TABLEAU 1 • APPUIS À DIFFÉRENTES FORMES DE FAMILLES



Diverses possibilités étaient ainsi offertes à nos informateurs. Les options peuvent être regroupées sur trois paliers selon le niveau d'assentiment recueilli. Ainsi, c'est l'option «deux adultes et un enfant» qui recueille le plus fort appui (82 %), suivi par deux autres possibilités, une mère et un enfant (65 %) et un père et un enfant (62 %), qui, compte tenu des marges d'erreur, recueillent des appuis à peu près équivalents. Finalement, trois options reçoivent des appuis frôlant les 50 %: un couple sans enfant (50 %), deux femmes et un enfant (50 %) et deux hommes et un enfant (46 %).

Il y a là toute la distance entre la reconnaissance sociale et la tolérance. Cela étant, l'élément le plus intéressant du tableau réside dans l'acceptation par les répondants d'une grande diversité dans les formes possibles de la famille. Il ressort clairement que la famille cellulaire continue à être la référence par rapport à laquelle sont calibrées toutes les autres expériences familiales. Les résultats de l'enquête révèlent à la fois la grande ouverture

⁴⁰ Nous tenons à remercier monsieur Jean Noiseux, dont la disponibilité et la générosité ont permis la réalisation de cette étude et qui a largement contribué à la définition des questions dont nous analysons maintenant les résultats.

⁴¹ La marge d'erreur est de 3,1 % 19 fois sur 20.

de l'opinion vis-à-vis de différentes formes de la vie familiale, en même temps que le maintien d'une représentation relativement connue de la famille. Il y a là toute la distance entre l'image valorisée de la famille (la famille comme symbole d'une forme de la vie en commun) et la réalité, traversée par l'altérité. Fait intéressant, le couple sans enfant est, pour une proportion importante des répondants, considéré comme une famille. Cette donnée est en contradiction apparente avec ce que le droit laisse graduellement voir de sa définition tacite de la famille, fondée sur l'enfant. Une analyse plus fine des données révèle cependant qu'il s'agit surtout ici des répondants âgés de 18 à 24 ans (56 %) ou de 25 à 34 ans (55 %) qui appuient cette idée vis-à-vis de laquelle leurs aînés entretiennent un point de vue plus nuancé⁴². On doit sans doute conclure de tout cela que l'image de la famille cellulaire constitue encore une référence valorisée à laquelle on tend à s'identifier, lors même que nos conditions relationnelles n'y correspondent pas. La famille sert ainsi de norme, au sens sociologique du terme, c'est-à-dire de référence en fonction de laquelle on évalue sa situation personnelle. C'est du moins une perspective qui mériterait d'être mieux développée⁴³. Le droit devient dans cette perspective une réserve de symbole plutôt qu'une technique de gestion – de régulation – des rapports sociaux⁴⁴.

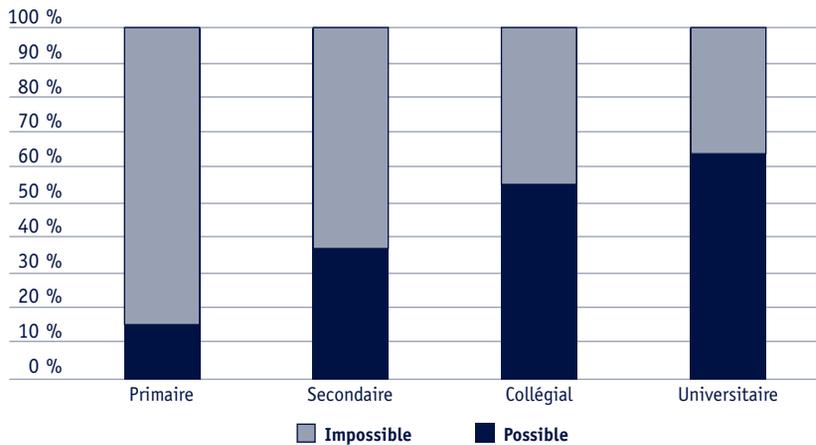
L'idée de la famille nucléaire comme symbole (c'est-à-dire référence partagée) n'implique pas un déni de la réalité. En réponse à une autre question que nous posons, 78 % de nos informateurs ont affirmé que «la vie de famille peut continuer même lorsque les parents ont cessé de vivre ensemble», ce qui tend à correspondre à ce que le droit rend aujourd'hui possible, en ramenant l'image de la famille à un réseau de relations interpersonnelles plutôt qu'à une entité close et autarcique. En contrepartie, seulement 47 % des répondants considèrent que les enfants peuvent vivre dans plusieurs familles, ce qui tend à confirmer le besoin de fixer les appartenances autour d'un ensemble de rapports repérables dont on sait qu'ils sont des fondements de l'identité personnelle. Fait cependant pertinent, les tris réalisés en tenant compte de la scolarité révèlent une très forte corrélation entre le niveau de scolarité et la reconnaissance de cette possibilité pour un enfant de vivre dans plus d'une famille (Tableau 2).

42 L'appui à cette idée varie de la façon suivante en fonction de l'âge des répondants : 56 % chez les 18-24 ans ; 55 % chez les 25-34 ans ; 49 % chez les 35-44 ans ; 52 % chez les 45-54 ans ; 49 % chez les 55-64 ans et 35 % chez les 65 ans et plus. Analysées avec les données tirées des autres variables, on constate que les répondants les plus âgés tendent à entretenir une conception plus organique des rapports familiaux fondés sur la triade père-mère-enfant.

43 On trouve une problématique théorique équivalente dans le dossier des revendications en faveur de la reconnaissance juridique du mariage homosexuel.

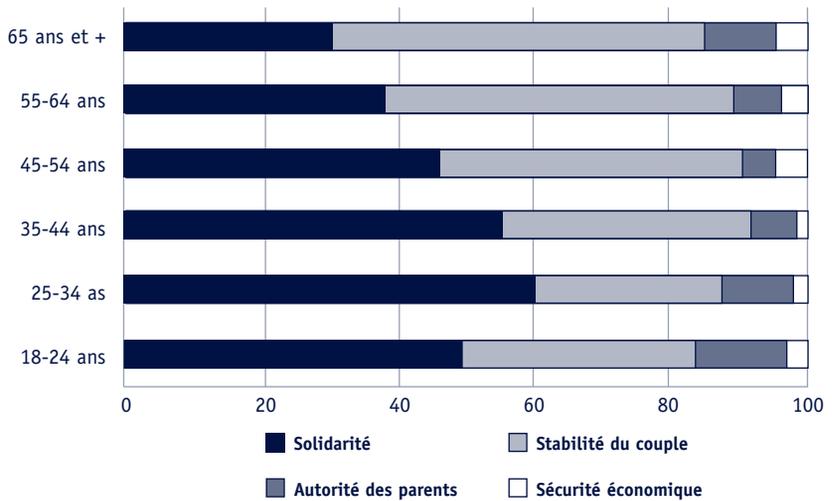
44 François Chazel et Jacques Commaille (dir.), *Normes juridiques et régulation sociale*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1991, Coll. «Droit et société».

TABEAU 2 • NIVEAU DE SCOLARITÉ ET POSSIBILITÉ POUR UN ENFANT DE VIVRE DANS PLUSIEURS FAMILLES



Tout cela ne signifie pas que le consensus sur ce qui fonde la famille est toujours facile à établir. Lorsqu'on demande à nos informateurs ce qui est le plus important dans la vie de famille, seulement 3 % des répondants affirment que c'est la sécurité économique, 9 % que c'est l'autorité des parents, 40 % que c'est la stabilité du couple et 49 % que c'est la solidarité des membres de la famille (les chiffres sont ici arrondis). Une forme de gradation peut être constatée ici. La même question posée au XIX^e siècle aurait sans doute vu augmenter de beaucoup la place des considérations touchant à la sécurité économique et à l'autorité des parents, compte tenu de ce qu'on sait du contexte familial et des représentations sociales de l'époque. La mise en balance de la stabilité du couple et de la solidarité des membres de la famille rend compte du passage entre une conception de la famille fondée sur le couple et une autre sur la nature éthique des rapports familiaux dans les relations entre parents, entre enfants et entre parents et enfants. D'une certaine façon, ces résultats font s'opposer deux types de familles dont nous avons parlé. Le croisement de ces résultats avec l'âge révèle du moins que ces conceptions de la famille sont fortement en corrélation avec l'appartenance des répondants à une génération ou à une autre et, partant, avec les socialisations acquises et les images de la famille, telle qu'elle a été valorisée à différentes époques. On constate (Tableau 3) que plus l'âge des informateurs est avancé, plus la stabilité du couple est un facteur considéré comme fondement de la vie familiale, alors que la solidarité est un facteur plus spontanément retenu chez les informateurs plus jeunes.

TABLEAU 3 • ÂGES ET FACTEURS IMPORTANTS DANS LA VIE FAMILIALE



En contrepartie, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que les répondants les plus jeunes (18-24 ans) accordent une importance légèrement plus affirmée que leurs aînés immédiats (25-34 ans) à la stabilité des couples, encore que la solidarité des membres de la famille l'emporte encore ici sur toute autre considération. Soulignons par ailleurs que cette tendance suit de près celle qu'on rencontre dans les croisements qui contrôlent l'influence du niveau de scolarité. Plus les répondants sont scolarisés, plus ils reconnaissent également la solidarité des membres comme le facteur central des rapports familiaux et moins ils s'appuient sur l'importance intrinsèque de l'autorité parentale, de la sécurité économique et de la stabilité des couples. On sait cependant aussi que l'âge et la scolarité sont des facteurs eux-mêmes très corrélés pour des raisons historiques connues⁴⁵.

45 À titre complémentaire, les données révèlent également que l'âge et la scolarité jouent un rôle important dans la variance qui accompagne les réponses données à la question touchant au maintien de la vie familiale malgré la rupture du couple. Ainsi, les répondants les plus jeunes (18-54 ans) appuient cette idée dans des proportions qui dépassent toujours les 80 % alors que cette proportion tombe à 73 % chez les répondants de 55 à 64 ans et 67 % chez les répondants de 65 ans et plus. Cette linéarité est moins affirmée lorsqu'on contrôle la scolarité des répondants, mais en tout état de cause, les répondants les moins scolarisés (qui sont souvent les plus âgés) sont également moins disposés vis-à-vis de l'idée d'un maintien de la vie de famille après la rupture du couple (70 %) que les répondants plus scolarisés bénéficiant d'une formation de niveau secondaire (78 %), collégial (83 %) ou universitaire (75 %). Il s'agit cependant ici, on le constate, de variations d'opinions plus limitées dans leur amplitude.

CONCLUSION : POUR ÉLARGIR ENCORE LE DÉBAT SUR LA SIGNIFICATION DE LA VIE FAMILIALE

Que faut-il conclure de ces perspectives contradictoires? Disons immédiatement que si elles semblent se contredire sous certains aspects, elles se complètent à d'autres niveaux d'analyse. On ne saisit bien ces ambiguïtés (ces ambivalences de l'opinion) qu'en distinguant les formes de la vie familiale de ses significations; c'est-à-dire en acceptant que plusieurs formes de la famille peuvent recouvrir la même signification (la solidarité par exemple), et que l'inverse est également vrai, de sorte qu'une image uniformisée de la forme familiale peut recouvrir elle-même plusieurs significations⁴⁶. L'hiatus entre les formes pratiques et idéalisées de la vie familiale a toujours existé. On saisit mieux pourquoi il est possible de vivre dans cette ambiguïté lorsqu'on aborde la norme sociale comme référence plutôt que comme obligation en s'approchant ainsi de sa signification sociologique plutôt que de sa signification juridique (du moins de la signification juridique que nous renvoie une image traditionnelle et simpliste du droit).

Évidemment, sur l'échelle du temps, plusieurs éléments permettent d'associer certaines formes de la famille à certaines périodes. Ce n'est pas une innovation. Cela en est déjà une de reconnaître la diversité des formes possibles de la famille au cours de chaque période, car on tend souvent à donner de ces formes antérieures une image qui vaut davantage en tant que norme de référence que comme réalité empirique. Le droit constitue souvent un marqueur privilégié de cette image idéalisée des rapports personnels. De sorte qu'encore aujourd'hui, l'image globale que nous renvoie le droit de «la famille contemporaine», correspond à celle qui se dégage généralement de l'opinion publique: celle de la famille nucléaire. Or, cette image de la famille se distingue des conditions matérielles et relationnelles de sa réalisation.

Mais, ici encore, le droit, entendu comme gardien des symboles, est contredit par le droit, abordé comme mécanisme de régulation des rapports personnels, au même titre que la réalité vécue des familles diffère du modèle le mieux reçu de la vie familiale. Aujourd'hui, le droit matrimonial offre de la famille une image idéalisée que les dispositions touchant à la filiation et à l'autorité parentale permettent de contourner, par ce qu'elles ne supposent ni le mariage ni même la cohabitation des conjoints. Nous vivons ainsi à cheval entre deux conceptions différentes de la famille (fondée sur le couple et fondée sur l'enfant), ce qui n'est pas un fait juridique nouveau. Au XIX^e siècle, nous l'avons vu, le droit matrimonial

46 Les périodes antérieures nous ont habitués à vivre avec la dernière de ces ambiguïtés. Il semble cependant que nous soyons de plus en plus appelés à vivre la première.

et le droit des successions s'opposaient de la même façon, de sorte que la famille fondée sur la lignée se trouvait contredite par la famille fondée sur le couple. Cette dialectique du droit n'est pas différente de celle qui marque le va-et-vient des rapports sociaux eux-mêmes. Le droit est plus souvent qu'on le croit, une expression de nos ambiguïtés. Il est le produit de nombreuses sédimentations.

Revenons à notre propos. Ce n'est pas par la diversité et la complexité des situations vécues que la période actuelle semble le plus se distinguer, ou du moins, ce n'est pas son trait le plus spécifique. Ce qui semble surtout avoir changé, c'est la possibilité d'un choix plus grand entre ces différentes formes de la famille. C'est plus précisément encore la fin de la famille comme fatalité et le début de la famille comme choix. Ainsi, le recadrage partiel du droit en fonction de l'enfant est l'expression d'une variation dans les représentations sociales de la vie familiale. La diversité des formes de la vie familiale étant plus admise qu'autrefois, c'est sur sa signification que, graduellement, l'image idéalisée de la famille risque de se reconstruire. On sait, du moins aujourd'hui, qu'on peut distinguer la forme de la famille de sa signification. On reconnaît par ailleurs qu'une possibilité existe de discuter de cette signification puisque l'observation courante permet déjà de réaliser qu'elle n'a pas toujours été la même. Or, la fin des fatalités dans le fait et la forme de la famille, dans le choix de la parentalité, dans l'orientation des destinées personnelles des conjoints, a conduit à une redéfinition des rapports qu'entretiennent ses membres. On entre ici dans le domaine du sens. Organisées longtemps autour des nécessités matérielles (impératif imposé d'égale manière aux parents et aux enfants), les activités et les relations familiales ont de plus en plus gravité autour des thèmes de l'éducation et de l'entrée dans la vie qui, eux, définissent un tout autre type de rapports entre adultes et enfants, rapports moins établis sur la nécessité matérielle ou sur l'unité et la hiérarchie d'action, que sur l'engagement mutuel des membres de la famille. Si ces impératifs, valorisés aujourd'hui, exigent plus que jamais des parents qu'ils répondent aux besoins de plus en plus diversifiés de leurs enfants, on ne peut nier tout ce qu'ils supposent d'attentes nouvelles vis-à-vis des enfants eux-mêmes.

S'il était possible de différencier les fonctions successivement assumées par la famille (on entend ici le mot fonction comme une expression contextualisée des attentes sociales vis-à-vis des rapports parents-enfants), on devrait sans doute reconnaître aujourd'hui que, toutes centrées qu'elles étaient sur les nécessités alimentaires, c'est-à-dire sur la responsabilité économique des adultes vis-à-vis des enfants (les aliments et l'entretien) et leur socialisation (l'obligation de les élever), elles sont graduellement passées à l'obligation d'éducation. La chose doit cependant ici être entendue dans un sens beaucoup plus large: la proposition de modèles

de maturité, le développement de la capacité de juger et de pondérer des valeurs personnelles, l'accès à une grande diversité des références culturelles, la promotion de modèles d'engagement, c'est-à-dire l'établissement d'une certaine manière d'être au monde, soit comme agent de continuité soit comme agent de changement. Il ne convient pas ici de définir le sens de ces orientations éthiques. Cela étant, il faut sans doute reconnaître que la fonction d'éducation s'est élargie et qu'elle est plus exigeante aujourd'hui, alors que les formes possibles de la vie personnelle et de la vie partagée (qui peuvent aujourd'hui faire l'objet d'un choix) sont plus variées et que la fin des évidences naturelles nous convie à un débat continu sur le sens de la vie familiale comme sur celui de la vie en société. Tous les travaux actuels sur les conditions de la rationalité et de la démocratie délibérative sont au centre de ces considérations, même s'ils postulent trop souvent une transparence des échanges que l'observation quotidienne de la réalité ne permet pas de cautionner naïvement.

Tout cela ne signifie pas que toutes ces attentes vis-à-vis de la famille n'ont pas été de tout temps assumées par les parents, à différents moments de notre histoire sociale. La fonction de pourvoyeur constitue encore aujourd'hui une responsabilité qu'on s'attend à voir prise en charge par les parents. En contrepartie, la transmission des valeurs a toujours fait entièrement partie de la socialisation en milieu familial, qu'il s'agisse d'élever ou d'éduquer les enfants. Mais on trahirait la réalité en refusant de reconnaître qu'un glissement est survenu, dans le passage de la famille fondée sur la lignée (et la nécessité) à la famille fondée sur l'enfant. Ce jeu de bascule nous a fait passer d'un ensemble de responsabilités (socialement définies) vers un autre: les premières liées aux impératifs d'ordre matériel; les autres aux engagements d'ordre éducatif et culturel⁴⁷. Il faut cependant reconnaître que cette mutation graduelle – qui n'est peut-être pas définitive, comme en fait foi la vie des familles en temps de difficulté économique ou de conflit armé – nous oblige à poser la question des dimensions éthiques qui accompagnent le choix des parents d'avoir des enfants, en même temps qu'elle pose les dimensions éthiques entourant le choix de ceux qui décident de ne pas en avoir, vis-à-vis ceux qui en ont. La fin des fatalités, c'est le commencement des choix, mais c'est également la fin des indifférences. À une autre échelle, tout cela pose le problème des rapports entre les générations, rapports qui sont une expression de la communauté de destin, c'est-à-dire de ce qui fonde les échanges et les choix dans l'espace public. Ces choix deviennent dès lors des choix d'ordre politique.

47 Les données dont nous rendons compte dans cette étude révèlent qu'il s'agit d'un glissement dont l'opinion publique rend largement compte.

3. état, démographie et familles

**M^{ME} MARIANNE
KEMPENEERS,
PROFESSEURE,
DÉPARTEMENT DE
SOCIOLOGIE,
UNIVERSITÉ DE
MONTRÉAL**

INTRODUCTION

Depuis une douzaine d'années, le Québec a développé une politique familiale explicite qui n'a pas d'équivalent ailleurs en Amérique du Nord. Dans la société québécoise, située par son histoire au croisement de différentes traditions culturelles, linguistiques et politiques, on trouve en effet une configuration originale de mesures de soutien aux familles, une configuration qui emprunte à certains pays européens tout en demeurant reliée au voisinage nord-américain. C'est pourquoi on ne peut faire le point sur le rôle joué par l'État québécois dans le domaine de la famille, sans référer aux contextes avec lesquels celui-ci a des affinités partielles aux plans social, culturel et politique, soit ceux de la France, la Suède, la Grande-Bretagne et l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada).

LES TYPOLOGIES DE POLITIQUES FAMILIALES ET LA PLACE QU'Y OCCUPE LE QUÉBEC

Les études comparatives s'entendent généralement pour opposer plusieurs grands modèles d'interventions auprès des familles sur la base de deux critères principaux: 1. Celui de la légitimité de l'intervention de l'État dans la vie des familles. 2. Celui des finalités poursuivies par les politiques mises en œuvre. Sur la base de ces deux critères, on distingue deux grands pôles: le pôle privatiste et le pôle interventionniste.

LE PÔLE PRIVATISTE

C'est en Grande-Bretagne et bien davantage encore aux États-Unis que l'on trouve ce modèle inspiré de la grande tradition du libéralisme, qui tend à considérer l'État et ses interventions comme une menace potentielle à la liberté de l'individu. L'intervention de l'État dans la sphère familiale est perçue comme pouvant diminuer les responsabilités des familles, mais aussi comme une charge financière additionnelle pour les employeurs, réduisant leur capacité concurrentielle sur le marché du travail.

LE PÔLE INTERVENTIONNISTE

À ce pôle peuvent correspondre deux types d'objectifs prioritaires: un objectif familial ou un objectif d'accès à l'emploi et d'intégration sociale. Dans le premier cas, l'État intervient pour soutenir l'institution familiale, c'est-à-dire qu'il se donne comme finalité le mieux-être des familles (aides financières, supports aux parents travailleurs). Cette finalité peut être assortie d'une préoccupation nataliste plus ou moins explicite.

La France incarne le mieux ce modèle, avec sa tradition unificatrice et interventionniste de l'État, non seulement auprès des familles mais à l'égard de la société civile en général.

Dans le second cas, l'État intervient pour garantir l'accès à l'emploi (politique d'intégration sociale) et l'égalité des sexes. La Suède incarne ce modèle qui se définit prioritairement par une référence à l'emploi, à l'accès à l'emploi qui constitue le fondement de toute politique sociale de ce pays, y compris la politique à l'égard des familles. Le modèle suédois se caractérise ainsi par une aide généreuse pour les parents au travail. Ces mesures ne sont toutefois nullement motivées par un objectif pro-nataliste mais plutôt par un objectif d'égalité entre hommes et femmes face à l'emploi.

On peut dire que le Québec se situe aujourd'hui entre ces deux grands pôles, mais plus près du pôle interventionniste que, par exemple, les autres provinces canadiennes. Et sur ce pôle interventionniste, (selon A. Gauthier), si le Québec s'est dans un premier temps beaucoup rapproché du modèle français (de 1988 à 1997), il aurait tendance aujourd'hui à s'orienter plus vers les modèles suédois. Il n'en a cependant pas toujours été ainsi.

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES DE LA POLITIQUE FAMILIALE QUÉBÉCOISE

Avant les années 60, sous l'influence notamment de l'Église (qui alors invoquait la nécessité de maintenir le principe de solidarité familiale), une méfiance très claire existait envers l'État qui s'est traduite entre autre par le retard ou la réticence du Québec, par rapport aux autres provinces canadiennes, à adopter des mesures de politique en faveur des familles (pensions de vieillesse, prestations aux mères nécessiteuses, allocations familiales).

Les années 1960, caractérisées par une baisse considérable de l'influence de l'Église, voient par contre l'État québécois se constituer en intervenant de façon de plus en plus légitime auprès des familles. En 1961, avec la loi établissant le ministère de la Famille et du Bien-être social, le gouvernement du Québec énonce que le ministère est « responsable de prendre des mesures nécessaires pour aider la famille à remplir son rôle ». Dans un premier temps cependant, l'intérêt de l'État pour la famille est coloré de préoccupations sociales. On s'intéresse en priorité aux familles démunies. Plus que le ministère de la Famille et du Bien-être, c'est le Conseil Supérieur de la Famille, créé l'année suivante, qui aura pour mandat de s'intéresser au sort de toutes les familles et aux mutations qui commencent à affecter le paysage familial. On peut dire qu'à cette époque, la France (par sa

politique et son mouvement familial) a servi de modèle autant auprès de certaines associations (Fédération des Unions de familles) qu'auprès du Conseil Supérieur de la Famille. Durant ces années 60, l'aide aux familles s'exprime déjà par des mesures concrètes, notamment par la mise en place (1966) d'un programme d'allocations familiales provinciales.

Les années 1970 voient apparaître les premières mesures pour concilier famille et emploi. Au cours de ces années, l'État québécois affirme son implication dans la protection publique des citoyens et, par conséquent, dans la vie familiale. La décennie s'ouvre avec la présentation du rapport de l'importante Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, dont une annexe intitulée «Les fondements d'une politique familiale» est signée par le président du Conseil Supérieur de la Famille, Philippe Garigue. Mais le Québec des années 70 a d'autres priorités que de mettre en place une politique familiale explicite. L'instauration du régime d'aide sociale, celui de l'assurance santé, l'implantation des CLSC sont autant de vastes projets qui mobilisent les pouvoirs publics. Un nouvel essor du mouvement des femmes, amorcé pendant les années 1960, s'observe au Canada et au Québec avec la publication du Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la femme (Bird, 1970). C'est dans la foulée de cette Commission d'enquête qu'en 1971, le gouvernement canadien décide d'offrir aux travailleuses un congé de maternité. En 1973, une nouvelle Loi sur les allocations familiales est votée au fédéral, haussant les prestations. De plus, suite aux démarches de la Commission Bird, ainsi que de plusieurs groupes de femmes, les premiers efforts apparaissent en vue d'instaurer un système public de services de garde. C'est en 1974 qu'est instaurée une première politique québécoise de services de garde à l'enfance (Plan Bacon). Enfin, ces années 1970 inaugurent une période d'intense questionnement et réflexion sur les transformations drastiques de la démographie familiale.

La période 1980-1987 voit l'émergence d'une politique familiale explicite. Dans les années 1980, en effet, va peu à peu se concrétiser la volonté de certains acteurs des pouvoirs publics et d'un bon nombre de groupes de la société civile, de doter le Québec d'une politique explicite en faveur des familles. On observe, pendant cette décennie, deux orientations différentes des gouvernements canadiens et québécois quant aux politiques en direction des familles. Alors que le gouvernement fédéral se dirige vers des aides de plus en plus sélectives, le gouvernement québécois instaure de nouvelles mesures, généralement universelles, qui feront partie de sa politique familiale explicite, en fin de décennie. Une vaste consultation a lieu auprès d'un grand nombre d'organismes et forums régionaux, débouchant sur la publication du rapport bien connu sous le titre de: *Le soutien collectif réclamé pour les familles québécoises* (1985) et *Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois* (1986).

LA PÉRIODE 1987 – 1997 EST LA PREMIÈRE DÉCENNIE DE LA POLITIQUE FAMILIALE

En décembre 1987, en effet, est énoncée la première politique familiale explicite. Cette première politique comporte trois caractéristiques qu'il importe de mettre en évidence. A) C'est une politique que l'on peut qualifier de nataliste car elle offre des prestations élevées, versées à la naissance, aux familles de trois enfants et plus. B) Une deuxième particularité marque cette première phase de la politique familiale québécoise: dès 1994, les acteurs non gouvernementaux des milieux de travail, des gouvernements locaux et de la société civile sont invités à partager la responsabilité de l'État dans le soutien aux familles. Dans ce rôle de partenaire ou de rassembleur que se donne l'État, on retrouve une caractéristique émergente dans les pays occidentaux, d'un nouveau modèle d'État-Providence et de politique familiale. C) Dernière tendance de cette période: on voit poindre peu à peu, comme dans plusieurs pays occidentaux également, une préoccupation grandissante pour la petite enfance. Au Québec, cette préoccupation se manifeste notamment par un accent mis sur la prévention, observée autant dans les politiques d'éducation, de santé et de services sociaux que dans la politique familiale. Ainsi se précise l'orientation d'une politique non seulement vers la famille mais vers l'enfance qui au Québec se concrétise en 1997 par la création du ministère de la Famille et de l'Enfance.

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE FAMILIALE ACTUELLE

Cinq grandes orientations se dégagent des dispositions récentes de la politique familiale:

- a) la diversification des objectifs associés à la politique familiale (Initiation au travail, lutte contre la pauvreté);
- b) l'abandon de l'universalité de l'aide financière aux familles;
- c) des prestations davantage liées à la fiscalité;
- d) un accent mis sur la conciliation famille-emploi;
- e) une primauté accordée à la petite enfance (0 – 5 ans).

Comparées aux mesures de politique familiale mises en œuvre entre 1987 et 1997, les dispositions rendues publiques dans le Livre blanc de janvier 1997 présentent des éléments nouveaux, qui apparaissent à première vue comme de toutes nouvelles orientations. Quand on y regarde de plus près, on se rend compte que « ces nouvelles » orientations sont tributaires, non seulement d'un contexte socio-économique qui ne s'améliore guère (vg. crise fiscale de l'État), mais aussi de tendances politiques déjà en

place pendant la décennie 1990, qui nous parviennent autant d'autres pays occidentaux que du palier fédéral canadien. Ainsi, ces tendances sont ou bien déjà présentes au Québec (priorité accordée à la petite enfance) ou encore, elles sont à nos portes (abandon de l'universalité des allocations familiales au Canada, fiscalisation croissante des mesures au Canada et aux États-Unis). Même un pays modèle en matière de protections familiales, la France, a déjà dû, depuis les années 1980, diversifier les objectifs de sa politique familiale pour y introduire des objectifs de lutte au chômage.

Par ailleurs, si toutes les orientations nous apparaissent aussi comme des choix politiques, certaines semblent l'être davantage que d'autres : ce serait le cas de la conciliation famille-emploi, concrétisée dans des services de garde à contribution réduite, et le projet d'un régime d'assurance parentale, mesures novatrices qui n'ont d'équivalent nulle part en Amérique du Nord.

Car s'il est vrai que l'instauration d'un réseau de service de garde à 5 \$ mis de l'avant dans cette dernière politique, ne répond pas strictement à des objectifs concernant la conciliation famille-travail mais, dans la logique générale, à un ensemble d'autres objectifs liés notamment à la politique de sécurité du revenu, il n'en reste pas moins que l'accès à des services de garde abordables et de qualité, constitue l'une des conditions indispensables à une égalité plus grande des hommes et des femmes face à l'emploi.

Quant au projet d'assurance parentale (indemnisation des parents lors de la naissance), il atteste lui aussi d'une préoccupation pour la conciliation famille-travail. En étendant la couverture du régime d'assurance aux travailleuses et travailleurs autonomes, d'une part, et d'autre part, en établissant le critère d'admissibilité sur la base de gains annuels très bas, ce projet fait en sorte que nombre de parents, exclus dans le cadre antérieur de l'assurance emploi (travailleurs autonomes, à temps partiel, c'est-à-dire les travailleurs précaires que sont souvent les jeunes parents) s'en trouveront bénéficiaires.

En conclusion, on peut dire que l'histoire des rapports entre l'État, la famille et la démographie au Québec, est celle d'un processus de légitimité croissante de l'État dans la vie des familles d'une part, et celle d'une accentuation à encourager, à mon avis, une option de soutien à la conciliation famille-travail, d'autre part. Une moindre emphase est mise sur des préoccupations de comptabilité démographique, ce qui contribue à rapprocher le modèle de politique québécoise de celui de la politique suédoise. Il est intéressant de rappeler à cet effet que la Suède, qui a toujours prôné une attitude de non-intervention en matière de fécondité,

a beaucoup mieux résisté que bien d'autres pays occidentaux, au moins jusqu'en 1995, à la baisse tendancielle de sa fécondité, malgré des records inégalés en matière d'activité féminine. Ceci plaide en faveur de l'idée qu'une politique familiale axée sur des priorités d'accès et d'égalité en emploi est peut-être plus susceptible de répondre aux préoccupations démographiques de l'heure (dénatalité et vieillissement de la population) qu'une politique trop strictement guidée par ces préoccupations démographiques elles-mêmes.

4. Les mutations contemporaines des rapports entre le travail, l'emploi et la famille

M. DANIEL
MERCURE,
PROFESSEUR,
DÉPARTEMENT
DE SOCIOLOGIE,
UNIVERSITÉ
LAVAL

L'objectif du présent article est de proposer quelques balises sur les mutations contemporaines des rapports entre le travail, l'emploi et la famille¹.

D'entrée de jeu, soulignons que toute société se caractérise par des interrelations singulières entre les structures du travail et les structures familiales. Par exemple, il n'y avait pas une forte dissociation entre le lieu de travail et le cercle familial dans les sociétés rurales de type agricole et artisanal, ce qui n'est pas le cas des sociétés industrielles. Dans ces dernières, non seulement l'entreprise est radicalement séparée de la famille, mais la distance entre l'espace public et l'espace privé s'accroît considérablement. À la fin du XIX^e siècle, l'idéal bourgeois anglais s'est largement diffusé à l'ensemble des couches sociales urbaines : de plus en plus séparée de l'espace public, la sphère domestique devint le centre de l'espace privé et le principal lieu de confinement de la majorité des femmes, sauf bien sûr durant les périodes marquées par de forts besoins de main-d'œuvre, par exemple au moment des différentes guerres. Depuis quelques décennies la situation a profondément changé, attendu que les familles québécoises comportent aujourd'hui majoritairement deux parents actifs sur le marché du travail, ce qui a pour effet de rendre plus ténus les liens entre les responsabilités familiales et les responsabilités professionnelles, même si le lieu de travail s'avère toujours séparé du cercle familial. Un tel changement pose avec acuité le problème de la conciliation entre les deux univers en question.

Dans le but de circonscrire les rapports contemporains entre les exigences du monde du travail et les responsabilités familiales, nous allons d'abord tenter de mettre en relief tant les transformations économiques contemporaines que celles relatives aux dynamiques d'entreprise afin de montrer leurs effets sur les structures de l'emploi et du travail. Par la suite, nous présenterons de manière plus détaillée les principales tendances en ce qui a trait aux transformations récentes de l'emploi au Québec, tendances qui soulèvent la délicate question des interrelations de plus en plus complexes entre la vie de travail et la vie familiale. Les deux premières parties du présent article ont donc comme objectif de situer le contexte d'ensemble dans lequel s'inscrivent les transformations actuelles du travail ; la troisième, d'examiner de plus près les rapports entre le travail, l'emploi et la famille.

1 Je remercie M^{me} Anik Labonté, de la Direction de la recherche, évaluation et statistique du ministère de la Solidarité sociale du Québec qui a contribué à la sélection d'un certain nombre de données statistiques pour les fins du présent article.

UNE ÉCONOMIE EN MUTATION

La période de forte croissance économique qui débute après la Seconde Guerre mondiale, période dite des « Trente Glorieuses » (1945-1975), a été marquée par un mode novateur de développement économique et de régulation de nos sociétés, soit la régulation fordiste. Celle-ci désigne trois ordres de réalité qui nous sont familiers. D'abord, la production de masse, c'est-à-dire un système de production qui se distingue par la fabrication en série de biens standardisés à l'aide de longues chaînes d'assemblage alimentées par des travailleurs peu qualifiés. Ce mode de production est synonyme de réduction du prix de vente des biens destinés à la consommation, ce qui correspond historiquement à l'émergence d'une société de l'abondance et à l'essor des classes moyennes. De fait, cette période en est une d'enrichissement des ménages comme en témoigne l'évolution de leur mode de consommation à l'époque. Ensuite, l'extension du salariat et la hausse du taux global de syndicalisation, soit un rapport salarial fondé sur un contrat de travail à long terme, la présence de garanties d'emploi et la progression des salaires au rythme des gains de productivité. Pour les travailleurs, cette période en est une de relative stabilité marquée par la présence de perspectives d'avenir pour leurs familles. Si la famille de type conjugal à un actif caractérise cette époque, il faut rappeler que dès le début des années 1960 le taux de participation à la population active des femmes dépasse les 25 %. Enfin, l'accroissement du niveau de vie de la population et l'essor de l'État-providence, autrement dit, un régime d'accumulation de la richesse qui se caractérise par l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés et la mise en place de mécanismes étatiques de redistribution de la richesse, particulièrement par la voie de différents programmes de sécurité sociale et de soutien au revenu, notamment pour les familles.

C'est un système semblable de régulation de la société qui a accompagné la croissance économique des pays industrialisés depuis la période de l'après-guerre jusqu'au premier choc pétrolier de 1973-1974. Par la suite, ce système a été remis en question. Les nouvelles exigences du marché modifièrent la logique traditionnelle de production de masse au profit de la production flexible. La crise de la croissance se traduisit par une crise des finances publiques et la remise en question de l'État-providence. La crise de l'emploi et l'essor de la sous-traitance ébranlèrent les formes traditionnelles du lien salarial et donnèrent lieu à l'essor du travail atypique.

C'est au milieu des années 1970 que le modèle de travail fordiste fut sérieusement remis en question. À cette époque, les principaux pays industrialisés ont dû surmonter de nouvelles pressions économiques, d'abord liées aux chocs pétroliers de 1973-1974 et de 1979-1980,

puis à l'intensification de la concurrence en provenance des pays asiatiques. La diversification de la demande, la hausse des exigences de qualité, l'essor des nouvelles technologies de l'information et des communications, de même que la mondialisation croissante des marchés se sont ajoutés à une dynamique économique déjà marquée par de nombreuses turbulences. C'était la fin des « Trente Glorieuses ».

Pour les grandes entreprises, un tel contexte a été à la source de plusieurs incertitudes, voire, dans bien des cas, la cause d'une grave crise de compétitivité. Par conséquent, les organisations ont été amenées à s'interroger sur le bien-fondé de leurs stratégies de croissance et de valorisation du capital investi, ainsi que sur leurs politiques de gestion de la production, du travail et des rapports de travail. Très tôt, la plupart des difficultés que connaissaient les entreprises furent attribuées à leur manque de flexibilité. Par exemple, maints gestionnaires ont souligné l'inadéquation entre les rigidités de leur appareil de production et un marché caractérisé par de nombreuses fluctuations; ils ont aussi dénoncé tant le nombre élevé de réglementations gouvernementales que l'absence de souplesse des conventions collectives qui régissent une partie de leurs activités. Dans nombre d'entreprises, des politiques audacieuses de rationalisation du travail furent élaborées et mises en œuvre.

Plus récemment, ces changements ont été accompagnés par une transformation structurelle de l'économie de nos sociétés, surtout par l'émergence de ce que Nuala Beck appelle « la nouvelle économie »², laquelle s'appuie essentiellement sur quatre pôles stratégiques de croissance, les pôles en question constituant dans les faits les nouveaux moteurs du développement économique en Amérique du Nord, soit le secteur des ordinateurs, des semi-conducteurs et des logiciels, celui des soins de santé et des produits pharmaceutiques, celui des communications et des télécommunications et, enfin, le vaste secteur de l'instrumentation et de l'optique.

Certes, la nouvelle économie apparaît aujourd'hui au centre d'une redéfinition de la nature du travail et des formes de l'emploi. Par exemple, il ne fait guère de doute que le rôle du travail intellectuel dans la performance économique de nos pays s'est accru, puisque tous les secteurs moteurs de la nouvelle économie se singularisent par le fait qu'ils reposent sur le savoir, ce dont témoigne l'expression populaire, et fort juste, d'économie du savoir³. Néanmoins, ce fait indéniable s'inscrit dans une dynamique

2 N. Beck, *Shifting Gears: Thriving in the New Economy*, Toronto, Harper-Collins Publishers, 1992.

3 Voir à ce sujet, F. Landry, *La révolution du savoir dans l'entreprise*, Montréal, Éditions Transcontinental, 1997. Aussi, C. Winslow et W. Bramer, *Future Work: Putting Knowledge to Work in Knowledge Economy*, New York, Free Press, 1994.

économique et sociale de plus grande amplitude marquée par un vaste mouvement de quête de flexibilité de la part des grandes organisations et des États. Un tel phénomène se manifeste tant par l'essor de l'idéologie ultralibérale et des pratiques qui l'accompagnent – en particulier la mondialisation des marchés et la redéfinition du rôle de l'État –, que par une modification en profondeur des stratégies de développement des entreprises.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE D'ENTREPRISE: L'IMPARTITION FLEXIBLE

Nous proposons le terme d'impartition flexible pour désigner la nouvelle dynamique d'entreprise qui a accompagné de tels changements⁴. Au coeur du processus se trouvent, d'une part, l'essor des pratiques d'externalisation du travail, soit l'impartition, spécialement celles qui ont trait aux nouvelles formes de sous-traitance et, d'autre part, la quête de flexibilité tous azimuts, particulièrement au chapitre des flexibilités financière, technique, fonctionnelle et numérique. Examinons de plus près les quatre voies empruntées par la nouvelle dynamique d'impartition flexible.

Premièrement, la flexibilité financière, laquelle désigne un ensemble de pratiques qui visent à ajuster les coûts d'investissement aux variations du marché. De façon générale, les grandes organisations essaient de limiter leurs coûts d'investissement par le biais de la sous-traitance et de la flexibilité salariale. L'objectif poursuivi est de faire en sorte que les salaires soient davantage sensibles simultanément à l'intensité de l'activité de production et à l'état de l'offre et de la demande sur le marché du travail. Dans ce but, les employeurs tentent d'assouplir les dispositions légales en matière de salaire minimum, remettent en cause les principes de parité salariale et d'indexation des salaires, et s'emploient à réduire les coûts non salariaux.

Deuxièmement, la flexibilité technique qui repose sur un ensemble d'innovations en milieu de travail basées sur l'informatique, telles que l'introduction de machines à commande numérique, l'implantation de terminaux à écran aux différents postes de travail, ou encore la mise en place de systèmes de contrôle informatisés de la production. Pour l'essentiel, la flexibilité technique est donc étroitement liée aux avancées de la bureautique et de la robotique. Elle se singularise par l'introduction de techniques de production facilement adaptables en vue de modifier rapidement la ligne de production et de fabriquer une plus grande variété de produits. La poursuite d'un tel objectif engendre des méthodes de

⁴ D. Mercure, *Le travail déraciné. L'impartition flexible dans la dynamique sociale des entreprises forestières au Québec*, Montréal, Boréal, 1996. Aussi, D. Mercure et A. Dubé, *Les entreprises et l'emploi. Les nouvelles formes de qualification du travail*, Québec, Publications du Québec, 1998.

production originales, lesquelles visent à dépasser les limites des chaînes de production rigides par l'installation d'équipements polyvalents et automatisés qui permettent la fabrication en petites séries et l'adaptation des produits aux variations de la demande.

Troisièmement, la flexibilité fonctionnelle. Celle-ci repose sur le fait que les technologies flexibles exigent des qualifications élargies de la part des travailleurs et une plus grande mobilisation de leurs savoirs et de leurs savoir-faire. Cela étant, la quête de flexibilité technique a été rapidement associée à une autre forme de flexibilité, soit la flexibilité fonctionnelle. Cette dernière relève de politiques de gestion qui occasionnent une polyvalence accrue dans l'activité de travail. Ce type de flexibilité nécessite de la part des travailleurs un ensemble d'aptitudes afin de maîtriser les différents aspects de la ligne de production. Aussi l'organisation du travail apparaît-elle davantage fondée sur l'autonomie responsable et l'initiative des salariés, selon des modalités qui concourent à faire éclater les frontières, d'une part, entre les métiers et, d'autre part, entre le travail direct et les tâches afférentes. Ce mode d'organisation du travail tend à augmenter la polyvalence du personnel et la mobilité interne, de même que l'entraide entre les métiers.

Quatrièmement, les différentes formes de flexibilités furent assez rapidement jumelées à la flexibilité numérique, ultime étape ponctuant ce vaste mouvement vers la quête de flexibilité de la part des employeurs. La flexibilité numérique se singularise par l'ajustement du volume de main-d'œuvre aux fluctuations du marché. Pour ce faire, les employeurs renégocient souvent les contrats de travail comprenant des garanties d'emploi et font de plus en plus appel au travail à temps partiel, au travail temporaire ou encore à forfait, voire multiplient les recours à un ensemble de pratiques de sous-traitance et au travail indépendant, ce qui n'est pas sans rappeler certaines politiques d'emploi des entreprises au début du présent siècle. Il en résulte une augmentation vertigineuse du nombre des emplois précaires.

Tous ces changements qui se sont produits sur une période de près de vingt-cinq ans ont eu pour effet, d'une part, de transformer complètement la dynamique d'ensemble des entreprises et, d'autre part, de modifier la nature du travail et les statuts d'emploi. Par ailleurs, cette transformation structurelle de notre économie et des dynamiques d'entreprise s'est inscrite dans une dynamique de forte modification de l'emploi, les deux dynamiques contribuant à modifier en profondeur les rapports entre les exigences professionnelles et les responsabilités familiales, ce qui a eu des effets évidents sur le mode de vie des familles.

EMPLOI, TRAVAIL ET FAMILLE: LES GRANDES TENDANCES

L'un des changements les plus marquants au cours des dernières décennies a trait à la hausse vertigineuse du nombre de femmes au sein de la population active. Ainsi, de 1976 à 1999, le taux d'activité des femmes au Québec est passé de 41 % à 55 %, alors que celui des hommes a continué de chuter, passant de 77 % en 1976 à 71 % en 1999, une telle diminution du taux d'activité chez les hommes étant principalement liée aux nombreuses restructurations dans le secteur secondaire⁵.

Il importe de souligner ici que cette tendance relative à la participation des femmes au marché du travail n'a de cesse de se renforcer, surtout chez les plus jeunes générations, notamment celles en âge de procréer. En guise d'illustration, on observe que le taux d'activité des femmes de 25 à 44 ans atteignait 78 % en 1999, contre 48 % en 1976⁶. En outre, les femmes avec un ou plusieurs enfants sont de plus en plus nombreuses à être actives sur le marché du travail, comme le montre le taux d'activité des femmes selon l'âge du dernier enfant (tableau 1). En 1999, 76 % des femmes ayant un enfant de 5 ans et moins étaient actives, contre 30 % en 1976. Quant aux femmes dont le dernier enfant a entre 6 et 15 ans, 77 % d'entre elles étaient actives en 1999, contre 40 % en 1976. Non seulement le phénomène est de grande amplitude, mais la progression de cette catégorie de travailleuses est fort rapide. Au total, plus des deux tiers des familles biparentales avec enfant ont deux parents actifs. Ajoutons que la situation se complique sérieusement pour cette catégorie de parents en raison du vieillissement de la population, de sorte que de plus en plus d'employés, hommes et femmes, ont aussi des responsabilités à l'égard de parents âgés.

TAUX (%) D'ACTIVITÉ DES FEMMES SELON L'ÂGE DU DERNIER ENFANT, QUÉBEC, DIFFÉRENTES ANNÉES

ÂGE DU DERNIER ENFANT	ANNÉES					
	1976	1980	1985	1990	1995	1999
0-5 ans	30,2	41,3	54,6	61,6	63,4	67,3
6-15 ans	40,1	48,3	56,8	71,6	73,8	77

Source: Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, CD-ROM 2000.

5 Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, CD-ROM 2000.

6 Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, CD-ROM 2000.

La famille à deux actifs est un phénomène qui est là pour durer. De fait, rien n'indique un renversement de la tendance. En conséquence, les problèmes d'harmonisation entre le travail, l'emploi et la famille, loin de s'amenuiser, ne feront que s'accroître dans les années à venir. Soulignons que ces problèmes d'harmonisation sont aussi le fait des familles monoparentales, puisque près de 60 % d'entre elles ont un chef de famille actif.

Par ailleurs, le problème de l'harmonisation des rapports entre le temps de travail et le temps familial est de plus en plus considéré par les parents et les futurs parents comme un problème crucial. C'est ce que montre nombre d'études qualitatives⁷, et ce que confirme une vaste enquête de Statistique Canada publiée en 1995, laquelle indique que chez les pères et les mères de 25 à 44 ans, la moitié d'entre eux «s'inquiètent de ne pas consacrer suffisamment de temps à leur famille et à leurs amis». En outre, les mères sont les plus nombreuses «à se sentir tendues en raison du manque de temps», dans une proportion qui atteint 69 %; et les pères les plus nombreux «à réduire leurs heures de sommeil afin de répondre à leurs besoins de temps», dans une proportion qui atteint 57 %⁸. Ajoutons enfin que la forte croissance des jeunes familles à deux actifs indique que le débat sur la répartition des rôles dans la famille conserve toute son acuité, notamment en ce qui a trait aux tâches domestiques, à la planification des trajectoires de carrière des mères et des pères en emploi, bref aux formes nouvelles d'harmonisation des responsabilités familiales et professionnelles.

En somme, l'importance grandissante des familles à deux actifs rend de plus en plus impérieuse la mise en place de la part des entreprises de politiques de gestion qui favorisent une meilleure harmonisation entre le temps de travail et le temps familial, phénomène accentué par le fait que les femmes sont aussi de plus en plus nombreuses à occuper des postes de responsabilité, ce qui n'est pas sans exiger une plus grande extension des horaires de travail, une plus grande disponibilité et des déplacements plus nombreux. Ajoutons qu'au cours des dernières décennies, l'emploi dans le secteur des services s'est fortement accru, surtout dans le secteur des finances, des assurances, des soins de santé et du commerce. Marqués par une très forte présence de la main-d'œuvre féminine, ces secteurs se caractérisent de plus en plus par la présence d'horaires atypiques, ce qui ne fait qu'ajouter une pression supplémentaire au chapitre de l'harmonisation des temps familiaux au temps de travail.

7 En ce qui concerne les futurs parents, voir M. De Koninck et R. Malenfant, *Travail, grossesse, santé: la conciliation et ses effets*, rapport de recherche, Équipe de recherche RIPOST, Centre de santé publique de Québec et Université Laval, Beauport, 1997. Aussi, des mêmes auteures, *Maternité et précarisation de l'emploi*, rapport de recherche, Équipe de recherche RIPOST, CLSC-HVDR, centre affilié à l'Université Laval, Québec, 2000.

8 J. Frederic, *Au fil des heures. L'emploi du temps des Canadiens*, Ottawa, Statistique Canada, cat. 89-544F, p. 34 et suiv.

Les transformations récentes de notre économie que nous avons examinées précédemment ont aussi des incidences majeures sur la structure des emplois. De fait, la flexibilité technique, la flexibilité fonctionnelle de même que l'essor de la nouvelle économie commandent une modification substantielle du marché de l'emploi, à savoir une main-d'œuvre plus qualifiée, plus polyvalente et plus mobile. Ainsi, l'emploi des travailleurs dits du savoir (au sens large du terme, soit les emplois tant des niveaux techniques (collégial) que professionnels (universitaire), par exemple analystes financiers, agents de formation du personnel, conseillers divers, techniciens, etc.) a connu une forte progression. Ces travailleurs sont à l'origine de 573 000 des 774 000 emplois qui se sont ajoutés au Québec de 1976 à 1998⁹. Ce changement est important, car nous savons que ces travailleurs ont plus d'exigences qualitatives quant à leurs conditions de travail que ce n'est le cas pour les travailleurs moins instruits. Par ailleurs, cette main-d'œuvre doit aussi s'intégrer dans un marché du travail en pleine mutation. Soumises à une forte pression concurrentielle, les entreprises demandent à la main-d'œuvre une plus forte intensité au travail, ce qui se traduit depuis plusieurs années par l'explosion du nombre de problèmes de santé et de comportement liés à l'épuisement professionnel. Les entreprises exigent également une main-d'œuvre plus polyvalente et donc disposée à participer à des programmes de perfectionnement. Enfin, les entreprises québécoises, qui exportent de plus en plus, incitent davantage leur main-d'œuvre professionnelle et cadre à faire preuve d'une plus grande mobilité. De toute évidence, ces trois phénomènes ne font qu'amplifier la pression du travail salarié sur la dynamique familiale.

La quête de flexibilité numérique de la part des entreprises a aussi donné lieu à un ensemble de politiques de gestion qui ont des incidences sur la vie familiale. Ces politiques se sont traduites par l'essor du travail à temps partiel, du travail temporaire ou encore à forfait, de même que par un plus grand recours à un ensemble de pratiques de sous-traitance. Comme nous l'avons déjà signalé, il s'ensuit une augmentation du nombre des emplois atypiques. Pour de nombreux travailleurs, cette situation signifie qu'ils ne peuvent plus escompter poursuivre toute leur carrière dans une même entreprise, comme ce fut souvent le cas pour les générations de l'après-guerre. Un tel phénomène se traduit souvent par un plus grand niveau d'insécurité au travail, limitant ainsi pour les familles les possibilités de planification à long terme. S'ajoutent à ce fait les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, lesquels sont parfois enclins à reporter à plus tard leurs choix familiaux¹⁰.

9 Données compilées par la Chambre de commerce du Québec, Réactions de la Chambre de commerce du Québec au document ministériel intitulé *Pour un code du travail renouvelé*, mai 2000, p. 6.

10 M. Gauthier, « Le défi des choix dans un contexte d'incertitude », dans M. Gauthier et L. Bernier, dir., *Les 15-19 ans. Quel présent? Vers quel avenir?*, Sainte-Foy, PUL-IQRC, 1997, P. 25-37.

La quête de flexibilité numérique de la part des entreprises, c'est-à-dire la flexibilisation de l'emploi, est un phénomène très concret au chapitre de l'emploi, ce dont témoigne l'évolution des catégories de travailleurs au Québec. Ainsi en est-il de l'essor du travail à temps partiel. Par rapport à l'emploi total, cette catégorie d'emploi est passée de 7 % en 1975 à 17 % en 1993, date à partir de laquelle ce taux semble se stabiliser. Soulignons qu'en 1998, 26,8 % des femmes en emploi travaillaient à temps partiel, contre 10 % pour les hommes. Loin de se stabiliser, le nombre de travailleurs autonomes ou indépendants est en pleine croissance. En effet, de 1976 à 1999, les travailleurs autonomes au Québec sont passés de 257 000 à 513 000 pour représenter aujourd'hui 15,3 % de l'emploi total au Québec¹¹. De tels changements dans la forme de participation au marché du travail soulèvent des inquiétudes et offrent des possibilités.

Selon un scénario fort optimiste, cette transformation de l'emploi pourrait susciter une dynamique susceptible de faciliter des formes inédites d'harmonisation des rapports entre l'emploi et la famille, notamment lorsque le travail autonome s'effectue à domicile. De fait, on peut examiner de plus près les avantages potentiels que constituent pour la famille les récents changements en milieu de travail selon une approche qui consisterait à concilier les différentes formes de flexibilité, soit les exigences de souplesse de la part des familles à deux actifs et les exigences de flexibilité de la part des employeurs. Par exemple, il n'est pas impensable que la flexibilisation de l'emploi puisse, dans un contexte mieux balisé, offrir des possibilités intéressantes afin de concilier travail et famille. Le travail autonome, s'il n'est pas synonyme d'appauvrissement du revenu et d'insécurité, peut aussi ouvrir des perspectives nouvelles sur les formes d'harmonisation du travail, de l'emploi et de la famille. Il en est de même des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui pourraient, si elles étaient associées à des formes d'organisation du travail plus souple, contribuer à l'atteinte du même objectif. De fait, un tel scénario est marqué par la présence de nombreux « si »...

Selon un scénario plus pessimiste, la quête de flexibilité salariale et numérique de la part des employeurs comporte un risque bien réel, soit celui d'un plus grand désengagement de la part des entreprises en matière d'aide aux employés et, s'il y a lieu, de conciliation entre le travail et la famille. En effet, en externalisant le travail, les entreprises sont moins incitées à offrir une gamme de services à l'ensemble de leurs employés. En fait, on peut même se demander si nous n'assisterons pas de plus en plus dans les années à venir à une relation famille-emploi à deux

11 Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, CD-ROM 2000, t. 12.

vitesse: un premier groupe d'employés, bénéficiant d'un emploi régulier à temps complet (selon une politique de stabilisation en emploi accompagnée d'un marché interne du travail) dans des entreprises éventuellement disposées à mettre en œuvre des mesures en vue de soutenir des relations plus harmonieuses entre la vie familiale et le travail salarié; et un second groupe d'employés, soumis aux politiques de flexibilisation du travail, largement exclus des avantages que seraient éventuellement disposés à consentir les employeurs.

Le troisième scénario est celui du néant. Les entreprises poursuivent leurs politiques de flexibilisation du travail et n'accordent aucun avantage du point de vue de la conciliation travail-famille aux travailleurs réguliers à temps complet.

Quoi qu'il en soit des différentes options retenues par les entreprises, il appert que les effets concrets des politiques de gestion de la main-d'œuvre, notamment au chapitre des statuts d'emploi, devraient nous conduire à reconnaître un principe, à savoir que les politiques de gestion de la main-d'œuvre constituent de plus en plus, de manière implicite, une forme indirecte de gestion de la famille. En sens inverse, il faut aussi souligner que les dynamiques familiales ont des incidences réelles sur les entreprises, notamment sur le rendement au travail.

Depuis le début des années 1990, ce fait est de plus en plus reconnu par les employeurs les plus avertis, de même que par un certain nombre d'associations d'employeurs. Certes, il s'agit d'un discours et énormément de chemin reste à parcourir afin, d'une part, de changer la culture d'entreprise et, d'autre part, de traduire un tel changement en politiques concrètes. Pourtant, les employeurs auraient intérêt à prendre davantage en compte les caractéristiques familiales dans leurs politiques de gestion de la main-d'œuvre. Pourquoi? Pour deux raisons. D'abord parce qu'un fragment de la main-d'œuvre le fait de plus en plus, surtout dans les secteurs d'avant-garde où il y a pénurie de main-d'œuvre. Les employeurs en retireraient donc un avantage concurrentiel tant au moment du recrutement de la main-d'œuvre qu'en vue de sa stabilisation. Ensuite, parce que les déséquilibres entre la vie familiale et la vie professionnelle entraînent des conséquences réelles sur le rendement au travail; inversement, un meilleur équilibre permet d'accroître la satisfaction au travail et la motivation, ce qui se traduit par des gains de productivité, par une réduction du taux d'absentéisme, par une diminution du nombre de retards, etc. Ce point de vue est illustré par les résultats de plusieurs

recherches; il est aussi clairement exprimé par différentes associations patronales, notamment par le Conference Board du Canada et le Conseil du Patronat du Québec¹².

Il importe également de souligner que le monde syndical a insisté à maintes reprises sur l'importance que revêt pour les travailleurs, hommes et femmes, une meilleure prise en considération des problèmes d'harmonisation entre le travail et la famille. En cette matière, la réflexion syndicale a été pionnière et, à l'instar du monde patronal, plusieurs documents de qualité ont été publiés sur le sujet¹³.

En somme, tout le monde est d'accord au sommet et peu se fait à la base, cependant que le problème est bien réel et qu'il ne cesse de s'amplifier, notamment chez les nouvelles cohortes de travailleurs en âge de procréer. Ce constat nous conduit à suggérer à la classe politique d'approfondir un certain nombre de questions.

Premièrement, pourquoi les entreprises sont-elles si peu nombreuses à mettre sur pied des programmes en vue de concilier davantage les responsabilités professionnelles et les responsabilités familiales alors que, comme le soulignent les associations patronales, de telles mesures peuvent s'avérer fort avantageuses pour les entreprises? Mauvaise lecture de la réalité de la part des associations patronales? Mauvaise lecture de la part des entreprises de leur propre intérêt? Question de culture d'entreprise et donc problème de mentalités à changer? Conséquence normale de la logique de l'impartition flexible selon laquelle l'entreprise a intérêt à externaliser autant que faire se peut les charges périphériques à l'activité immédiate de production?

12 En guise d'illustration, voici quelques études: G. Guérin, et all., «Les pratiques organisationnelles d'aide à la gestion de l'équilibre travail-famille: la situation au Québec», *Gestion*, vol. 19, n° 2, p. 74-82; D.-G. Tremblay et D. Villeneuve, «Aménagement et réduction du temps de travail: réconcilier emploi, famille et vie personnelle», *Loisir et Société*, 1997, vol. 20, n° 1; D.-G. Tremblay, «Temps de travail et diversité des temps sociaux: l'importance de la question du genre dans les recherches québécoises et nord-américaines», dans G. de Tersac et D.-G. Tremblay, *Où va le temps de travail*, Toulouse, Octares, 2000, p. 163-184. En ce qui concerne les associations patronales, voir Conseil du Patronat du Québec, *Conciliation travail-famille: Expériences québécoises*, Montréal, 1993, dossier 93-10; Conference Board du Canada, *Concilier le travail et la famille: enjeux et options*, Ottawa, 1994.

13 Par exemple, FTQ, *Réconcilier... l'inconciliable: recherche sur la conciliation des responsabilités professionnelles, familiales, sociales et personnelles*, Montréal, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, 1995; FTQ, *Ouvrons l'avenir. Déclaration de politique de conciliation des responsabilités professionnelles, familiales, sociales et personnelles*, Montréal, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, 1995; CEQ, *La conciliation travail-famille dans nos milieux. Comment poursuivre?*, Québec, Centrale de l'enseignement du Québec, 1996; CSD, *Conciliation travail-famille: guide d'intervention syndicale*, Montréal, Centrale des syndicats démocratiques, 1997.

Deuxièmement, est-ce que le monde syndical, au-delà du discours, accorde une réelle importance à la question de la conciliation entre le travail et la famille, notamment à l'occasion des négociations? Dans la pratique, sur le terrain des revendications puis des négociations, comment est traité le dossier de la conciliation travail-famille? Est-ce une véritable priorité pour les syndicats?

Troisièmement, se pose la question de la responsabilité sociale de l'État dans ce dossier. La question de la conciliation travail-famille doit-elle être considérée comme un phénomène social global qui impose des choix de société, comme une pratique qui relève des seuls choix individuels ou encore comme une sphère propre aux seuls partenaires du monde du travail? Bref, quelle est la frontière à tracer en matière d'intervention publique en ce domaine?

Quatrièmement, s'il y a lieu d'intervenir, la question des moyens se pose aussi avec acuité. Dans une perspective d'intervention douce fondée sur des mesures incitatives, la question devient la suivante: comment inciter les entreprises à mettre sur pied des programmes d'aide aux employés et aux familles selon, par exemple, une formule assez simple que nous pouvons emprunter aux associations patronales et qui se résume en trois points¹⁴. D'abord, amener les moyennes et les grandes entreprises à mettre sur pied un comité paritaire en vue de constituer une charte des besoins des employés qui tienne compte du sexe des travailleurs, de la présence ou non d'enfants, du genre d'emploi et du genre de famille; ensuite, repérer les préférences des employés quant aux mesures, souvent peu coûteuses, qui peuvent être prises, lesquelles peuvent comporter quatre axes, à savoir l'aide aux membres de la famille; les congés et avantages sociaux, l'aménagement du temps de travail qui représente souvent un avantage réel pour les entreprises et la gestion des carrières. Enfin, lancer des projets pilotes et examiner les avantages que peuvent en retirer tant les employeurs que les employés en regard des coûts.

14 Voir à ce sujet, Conference Board du Canada, *Concilier le travail et la famille: enjeux et options*, Ottawa, 1994. On lira aussi avec intérêt le document suivant: Institut Vanier de la famille, *La boîte à outils travail-famille du directeur*, Nepean, Institut Vanier de la famille, 1998.

15 Voir à ce sujet, Conseil de la famille et de l'enfance, *Famille et travail, deux mondes à concilier*, Avis transmis à la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, Conseil de la famille et de l'enfance, Québec, 1999. Cet avis soulève de nombreuses voies en vue de réconcilier famille et travail, notamment au chapitre du changement des mentalités, du développement de la politique familiale et des mesures à adopter dans le milieu de travail.

Cinquièmement, examiner les autres avenues à emprunter en vue de concilier emploi et famille. Ces mesures peuvent toucher de nombreux domaines¹⁵. En guise d'illustration, retenons le vaste champ de l'aménagement de l'espace. Comme nous l'avons souligné au début de cet article, l'émergence des sociétés industrielles a été associée à une forte séparation entre le cercle familial et le lieu de travail. Or, de ce point de vue, l'essor du secteur tertiaire et de la nouvelle économie ouvrent de nouvelles possibilités en vue d'élaborer des formes d'urbanisme qui concilient dans une aire de grande proximité les espaces résidentiels et les espaces de travail. En effet, les entreprises dans le secteur des services et du multimédia permettent comme jamais auparavant de concilier les deux réalités, ne serait-ce que parce que ces nouveaux secteurs ne représentent pas une contrainte urbaine majeure, par exemple au chapitre des différentes formes de pollution, comme l'illustre le projet fort intéressant du Centre national des nouvelles technologies de Québec. En somme, il y a une réflexion plus approfondie à poursuivre sur la réconciliation entre le lieu de résidence et le lieu de travail selon une approche plus holistique des rapports entre famille, travail et espace. Évidemment, d'autres avenues pourraient être explorées.

Je voudrais terminer mon propos en soulignant deux choses. Premièrement, la famille à double activité est une tendance lourde qui va se maintenir, voire s'amplifier dans les années à venir. Deuxièmement, il n'y a pas de fatalité historique. C'est donc par notre action et par nos choix de société que nous allons réussir ou non à concilier davantage l'emploi, le travail et la famille.

DEUXIÈME PARTIE

vies de
famille



Les familles d'aujourd'hui : enjeux et défis

On m'a demandé de vous parler des défis et des enjeux auxquels font face les familles d'aujourd'hui. Vaste, vaste sujet pour une quinzaine de minutes, qui oblige à se pencher sur l'essentiel. À se demander d'abord ce qu'est la famille d'aujourd'hui. En quoi est-elle différente de la famille d'autrefois, de celle de nos parents et grands-parents, de celle de l'après-guerre en somme? Après avoir répondu brièvement à cette première question, j'essaierai ensuite de préciser les principaux enjeux et défis auxquels les familles contemporaines, en particulier celles d'ici, doivent se mesurer.

CONFÉRENCE d'introduction AUX ATELIERS DU BLOC A

I – J'ai retenu quatre constats fondamentaux pour définir la famille d'aujourd'hui. Ma définition de la famille

**M^{ME} RENÉE
B.-DANDURAND,
PROFESSEURE-
CHERCHEURE,
INRS –
URBANISATION –
CULTURE ET
SOCIÉTÉ**

s'inspire, bien sûr, des données démographiques, mais j'en fais surtout une lecture sociologique et anthropologique.

1) Un premier constat se formule ainsi: Donner naissance à un enfant et consentir à l'élever sont devenus des actes délibérés, qui ne sont plus soumis aux aléas du «destin» ou du «hasard» comme c'était souvent le cas dans la famille d'après-guerre (et dans toute l'histoire humaine). C'est ainsi que le désir d'enfant est devenu un élément central dans la décision d'avoir ou non un enfant et de le mettre au monde quand on est prêt à le faire. Deux grands facteurs ont contribué à cette évolution: d'abord l'avènement d'une contraception efficace, à la fois préventive (la pilule anovulante) et correctrice (interruption volontaire de la grossesse ou pilule RHU). Cette maîtrise plus efficace de la fécondité a permis de mettre fin à la plupart des naissances non désirées et non programmées.

Le second facteur qui explique cette évolution est de l'ordre des mentalités. Les sociologues parlent d'un processus d'individuation, qui a touché les femmes et les enfants dans les familles. Ces derniers en sont venus peu à peu à être considérés comme des individus à part entière, un statut réservé jusqu'alors plutôt aux hommes dans nos sociétés et qui, autrefois, se concrétisait dans le droit familial, conférant aux époux et aux pères la puissance maritale et la puissance paternelle. (On se rappellera que ces prérogatives furent abolies au Québec en 1964 et en 1977). Dans ce

contexte, un enfant indésiré ou, pour une femme, une grossesse indésirée, deviennent injustifiés donc illégitimes (illégitime signifiant ici ce qui n'est pas fondé dans le sens commun).

2) Ce qui nous amène à un deuxième constat fondamental: la démocratie s'est imposée dans la vie familiale. Les principes d'égalité humaine énoncés de façon éclatante dans les sociétés occidentales de l'après-guerre (on pense par exemple à la Charte des droits de l'homme de l'ONU, en 1948), ces principes donc ne pouvaient manquer de pénétrer la société familiale et d'en déloger l'autocratie qui la caractérisait encore souvent. Les revendications des femmes à l'égalité ont consisté à réclamer la fin de leur cantonnement domestique et l'accès aux ressources et responsabilités de la sphère publique. C'est ainsi qu'elles entrèrent massivement sur le marché du travail et devinrent des citoyennes de plus en plus actives.

D'un autre côté, individu à part entière, l'enfant ne pouvait plus être soumis à des apprentissages stricts, réclamant la seule obéissance à ses parents; démocratie oblige, on a de plus en plus pensé que l'enfant avait des droits et que son éducation devait surtout mener à son développement et à son autonomie.

La démocratie familiale avait un prix: elle impliquait de nouveaux partages et de nouvelles règles dans les relations parentales, mais surtout dans les relations conjugales.

3) Nous voilà devant un troisième constat: la conjugalité ne présente plus l'homogénéité ni la permanence du mariage de l'après-guerre. C'est un fait indéniable que confirme la montée rapide des unions libres et des divorces. De façon paradoxale, on associe souvent l'instabilité des couples à l'importance qu'a prise la dimension affective, l'amour en somme, dans la vie contemporaine. Selon cette logique, se maintenir dans une union conjugale malheureuse est devenu insupportable, donc également illégitime.

4) Un quatrième constat s'impose, qui est rarement mentionné, mais qui ne peut être mis de côté: contrairement à ce qui se passait dans la famille de l'après-guerre, les parents sont de moins en moins les seuls acteurs chargés, dans la société contemporaine, de mener les enfants à l'âge adulte. Force est de constater ici l'importance accrue que prennent, sous l'impulsion surtout de l'État, les professionnels de l'éducation, du sanitaire, des services psychosociaux et du juridique dans la vie des enfants d'aujourd'hui, mais aussi, par ricochet, dans la vie de leurs parents. Comme pour l'instauration de la démocratie familiale, il y a ici des partages d'influence et de pouvoir à effectuer, il y a des compétitions et des coopérations à réaliser.

II – Dans un deuxième temps, je vais tenter de définir des enjeux, c'est-à-dire de cerner ce qu'on gagne et ce qu'on perd dans cette évolution de la famille d'après-guerre jusqu'à celle d'aujourd'hui. J'y ajouterai les principaux défis qui, actuellement, nous confrontent aux obstacles à franchir et aux décisions à prendre.

Avec le désir d'enfant désormais au centre des projets procréatifs, nos contemporains, et surtout les femmes, ont nettement fait un gain dans la maîtrise de leur vie. Pour une majorité d'entre eux cependant, le projet familial prend une place parmi d'autres projets de vie, qu'ils soient personnels, professionnels ou autres. Une place plus ou moins grande selon les choix des individus. Mais, quand les enfants sont jeunes, la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale devient souvent problématique. Si la répartition conjugale des responsabilités familiales a changé, les exigences du marché du travail ne se sont pas amoindries, au contraire. Voilà un défi qui confronte une majorité de parents et qui impose encore trop lourdement aux femmes ce qu'on appelait, il y a une dizaine d'années, la double journée de travail. D'autre part, bon nombre de nos contemporains ont la possibilité de choisir de ne pas avoir d'enfant et ce, sans s'astreindre à la chasteté, comme dans les célibats d'autrefois. Au plan collectif, ces nouveaux modes de vie ont eu un effet sur la baisse importante des taux de fécondité: il y a bien davantage de couples sans enfants et de familles qui ne dépassent pas un ou deux enfants. Cependant, une chose est certaine: nous ne vivons pas dans une société qui refuse l'enfant. La question qui doit guider nos interventions peut se formuler de la façon suivante: comment rendre possible le désir d'enfant présent chez la plupart des jeunes, mais qui ne peut toujours se concrétiser, faute de conditions propices pour le faire?

Devant une telle situation, les avis sont très partagés sur la façon d'intervenir collectivement. Des parents demandent une meilleure reconnaissance de leur contribution à la société; par exemple, ils réclament des déductions fiscales plus substantielles, des services mieux adaptés, etc. Des citoyens s'y opposent, alléguant que le fait d'avoir un enfant est un choix personnel qui n'a pas à être davantage reconnu par la collectivité. Par ailleurs, ceux qui sont préoccupés du poids des francophones au Canada et en Amérique du Nord s'inquiètent des taux de fécondité au Québec.

Le défi ici consiste à se demander: Faut-il intervenir? Et si oui, comment? Faut-il intervenir directement, en misant sur le nombre, la quantité d'enfants à naître? Les allocations à la naissance, en vigueur de 1988 à 1997, allaient en ce sens. Faut-il plutôt intervenir indirectement, sur la qualité de la vie familiale (ce que les familles préfèrent) et en intervenant dans plusieurs secteurs? Par exemple, en améliorant les services aux familles, les mesures

financières en leur faveur (rappelons que la moitié seulement des jeunes parents ont accès aux congés parentaux), en améliorant les conditions de logement et surtout les conditions de travail et de revenu des jeunes qui sont à l'âge de l'établissement familial.

Nous avons posé un deuxième constat, concernant l'établissement de la démocratie familiale, un changement qui a aussi ses bons et ses mauvais côtés. Ainsi, l'autonomie financière et l'élargissement de leur rôle adulte qu'ont voulu et connus les femmes ont imposé de nouvelles règles de la vie conjugale, des règles que les hommes n'ont pas toujours acceptées et auxquelles ils ont réagi de façon parfois violente. Du côté des relations parents/enfants, on se pose les questions suivantes : une éducation très permissive est-elle nécessairement plus propice au développement de l'enfant et surtout à son bonheur ? En perdant son rôle d'autorité, le père a-t-il banalisé sa place dans la famille ? Les hommes ont-ils réussi, au-delà des modèles reçus de leur propre père, à inventer une nouvelle façon d'être père dans la démocratie familiale ? Quel rôle joue la psychologie populaire dans les pratiques parentales : les parents craignent-ils de brimer leurs enfants en leur imposant des règles de conduite ? Ont-ils le sentiment, comme le suggérait une émission récente de télévision, qu'ils sont en train de perdre le contrôle sur leurs enfants ? Autant d'enjeux et de défis que les parents ont à relever, la plupart du temps avec le concours d'autres acteurs sociaux, les intervenants de l'éducation, du psychosocial, qui côtoient leurs enfants quotidiennement. J'y reviendrai.

Un troisième constat porte sur les transformations des liens conjugaux. Quels en sont les bons et les mauvais côtés ? Il est clair que les formes nouvelles de conjugalité introduisent une souplesse qui permet une meilleure maîtrise de la vie adulte. Et la plupart de nos contemporains ne sont pas prêts à renoncer à cette maîtrise. Mais, les aléas de l'instabilité conjugale sont réels et méritent qu'on s'y arrête. En ce domaine, on pointe d'abord et avant tout l'impact des ruptures d'union sur les enfants. Une vaste littérature s'y intéresse, qui est plus ou moins alarmiste et impossible à résumer ici. Mais, depuis une quinzaine d'années, on nous dit clairement ceci : ce n'est pas tant la rupture elle-même que la discorde qui l'accompagne qui est dommageable pour le bien-être des enfants et de leurs parents. D'autre part, il semble bien que les grands-parents et les fratries soient, de plus en plus, des intervenants actifs auprès des familles qui vivent une séparation : voilà un retour inattendu de la solidarité familiale, qui est d'ailleurs beaucoup plus présente qu'on ne le croit. Enfin, on ne peut manquer de souligner un autre enjeu : les ruptures conjugales entraînent très souvent les jeunes mères et leurs enfants dans la pauvreté. D'après les données de l'ELNEJ (Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes), parmi les familles qui ont des

enfants de 12 ans et moins, la pauvreté atteint 68 % des familles monoparentales (71 % quand la mère est responsable, 31 % quand c'est le père). Les familles des mères seules demeurent le groupe le plus touché par la pauvreté au Canada.

Comment définir les défis qui nous confrontent en matière d'instabilité conjugale? Est-il pertinent ou mal venu d'intervenir collectivement dans une sphère aussi intime, aussi privée de la vie? La plupart diront que l'État n'y a pas sa place. Que faire alors?

Il est certes possible d'intervenir indirectement. On peut d'abord penser que tout ce qui améliore les rapports hommes-femmes peut contribuer à une plus grande stabilité conjugale. Dans notre enquête sur le désir d'enfant des jeunes Québécois de la vingtaine, nous avons pu constater des écarts notables dans la projection masculine et féminine d'une vie familiale future: si les jeunes femmes anticipaient la possibilité d'une séparation conjugale et avaient une idée précise de la définition d'un «bon père», les jeunes hommes ne prévoyaient aucunement les ruptures conjugales et ne pouvaient définir ce que pour eux était une «bonne mère». Il y a là des disparités qui ne préparent pas à des liens conjugaux solides. Par ailleurs, comme impact des désunions, la pauvreté des familles monoparentales présente une dimension structurale qu'il faudra bien résoudre: dans une société où le revenu familial s'ajuste en plus sur un double salaire, comment un foyer monoparental, donc avec un seul salaire (la plupart du temps, féminin), peut-il décemment s'en sortir? Ne pas intervenir, sous prétexte de ne pas encourager la séparation conjugale, c'est laisser sans plus de ressources la moitié des enfants pauvres de notre société.

Un dernier constat porte sur l'importance accrue que prennent les acteurs étatiques et les experts dans le soin et l'éducation des enfants. Ce point sera surtout traité demain, mais comme les discussions en atelier de cet après-midi ne pourront en faire abstraction, j'aimerais en dire quelques mots. Ce dernier constat porte sur les relations plus intenses qu'autrefois entre les familles et les institutions étatiques qui les entourent. Si un tel changement représente un gain pour les familles en termes de ressources et de services, il peut constituer une perte relative de leur autonomie, qui se manifeste alors par une surveillance accrue des pratiques parentales.

La question centrale autour de ce constat est la suivante: jusqu'où doivent aller le soutien et l'encadrement de l'État auprès des familles? Certains estiment qu'un encadrement trop étroit peut conduire à une déresponsabilisation des parents: par exemple, on peut se demander si la distribution de nourriture dans les écoles de milieux défavorisés n'a pas pour effet de banaliser le rôle nourricier des parents. Par ailleurs, dans

une société où il n'y a pas de travail pour tous, faut-il laisser les enfants s'enliser dans la pauvreté, l'échec scolaire et l'exclusion? Ne vaut-il pas mieux alors intervenir pour pallier la pauvreté des familles?

Un autre exemple du caractère ambigu de l'encadrement des familles passe par le repérage de l'enfance à risques. Depuis une dizaine d'années, des experts de la psychologie de l'enfant se targuent de pouvoir désigner, dès le plus jeune âge, quel enfant sera plus tard mauvais élève ou délinquant, lequel sera violent ou déviant. Deux questions se posent ici: cette intervention ne risque-t-elle pas d'étiqueter irrémédiablement un individu comme «mal parti» ou «mauvais sujet»? D'autre part, des mesures seront-elles vraiment mises en place pour remédier à ce mauvais départ, pour soutenir ces enfants définis comme étant à risques? Et comment associera-t-on les parents à ce type d'encadrement? Dans d'autres domaines, par contre, il apparaît que l'État retire de plus en plus son soutien et compte de plus en plus sur les proches, en particulier sur les femmes dans les familles: c'est le cas pour ce qui est de la prise en charge des personnes âgées et des malades. A-t-on bien évalué les conséquences que le poids de ces responsabilités fait peser sur les femmes dans les familles et, plus largement, sur les solidarités familiales? Il faut se poser ces questions et réfléchir à leurs répercussions.

Pour conclure ces quelques éléments de réflexion de façon plus positive, disons que la question de savoir jusqu'où doivent aller l'encadrement et le soutien de l'État représente un défi que les pouvoirs publics ne pourront pas relever sans la préoccupation constante de comprendre le point de vue des familles. En ce domaine, les pouvoirs publics ne peuvent se contenter de sondages ou de courbes démographiques; il leur faudra aussi entendre ceux et celles qui écoutent les familles, soit les groupes communautaires-famille, les chercheurs du domaine familial et les intervenants du terrain.

atelier 1

formation des couples : quelles trajectoires ?

Personnes-ressources: M^{me} Nicole Marcil-Gratton,
département de démographie,
Université de Montréal

M^{me} Nicole Beaudoin,
Créatrice du programme «Partenaires»

Animateur: M. Nabé-Vincent Coulibaly

EXPOSÉ DE NICOLE MARCIL-GRATTON

Les changements dans la vie conjugale et parentale ont été nombreux et importants depuis une trentaine d'années, et les nouvelles attitudes et nouveaux comportements individuels continuent aujourd'hui de transformer la vie familiale. Les trajectoires de la vie familiale deviennent de plus en plus complexes et diverses, à un point tel qu'il est difficile au démographe de mesurer ces changements et encore plus de les interpréter. «On semble savoir à peu près d'où on vient, on réussit à peine à savoir où on en est, mais on se perd en conjectures pour déterminer où on va.» La participation de tous au débat ne peut donc qu'être utile aux chercheurs dont la tâche est de faire comprendre, sinon la signification des comportements, du moins la direction qui se dessine.

Les problèmes qu'il faut aborder pour comprendre les changements sont de trois ordres: les attitudes et les comportements des jeunes qui s'engagent dans la vie de couple, le choix de l'union libre ou du mariage et l'instabilité croissante des relations conjugales.

Les enquêtes démontrent que les jeunes continuent de placer l'engagement dans la vie de couple au premier rang de ce qui est jugé indispensable au bonheur, avant l'emploi, le mariage ou avoir un enfant. Ce qui est nouveau, c'est que le couple doit contribuer au bonheur et à l'épanouissement de l'individu plutôt que l'inverse. Cet objectif est par ailleurs distinct de la fondation d'une famille. Quant à l'enfant, il doit aussi contribuer au bonheur du couple. «On a un enfant pour améliorer la vie du couple», ce qui constitue un changement de perspective lié à la fragilité grandissante des unions et à la faible fécondité des couples. Le début de la vie de couple ne coïncide plus nécessairement avec l'accès à l'autonomie: le départ

peut être suivi de retours et il est plus tardif, surtout pour les garçons. Ce départ est marqué, pour les enfants qui ont connu la séparation de leurs parents, par une tendance à quitter plus tôt le foyer d'origine, à s'engager plus précocement dans une union, à faire le choix de l'union libre, à vivre plus souvent une grossesse hors union pour les filles et éventuellement à vivre davantage de ruptures.

Pourquoi choisit-on l'union libre plutôt que le mariage? La croissance remarquable de l'union libre constitue le changement le plus spectaculaire dans la vie familiale depuis 30 ans, au Québec, plus encore qu'ailleurs. Durant les années 1970, l'union libre était souvent considérée comme un prélude au mariage, puis dans les années 1980, ce choix est devenu plus délibéré, l'union étant toutefois souvent légalisée avec l'arrivée d'un enfant. Enfin, pendant la dernière décennie, l'union libre persiste chez les couples avec enfants. En 1995, près de 70 % des jeunes Québécoises ont conclu une première union sans se marier, pour 25 % d'entre elles avant l'âge de 20 ans. En 1997, 54 % de l'ensemble des naissances et 63 % des naissances de premier rang au Québec se sont produites hors mariage. Cette situation est-elle le fruit d'un rejet de l'institution du mariage? Chose certaine, les unions libres demeurent toujours plus fragiles que les mariages.

Depuis l'introduction, en 1969, de la loi sur le divorce, les indices de divorcialité sont en croissance au Canada. Cet indice a atteint un sommet à la fin des années 1980 et il se maintient autour de 50 divorces pour 100 mariages depuis lors. Ce chiffre ne reflète qu'une partie des séparations, puisqu'il ne tient pas compte des ruptures d'union libre qui ne font l'objet d'aucun enregistrement. Les études récentes démontrent qu'après cinq ans de vie en couple, 40 % des jeunes femmes en union libre cohabitaient toujours, 32 % s'étaient mariées et 28 % avaient rompu leur union. Les risques de ruptures demeurent de deux à trois fois plus élevés dans les cas d'unions libres que dans les cas de mariages. Les enquêtes révèlent enfin que bien peu de jeunes avec enfants accepteraient de faire des efforts particuliers pour rester en couple. En conclusion, il faut souligner que l'instabilité des unions a des impacts pas seulement sur le couple, mais aussi sur les enfants dont la trajectoire familiale est considérablement modifiée par une séparation.

EXPOSÉ DE NICOLE BEAUDOIN

Initié par la Maison de la famille de St-Hyacinthe, le programme *Partenaires* a pour but de faire de la prévention auprès des jeunes couples de 18 à 25 ans, avant la venue d'un premier enfant. Le projet est sous-tendu par l'idée que le développement des compétences parentales par les jeunes

doit être précédé par l'acquisition de compétences conjugales. Les jeunes couples, faut-il remarquer, n'intéressent guère les chercheurs avant qu'ils deviennent parents: «on s'intéresse à eux quand ils ont fait l'oeuf, la poule n'intéresse personne».

Globalement, 60 % des jeunes couples n'ont jamais pensé à suivre des cours de préparation au mariage. Lors d'un groupe de discussion, plusieurs d'entre eux ont signifié qu'ils souhaitaient des contenus dynamiques et nouveaux, sans théorie, avec des horaires souples et des animateurs qui sont eux-mêmes des couples jeunes, qui vivent les mêmes problèmes. Le nom de *Partenaires* a été choisi pour le projet, car dans leurs relations, les jeunes se perçoivent beaucoup plus comme des partenaires de vie que comme des couples – ce qui les distingue de leurs parents, par rapport auxquels ils demeurent très critiques.

Cinq thèmes ont été retenus lors des discussions: les différences et les ressemblances entre les hommes et les femmes, la communication, la résolution de conflits et les facettes de la vie à deux, par exemple le travail, les tâches ménagères, la famille, les amis, les loisirs, la sexualité et les enfants, quoique «on a poussé un peu le thème des enfants parce qu'ils ne voulaient pas trop en parler». Enfin, même si la plupart vivent essentiellement dans le présent, ils étaient ouverts à discuter de l'évolution du couple.

Des contenus originaux ont été créés, avec des jeux, des images et de l'humour. Des animateurs ont été formés, des couples jeunes avec une expérience de vie qui ont été assez difficiles à trouver. Le recrutement des jeunes participants au moyen des journaux et des Maisons de la famille a assez peu fonctionné. Quelques-uns ont été recrutés dans les centres d'achat et dans les cinémas. Mais ce qui a le mieux fonctionné, ce sont les contacts interpersonnels. Les horaires étaient difficiles à établir ainsi que la durée, car ces jeunes sont très nomades. Certains étudiants ou travailleurs étaient des «couples de fin de semaine». Enfin, ceux avec un bébé, surtout les femmes, étaient particulièrement motivés pour que leur couple fonctionne.

Quels constats ont été faits? Les jeunes ont peur de parler d'eux, de s'apercevoir qu'ils ne sont pas un vrai couple; ils sont très méfiants. Ce sont des couples fragiles, où chacun continue à être sollicité. Ils semblent avoir peur de la fidélité ou doutent de leur capacité d'être fidèles. Leurs entourages, parents ou amis, ne croient pas beaucoup en leur couple. Il est fréquent que la séparation d'un couple soit provoquée par le fait que l'un des deux partenaires entame une nouvelle relation. Les besoins d'autonomie et d'intimité varient beaucoup chez les femmes et chez les hommes. Ils ont de la difficulté à s'écouter mutuellement. Ils préfèrent

parler de croissance et d'épanouissement plutôt que de problèmes. Enfin, la plupart sont très isolés. Ces constats confirment l'urgence de travailler sur les compétences conjugales.

DISCUSSION

En dehors des courants religieux et des thérapeutes, qui s'intéresse aujourd'hui à faire de la prévention avec les couples? demande un participant. Nicole Marcil-Gratton répond qu'au Québec, on a un programme de médiation obligatoire pour les couples qui se séparent, mais il s'agit alors de prévenir le pire, de faire en sorte que la séparation se déroule bien. En dehors de ça, il se fait peu de prévention à l'école ou au collège. Nicole Beaudoin confirme qu'au moment de monter le programme *Partenaires*, on n'a recensé aucune expérience similaire, pas même aux États-Unis, à part la préparation au mariage.

Une représentante de l'Association des familles monoparentales et recomposées du Québec salue l'existence du programme *Partenaires*. Le travail auprès des familles recomposées, qui ont de jeunes enfants, vise la formation d'aidants pour éviter une nouvelle rupture. Or, ce travail indique qu'il faudrait travailler directement auprès des couples pour prévenir les séparations et non les gérer au moment de la crise.

Un chercheur universitaire signale que parmi les étudiants universitaires, il y a désormais 60 % de femmes et 40 % d'hommes. On peut en déduire que près de 20 % des femmes ne pourront pas avoir un conjoint qui a une formation équivalente à la leur. Comme l'éducation détermine le salaire, beaucoup de femmes vont avoir des revenus supérieurs à celui de leur conjoint. Est-ce que ça ne peut pas produire un changement dans les relations à l'intérieur du couple? Comment les hommes vont-ils accepter que les femmes prennent le pouvoir économique? Nicole Marcil-Gratton répond que pour les démographes, il s'agit du déséquilibre du marché matrimonial. «Il suffirait que l'on applique aux hommes ce qui se faisait autrefois à l'égard des Noirs et des femmes: l'action positive.» Plusieurs participants témoignent par la suite que c'est une situation qu'ils vivent de façon harmonieuse dans leur couple.

Un problème dont on commence par ailleurs à mesurer l'ampleur est la violence dans les relations amoureuses, affirme une participante du monde de la santé. Un forum abordait récemment cette forme de violence sous l'angle de la prévention et de la sensibilisation. Les intervenants auprès des jeunes élèves sont fréquemment confrontés à ce problème. Nicole Marcil-Gratton ajoute que la violence conjugale doit être comprise dans un contexte où les parents, qui ont réagi contre la rigidité du mariage, ont par la suite hésité à présenter des normes à la génération

de leurs enfants. Le résultat est que certains jeunes sont démunis face à la violence. Une représentante de l'Église ajoute que les cours de préparation au mariage abordent cette question, mais peut-être un peu tard, ce qui rend d'autant plus nécessaires des initiatives telles que le projet *Partenaires*. Il est important de rejoindre pas seulement les jeunes de 18-25 ans, mais aussi ceux de 15-18 ans. On remarque également que certains jeunes vivent ensemble sans projet commun à long terme. Il faudrait les amener à se questionner sur le sens de leur projet de vie.

LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES CONJUGALES

À Montréal, 40 % des gens vivent seuls, ce qui rend d'autant plus pertinente la question soulevée dans l'atelier. Le développement de la compétence conjugale et parentale par des interventions chez les jeunes est important, mais s'oppose au mode de vie dominant dans un monde où tout est jetable et temporaire. Les projets conjugaux ne sont pas réellement valorisés. Comment peut-on dans ce contexte développer des compétences conjugales ? Nicole Beaudoin réagit en suggérant que la démarche appropriée consiste simplement à réunir des jeunes dans des conditions qui les amènent à se questionner sur le couple de la façon dont le programme *Partenaires* le fait. La première étape est de créer un lieu où les jeunes se sentent en confiance pour partager leurs expériences et leurs questionnements, et surtout pour rompre leur isolement.

Le représentant d'un organisme familial demande: qu'est-ce qui empêche l'expression d'un besoin de formation en compétence conjugale? Parmi les professionnels, il est inconcevable qu'un spécialiste ne possède pas les compétences requises pour l'exercice de son travail. Mais dans le domaine conjugal, il semblerait que les connaissances soient innées. Quand les gens ont reçu une préparation au mariage, ils sont ensuite laissés sans suivi. Certains organismes communautaires proposent justement un accompagnement à cette étape. Ils reçoivent deux types de clientèles: les couples stables et ceux qui vivent une situation de crise, dont il faut gérer la séparation. Par contre, il y a peu de couples qui bénéficieraient réellement d'une démarche préventive. Comment susciter un besoin chez ceux-là? Nicole Beaudoin commente qu'à son avis la formation des couples ne devrait pas tant être une affaire de spécialistes que de couples expérimentés, qui acceptent d'écouter et de conseiller d'autres couples. Un participant ajoute que la difficulté d'enseigner la compétence conjugale pourrait venir du modèle éducatif dominant qui veut que les jeunes apprennent et construisent eux-mêmes leurs connaissances. À quoi Nicole Beaudoin répond qu'en effet les jeunes sont très réticents au départ, mais qu'au terme des rencontres, ils admettent que tout le monde aurait besoin de formation.

Pour un participant, on ne peut pas forcément comparer la formation conjugale avec d'autres types de formation. Les cours de conduite par exemple n'étaient peut-être pas enseignés dans le système d'éducation parce qu'ils manquaient de «noblesse» et c'était aussi le cas à une certaine époque de la sexualité. Comment rendre populaire la conjugalité, par rapport à la vision concurrente de l'autonomie? D'autre part, les formations ne devraient-elles pas aussi présenter des couples séparés? Un autre participant soulève la question de l'instabilité des couples de jeunes, à quoi Nicole Beaudoin répond qu'elle entend souvent des jeunes femmes faire la remarque: «lui ne sera pas le père de mes enfants». La relation est provisoire, mais ce n'est, aujourd'hui, peut-être plus le propre uniquement des jeunes. Une conséquence du caractère temporaire des relations est que certains apprentissages se font difficilement.

Un démographe de l'Université de Montréal ajoute que le fait que les jeunes soient déséparés signale l'absence d'un discours de valorisation du couple. Si l'objectif premier des jeunes est de vivre en couple, ni la société ni le Conseil de la famille et de l'enfance n'ont compris l'importance d'un discours qui appuie cette aspiration. La définition de la famille s'est déplacée sur l'enfant: «On a liquidé le couple au nom de l'enfant». Le discours ne favorise pas la parenté dans le couple, il constate qu'il y a divers types de familles. Même si les familles monoparentales ne sont pas la norme, leur inclusion dans une définition de la famille implique que le couple n'occupe plus une place centrale. Tant que cette attitude «nataliste» ou «féministe» qui consiste à mettre l'enfant au coeur de la famille ne changera pas, on n'arrivera pas à valoriser les couples pour qu'ils puissent s'épanouir, avec ou sans enfants. Si la compréhension de la sexualité n'est plus considérée comme donnée et qu'il a été décidé de l'enseigner, ça devrait aussi être le cas pour d'autres aspects de la vie familiale comme la vie en couple.

«Les femmes de la génération de ma mère ont peut-être lutté pour la libération des femmes, mais elles ont aussi transmis certains schémas traditionnels et préjugés à leurs garçons, qui se manifestent précisément au début de la vie en couple» affirme une étudiante. Les garçons ont grandi dans le contexte de la lutte féministe, ils acceptent que leurs conjointes bénéficient de ses acquis, mais les garçons sont toujours traditionnels pour les tâches domestiques, surtout lorsqu'il s'agit de s'occuper d'un premier bébé. C'est encore à la femme de faire les sacrifices. Par ailleurs, il faut insister sur la difficulté de rencontrer un conjoint à notre époque. Les femmes sont effectivement plus scolarisées que les hommes et il leur faut beaucoup de tact pour négocier avec un homme qui perçoit le salaire comme un élément de sa personnalité. La formation et le suivi des couples sont certes importants, mais l'exemple des parents s'avère l'être encore plus.

Une femme, mère de 5 enfants et bénévole dans un organisme familial diocésain, confirme que dans la région du Centre du Québec, il n'existe aucune ressource de consultation pour les couples dans les CLSC. Il semblerait que ce n'est plus une priorité pour le gouvernement. Mais peut-on reprocher à l'État de ne pas faire la promotion du couple hors mariage? Quand la question lui est posée de l'existence en France d'expériences de formation en compétences conjugales, Patrick Festy répond qu'il est sceptique sur leur utilité. Promouvoir le couple pour lui donner une visibilité ou une légitimité n'empêche pas certains de choisir l'union hors mariage parce qu'ils refusent l'institution. Il n'est donc pas certain que ces couples veuillent de l'institutionnalisation ou de la légitimité du couple, alors qu'ils ne veulent pas du couple légitime. En France, par exemple le Pacte civil de solidarité entre les conjoints, qui procure certains droits du mariage sans les contraintes, qui permet une séparation facile, n'a que peu de succès auprès des couples. Cette loi visait aussi à procurer une certaine institutionnalisation aux couples homosexuels qui eux semblent l'adopter, mais ils ont voulu éviter que l'on rende visible l'orientation sexuelle des gens, ce qui lui donne une grande ambiguïté au chapitre de la visibilité du couple non marié. Si nous voulons comprendre pourquoi les couples se forment, il faudrait peut-être commencer par comprendre la dissolution des couples: ce qu'ils y perdent, pourquoi ils se séparent et quelles attentes ont été déçues.

Une chercheuse poursuit en signalant que ce sont habituellement les femmes qui demandent la séparation. Les raisons qu'elles invoquent sont soit l'infidélité, soit la difficulté de concilier les horaires de travail des deux conjoints et la durée du travail. Les raisons des séparations sont donc très terre à terre, et la séparation se fait parfois en dépit du désir des conjoints de continuer à vivre ensemble. Quant à l'infidélité, il faudrait la relier à la pression sociale et à la disponibilité d'autres conjoints potentiels. On vit dans un contexte où règne l'individualisme et où le couple est peut-être moins valorisé que le désir individuel. L'idée de «vivre des expériences» n'existe pas seulement chez les jeunes, mais aussi chez les plus âgés. Nicole Beaudoin confirme que le travail s'avère effectivement une source de conflits majeurs chez les jeunes. Les contraintes sont encore plus lourdes pour ceux, nombreux, qui sont en situation d'emploi précaire.

Nicole Marcil-Gratton précise que les études sur la séparation des couples restent très rares. Il y a quelque chose d'ironique dans le fait que l'ouverture des commerces le soir et les fins de semaines visait à aider les familles. Mais on se rend bien compte que ce sont des membres de familles qui doivent travailler ces heures-là. Une enquête longitudinale indique que lorsque au moins un des conjoints travaille le soir ou la fin

de semaine, le pourcentage de séparations au bout de deux ans est significativement plus élevé que chez les autres couples. «Le temps familial est devenu un bien rare».

VIE DE COUPLE ET PARENTALITÉ

Est-ce que la parentalité se vit mieux aujourd’hui au niveau du couple? Élever des enfants seul n’est pas une chose simple, dans aucune société. Le lieu idéal pour élever des enfants est vraisemblablement le couple. Même dans les couples homosexuels, la présence de deux adultes est souvent vue comme préférable. L’épanouissement des enfants n’exige-t-il pas préférablement l’existence d’un couple, sur les plans économique, psychologique et affectif? Nicole Marcil-Gratton poursuit avec la question: est-ce que les couples avec enfants connaissent une meilleure stabilité? La réponse la plus plausible est négative. Sur le plan économique, un second salaire élève effectivement le niveau de vie des familles, mais il est loin d’être clair que cela constitue un incitatif.

Un démographe intervient pour souligner l’importance de l’aspect juridique de la vie en couple. Pour les enfants, il n’y a pas réellement de différence qu’ils soient nés d’un couple marié ou en union libre. C’est différent dans d’autres pays. L’union libre est définie d’une façon particulière au Québec, différente de l’Ontario, où la vie en couple est régie par la «common law». Après trois ans d’union libre, les époux sont pratiquement dans la même situation que s’ils étaient mariés. Il faudrait évaluer si cette définition «généreuse» de l’union libre peut influencer le fait que peu de gens choisissent le mariage. Nicole Marcil-Gratton précise que cette situation est effectivement celle des enfants, mais les conjoints, eux, ne sont pas reconnus par le Code civil. La loi sur le patrimoine familial ne s’applique pas. En cas de séparation, les enfants nés en union libre n’ont pas les mêmes bénéfices, car la femme qui garde le plus souvent les enfants n’obtiendra pas la moitié du patrimoine.

En réponse à une question sur les rôles sexuels, Nicole Beaudoin signale que dans certains couples de jeunes, les rôles sont désormais inversés. «Certains hommes prennent la place, et les femmes la leur laissent». C’est de moins en moins une cause de conflit. Par contre, les amis deviennent une cause majeure de mésentente, tout comme la famille et les loisirs. On constate donc que les choix qui touchent l’utilisation du temps deviennent un enjeu pour les conjoints. Une participante suggère que les techniques de résolution de conflits pourraient constituer un bon outil pour faire face à ces situations.

Patrick Festy évoque enfin les « couples non résidents » qui ne vivent sous le même toit que les fins de semaines. Est-ce qu'un couple existe en dehors de la résidence commune? En pratique, ça se retrouve souvent chez les personnes âgées, signale une participante. Les étudiants aussi vivent ces situations, ajoute l'une d'elles, non par choix mais par nécessité. « Si la relation dure, c'est assez remarquable », conclut-elle. Patrick Festy reprend ensuite le point évoqué par Nicole Marcil-Gratton des conséquences sur les enfants de la dissolution du couple. « Une façon de justifier le couple est de montrer que hors du couple il n'y a pas de salut pour les enfants ». Mais on peut penser que ce n'est pas tant la séparation que la discorde qui provoque des dommages chez les enfants. Nicole Marcil-Gratton signale que l'enquête longitudinale sur les enfants, actuellement en cours, étudie un échantillon de 22 000 enfants, ce qui devrait fournir des mesures sur les conséquences des séparations pour les enfants.

atelier 2

avoir des enfants : à quelles conditions, dans quelles conditions ?

Personnes-ressources: M. Gilles Forget, RRSSS – Montréal-Centre

M^{me} Denise Lemieux, INRS-Culture et société

Animateur: M. Alain Péricard

EXPOSÉ DE DENISE LEMIEUX

Plusieurs recherches réalisées à l'INRS Culture et société visent à comprendre les conditions pour lesquelles les jeunes décident d'avoir des enfants. Le faible niveau de fécondité du Québec, comparable à celui du reste du Canada, dissimule un paradoxe: la majeure partie des jeunes adultes veulent des enfants et la plupart estiment que le nombre idéal serait de deux, trois et parfois quatre enfants. Or, la réalité reste presque toujours en deçà de ces déclarations. Quand on interroge plus précisément les individus pour comprendre ce qui influence leur désir d'enfants, et dans quelles circonstances ils passent du désir à un projet, les conditions évoquées sont d'abord personnelles et affectives, et ensuite professionnelles et économiques. Il est en effet rare que les gens fassent un calcul quand on les interroge, mais le questionnement économique reste sous-jacent.

La plupart des jeunes Québécois désirent un jour avoir des enfants. Même les études sur les femmes qui affirment ne pas vouloir d'enfant, ou qui choisissent d'interrompre une grossesse, démontrent qu'elles ont déjà souhaité un enfant, mais que les conditions n'étaient pas réunies au moment où la question se posait. Le désir d'enfants est ressenti fortement au moment d'entreprendre ou de poursuivre une grossesse, c'est-à-dire lorsque la rationalité entre en jeu. Il existe aussi dans le temps long de l'existence. Les psychologues le font remonter aux premières années: il entretient un rapport complexe avec les identifications premières aux parents et avec les expériences vécues par l'enfant. Une vie plus ou moins heureuse durant le jeune âge joue un rôle par rapport à l'existence et à l'intensité du désir d'enfant. Chez les femmes dans la trentaine, ce désir fluctue au fil de leur histoire affective, conjugale et reproductive. Le désir peut aussi apparaître lors du partage de son existence avec un conjoint qui a une image heureuse de la famille.

Passer d'un désir d'enfant au projet d'une naissance relève d'un choix où s'entremêlent des éléments affectifs, des conditions, des stratégies, mais aussi des normes et des représentations au sujet de la famille que l'on souhaite. Les moments choisis semblent varier selon les milieux. Les modèles précoces ou tardifs de conception de la famille sont liés à la scolarisation, mais pas uniquement. Certains jeunes, scolarisés ou non, poursuivent dans un premier temps plusieurs objectifs qu'ils définissent comme «vivre sa vie de jeunesse», c'est-à-dire entre autres étudier, voyager, accéder à l'autonomie financière, s'engager dans une carrière, vivre des expériences et surtout former un couple stable. Ces étapes étant perçues comme une préparation à la vie adulte, il faut les réaliser avant d'envisager la formation d'une famille. L'âge moyen au moment de la première naissance s'inscrit alors dans cet allongement des phases préparatoires à la vie adulte.

L'étape associée à la jeunesse et au report des objectifs familiaux correspond aussi pour certains jeunes à la recherche d'identité et de stabilité psychologiques qu'ils croient nécessaires pour prendre la responsabilité d'un enfant. Être capable d'assumer le rôle de parent, avec ce qu'il implique en fait de maturité et de disponibilité, constitue une condition que chacun envisage avec les compromis nécessaires. Pouvoir interrompre son emploi et trouver une bonne garderie sont alors évoqués comme étant des conditions de réalisation ou de report d'un projet. Les exigences que l'on pose pour soi, et pour son conjoint, sont élevées. Beaucoup de discussions et de négociations ont alors lieu au sein des couples. Il n'est pas rare que les deux conjoints n'en soient pas au même stade dans leur parcours de vie. Il reste que pour beaucoup de femmes, la formation d'une famille dépend de l'existence préalable d'un lien conjugal durable. Celles qui ont déjà connu des ruptures veulent à tout le moins un conjoint qui assumera sa paternité au-delà d'une éventuelle rupture. Être un couple constitue alors une étape préalable à la venue d'un enfant.

EXPOSÉ DE GILLES FORGET

Selon une recherche faite aux Etats-Unis, le désir d'enfant, sous l'angle de la paternité, peut être défini à partir de trois facteurs. Les deux premiers sont d'ordre individuel et touchent à la position que chaque jeune homme adopte par rapport aux enfants, à partir de son expérience de vie et de la qualité de sa relation avec sa conjointe. Le troisième – c'est ce qui sera développé ici – fait intervenir les représentations sociales de la paternité.

Jusqu'au début des années 1960, la paternité se transmettait par filiation. À l'époque, il existait un modèle unique de famille. La lignée était importante et le modèle de paternité se reproduisait dans le cadre familial. Comment la représentation de la paternité se transmet-elle socialement, alors que les modèles familiaux se sont multipliés? Durant les années 1980-1990,

les hommes ont été marqués par un discours centré sur le «père absent, fils manqué» et le père «immoral ou toxique». L'image des pères était souvent négative: ils étaient vus comme des abuseurs ou comme des personnes qui fuient leurs responsabilités. Par ailleurs, avec la pluralité des modèles de famille, le lien entre le père biologique et son enfant est souvent rompu. Aux États-Unis, on estime qu'un enfant sur cinq ne vit plus avec son père à l'âge de six ans. Une rupture apparaît alors dans la filiation. Où le jeune homme retrouve-t-il des images et des «instructions» sur la paternité? Les enquêtes révèlent en outre que le parent qui connaît le mieux les enfants est presque systématiquement la mère. Même dans les documents de ce colloque, l'illustration qui nous est proposée sur la famille est celle d'une mère avec son enfant.

La paternité est donc peu ou mal représentée. Pourtant, le père a une relation avec son enfant qui est singulière, différente de celle de la mère et qui ne peut être niée. Mais on ne l'interroge pas sur les enfants, parce qu'il est plus difficile à rejoindre, à ce qu'il semble, parce que ça n'est pas dans les habitudes. La mère est souvent vue comme étant au centre de la famille, responsable de la santé et du bien-être des enfants.

À quelles conditions les jeunes hommes peuvent-ils alors s'interroger sur leur désir d'enfant et le développer? L'expérience prouve qu'il faut changer des représentations et mettre l'accent sur la présence du père auprès de l'enfant et dans la vie familiale. Il faut modifier les attentes par rapport aux pères, proposer une paternité plus engagée, plus présente, mais aussi particulière, à la façon des pères. Plus les attentes par rapport aux pères seront positives, plus l'attitude des jeunes hommes le sera aussi. Ces modèles pourront alors s'ancrer, sous la forme d'une affiliation paternelle, pour autant que les institutions convergent pour renforcer les attentes à l'égard des pères.

DISCUSSION

En réponse à une question d'une femme journaliste, Denise Lemieux précise quels sont les facteurs du non-désir d'enfant chez les femmes. Une étude par questionnaire, sur un petit échantillon, tendrait à démontrer que certaines femmes préféreraient se consacrer à une carrière. Il peut également arriver que le désir soit absent ou que les conditions ne soient pas réunies, par exemple la présence d'un conjoint. L'important est que le choix de ne pas avoir d'enfants existe aujourd'hui pour les femmes.

Une représentante d'un organisme consultatif fait le constat que parmi les facteurs qui n'incitent pas les femmes à avoir des enfants, il y a la situation du marché du travail et la multiplication du travail atypique. Même si les garderies sont désormais accessibles, il faudrait leur ajouter d'autres mesures. Du côté des entreprises, un sondage effectué auprès des

Chambres de commerce révèle que beaucoup de PME n'offrent même pas la possibilité pour leurs employées de recevoir un appel téléphonique de la garderie, de l'école, des enfants ou du mari. En outre, au-delà de la conciliation travail-famille, il y a aussi le problème du partage des responsabilités dans le couple. Beaucoup de jeunes hommes ont réalisé un changement significatif pour assumer une part plus importante des responsabilités familiales. Mais les femmes doivent aussi accepter de laisser du terrain aux hommes. Les hommes ont certes un examen de conscience à faire: ils devraient pouvoir remplir leur rôle de père, mais il faudrait aussi qu'ils laissent les femmes être mères, en les libérant des tâches ménagères et de la responsabilité de la maison. Il faut accepter le partage de ce qui n'est valorisant pour personne. Gilles Forget estime qu'il faudrait modifier la perception de «la double tâche des femmes», pour proposer aux jeunes garçons l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à prendre en charge toutes les activités domestiques. Les tâches réalisées par les hommes, nécessaires au bien-être familial, par exemple les petites réparations et l'entretien de la pelouse, devraient être appréciées autant que les tâches qui contribuent au bien-être de l'enfant.

Un responsable d'un organisme à but non lucratif évoque son travail, qui consiste à venir en aide aux couples infertiles. L'infertilité touche environ 10 % des personnes en âge de procréer, les hommes autant que les femmes. Étant donné que plusieurs organismes s'occupent déjà d'adoption, son organisme se consacre d'abord à ce qui concerne les technologies de reproduction. Par rapport à la paternité évoquée par Gilles Forget, son expérience est que les repères des hommes ont disparu et que beaucoup d'entre eux ont des difficultés identitaires. De nouveaux problèmes surgissent, comme la connaissance de l'identité des donneurs de sperme. Une confusion tend à apparaître entre la paternité et la transmission de la vie.

Une femme médecin de famille témoigne que les pères viennent de plus en plus souvent consulter en clinique avec leurs enfants malades. Deux sortes d'attitudes se retrouvent: le père qui a été poussé par sa conjointe et qui ne sait pas trop quoi dire, et celui qui semble très concerné par la maladie de son enfant. Dans les trois quarts des cas, une fois que le père rentre chez lui, la mère téléphone au médecin pour se faire confirmer ce qui a été dit au père. «Je me suis interrogée, parce que quand une maman vient me voir et que le père me téléphone, ça me met en colère. Pourquoi contrôle-t-il ce que sa femme fait?» Dans le changement social souhaité par tous, qui suppose plus d'engagement des pères, il n'y a aucune raison pour que le médecin ne laisse pas entendre à la mère que son époux a la réponse tout comme il le fait dans la situation inverse. Gilles Forget commente qu'en effet, il conviendrait de sensibiliser les intervenants pour qu'ils renforcent une nouvelle image de la paternité. La paternité est aujourd'hui en évolution et les modèles de familles sont pluriels.

Au-delà des pères biologiques, il existe aussi des pères qui adoptent ou qui accompagnent des enfants dont ils ne sont pas les pères biologiques. Il faudrait que les pratiques sociales accompagnent cette évolution.

Enfin, au-delà des questions de conciliation, il suggère qu'il faudrait aussi viser la syndicalisation des jeunes qui les ferait sortir de la précarité. C'est là un élément d'une politique familiale visant à procurer aux couples des conditions optimales pour avoir des enfants. Une femme syndicaliste développe cette idée et relate qu'une recherche réalisée dans les syndicats du secteur privé de la CSN, majoritairement constitués d'hommes, a rassemblé les perceptions des mesures de conciliation travail-famille mises en place. Pour justifier leur recours à ces mesures, les femmes invoquaient le soin des enfants, les garderies et les tâches domestiques. Les hommes disaient les utiliser lors de formations, de leurs propres maladies et d'activités sociales. Ce constat va à l'encontre de ce qui a été dit. Le partage des tâches implique une modification des mentalités chez les hommes. Gilles Forget répond que les mesures de conciliation ont été le fruit de l'action des femmes militantes sous l'égide des comités de condition féminine – qui constituent un véhicule dans lequel les hommes peuvent difficilement se reconnaître. Il faudrait donc développer l'idée que le père peut aussi être le promoteur du mieux-être de ses enfants pour que les hommes rejoignent les militantes syndicales afin de revendiquer ensemble des mesures favorisant la conciliation travail-famille. Un représentant d'un organisme consultatif ajoute que quand on évoque la possibilité pour les parents de s'occuper des enfants à la maison, on signifie souvent: les femmes. Il faudrait donc aussi que les femmes acceptent des changements à ce niveau.

Comment encourager les jeunes à avoir des enfants? Gilles Forget affirme qu'il faudrait modifier les représentations du père, par exemple dans les téléromans. Selon Denise Lemieux, il conviendrait d'agir d'abord sur les conditions sociales. Agir sur le désir est plus difficile qu'agir sur l'environnement social. La famille doit être intégrée dans le discours social et une variété de modèles familiaux doit être proposée.

Un représentant d'un organisme jeunesse évoque la possibilité qu'un conjoint puisse rester à la maison pour s'occuper des enfants. La consultation réalisée aux fins de l'élaboration de la politique jeunesse révèle en effet que beaucoup de jeunes femmes ne conçoivent pas la possibilité d'avoir des enfants dans un contexte où les conditions de travail sont peu propices – ce qui a déjà été dit –, mais aussi dans un contexte où ceux qui élèvent les enfants ne sont pas les parents mais des gardiennes ou des grands-parents. Les membres de son organisation ont proposé une valorisation du rôle de parent à la maison et des compensations sous la forme d'assurance parentalité. Denise Lemieux rapporte que des jeunes femmes

interviewées dans le cadre de ses recherches ont fréquemment évoqué cette possibilité de congés rémunérés. En bref, il existe des femmes qui souhaiteraient rester à la maison pendant un temps pour élever leurs enfants.

Un thème sous-jacent de cet atelier est celui de la reconnaissance du travail des mères ou du rôle parental, souligne une représentante d'un organisme consultatif. Valoriser la famille va à l'encontre des valeurs dominantes dans la société, liées au travail. «J'ai eu six enfants, mais je n'ai jamais travaillé. Comment voulez-vous que la famille soit reconnue quand la valeur de ce qui est fait par les mères n'est pas reconnu». Par ailleurs, les femmes se sont battues pour que leurs filles aillent à l'école afin de ne pas rester pauvres.

Une représentante d'un organisme communautaire, mère de trois enfants, lui fait écho et parle de ses rencontres avec d'autres parents durant lesquelles les femmes disent apprécier d'être valorisées lorsqu'elles viennent avec leur bébés. Dans beaucoup de milieux, au contraire, on valorise les compétences, le travail et le savoir, mais on ne valorise pas le fait d'avoir des enfants. Si la société ne renvoie pas une image positive du rôle de parents, la décision d'avoir des enfants restera difficile pour beaucoup de jeunes.

Une participante est d'avis que pour ce qui est de la conciliation travail-famille, au-delà de la rhétorique, il reste douteux que les entreprises accepteront un jour de rémunérer un travail dont elles ne tirent pas de bénéfice. Ce sont encore les femmes qui en paient le prix. Le problème pourrait se résoudre en modifiant la fiscalité des familles et en mettant en place les mesures nécessaires pour permettre aux hommes et aux femmes d'être parents sans s'appauvrir. Si les entreprises ont un effort à faire, le gouvernement a sa part aussi. Pour une autre, le terme de conciliation «travail-famille» pose problème. Pourquoi pas conciliation «famille-travail»? La famille est-elle au service du travail, ou le contraire? Gilles Forget commente qu'une bonne façon de valoriser le statut de parent serait de mettre en place un revenu minimum garanti pour ceux qui ont un emploi précaire. Une femme chercheuse ajoute que très peu des jeunes qu'elle a interrogés avaient des emplois permanents. Pour beaucoup, non seulement la fondation d'une famille n'est pas perçue comme possible dans ce contexte, mais même une relation stable ne l'est pas. Quel est l'horizon des 25 % des jeunes qui n'ont pas terminé leur secondaire? Comme le déclarait Jacques Henripin, la première mesure nataliste à adopter consisterait à mettre fin au chômage. Cet avis est par la suite repris par plusieurs participants à l'atelier.

Un démographe évoque le cas de la Suède où les mesures de conciliation et les incitations à la natalité, allocations parentales et familiales, sont très avancées. Les services de garde sont aussi très accessibles. Malgré toutes ces incitations, le niveau de fécondité suédois est redescendu

à 1,5 enfant par femme après une courte augmentation. Que faire si les mesures d'aide à la famille produisent si peu de résultat? Il faudrait peut-être se pencher sur les valeurs liées aux enfants. Par ailleurs, il est beaucoup question des problèmes des jeunes, mais il y a certains jeunes qui voyagent, en faisant des études et en travaillant: est-ce que ces jeunes là veulent aussi peu d'enfants que les autres?

Une employée d'un organisme consultatif note que le grand nombre de participants à l'atelier doit être révélateur d'une préoccupation pour la question du désir d'enfants, chez les jeunes en particulier. Pour ce qui est des motivations, il ne faudrait pas perdre de vue que les couples sans enfants finissent par être plus riches que ceux qui en ont. Quant à la bonne volonté des entreprises par rapport à la famille, la preuve de leur désintérêt est manifeste quand on constate leurs absences au colloque. Comment faire en sorte que les entreprises prennent leurs responsabilités? Gilles Forget répond qu'il conviendrait d'influencer les entreprises par le biais des gouvernements ou des syndicats.

Un membre de la fonction publique québécoise souligne qu'au-delà des conditions économiques, la décision d'avoir des enfants suppose aussi des conditions psychologiques. Une rupture peut avoir des conséquences pour le bonheur de l'enfant, ce qui est peut-être une raison de la réticence de certains à s'engager. Par ailleurs, l'éducation est certainement un bon moyen pour diffuser de nouvelles valeurs: il serait important que les travailleurs dans les garderies et dans les écoles primaires soient plus souvent des hommes, ce qui offrirait un modèle masculin aux enfants sans père à la maison.

Une participante, médecin, évoque la question de la planification des naissances. On retrouve parmi les familles qui ont le plus grand nombre d'enfants, des couples qui ont des convictions religieuses profondes ou encore des «écologistes» que tiennent à «respecter le corps». En rapport avec une cinquantaine de familles de toutes classes sociales avec plus de 5 enfants, cette femme constate qu'à partir du troisième enfant la plupart des mères décident de rester à la maison. Elle-même s'est organisée avec son conjoint qui, lui, est resté à la maison. Mais au bout de trois ans dans cette situation, l'éloignement des enfants est devenu intolérable. Pour le conjoint, la difficulté était la non-reconnaissance sociale, ce qui est très dur pour un homme. Aucun des deux rôles n'est donc facile. Le seul avantage d'avoir plus de trois enfants est que les allocations familiales représentent un montant significatif qui compense un peu l'absence de revenus de la mère. Gilles Forget remarque que dans cet exemple, il reste possible pour des parents de quitter le marché du travail pour quelques années seulement, ce qui constitue un moindre handicap et devient un choix socialement plus acceptable.

LA FÉCONDITÉ EST-ELLE UNE QUESTION DE VALEURS ?

Un historien retraité, membre d'un organisme communautaire, remarque que de 1900 à 1930, il y a eu une importante baisse de la fécondité suivie d'une hausse au moment de la dépression. Le véritable «baby boom» a eu lieu entre 1932 et 1937, et non après la seconde guerre mondiale. On note aussi que c'est dans les pays où la crise économique a été la plus profonde que l'accroissement du taux de fécondité a été le plus élevé. À part l'Allemagne, les pays les plus touchés ont été les États-Unis et le Canada : c'est là que le «baby boom» a été le plus marqué. Les recherches sur cette question sont unanimes : durant la crise, les liens familiaux se sont resserrés. Les jeunes ont eu plus de responsabilités ; ils se sont plus engagés dans la famille. Cette solidarité familiale accrue expliquerait une bonne part de la hausse de la fécondité. De plus, le nombre de mariages a aussi augmenté : il y a eu moins de célibataires et les jeunes se sont mariés plus tôt. L'histoire de la crise tend à prouver que la fécondité repose sur des valeurs plus que sur la richesse.

Un représentant d'un organisme communautaire, travaillant auprès des jeunes, fait part de son expérience qui révèle en effet que les jeunes n'ont plus le sentiment de devoir devenir parents pour se réaliser. Les ressources financières ne peuvent effectivement pas remplacer les valeurs. Sur le plan psychologique, les jeunes ne s'imaginent pas en tant que mentors ou guides d'un enfant, alors qu'eux-mêmes ont le sentiment de manquer de maturité. La précarisation de l'emploi, enfin, ne constitue peut-être pas vraiment un frein à la possibilité pour les jeunes d'avoir des enfants. L'emploi précaire ne les empêche, en effet, pas de s'endetter pour s'acheter une voiture ou d'autres biens de consommation.

En conclusion, Denise Lemieux remarque que la solidarité familiale qui, durant la crise, a produit une hausse du taux de fécondité, existait aussi à d'autres époques. Comment se fait-il qu'elle ait disparu du discours sur la famille ? La solidarité existe certes toujours, en particulier autour des familles monoparentales comme des témoignages l'ont souligné, mais elle n'est plus aussi présente. Il faudrait peut-être mieux comprendre comment la solidarité a favorisé l'augmentation du nombre d'enfants pendant la crise. Gilles Forget ajoute qu'il conviendrait également d'intervenir dans le cadre des réseaux sociaux des jeunes pour les encourager à s'engager en développant une solidarité sociale qui dépasse la cellule familiale. Il faudrait soutenir non seulement les jeunes couples qui souhaiteraient avoir des enfants, mais aussi les communautés dans lesquelles ces couples vivent pour favoriser les réseaux d'entraide.

atelier 3

D'une génération à l'autre, la vie de famille change-t-elle?

Personnes-ressources: M^{me} Hélène Belleau,
CLSC Bordeaux-Cartierville,
Responsable de la recherche

M^{me} Sylvie Lévesque,
Fédération des associations de familles
monoparentales et recomposées du Québec

Animateur: M. Laurent Roy,
ministère de la Famille et de l'Enfance

EXPOSÉ DE HÉLÈNE BELLEAU

Les rapports entre générations se sont beaucoup modifiés, même si certains aspects se sont maintenus. Les conditions de vie et les manières de concevoir la famille ont changé: sur le plan démographique, on note une diminution des mariages et une augmentation du nombre des divorces, ce qui a eu entre autres effets d'augmenter le nombre de familles monoparentales ou recomposées et d'unions hors mariage. Il y a aussi eu des changements dans la prise en charge des personnes dépendantes, jeunes et vieux. Par exemple, une personne divorcée ne peut plus compter sur son conjoint pour s'occuper d'un parent âgé. Autres changements: la contraception et la diminution de la natalité avec comme conséquence la diminution du nombre de proches aidants. Certaines études révèlent en outre un changement positif avec l'apparition de nouveaux liens, plus personnalisés, entre grands-parents et petits-enfants. Les rôles sexuels ont aussi été transformés avec les modifications du Code civil en 1980, qui décrétait la symétrie d'autorité parentale entre les hommes et les femmes. Le partage des tâches, par contre, a peut-être fait plus de progrès dans les discours que dans les pratiques. Enfin, notons la généralisation de couples bi-actifs et l'augmentation de l'espérance de vie.

Comment interpréter ces changements? L'anthropologie et l'histoire enseignent que la famille repose sur l'alliance et la filiation. En sociologie, on parle plutôt de conjugalité et de parentalité. Il y aurait eu une double mutation structurelle, dans les familles nucléaires et dans les familles étendues, qui affecte le lien conjugal et le lien parental. Autrefois,

la conjugalité, la parentalité et la résidence commune étaient liées, ce qui n'est plus le cas. L'alliance n'est désormais plus essentielle à la constitution de la famille, ce qui a pour effet de placer l'enfant au centre de l'institution familiale. Le plus petit dénominateur commun des familles est alors la relation parents-enfants. Pour certains, par contre, la parentalité ne serait plus indispensable à la définition de la famille.

Lors de la consultation sur la politique familiale dans les années 1985, les organismes nationaux ont proposé des définitions de la famille. Beaucoup demandaient que soient reconnues comme famille des personnes vivant ensemble qui se soutiennent mutuellement. En somme, on constate une autonomie croissante de la notion de famille par rapport à celle de parenté. La décision d'être parent devient personnelle. La famille est d'avantage considérée comme un groupe de résidence ou un milieu de vie et son rapport à la parenté devient secondaire. En conséquence, les enfants ne sont plus aussi fortement identifiés à la place qu'ils occupent dans les générations – et c'est aussi le cas des personnes âgées.

Beaucoup de grands-parents sont maintenant dans la cinquantaine et peuvent passer plus du tiers de leur vie à être grands-parents. Une quatrième génération est de plus en plus présente. Plusieurs auteurs parlent d'une grand-parentalité nouvelle et multiforme, qui s'occupe des petits-enfants pendant de courtes périodes et sur un mode plus léger, au sens où l'autorité ne fait plus partie de son rôle. Les études soulignent la fonction symbolique des grands-parents, plus que leur fonction de soutien. Elle est médiatisée par les parents qui tiennent à inscrire leurs enfants dans la lignée des générations.

Enfin, l'autonomie est désormais hautement valorisée dans la société et dans les discours de l'État. Elle est intimement liée à notre identité. Les familles contemporaines négocient donc avec un processus d'individuation croissant qui impose des limites aux solidarités. Les relations de parenté s'élaborent de plus en plus autour de l'idée du choix des acteurs et du caractère délibéré des liens de parenté. Les obligations familiales font l'objet de négociation, elles ne sont plus évidentes. Cette éthique de l'autonomie place les personnes âgées devant des contradictions et elles refusent souvent de dépendre de leurs enfants. Quant aux enfants, se sentent-ils une dette envers leurs parents? On a parfois l'impression que c'est l'inverse. On constate alors l'apparition d'une logique de dissimulation des intentions où chacun peut donner en faisant attention de ne pas menacer l'autonomie de la personne qui reçoit et où, à l'inverse, on peut recevoir en préservant son indépendance tout en s'assurant des services des proches. En conclusion, la famille reste une des principales valeurs pour toutes les générations. On peut toutefois se demander si la famille dont on parle est la même d'une génération à l'autre.

EXPOSÉ DE SYLVIE LÉVESQUE

Il n'y a pas si longtemps, le mariage durait toute la vie, ce qui n'est plus toujours le cas pour beaucoup de nos contemporains. Tout n'allait peut-être pas pour le mieux dans les ménages, mais personne n'était prêt à une rupture. Aujourd'hui, les couples continuent à se marier pour la vie, mais un mariage sur deux se termine par un divorce. Quant aux familles recomposées, qui comptent au moins un enfant avec un parent naturel et un beau-parent, elles représenteraient désormais entre 8 % et 9 % du total des familles. Plusieurs obstacles se dressent sur le chemin de ces hommes et de ces femmes qui, après une rupture, entreprennent un nouveau projet familial: conflits quant à la garde des enfants ou au versement de la pension alimentaire, présence de beaux-parents, cohabitations d'enfants issus de familles différentes, partage de responsabilités, différences de valeurs, etc. Ces situations sont à la base de l'action de la Fédération des familles monoparentales et recomposées.

Dans le but de prévenir les crises qui risquent de placer les familles recomposées devant une seconde rupture, un projet a été entrepris avec l'Université du Québec à Montréal et Relais-Femmes pour appuyer les couples au moyen d'aidants naturels qui ont déjà vécu cette situation. L'approche adoptée consiste à prévenir les conflits plutôt qu'à gérer les ruptures. Ce projet modeste implanté dans un réseau communautaire a permis de former une trentaine d'aidants naturels.

Plusieurs difficultés qui sont vécues par les familles recomposées peuvent ainsi être surmontées par le soutien et l'entraide, mieux peut-être que par les professionnels des thérapies. Ces derniers sont évidemment nécessaires en cas de crise grave, mais une approche préventive peut précisément permettre d'éviter une telle crise.

En conclusion, la famille recomposée nous signifie de multiples façons qu'aucune rupture n'est légère et, qu'en fin de compte, on ne peut passer une vie à se séparer.

DISCUSSION

Le responsable d'un organisme de soutien des pères séparés souligne l'accent mis sur l'image de la mère par rapport à la famille. Comment le père peut-il alors léguer une expérience, une culture, une histoire, alors qu'il semble relégué au second rang? Le père fait-il encore partie de la famille lorsqu'il est séparé? Il y a là une forme d'aliénation, que révèle d'ailleurs le terme «malheureux» de famille monoparentale – qui ignore l'existence d'un second parent. De plus en plus, on demande aux pères d'être présent auprès de leurs enfants, mais lorsqu'il y a rupture on

leur laisse peu de place en dehors de l'exigence d'un soutien financier. Sylvie Lévesque répond que la pauvreté des familles monoparentales existe toujours, même si les mentalités évoluent: dans 80 % des couples séparés, des liens étroits sont maintenus par les deux parents avec les enfants, et de nombreux problèmes sont par ailleurs résolus en dehors des tribunaux.

Les changements dans la situation des grands-parents sont considérables, soutient un membre d'organisme communautaire. Les aînés ont pris en main leur destinée, constitué des groupes de pression, fondé des organisations et créé une nouvelle dynamique sociale dont il faudrait tenir compte. Hélène Belleau ajoute que les nouveaux rapports intergénérationnels procurent aux jeunes, lorsqu'ils sont désemparés, une figure d'expérience, qui n'a «rien à prouver» et qui n'a pas le rapport d'autorité des parents. Des expériences récentes de mentorat révèlent la contribution possible des grands-parents – qui implique en outre une dimension symbolique importante. Une chercheuse demande comment la solidarité entre les générations s'est modifiée, ce à quoi Hélène Belleau répond que sur le plan politique, de plus en plus d'organisations de personnes âgées appuient publiquement les jeunes. Du côté des familles, les choses vont différemment: la famille nucléaire semble se recentrer davantage sur elle-même et le réseau qui lie les membres de la famille étendue semble de plus en plus lâche.

Une intervenante du domaine de la santé fait une série de constats sur les conditions de rupture. Les enfants sont souvent considérés comme des victimes des ruptures conjugales, ce qui donne parfois lieu à des manipulations autant de leur part que de celle des deux parents. Rien ne semble fait par rapport à de telles attitudes qui «ne rendent service à personne». Comment pourrait-on responsabiliser les enfants quant à leurs droits et responsabilités, en tant qu'enfants et non comme victimes? Par ailleurs, le fait que les pensions alimentaires soient maintenant défiscalisées fait que les enfants nés dans les familles recomposées bénéficient parfois de plus gros revenus que les revenus réels de la famille. Les autres enfants ne profitent pas des prestations des gouvernements qui sont données à la famille du premier enfant du conjoint, ce qui semble une iniquité. «Les enfants de deuxième lit sont des enfants de deuxième classe». On n'écoute d'ailleurs pas souvent ce que les femmes des familles recomposées ont à dire à ce propos. Cette situation crée des conflits entre femmes d'une première et d'une seconde union, très minoritaires dans la société et qui n'ont donc pas de voix. De plus, les pensions alimentaires n'étant plus inscrites au chapitre des revenus, certaines femmes qui ont des revenus importants se retrouvent répertoriées comme «pauvres» – même si ce n'est pas le cas. Sylvie Lévesque répond que son organisme insiste depuis longtemps sur le fait que la politique familiale ne devrait

pas se limiter aux services de garde. La fiscalité aussi a un impact majeur sur les familles recomposées. Quant à la défiscalisation, c'est le gouvernement plus que les familles qui en a tiré profit. Les montants récupérés n'ont pas été réinvestis dans les familles. On constate que dans le cas des familles recomposées, les politiques sont lentes à s'ajuster aux changements sociaux.

Une syndicaliste interpelle un représentant d'un ministère et lui demande la définition de la famille. Ce dernier répond que la difficulté d'une définition est bien réelle et qu'elle mobilise actuellement un avocat du ministère. Les recherches menées jusqu'à présent ont révélé que les définitions ne sont pas les mêmes dans tous les ministères. Parallèlement, l'objectif du syndicat des professionnels, est d'élargir la définition actuelle pour que non seulement les parents mais aussi leurs frères et soeurs puissent s'occuper des enfants. En outre, la définition de la famille ne devrait pas se borner aux enfants, mais devrait aussi inclure les parents âgés.

Le terme de famille monoparentale est remplacé par parent seul, du moins au Conseil de la famille et de l'enfance, souligne une intervenante communautaire – ce dernier terme étant approprié si l'on tient compte de la pratique répandue de la garde partagée. De plus, le terme monoparental porte préjudice à l'enfant qui a deux parents qui s'occupent de lui. Quant aux aidants naturels, «ce que je suis moi-même, avec un emploi à plein temps, des enfants, des petits-enfants et une maman de 88 ans», il faudrait effectivement qu'ils jouissent d'une reconnaissance et qu'ils aient de l'aide, que ce soit au travail, pour s'occuper des enfants ou des personnes âgées. Enfin, quand on parle de famille recomposée, à quel avenir seront confrontés ces enfants qui se retrouvent avec de multiples parents avec lesquels ils ont eu des contacts à divers degrés? Vont-ils être obligés de choisir entre aider un parent ou un autre? Quel en serait alors pour eux le coût psychologique? Il n'y a pas de réponse, mais la question va se poser. Hélène Belleau poursuit: est-ce que le lien de sang sera prédominant au moment de choisir de s'occuper d'une personne âgée, ou est-ce que le lien significatif avec un parent qui s'est réellement occupé d'un enfant sera déterminant dans le choix? Il se pourrait que ce dernier lien soit le plus fort. Une chercheuse confirme que les recherches tendent à prouver que les liens électifs seraient en effet plus forts, surtout s'ils remontent à un jeune âge.

À la suite d'une question, Hélène Belleau se réfère à une récente publication qui tend à indiquer que les familles recomposées qui durent le plus seraient celles où c'est le père qui a la garde des enfants. D'après cette recherche, «c'est comme si la vie familiale était plus individuelle pour le père qu'elle ne l'est pour la mère». La femme met tout en oeuvre pour la survie de la

famille, alors que dans le cas contraire le couple serait plus instable. En ce qui concerne les grands-parents, on constate en outre que ce sont les femmes qui conservent le plus un lien avec les enfants de leurs enfants. Un homme intervient pour soulever le fait que cette question des familles recomposées pourrait aussi poser des problèmes au moment de diviser un héritage. Les grands-parents sont souvent silencieux, mais il faut savoir qu'ils peuvent souffrir profondément de telles situations – ce que confirment plusieurs participants.

Une membre d'un organisme de personnes âgées souligne que le débat sur la solidarité intergénérationnelle reste généralement limitée aux relations «jeunes-vieux». Mais qu'en est-il de la solidarité entre personnes du même groupe d'âge, en particulier les relations hommes-femmes qui semblent de plus en plus individualistes? Qu'en est-il des relations père-enfant lorsqu'il y a séparation? Il semblerait que les pères tendent à couper les liens avec leurs enfants dès qu'il y a une naissance dans le cadre d'une nouvelle union. Hélène Belleau ajoute qu'il existe peu de recherches centrées sur les grands-parents, la plupart des recherches ajoutent un volet «grands-parents» à d'autres sujets. Ce qui est très rare, ce sont des travaux qui s'intéressent à trois générations ou à quatre générations – ce qu'elle-même prévoit inclure dans ses prochaines recherches. Sylvie Lévesque ajoute, pour sa part, qu'il faudrait avoir des ressources pour encourager les familles à la solidarité intergénérationnelle.

Les grands-parents ont eux aussi des responsabilités au moment de la séparation de leurs enfants, commente le représentant d'un organisme de personnes âgées. Ils peuvent accompagner les petits-enfants durant cette période difficile. Il souligne qu'on a tendance à parler des aînés comme s'ils étaient tous malades. Or, à peine 2 % des aînés sont dans des centres d'hébergement. Depuis quelques années, les aînés se regroupent entre autres pour débattre des problèmes de la famille. Ils veulent, d'une façon ou d'une autre, continuer à être utiles dans la société. Hélène Belleau ajoute que ce n'est pas uniquement l'espérance de vie qui a augmenté, mais aussi et surtout l'espérance de vie en bonne santé. Il existe désormais une population très âgée, autour de 90-95 ans, qui va augmenter et qui aura besoin d'alternatives au maintien à domicile. Toutes ces personnes âgées sont appelées à constituer un mouvement politique et social important.

Une membre d'un organisme consultatif évoque la «simplicité volontaire» mise de l'avant par Serge Mongeau, un mouvement qui prône une meilleure qualité de vie par la réduction de la consommation et l'échange de services, comme un élément de solution au surmenage chez les parents. Un participant du monde politique ajoute que pour beaucoup de familles, le problème majeur est le manque de temps plutôt que le manque d'argent. L'autre

problème est le handicap que constitue l'abandon provisoire d'une carrière. Face au problème de temps, on a tendance à libérer les parents pour leur permettre de travailler, alors qu'il faudrait peut-être leur permettre d'être avec leurs enfants et d'avoir des activités familiales. Sylvie Lévesque ajoute que ces revendications devraient s'adresser pas seulement à l'État, mais aussi aux employeurs.

Une chercheuse qui a travaillé sur la politique familiale des années 1980 remarque que deux revendications quasi unanimes ressortaient des mémoires déposés : le gouvernement devrait prendre des mesures pour inciter les couples à mieux partager les tâches domestiques, et pour favoriser une meilleure égalité des hommes et des femmes sur le marché du travail. Or, dans les synthèses qui ont été faites après la consultation, on en retrouve à peine la trace. S'il y a une leçon à en tirer, c'est qu'il ne faudrait pas laisser ces questions de côté dans l'exercice en cours. Par ailleurs, dans le domaine de la santé, des ressources financières sont maintenant investies dans le maintien à domicile. C'est largement positif, mais une conséquence de ce virage est aussi que les aidants naturels – elle précise « les aidantes naturelles » – que l'on nomme de plus en plus « les proches aidants » pour enlever le côté naturel à la chose, ces personnes qui s'occupent des personnes âgées ont un travail, des enfants et elles sont totalement surchargées. Cette situation a pour résultat de les amener à abandonner leur carrière. Mais entre les deux pôles de l'institutionnalisation et du maintien à domicile, ne pourrait-il pas exister des solutions mitoyennes : la prise en charge des personnes dépendantes et aussi des enfants, pour permettre aux femmes de ne pas payer seules le prix de la prise en charge des personnes âgées ?

PERSPECTIVES D'AVENIR

Quel impact peut avoir la vie en familles recomposées sur les familles de l'avenir ? Comment les enfants de ces familles vont-ils se conduire ? À ces questions d'un participant, Hélène Belleau répond que les indices dont on dispose sont très limités. Les entrevues faites avec de tels enfants indiquent qu'ils souhaitent ne pas vivre une séparation et faire vivre ce qu'ils ont vécu à leurs propres enfants. Un participant affirme que ces enfants en quête de nouveaux modèles parentaux peuvent en trouver auprès des grands-parents. Hélène Belleau suggère que le parent qui choisit de rester à la maison, que ce soit pour élever un enfant ou pour s'occuper d'un parent ou d'une personne handicapée, soit soutenu et valorisé. Elle souhaite aussi que le Conseil de la famille et de l'enfance reprenne son idée de « penser famille » où on développe une conception de la famille qui vise toutes les générations.

D'après Hélène Belleau, le Québec a connu des transformations considérables au cours de ces dernières décennies. La transformation se poursuit, en particulier dans le domaine des rôles hommes-femmes et des rôles de parents. Une chercheuse de l'INRS Culture et société ajoute que la famille actuelle est certainement plus égalitaire que celle d'autrefois. Les pères se sont rapprochés de leurs enfants. Quand ils vont devenir grands-pères, ils vont continuer en s'occupant de leurs petits-enfants.

Un représentant d'un organisme gouvernemental, anthropologue de formation, auquel les personnes font appel dans le cadre de son travail en tant qu'instance de dernier recours en cas de problèmes familiaux, témoigne de ce que les conditions de vie sont sans commune mesure avec ce qu'elles étaient dans le passé. Les rôles sont remis en question tant au sein de la famille immédiate que dans la famille élargie. Le marché du travail est en transformation et on demande aux employés beaucoup plus qu'avant. Avec la montée des biotechnologies, il se pourrait que des changements sans précédent se produisent. En conséquence, les normes sur les questions familiales doivent laisser de la latitude pour permettre des ajustements face aux changements. Il faudrait éviter de s'inspirer uniquement du passé pour décider des orientations d'avenir. Enfin, une revendication fréquente est qu'il ne faudrait pas mettre l'accent uniquement sur le travail des femmes, mais aussi appuyer celles qui souhaitent rester à la maison et s'occuper de leurs enfants. Une participante soulève alors la question: l'État a-t-il le choix de ne pas privilégier le travail? Un homme affirme toutefois que les politiques familiales pourraient au moins prendre en compte la volonté de certaines femmes de se consacrer pour un temps à leurs enfants. Les incitatifs financiers et les services de garde ne peuvent répondre à tous les besoins.

Une politique qui inclurait des mesures de conciliation travail-famille ne devrait pas seulement toucher des aspects financiers, ajoute une syndicaliste, mais aussi sensibiliser les entrepreneurs qui recherchent uniquement le profit. S'ils étaient obligés d'adopter des mesures de conciliation travail-famille, ils le feraient. Il faudrait aussi voir la situation que vivent les travailleurs autonomes, souvent exploités sur le plan du temps de travail. Hélène Belleau rappelle que la majorité des femmes ne sont pas syndiquées, et que pour améliorer leur condition, il faudrait agir sur les normes du travail. Le problème n'est toutefois pas nouveau et un organisme comme le Conseil de famille et de l'enfance s'est déjà penché sur ce sujet.

atelier 4

Les familles immigrantes : que sait-on d'elles ?

Personnes-ressources: M. Victor Piché,
département de démographie,
Université de Montréal

M^{me} Dana Gojak,
Région de Lanaudière, Comité régional d'éducation
pour le développement international

Animateur: M. Guy Beaugrand-Champagne

EXPOSÉ DE VICTOR PICHÉ

D'entrée de jeu, Victor Piché affirme que l'on ne sait pas grand chose des familles immigrantes et qu'en plus, il est très difficile d'interpréter ce que l'on sait. Les données qualitatives sont généralement limitées à un groupe particulier et ne sont donc pas très utiles, car il faudrait pouvoir comparer les familles immigrantes entre elles et avec les familles natives. Les recensements fournissent des données quantitatives qui permettent de telles comparaisons, mais il s'écoule beaucoup de temps avant que ces données ne soient disponibles: par exemple, celles du recensement de 1991 n'ont été publiées par le ministère de l'Immigration qu'en 1997 et celles de 1996 ne sont pas encore toutes accessibles. Ce problème est en partie imputable au fait que l'intérêt porté aux familles immigrantes est très récent.

Lorsque des écarts entre différents groupes sont constatés, comment les interpréter? Victor Piché précise qu'une spécificité ne signifie pas toujours qu'il y a un problème par rapport auquel une action serait souhaitable. On a en outre tendance à comprendre les différences de modèles familiaux à partir de la culture d'origine, avec une approche culturaliste, ce qui n'est pas toujours la bonne explication. Enfin, en démographie, il faut parler de «famille moyenne» alors qu'il existe une variété de plus en plus grande de familles immigrantes, qui viennent aujourd'hui d'environ 150 pays; cette diversité croissante est un résultat de l'élimination, depuis 1976, de la préférence ethnique dans la politique de l'immigration.

Les familles immigrantes dont les deux membres sont nés à l'étranger représentent près de 9 % des familles québécoises et les familles mixtes de 4 à 5 %. Dans ces deux groupes réunis, le taux de familles monoparentales

est un peu plus élevé que chez les natifs. Ces familles comptent en moyenne un peu plus d'enfants à la maison. Par contre, le pourcentage d'unions libres est beaucoup plus élevé chez les natifs. Les familles immigrantes sont plus exogames, c'est-à-dire qu'un plus grand nombre ont des conjoints d'origines différentes. Sur le plan économique, l'étude des taux d'activité, de chômage et du revenu moyen indique que les familles immigrantes seraient désavantagées. Toutefois, ces données ne tiennent pas compte de la durée de séjour, de la structure par âge ou de l'instruction. Si l'on voulait caractériser plus précisément les familles immigrantes, il faudrait pouvoir faire des recherches plus sophistiquées.

Faut-il donc étudier plus avant les familles immigrantes? Cela comporte un risque, à savoir de contribuer à la création de stéréotypes. Pour Victor Piché, il ne faut pas mettre l'accent sur les spécificités culturelles, mais plutôt examiner la question de la discrimination. Certains sous-groupes méritent à cet égard une attention particulière. Les Africains, par exemple, ont des problèmes d'emploi qui ne peuvent être expliqués par l'âge ou par l'éducation. La conclusion qui s'impose est qu'il y a une forme de discrimination qui s'exerce à leur égard. Les demandeurs de statut de réfugiés ont aussi des problèmes spécifiques. Quels sont les groupes qui sont vulnérables sur le marché du travail? C'est là une question essentielle sur laquelle il faudrait se pencher.

EXPOSÉ DE DANA GOJAK

Dana Gojak présente d'abord le CREDIL (Comité régional d'éducation au développement international pour Lanaudière) un organisme qui œuvre en solidarité internationale auprès des Québécois depuis 25 ans et qui a commencé à participer à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants en 1996. Elle identifie quatre catégories d'immigrants:

- Les immigrants investisseurs, qui n'ont pas besoin d'aide.
- Les immigrants indépendants qui, au Québec, sont surtout des francophones, diplômés et professionnels, et doivent, en arrivant, disposer d'une petite somme d'argent pour survivre quelques mois. Malgré les atouts dont ils disposent, leur intégration au marché du travail n'est pas facile: leurs diplômes ne sont pas vraiment reconnus et l'on exige d'eux une expérience de travail canadienne, ce qui constitue leur plus grand problème. Elle indique à cet égard que le Québec est un pays d'accueil, et que si nous voulons attirer des gens jeunes, bien éduqués, en bonne santé et qui ont une famille, il faudrait leur offrir des conditions d'emploi plus acceptables.

- Les personnes nées à l'étranger et parrainées par leur conjoint ne cherchent pas vraiment des services, en dehors d'informations ponctuelles.
- Enfin, les réfugiés, plus démunis, ont un grand besoin d'aide. La plupart de ces familles proviennent de pays en guerre. Elles ont passé parfois plusieurs années dans un camp de réfugiés, comme les Congolais et les Burundais qui viennent de Tanzanie après avoir passé plus de trois ans dans un camp.

La venue des immigrants en région est le fruit de la politique de régionalisation mise de l'avant par le gouvernement du Québec depuis 1996 et fondée sur le constat que Montréal est saturée de gens qui viennent d'autres pays. Dana Gojak souligne à cet égard qu'aujourd'hui, le choc culturel n'est pas à sens unique: certains Québécois partis d'une région pour étudier à Montréal disent le vivre aussi.

Qu'en est-il des familles immigrantes issues de la catégorie de personnes qui ont le plus besoin d'aide, les réfugiés? Dans la perspective du Québec, les réfugiés sont accueillis pour des raisons humanitaires, mais contribuent aussi au redressement démographique, à la pérennité de la langue française et au développement économique. Pour ces personnes, l'immigration représente une chance de recommencer: elles sont très motivées et prêtes à accepter les valeurs de la société d'accueil. Dana Gojak cite le cas des Kosovars, dont les familles sont nombreuses, très traditionnelles, et au sein desquelles les rôles sont très définis. Tous ceux qui sont arrivés dans Lanaudière étaient musulmans, mais il est révélateur que les chefs de familles aient très vite décidé que les femmes devaient abandonner le foulard, ce qui s'est avéré difficile pour certaines d'entre elles qui avaient l'impression que ça faisait d'elles de moins bonnes musulmanes. Mais pour que l'intégration se fasse, il faut aussi que la société québécoise aide: il faut un écho de la société d'accueil. Les jumelages organisés par le CREDIL entre familles immigrantes et natives donnent de bons résultats, mais il demeure difficile de trouver des familles québécoises. Il faudrait développer plus d'ouverture d'esprit et de disponibilité.

DISCUSSION

Plusieurs questions ont été abordées au cours de la discussion, et dans un premier temps celles relatives aux méthodes de recherche et aux données sur les familles immigrantes. Ainsi, dans la foulée de l'exposé de Victor Piché, certains participants ont exprimé l'opinion que la tendance à comprendre les immigrants en fonction de leur culture d'origine, par le biais de recherches qualitatives, n'était pas satisfaisante, notamment

parce que le réseau familial n'est plus le même dans le pays d'accueil et que la culture des diasporas n'est pas celle du pays d'origine. D'autres affirment qu'il existe une grande hétérogénéité des familles immigrantes et qu'il est indispensable de bien comprendre ces singularités, d'autant plus que les réseaux familiaux et leurs spécificités sont centraux pour les stratégies d'immigration et les stratégies économiques.

Une chercheuse remarque que la plupart des immigrants viennent avec leurs familles, mais que l'on ignore comment vivent ces familles, si on les compare aux familles natives. Une universitaire se demande toutefois si la famille native constitue le bon élément de comparaison par rapport aux familles immigrantes? En outre, l'immigration étant un processus, ne faudrait-il pas parler de communautés culturelles – ce qui inclut la seconde génération – plutôt que de familles immigrantes en se limitant à la première génération?

Au chapitre des modèles familiaux chez les immigrants, un fonctionnaire de Montréal indique qu'il y a davantage de cohabitation entre enfants et parents âgés dans les communautés culturelles. Mais il ne faut pas perdre de vue que les personnes parrainées restent à la charge de leur famille pendant 10 ans, ce qui peut expliquer le fait que certaines d'entre elles restent dans leur famille. En pratique, Victor Piché fait la remarque que l'on peut retrouver de nombreux stéréotypes, de part et d'autre.

En réponse à une question d'une personne qui travaille dans l'administration, Victor Piché indique qu'environ 25 % de ces familles immigrantes au Québec sont des réfugiées, la moitié de ces dernières étant sélectionnées à l'étranger et l'autre moitié étant des demanderesse de statut régularisées, qui viennent d'elles-mêmes au Québec. Quant aux pays dont elles proviennent, depuis 1975, près de 80 % des familles immigrantes sont originaires des pays en développement: Asie, Amérique latine et Caraïbes. Les Africains sont beaucoup moins nombreux.

La politique de régionalisation suscite également la discussion. D'après un membre de la fonction publique, au moment de lancer la politique de régionalisation au début des années 1990, on a fait le pari de se baser sur le noyau familial (et non sur la demande de main-d'œuvre comme cela se fait ailleurs), c'est-à-dire d'aider l'établissement de groupes de familles. Dana Gojak estime pour sa part qu'il s'agit d'une excellente stratégie, particulièrement pour les réfugiés, car les organismes communautaires des régions peuvent offrir une aide qui réponde aux besoins à la fois des immigrants et du milieu, et qui procure aux réfugiés la sécurité dont ils ont besoin. Dans un premier temps, ces derniers ont simplement besoin de paix pour récupérer des forces: ce n'est qu'ensuite qu'ils ont besoin de services.

Il y a 10 ans, il n'y avait aucun immigrant dans Lanaudière et, aujourd'hui, cette région en compte près de 3 %. Ceci dit, les familles immigrantes ne sont jamais forcées d'aller en région. Le Québec peut orienter ces familles au moment de leur arrivée, mais elles restent totalement libres de s'établir ailleurs au Québec ou au Canada par la suite.

Une travailleuse sociale soulève le problème de l'intégration au travail en région, en comparaison avec Montréal. M^{me} Dana Gojak indique qu'à Lanaudière, la première année où le CREDIL s'est consacré à cette question, aucun immigrant n'est parvenu à trouver du travail. La seconde année, une jeune fille est parvenue à se placer après s'être adressée à de très nombreux employeurs de la région. En 2000, 55 % des gens en âge de travailler ont trouvé un emploi. L'impact a été très positif: les employeurs commencent à s'adresser à l'organisme, même si l'on entend toujours certains commentaires négatifs sur les «voleurs de jobs». Elle précise que l'emploi est effectivement un problème en région, mais que l'intégration peut y être plus facile à d'autres niveaux. Par ailleurs, le problème d'emploi est partout le même pour les immigrants qui ont un métier dans un domaine où les associations professionnelles contrôlent la pratique, comme les soins infirmiers. La reconnaissance de l'équivalence des diplômes est aussi un processus qui prend trop de temps.

Or, l'emploi est fondamental, pas seulement sur le plan financier, mais aussi pour que se développe une estime de soi. Il faut comprendre les difficultés de ces familles qui arrivent avec presque rien, se retrouvent dans un appartement modeste, à peine meublé et non décoré. Les enfants demandent où ils sont. Le père de famille se pose la question si la décision d'immigrer était bonne. Il leur faut beaucoup de temps pour trouver des réponses à ces questions.

Est-ce le rôle d'un organisme communautaire de prendre en charge ces problèmes? Un représentant d'un ministère répond que s'il n'y a pas d'immigrants dans une région, il ne peut pas y avoir de service. En outre, les moyens investis visent le court terme, les services d'accueil de base. Mais en privilégiant certaines régions, en faisant un premier geste et en appuyant les groupes communautaires, on espère lancer un mouvement. Les résultats de ces actions ne peuvent se mesurer qu'à très long terme. Il faut aussi comprendre que la régionalisation doit lutter contre la tendance naturelle de la concentration des immigrants dans les centres urbains. Le pari de ne pas avoir une approche centrée sur la main-d'œuvre pourrait être une des causes du problème d'emploi.

D'après Victor Piché, il faudrait évaluer l'impact du programme de régionalisation, sans perdre de vue qu'il concerne encore de très petits nombres de familles. Quel est le problème? Que les immigrants viennent à Montréal? Ils ne sont pas les seuls, les jeunes aussi viennent à Montréal. Est-ce que c'est déjà saturé à Montréal? Certainement pas si on compare avec Toronto ou Vancouver! Est-ce qu'on peut vraiment orienter les immigrants vers les régions? Actuellement, on parle d'une faible proportion, 12 % ou 13 % de l'ensemble des immigrants. Combien vont revenir à Montréal? Ne vaudrait-il pas mieux alors régionaliser pour tout le monde? Une chercheuse ajoute qu'il faudrait aussi décentraliser dans les régions les décisions concernant la régionalisation, car les situations ne sont pas partout les mêmes.

La discussion sur ces programmes rejoint les questions relatives au manque de ressources. Selon Dana Gojak, il existe certains services, mais ils sont loin d'être suffisants pour répondre à tous les besoins des immigrants, en particulier à ceux des enfants. Le CREDIL organise ainsi un parrainage pour aider les enfants immigrants à faire leurs devoirs, en collaboration avec des étudiants de Cégeps. Pour les plus petits, il organise un camp d'été avec des bénévoles, souvent des chercheurs d'emplois qui viennent initier ces enfants aux habitudes du pays. Mais, malgré les bonnes volontés, il est très difficile de maintenir des services de qualité sans appui financier. Le CREDIL a ainsi trois projets pour l'année à venir qui ne sont pas encore financés. Cette situation provoque un épuisement des ressources humaines du milieu communautaire confrontées en permanence à d'énormes problèmes familiaux: M^{me} Gojak indique ainsi qu'elle travaille au moins une fin de semaine sur deux et qu'elle n'a presque plus de vie privée.

Une fonctionnaire précise que les ressources du ministère de l'Immigration ont considérablement diminué, pas seulement du fait des compressions budgétaires, mais aussi à cause du «virage citoyenneté» pris par le ministère. L'intégration est devenue une responsabilité de l'ensemble des composantes sociales mais ces dernières, qui n'y ont pas été sensibilisées, ne connaissent pas la problématique. Le résultat est qu'il y a de moins en moins de services pour les familles immigrantes dans le besoin.

La question de la discrimination a suscité de longs débats. D'où vient cette difficulté des Africains à s'intégrer sur le marché du travail, demande une personne du milieu universitaire? D'après Victor Piché, l'immigration africaine représente environ 6 % du total des immigrants: 5 % proviennent d'Afrique du Nord et seulement 1 % de l'Afrique subsaharienne. Plusieurs de ces immigrants arrivent en tant que réfugiés, y compris beaucoup d'étudiants qui demandent ce statut une fois arrivés ici. «Dans nos travaux, on constate que les Africains constituent un groupe qui a des difficultés

spécifiques sur le marché du travail.» L'explication est difficile, et renvoie à des facteurs de discrimination indirecte, à la non-reconnaissance des qualifications et possiblement la discrimination simple qui en sont les causes les plus probables. On constate par ailleurs que les membres de la communauté haïtienne n'ont pas les mêmes problèmes mais, par contre, que certains groupes d'Europe de l'Est les ont. La conclusion est difficile: est-ce que c'est la couleur de la peau qui joue ou non? Nous ne pouvons y répondre actuellement.

Un représentant d'un regroupement d'organismes communautaires indique que beaucoup de travailleurs communautaires sont des personnes sans emplois référées par des programmes d'Emploi-Québec. Dans son organisme, quatre de ses collaborateurs étaient des immigrants, la plupart Africains. Ils ont indiqué que des emplois leurs étaient souvent refusés, non à cause de leurs compétences, mais à cause d'une «difficulté de langage»: «ils n'ont pas la même notion du temps, de l'espace et de l'efficacité». Cette personne poursuit en expliquant que surmonter ces différences demande un effort de part et d'autre. Victor Piché met toutefois les participants en garde: il estime pour sa part que ces considérations devraient pouvoir être mesurées dans l'ensemble du groupe concerné avant qu'il soit possible de généraliser.

Une personne du milieu gouvernemental insiste: «je trouve que l'on est un peu timide sur la question du racisme». La préparation du Sommet du Québec et des jeunes a été l'occasion pour certains organismes de prendre conscience des données sur les jeunes des minorités visibles. Il est clair qu'ils sont davantage discriminés. Même ceux qui sont très qualifiés ont de la difficulté à décrocher un premier emploi ou à se maintenir en emploi, ce que les taux de chômage révèlent clairement. Chez les Noirs, c'est encore plus évident. Il y a aussi des difficultés pour négocier des prêts dans les banques ou obtenir des subventions. Ce constat est confirmé par Victor Piché, mais d'autres participants sont d'avis qu'il s'agit plutôt de perceptions de la part des immigrants. Victor Piché précise que chez les économistes, après avoir considéré tous les facteurs qui peuvent expliquer des différences de revenus, s'il reste toujours une «discrimination résiduelle», c'est-à-dire des écarts inexpliqués, il reste alors peu de doute sur la question: il y a discrimination. Mais cette idée reste difficile à accepter, même pour les spécialistes. «Nous ne parlons pas de racisme encore, mais il y a discrimination.» Un membre d'un organisme paragouvernemental ajoute que la Commission des droits de la personne a ainsi documenté plusieurs cas de discrimination dans le logement et dans le travail.

D'après Victor Piché, l'emploi constitue une ressource majeure dans notre société, et pour cette raison le processus d'embauche demeure le plus souvent opaque. Les informations ne sont jamais totalement accessibles. Beaucoup d'emplois sont comblés par des contacts interpersonnels, que les immigrants n'ont pas. Quand la proportion d'immigrants dans un secteur d'emploi est beaucoup plus basse que leur proportion dans la société, il y a vraisemblablement un problème. Mais la discrimination dans l'emploi reste toujours très difficile à démontrer.

Un membre d'un Conseil régional de développement suggère que l'on apprenne à mieux connaître les cultures des familles immigrantes. Victor Piché souligne que la mesure de la discrimination n'empêche pas les efforts pour mieux connaître les familles immigrantes, ce qui se fait d'ailleurs dans le milieu scolaire ainsi que dans celui de la santé. La lutte contre la discrimination, ça n'est pas la même chose que de dire: «les gens sont racistes». Ça signifie qu'il y a des problèmes et qu'il faut essayer de les résoudre.

Les participants s'attardent enfin aux relations parents-enfants. Une personne d'un ministère soulève le fait que les enfants, en allant à l'école, deviennent rapidement plus compétents en français que leurs parents. N'est-ce pas une source potentielle de tensions dans la famille? Dana Gojak estime qu'il s'agit effectivement d'un problème. Les enfants se retrouvent souvent chargés de faire de la traduction pour leurs parents. S'il s'agit d'une famille dans laquelle les relations sont bonnes, c'est un motif d'harmonie. Mais il arrive aussi que cela devienne un problème profond et, dans certaines familles où les liens sont moins étroits, un prétexte de disputes entre les parents qui ont des attitudes traditionnelles et leurs adolescents qui adoptent certains traits des natifs. À Joliette, on a même vu un enfant quitter sa famille en invoquant cette raison.

atelier 5

où sont les familles, et où vont-elles?

Personnes-ressources: M^{me} Madeleine Gauthier,
INRS - Culture et société

M. Jules Desrosiers,
Fondateur de Place aux jeunes et responsable
de Place aux jeunes international

Animatrice: M^{me} Louise Mercier,
ministère de la Famille et de l'Enfance

EXPOSÉ DE MADELEINE GAUTHIER

L'étude des chiffres sur les migrations des familles au Québec révèle de grandes différences d'une région à une autre. Par exemple, la proportion de familles avec enfants est plus faible que la moyenne provinciale dans le Nord, sur la Côte-Nord, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, et elle est plus élevée à Montréal et aux alentours: Montérégie, Laurentides et Lanaudière ainsi que dans la région de Québec, dans Chaudière-Appalaches et sur la Rive sud du Saint-Laurent. Chez les 25-29 ans, à l'âge de la formation de la famille, on constate un profil migratoire négatif dans les régions périphériques, jusqu'à moins 45 % en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine pour la période allant de 1986 à 1993. Ce phénomène migratoire des jeunes familles se produit même en Estrie et en Mauricie-Bois-Francs. Ses impacts sont nombreux: par exemple, dans les centres, les services ne peuvent pas suivre l'augmentation de la population. Avoir un enfant, ça a été dit ailleurs, est un choix personnel, comme celui de migrer. Autrefois, les migrations se faisaient en famille, que ce soit aux États-Unis ou lors de la colonisation de l'Abitibi, mais aujourd'hui c'est devenu une décision individuelle.

Autre indicateur que nous pouvons analyser: les modes d'habitation. Toujours chez les 25-29 ans, 10 % d'entre eux sont propriétaires à Montréal, 46 % dans les Laurentides, 38 % à Laval et cette proportion est encore plus élevée dans les régions rurales, entre 53 % et 54 %. Si nous considérons la proportion de jeunes ménages consacrant plus de 30 % de leurs revenus au logement, entre 1991 et 1996, elle est passée de 43 % à 55 % chez les 15-24 ans et de 26 % à 32 % chez les 25-29 ans. Or, cette évolution n'est pas due à une hausse du coût du logement, mais à une diminution du revenu. On doit donc conclure que cet appauvrissement des jeunes ménages ne les incite pas à fonder une famille.

Une équipe de l'Université du Québec, de l'Université de Sherbrooke et Jules Desrosiers a démontré, dans une recherche en voie d'être terminée, que le quart des membres d'un groupe de répondants de 18 à 34 ans ont toujours résidé chez leurs parents, 13 % sont demeurés dans la même municipalité et 14 % dans la même région administrative. Les «vrais migrants» dans ce groupe d'âge, ceux qui sortent de leur région, constituent 35 % de l'échantillon étudié. On constate finalement que près de 25 % de ces migrants reviennent dans leur région d'origine et que ces retours étaient surtout motivés par la possibilité d'emploi. Trois hypothèses ont été prises en compte: le départ des régions pour poursuivre des études, pour travailler, et «pour vivre notre vie». Seulement 12 % quittaient leur lieu d'origine pour travailler. La plupart allaient à l'extérieur pour étudier ou parfois pour suivre un conjoint. Il y a une assez grande variation selon les régions. Dans l'Outaouais, par exemple, on quitte moins pour les études – peut-être parce qu'il y a trois universités à proximité –, par contre, dans les régions périphériques, les jeunes partaient surtout pour étudier. Les plus scolarisés, enfin, choisissent la grande ville comme lieu idéal de résidence et éventuellement la banlieue comme compromis. Il faut également noter que ces flux migratoires des régions vers les villes, que nous avons étudiés au Québec, sont plus faibles ici que partout ailleurs au Canada.

EXPOSÉ DE JULES DESROSIERS

Le projet *Place aux jeunes* s'adresse à de jeunes adultes qualifiés originaires des régions, pour faciliter leur retour. Pour quelles raisons s'attaquer à l'exode des jeunes? Principalement pour une question de qualité de vie: les jeunes représentent un potentiel pour la création d'entreprises et la stimulation de la vie économique, politique et socioculturelle dans les régions. Les intuitions des promoteurs du projet étaient multiples. En premier lieu, il y avait la conviction que si les jeunes connaissaient mieux leurs régions d'origine, ils auraient plus souvent tendance à s'y établir. Il fallait leur faire rencontrer les leaders régionaux ainsi que les gens d'affaire qui réussissent, ce qui leur permettait de s'intégrer dans les réseaux. Il fallait leur faire connaître les emplois disponibles dans la région ainsi que les secteurs les plus prometteurs. Il était aussi possible que certains créent leurs emplois ou fondent des entreprises pour répondre au déficit qui existe en région; ce qui pouvait être appuyé.

Le projet a donc été pensé sur la base de ces hypothèses, pour des groupes d'une quinzaine de jeunes de trois régions, Charlevoix, Matapédia et Chibougameau-Chapais. Des sessions étaient organisées pendant trois fins de semaines. Les jeunes choisis étaient sur le point de terminer leurs

études universitaires ou collégiales techniques. Le projet était renouvelé pendant cinq ans afin d'avoir un impact significatif. Du côté des leaders régionaux, il a d'abord suscité du scepticisme, mais un an plus tard sa pertinence a été reconnue. Les jeunes n'avaient pas besoin d'être incités à revenir dans leur région d'origine; il suffisait de conforter leur désir d'y retourner qui constituait leur premier choix. Quant aux leaders régionaux, ils ont fini par être stimulés en voyant dans les jeunes des interlocuteurs valables. Par la suite, un suivi a été mis en place, réalisé par les jeunes adultes concernés. Ils ont constitué des groupes pour faire des répertoires des jeunes, qui étaient distribués dans les entreprises, auxquels s'ajoutait une rencontre avec les directeurs du personnel. Ils ont aussi organisé des activités pour les plus jeunes, du secondaire ou du Cégep, non pour les décourager de partir, mais pour préparer un retour.

Les résultats ont mené à monter de nouveaux projets dans d'autres MRC. Aujourd'hui, on en compte 75, pratiquement dans toutes les régions périphériques du Québec. Une évaluation réalisée par questionnaire, avec un tiers de répondants, révèle que 60 % des participants sont des femmes. Le tiers d'entre eux ont fait des études universitaires et le tiers, des études collégiales techniques. Ils ont participé au projet en moyenne à l'âge de 22 ans. 80 % viennent d'une municipalité de 10 000 habitants ou moins. Au moment de l'enquête, 25 % étaient aux études, 60 % au travail et 7 % en recherche d'emploi. La proportion de chômeurs était légèrement inférieure à la moyenne québécoise pour leur catégorie d'âge. 8 % dirigeaient une entreprise ou étaient travailleurs autonomes. Enfin, parmi ceux qui n'étaient plus aux études, 63 % sont revenus dans leur MRC d'origine. Les raisons de leur retour sont «pour se rapprocher du travail» dans 50,6 % des cas, «pour se rapprocher du travail du conjoint» (24 %) et «pour se rapprocher des parents» (33 %). Ce qui est important enfin, c'est que ces jeunes n'ont plus d'hésitation à faire la promotion de leur région d'origine et que les trois quarts d'entre eux assument une responsabilité quelconque dans leur communauté, scolaire, sociale, culturelle ou autre.

DISCUSSION

Une personne du monde de la santé demande quels sont les indices de l'impact du projet *Place aux jeunes* sur les communautés dans les régions. Est-ce que le retour des jeunes peut avoir un effet d'entraînement? Jules Desrosiers répond que la majorité de ceux qui retournent ont un emploi qualifié. D'après les données, il s'agit de 60 % des 5000 jeunes atteints par le projet. Mais il est impossible d'évaluer combien ne seraient pas retournés si le projet n'avait pas existé. Si, comme le disent les répondants au sondage, le projet les a influencés, les objectifs fixés il

y a dix ans qui consistaient à contribuer à la revitalisation des régions ont été atteints. Beaucoup de jeunes qui ont participé s'impliquent aujourd'hui dans la vie de leur région, certains sont devenus conseillers municipaux et l'un d'eux a ouvert un café philosophique à Montmagny.

Un membre d'une Église ajoute qu'en Abitibi-Témiscamingue, 85 % de ceux qui étaient originaires de la région d'Amos et qui ont participé au projet sont revenus. Plusieurs disaient qu'ils percevaient leur enfance et leur adolescence comme des périodes heureuses de leur existence, ce qui constituait une bonne base pour le retour. Par ailleurs, le développement d'Internet permet de garder contact avec la région, ce qui est un facteur positif. Jules Desrosiers illustre les possibilités créées par les nouvelles technologies en indiquant que le rapport de la recherche sur le projet a été rédigé par une jeune femme de North Hatley, avec laquelle l'équipe de recherche communiquait par Internet et par téléphone. Le télétravail pourrait constituer un élément de solution pour certains. L'entreprise *Place aux jeunes* dont le siège est à Plessisville en est une illustration.

Une représentante d'un organisme du Saguenay-Lac-Saint-Jean demande comment les jeunes sont recrutés et quelles sont les mesures de suivi. Le projet est très décentralisé. Chaque région est autonome, elle trouve des ressources financières et engage son propre responsable chargé de l'administration, tout en recevant un support d'une petite équipe centrale. Ce sont ces instances régionales qui font la sélection sur la base des informations qu'ils peuvent recueillir dans la région. Par exemple, ils identifient où les jeunes de leur région vont étudier. Certains professeurs des polyvalentes gardent contact avec leurs anciens élèves, les Caisses populaires et les banques ont la liste des prêts étudiants. Elles acceptent de communiquer avec les jeunes pour les informer. Les moyens utilisés par chaque région sont variés: les petites annonces dans les journaux locaux, les parents qui, évidemment, sont intéressés à informer leurs jeunes. Quant au suivi, l'équipe qui a organisé les fins de semaines reste en contact avec les jeunes et leur propose des rencontres regroupant plusieurs cohortes. Ils finissent par créer des groupes pour promouvoir leurs intérêts.

Une précision sur le rapport de recherche est demandée par une représentante d'un organisme d'Abitibi-Témiscamingue: en quoi consiste le passage sur le « discours entrepreneurial » de l'État québécois et la rétention des jeunes en région, évoqué au chapitre 7 du rapport? Myriam Simard a analysé les politiques de rétention qui, le plus souvent, fonctionnent peu. La notion de rétention qui est à l'origine des politiques doit être abandonnée, parce qu'elle ignore que le premier départ des jeunes n'est pas motivé par la recherche d'emploi, mais par les études et

par le désir de vivre autre chose. Nous avons donc banni de notre langage le mot rétention et nous le disons aux représentants des conseils de développement. Est-il vraiment possible de retenir des gens de 20 ans? Nous savons que non, mais peut-être serait-il possible de les attirer. C'est très différent, c'est précisément ce qui a été démontré avec *Place aux jeunes*. Il s'agit d'encourager le retour et non d'empêcher le départ. En plus du terme rétention, il faudrait éviter le terme d'exode pour le remplacer par celui de migration ou de départ. Il faut développer un nouveau vocabulaire pour encourager les jeunes à retourner, ou tout simplement à s'installer en régions. On se rend compte que beaucoup de facteurs peuvent les encourager dans ce sens, comme la proximité des parents et l'environnement.

Dans les représentations que les jeunes se font de leur région d'origine, on constate que, la question des maisons d'éducation ne pose pas problème, la santé à peine plus, mais les manques dans le domaine culturel sont plus significatifs. La représentation la plus négative, retenue par 56 % des répondants, c'est: «les décideurs ne bougent pas assez vite». Nous avons vérifié cet énoncé par d'autres questions et ça confirme que les responsables locaux sont perçus comme manquant d'initiative. Par contre, la région qui a la représentation la plus positive, le Centre-du-Québec, est une région où les décideurs locaux sont très dynamiques aux niveaux municipal et régional. Vous pouvez avoir les détails de ces résultats par régions sur le site Internet de l'INRS-Culture (<http://obs-jeunes.INRS-Culture.Uquebec.ca>).

Madeleine Gauthier revient sur la question du télétravail évoquée plus tôt. Certaines études démontrent que les nouvelles technologies ne provoquent pas la délocalisation du travail. Dans ce secteur, on note au contraire une plus grande concentration. Les nouvelles technologies ont créé des emplois surtout en banlieue de Montréal et d'Ottawa et non dans les régions. À Québec, ça commence à peine. Dans le cadre du marché international, il vaut mieux avoir le siège social de l'entreprise à Montréal plutôt qu'à Québec – «ce qui ne laisse pas beaucoup d'espoir pour North Hatley ou Matane». La délocalisation du travail n'existe pas encore, sauf peut-être à Silicon Valley.

Un chercheur universitaire est d'avis que les nouvelles technologies permettent effectivement de délocaliser la main-d'oeuvre. Il demande si les jeunes instruits d'aujourd'hui ont davantage tendance à s'établir dans les villes ou en milieu rural. Dans les années 1970, on a assisté à un mouvement de jeunes qui voulaient retourner dans les villages. Si, à cette époque, on avait eu les nouvelles technologies, on aurait peut-être assisté à un développement plus significatif des régions. La question qui se pose par rapport aux jeunes est surtout: quel genre de vie souhaitent-ils?

Madeleine Gauthier indique que seules les personnes très scolarisées mentionnent la grande ville, les autres préfèrent le milieu rural, la banlieue et en dernière place, le village. La centaine d'entrevues en profondeur réalisées indique que le village est vu comme un lieu de commérages, qui intègre peu les jeunes scolarisés avec un mode de vie différent. Par contre, la proximité de la nature est perçue comme un atout, mais c'est aussi le cas de l'accès à la culture. Il faut tenir compte du niveau d'instruction de la jeunesse, de son refus de certains traits traditionnels, mais aussi du fait qu'elle a intégré des préoccupations pour l'environnement. Les jeunes véhiculent des valeurs favorables à la régionalisation, mais les programmes d'aide aux entreprises vont à l'encontre de cette tendance, en favorisant les concentrations uniquement dans les grands centres urbains. Sans changement à ce niveau, la situation peut difficilement évoluer.

Un participant de la Montérégie fait part de son expérience: il a deux enfants, établis à Montréal et à Laval. Quand il a soumis la possibilité de déménager lui-même dans la métropole, la réaction a été qu'il n'y avait que des avantages. Mais bientôt, il va y avoir 6 grandes villes au Québec où tout va être centralisé. Est-ce qu'il n'y a pas un danger que les fusions municipales risquent de vider un peu plus les régions?

La représentante d'un organisme à vocation socioéconomique du Saguenay–Lac-Saint-Jean rappelle que la consultation nationale pour la politique jeunesse a recensé de nombreuses pistes pour résoudre certains des problèmes qui ont été soulevés. La migration des jeunes peut être un problème, mais un phénomène parallèle apparaît aussi: les parents quittent les régions pour rejoindre leurs enfants. Les personnes plus âgées doivent aussi s'installer dans les villes-centres pour avoir accès aux services. Le retour des jeunes en régions permet à ces personnes d'être plus entourées, d'être véhiculées en cas de besoin et donc de ne pas nécessairement migrer vers la ville-centre de la région. Madeleine Gauthier confirme que, d'après les statistiques, la tendance en Occident est que les parents prennent leur retraite jeunes et qu'ils rejoignent leurs enfants en ville.

Jules Desrosiers est d'avis qu'il ne faut pas minimiser l'importance du travail, pour soi-même et pour le conjoint. Les jeunes parlent fréquemment du manque d'intérêt d'un premier contrat qu'ils parviennent difficilement à décrocher, puis d'un deuxième contrat aussi peu motivant. Certains se font offrir une charge de cours deux jours avant le début de la session. Le bébé vient de naître, mais si on refuse le contrat on descend en bas de la liste. Ces jeunes s'accrochent au travail, pas uniquement pour le revenu, mais aussi pour le statut: le travail est le moyen d'accéder pleinement à la condition d'adulte. Face à cette situation, ils risquent de devenir mobiles sur le plan géographique. La mobilité fait partie des compromis acceptables pour la plupart des jeunes.

À une question sur d'éventuelles pistes de solution, la représentante d'un organisme d'Abitibi-Témiscamingue fait part de son avis que l'avenir du Québec ne réside probablement pas dans une centralisation plus poussée dans quelques villes. La notion d'occupation du territoire semble perdre du terrain, ce qui est inquiétant. S'il y avait une réelle volonté politique, on verrait qu'il y a des familles prêtes à occuper le territoire. Mais il faudrait y investir de vrais moyens. Ce qui est encourageant, c'est de constater qu'il y a des jeunes qui sont prêts à aller dans ce sens.

atelier 6

quelle place les familles font-elles aux enfants ?

Personnes-ressources: M^{me} Nicole Desjardins,
Direction de la santé publique de Montréal-Centre

M^{me} Hanni Rasmussen,
directrice, Maison des familles de La Baie

Animateur: M. Daniel Savaria,
ministère de la Famille et de l'Enfance

EXPOSÉ DE NICOLE DESJARDINS

Pour répondre à la question posée dans l'atelier, il faut d'abord comprendre quelles sont les principales tâches développementales que les enfants doivent accomplir entre 0 et 5 ans. Les recherches réalisées ces dernières décennies dans les sciences neurobiologiques, comportementales et psychologiques nous permettent de mieux comprendre quels sont les besoins des enfants, quelles sont les tâches qui incombent aux parents et quelles stratégies sociales devraient être mises de l'avant pour les appuyer.

La période de 0 à 5 ans – certains auteurs se limitent même à 0-3 ans – est une étape essentielle pour établir les bases d'un bon départ dans la vie. Et ces bases consistent en trois principales tâches que l'enfant doit accomplir: négocier la transition entre une régulation externe et une autorégulation, c'est-à-dire passer de l'état de bébé dont le parent régule l'attention, les émotions et le comportement, à celui du contrôle par l'enfant lui-même; acquérir les habiletés nécessaires à la communication et à l'apprentissage, telles que le langage, le raisonnement et la résolution de problème; apprendre à être en relation, à faire confiance, à aimer et à recevoir.

Les enfants doivent être en contact avec des parents ou des figures parentales capables d'entendre ce qu'ils disent, par des cris, des pleurs ou des mots, et d'y répondre de façon appropriée. L'attachement aux parents doit être assez sécurisant et stable pour favoriser les apprentissages. Les parents doivent parler, dire des histoires et jouer avec l'enfant afin d'établir des relations «nourrissantes». La principale condition pour que ces parents répondent aux besoins de l'enfant, c'est donc la disponibilité physique et psychologique.

Deux principaux changements sociaux influencent cette disponibilité des parents: la reconfiguration du temps familial, c'est-à-dire le manque de temps qui résulte de facteurs tels que la transformation des familles, le travail des deux conjoints ainsi que les séparations avec garde partagée qui réduisent le temps d'interaction parent-enfant, pour la mère comme pour le père. Les technologies, par exemple l'ordinateur et le téléphone cellulaire augmentent la compression du temps. Enfin, certains milieux connaissent l'intensification du travail qui envahit les soirées et les fins de semaines; la pauvreté qui affecte la disponibilité physique mais aussi psychologique des parents qui vivent parfois une grande détresse. Les pulsions sont plus fortes, il y a moins de contrôle et moins de soutien des enfants, ce qui a un impact sur eux.

Les parents doivent donc développer des stratégies face aux facteurs qui affectent leur disponibilité. Ils utilisent de plus en plus les services de garde. Ils recourent aux grands-parents, quand c'est possible. Une recherche démontre que les grands-mères consacrent beaucoup de temps à leurs petits-enfants. Certains réduisent leurs temps de travail. Enfin, il y a la compensation et l'achat de la paix familiale: on ne voit pas les enfants souvent, alors on négocie, on achète la paix, on est permissif et on se retrouve avec ces «enfants-rois» qui, plus tard, ont beaucoup de difficultés à faire face aux obstacles.

Quelles stratégies sociales peuvent être développées? Il faudrait bien entendu améliorer l'accessibilité aux services de garde et leur qualité, et se mobiliser pour réduire le surmenage et pour travailler moins. Il faudrait aussi diffuser les connaissances sur le développement de l'enfant, sur ses besoins et sur les pratiques éducatives qui peuvent le préparer à faire face aux défis. Enfin, il faudrait un partage réel des ressources, surtout du temps, par exemple en mettant à profit les grands-parents et en partageant le travail.

EXPOSÉ DE HANNI RASMUSSEN

Hanni Rasmussen débute son exposé en évoquant son expérience. Après dix ans passés à Montréal où elle était engagée auprès des femmes immigrantes, elle est devenue directrice de la Maison des familles et des enfants au Saguenay. Les réalités de ces deux régions ne sont pas les mêmes. À Montréal, les membres des communautés culturelles ont des habitudes d'éducation très différentes de celles que l'on trouve dans les régions plus «monochromes» et où le fossé qui existe est celui qui sépare les riches des pauvres. Les riches dépensent de l'argent pour acheter la paix et les solutions. Quant aux parents dans la pauvreté, ils ont parfois tendance à abandonner l'éducation de leurs enfants.

Mais tous ces parents ont en commun un profond questionnement et la plupart ont pour priorité leurs enfants. Leurs attitudes sont toutefois différentes: lorsque le directeur de l'école les convoque pour un problème quelconque, les pauvres ont tendance à remettre en question la totalité de ce qu'ils font pour leurs enfants. L'estime de soi est faible et le défi que représente tout ce qui est dit des besoins éducatifs des enfants est lourd à assumer. Quand une crise survient, ces parents sont démunis. Mais il existe une ressource dont ils disposent souvent pour bien faire: le temps qu'ils peuvent consacrer à leurs enfants. Si les parents ont le choix entre plus de ressources matérielles et plus de temps à leur donner, ce dont les enfants ont vraiment besoin, c'est de ce temps que leurs parents peuvent consacrer à les observer et à les accompagner dans leur personnalité toujours singulière. H. Rasmussen confie que la venue prématurée de son bébé, qui pesait une livre et demie à la naissance, lui a appris à observer l'enfant et à prendre le temps. En retour, cet enfant s'est épanoui, ce qui a permis aux parents de grandir, d'évoluer et de se réaliser dans leur rôle de parents. Cette réalisation de soi peut se produire même lorsqu'on a une carrière peu gratifiante. Il est toujours possible d'avoir une «carrière parentale» et des échanges avec d'autres parents – qui sont souvent des personnes extraordinaires.

Prendre le temps permet d'acquérir d'autres choses que l'image sociale – qui est la plus valorisée aujourd'hui – et de réaliser que d'avoir plus de biens matériels n'ajoute pas de valeur aux personnes.

Le questionnement parental demeure un besoin profond. Au Québec, les organismes familiaux se multiplient, qui viennent supporter les familles dans leur quotidien et dans leurs besoins. Ils démontrent que les familles doivent se retrouver entre elles pour grandir et pour pouvoir partager les valeurs familiales. Auparavant, les familles étaient nombreuses et les apprentissages se faisaient autant entre les enfants qu'entre les frères et soeurs qui avaient des enfants. Aujourd'hui, les familles ont un ou deux enfants et chaque parent est très occupé. Le support, même si on le désire, n'existe pas toujours dans le cadre familial. Il serait donc difficile de s'entraider sans le concours des organismes familiaux qui sont autant de lieux d'échange et de partage, où l'on apprend à prendre le temps et à en donner aux enfants.

DISCUSSION

Un administrateur de CLSC soulève la question: est-ce que les ressources pour appuyer les familles devraient être concentrées dans les milieux les plus pauvres, alors que le taux de suicides est aussi élevé, sinon plus,

chez les jeunes des milieux privilégiés? Nicole Desjardins indique en effet que le caractère universel des interventions auprès des familles constitue un enjeu important, alors que les ressources sont limitées. Les organismes doivent donc fonctionner par priorités, avec des plans d'action locaux ou régionaux qui sont établis à partir d'indicateurs de vulnérabilité. À Montréal, les indicateurs orientent les actions autant vers les milieux défavorisés que vers des groupes qui ont des problèmes particuliers, comme des familles aisées avec des problèmes de suicide. Hanni Rasmussen confirme que «la pauvreté n'est pas seulement dans les poches», mais aussi dans certaines situations particulières comme celle de l'enfant qui empêche ses parents de dormir nuit après nuit. De telles situations peuvent faire que les parents sont «à haut risque». La création de liens entre les classes sociales, de petits réseaux d'entraide entre riches et pauvres et entre générations peuvent parfois constituer une réponse à ces situations – peut-être même plus réaliste que la recherche de ressources financières du côté du gouvernement. C'est là le rôle des organismes communautaires.

D'après un membre d'un organisme consultatif, des recherches réalisées dans plusieurs pays montrent que les actions visant à réduire les écarts entre milieux favorisés et défavorisés, sans une approche très ciblée, tendent à augmenter ces écarts. Cela s'explique par le fait que les familles favorisées disposent de modèles pour résister aux difficultés mieux que les autres. Les milieux favorisés à hauts risques le sont de façon conjoncturelle, alors que les milieux défavorisés vivent le risque de façon chronique. Les différences ne sont pas seulement économiques, mais aussi intellectuelles, sociales et cognitives.

Qu'entendez-vous par figure parentale? demande à Nicole Desjardins la représentante d'un organisme familial. Ce sont toutes les personnes qui vont remplacer les parents inconditionnellement: des parents de familles d'accueil qui vont répondre à tous les besoins des enfants, un oncle, une tante ou un beau-père. Un participant évoque à cet égard un ouvrage de Bruno Bettelheim qui écrivait que plutôt qu'être des parents parfaits, il faudrait être des parents acceptables: les parents doivent aussi accepter leurs propres besoins, ce qui joue en outre un rôle éducatif en apprenant aux enfants à interagir avec autrui en faisant des concessions. Nous avons tous tendance à chercher à avoir les meilleurs enfants, des surdoués ou des artistes. Il suggère, à l'instar de Nicole Desjardins, qu'il vaudrait peut-être mieux assurer une présence qui leur permette de se réaliser inconditionnellement. Ce problème est souvent aigu chez les parents dont un enfant a une déficience intellectuelle qui ont souvent de la difficulté à l'accepter comme il est. Ils ont tendance à le forcer à paraître normal.

Un participant évoque une recherche qui révèle qu'il est important d'assurer une intervention précoce auprès de ces parents d'enfants déficients; une intervention faite non par des personnes avec un statut d'expert, qui offrent des solutions, mais par des personnes qui permettent aux parents de s'exprimer. Hanni Rasmussen ajoute que dans une revue comme *Parents*, les mères sont toujours blondes, reposées et épanouies, ce qui n'a rien à voir avec son expérience de parent d'un enfant très prématuré. Comment trouver de l'aide dans une telle situation à laquelle un parent n'est pas du tout préparé? Quand ces enfants fragiles sont tout petits, rien ne permet de dire quelle sorte de vie ils vont pouvoir mener; on ne sait même pas s'ils pourront un jour aller à l'école. Les parents qui sont dans cette situation ne peuvent pas être laissés seuls: ils doivent être accompagnés dans leur souffrance.

Plus généralement, il conviendrait que le dépistage de tous les types de problèmes familiaux soit très précoce, affirme une administratrice de services de garde. Les parents n'ont pas facilement accès à des psychologues. Alors, les milieux de garde, s'ils disposaient des ressources nécessaires, pourraient non seulement faire du dépistage, mais aussi de la prévention. Il existe un chaînon manquant à ce niveau.

Un membre d'un organisme para-gouvernemental interroge Nicole Desjardins sur les attitudes que les parents devraient adopter pour favoriser le développement de l'autonomie chez les jeunes enfants. Les récentes avancées de la recherche démontrent qu'ils ont de bonnes ressources pour passer à l'étape de la régulation interne. Ce qui est important, c'est de stimuler les enfants quand ils sont jeunes. Les parents devraient à ce propos consulter l'ouvrage *Mieux vivre avec son enfant*, qui est distribué à l'hôpital lors de la naissance, dont une version revue devrait bientôt être disponible. Il existe aussi des programmes faits en collaboration avec les Centres-Jeunesse qui s'adressent aux populations plus défavorisées, celles qui connaissent le plus de problèmes d'attachement.

D'après une administratrice des services de garde, «également mère», pour que les familles fassent de la place aux jeunes enfants, il faudrait aussi que la société fasse de la place aux familles qui ont ces jeunes enfants. Le fait qu'une maison soit pleine de jouets n'est pas bien perçu, pas plus qu'une maison dont le gazon n'est pas impeccable. Faire de la place aux jeunes enfants c'est aussi assouplir certaines exigences sociales. En mettant l'accent sur les enfants, il ne faudrait pas oublier les parents.

Une professeure de sociologie, qui a cinq enfants et onze petits-enfants, témoigne que sa vie professionnelle très prenante l'a menée récemment à se fixer de nouvelles priorités pour pouvoir se consacrer à ses petits-enfants.

Une complicité particulière s'est développée avec eux qui n'existe pas avec les parents. Ce nouveau type de relation entre les petits-enfants et leurs grands-parents est un grand plaisir, qu'il faudrait savoir explorer. Souvent, les grands-parents peuvent plus facilement se rendre disponibles que des parents en début de carrière. Une participante qui s'identifie comme une grand-mère ajoute qu'il faut valoriser les compétences des parents et ne pas pointer du doigt d'éventuelles erreurs qu'ils commettent. Mais par ailleurs, il faut aussi faire de la place aux petits-enfants qui vivent une période décisive de leur vie, et leur permettre de vivre pleinement leur enfance sans les voir uniquement comme de futurs adultes.

S'ADRESSER AUX PÈRES

Les questions familiales ne sont pas uniquement du ressort des femmes, souligne une représentante d'un centre de la petite enfance. Dans son milieu, beaucoup de personnes parviennent assez bien à se rendre disponibles, par des aménagements dans les conventions collectives, par la semaine de quatre jours et par des congés parentaux. Cette possibilité de se libérer semble cependant rester un privilège des milieux féminins: les programmes de conciliation travail-famille existent principalement dans les entreprises où les femmes sont majoritaires, comme à la Banque Nationale, mais là où il y a une majorité d'hommes, la famille semble oubliée. Peut-être faudrait-il sensibiliser les élites et les hommes à ce problème. Une travailleuse communautaire ajoute que dans certains milieux, le travail à mi-temps dans le but de s'occuper des enfants constitue un sacrifice financier que certaines familles ne peuvent se permettre – et des compensations devraient exister. De plus, dans les familles de la classe moyenne, déjà surchargées par de multiples activités et qui n'ont pas de temps, comment peut-on dégager un espace pour développer une «compétence parentale», demande une participante? Mais pour une autre: «il n'y a pas de cours en compétence parentale, Dieu merci! Chaque enfant est unique et chaque parent aussi, il n'y a pas de recette magique. La plus grande compétence du parent est d'être celui qui connaît le mieux son enfant, ce qui est en soi une réelle compétence».

Une représentante d'une instance de coordination régionale témoigne de l'expérience de la «table sectorielle enfance-famille» de sa région qui a décidé de faire une campagne de sensibilisation auprès des pères. Le projet qui débute à peine est riche d'enseignements. Quand on communique avec les familles et que le père répond au téléphone, il appelle automatiquement sa femme. Les intervenants insistent alors pour parler au père, ce qui provoque des réactions parfois cocasses. Ce principe a été repris par le CPE du Cap-de-la-Madeleine qui, lorsqu'un enfant est malade, appelle le père au travail. Il arrive que ce dernier communique avec sa

femme, mais que ce soit quand même lui qui vienne chercher l'enfant. Même dans certaines familles monoparentales, les enfants ont deux adresses et il est possible de communiquer avec le père. Les organismes qui travaillent avec les enfants peuvent en adoptant les bonnes attitudes lorsqu'ils s'adressent aux parents jouer un rôle qui favorise un meilleur partage des responsabilités familiales.

Un père d'un enfant de deux ans témoigne de ses problèmes pour obtenir une place en garderie: «Au début, je n'ai pas suivi le dossier de façon très assidue. D'ailleurs, quand on me téléphonait, les éducatrices voulaient parler à ma femme. C'est vrai que c'est elle qui était mieux informée». Une participante souligne qu'il est nécessaire que les hommes aussi apprennent à s'organiser dans leur milieu de travail afin de répondre aux besoins des enfants. Par rapport à cette question de l'engagement paternel, Nicole Desjardins évoque un projet auquel elle collabore, qui organise des activités à l'intention des pères. Ces derniers définissent eux-mêmes leur engagement. Les principaux constats rapportés dans le cadre de ce projet sont qu'il existe un manque d'ouverture des milieux de travail masculins et de mauvais réflexes chez les intervenants, tels que ceux qui viennent d'être évoqués. Certaines activités pour modifier ces attitudes ont été mises en place et le bilan du projet devrait bientôt être disponible. Certains auteurs sont d'avis que le père doit être un second adulte présent et qui offre une relation sécurisante, ce qui aide la mère et procure des bénéfices à l'enfant quel que soit son âge. Quant à l'apport spécifique du père aux enfants, les auteurs ne s'entendent pas. D'autres déterminants interviennent aussi: l'absence d'hommes dans certains milieux de travail et le fait que certaines mères ont des difficultés à laisser de la place à l'homme.

Une représentante d'un organisme à but non lucratif, également travailleuse retraitée, ajoute que les femmes ne savent pas toujours comment demander de l'aide, en particulier auprès des membres de leur propre famille. Il est important que les femmes sachent partager des tâches avec leurs enfants, surtout quand les deux parents travaillent. Ce partage a pour conséquence de transmettre des valeurs d'entraide et de solidarité. Les femmes syndiquées pourraient aussi plus souvent mettre à contribution leurs syndicats pour résoudre les problèmes, même quand il y a une majorité d'hommes. Lors d'un séminaire organisé par l'AFEAS, la principale barrière qui fut révélée est la lenteur avec laquelle les mentalités évoluent. Il est pourtant possible au père autant qu'à la mère de se créer un réseau d'aide pour s'occuper des enfants en cas de besoin. Il faut également apprendre à mieux gérer le temps, celui des activités sportives ou autres des enfants, tout autant que celui des parents.

Une travailleuse autonome, mère de famille monoparentale, souligne que pour être une «bonne» mère, une femme seule a besoin d'être autre chose qu'une mère. «J'ai besoin d'avoir des amis, des projets personnels, je ne peux pas être un instrument au service de mon fils et des amis de mon fils. Pour certains, il n'est pas acceptable d'avouer qu'il nous arrive de ne pas vouloir voir nos enfants». Cette situation est exacerbée quand il n'y a qu'un parent. Et elle peut l'être encore plus quand on travaille à la maison. Prendre soin des enfants, c'est aussi apprendre à ne pas se laisser envahir.

L'enfant est désormais reconnu comme un individu à part entière, ajoute une participante, et il a beaucoup de droits. Mais il ne faudrait pas oublier que l'enfant a aussi des devoirs, des devoirs de solidarité vis-à-vis des membres de la famille. Sur un tout autre point qui n'a pas encore été évoqué: que faisons-nous pour ces jeunes adolescents, presque des enfants, qui ont eux-mêmes charge de famille? C'est de plus en plus fréquent.

Enfin, une professionnelle de la santé, mère de quatre enfants, s'interroge sur le caractère rationnel de la décision d'avoir un enfant. Un enfant peut ne pas être prévu et pourtant être bien accueilli. Il existe des choses que l'on souhaite profondément, qui vont à l'encontre de nos raisonnements. L'histoire a été récemment diffusée par certains médias que Céline Dion était un enfant imprévu dans une famille déjà grosse, et pourtant on a su l'accueillir. Il faudrait permettre à toutes les jeunes mères de faire un tel choix.

À la demande de l'animateur, Nicole Desjardins conclut l'atelier en suggérant que les interventions auprès de jeunes familles, des familles monoparentales, pourraient être plus globales comme certains projets actuellement mis en oeuvre à Montréal, qui incluent le logement et diverses formes d'appui. Hanni Rasmussen évoque finalement une chanson d'Anne Sylvestre qui dit que quand elle est tombée enceinte, elle n'a pas eu d'aide et quand l'enfant est arrivé, elle n'avait pas de moyen. C'est plus tard que des intervenants sont venus, qui se sont permis de juger son comportement. Elle termine alors en disant «où étiez-vous avant?»

TROISIÈME PARTIE

Les acteurs
sociaux face
aux familles



démographie, économie et société québécoise : Les vingt prochaines années

Il y a à peine vingt ans, une intervention sur le sujet des relations entre familles, économie et acteurs socio-économiques aurait porté quasi exclusivement sur la question des enfants : leur place, leur rôle, le soutien aux familles, leur éducation et leur avenir. Voilà déjà suffisamment de sujets importants pour tous, parents et autres. Aujourd'hui, cependant, il en est tout autrement.

Ce n'est pas parce que la situation des enfants au Québec et au Canada s'est améliorée depuis. Au contraire. Et les derniers chiffres de Statistique Canada nous le rappellent clairement. La raison pour laquelle les enfants ne constitueront pas l'exclusivité de mon intervention aujourd'hui est tout

simplement le fait que d'autres problèmes démographiques se pointent pour l'économie du Québec ainsi que pour ses familles.

CONFÉRENCE d'introduction AUX ATELIERS DU BLOC B

**M. MARC VAN
AUDENRODE,
PROFESSEUR,
DÉPARTEMENT
D'ÉCONOMIQUE,
UNIVERSITÉ
LAVAL**

Les premiers chercheurs de la théorie moderne de la croissance économique, dans les années cinquante et soixante, étaient extrêmement conscients du rôle de la démographie dans la croissance économique. Celle-ci tenait une place cruciale dans leurs modèles, dont la leçon était claire : sans stabilité démographique, pas de croissance du niveau de vie. Au cours des trente dernières années, le poids des réalités de court terme : chômage, inflation, finances publiques nous a fait oublier cette évidence. Aujourd'hui, elle revient nous hanter à un moment où tous nous aimerions souffler un peu et profiter de notre semblant de prospérité retrouvée. Sans vouloir jouer le rôle d'un visionnaire apocalyptique, cette prospérité risque cependant d'être de courte durée.

On a déjà parlé beaucoup du problème à venir du vieillissement de la population. Pour illustrer l'ampleur de ce problème, il nous suffit de dire qu'au cours des prochaines années, le poids démographique d'une population vieillissante va être tel que l'économie québécoise est condamnée à performer de façon impeccable si l'on veut simplement maintenir le niveau de vie (mesuré comme étant le revenu réel par habitant) des Québécois.

Plusieurs éléments sont requis pour que notre économie connaisse une telle progression, dont notamment un taux de chômage faible et une croissance soutenue de la productivité. Cependant, la plus importante de ces conditions pour une « performance exceptionnelle » de notre économie est une augmentation du taux d'activité des Québécois et Québécoises dans la force de l'âge (le « prime age » des Américains.) À toutes fins pratiques, en 2020, tous les Québécois et toutes les Québécoises entre 25 et 55 ans devraient être actifs. Cela signifie que le taux d'activité des hommes dans cette catégorie d'âge devrait arrêter de baisser, comme il le fait depuis près de vingt ans, et que celui des femmes devrait continuer à croître à son rythme actuel pour rejoindre celui des hommes.

Ceci a pour conséquence de faire en sorte que, dans un avenir relativement rapproché, dans toutes les familles, monoparentales ou autres, presque tous les parents seront occupés en emploi, et seront de plus en plus déchirés entre leurs obligations professionnelles et leurs obligations familiales – vis-à-vis de leurs enfants comme de leurs parents et grands-parents. Car, il s'agit là d'une autre des caractéristiques de l'évolution attendue de notre société: le vieillissement de la population, joint au retrait et aux carences de l'État dans le domaine du soutien aux personnes âgées, signifie que dans un délai relativement court, une part disproportionnée de la charge des parents et grands-parents va retomber sur l'ensemble des familles.

Voici en quelques mots le contexte dans lequel notre économie va évoluer au cours des vingt prochaines années: une augmentation pour toutes les familles de leurs charges, tant familiales que professionnelles. Une telle évolution ne pourra se faire sans que tous les acteurs socio-économiques ne s'ajustent.

Le premier de ces ajustements devra se faire à l'intérieur du milieu de travail. Une telle augmentation des charges familiales pour la majorité des travailleurs ne pourra se faire sans beaucoup plus de flexibilité dans les conditions de travail. La généralisation de la possibilité de congés parentaux qui ne soient pas un handicap majeur pour les travailleurs est nécessaire: non seulement au moment de la petite enfance, mais également à tout moment de la vie d'un enfant si le besoin s'en fait sentir aux parents. Ces congés devraient également être possibles pour permettre aux enfants de prendre soin de leurs parents plus âgés. Ceci signifie également l'acceptation sociale des carrières non traditionnelles. Il est important à mon avis que rapidement les carrières moins traditionnelles deviennent plus acceptables, en d'autres mots que la seule façon pour une personne de contribuer à la société ne passe pas nécessairement par un emploi salarié à temps plein. Mais, de toute évidence, si la valorisation sociale

d'un emploi est importante, elle ne met pas le pain et le beurre sur la table. Il faut également que ces emplois soient revalorisés économiquement. Je pense ici à l'accès complet aux bénéfices marginaux pour les travailleurs à temps partiel et, bien sûr, à l'accès à des pensions complémentaires et à des assurances santé complémentaires pour les travailleurs indépendants.

En bref, c'est à un changement profond dans notre organisation du travail que nous allons devoir assister. Un changement qui ne doit pas être conçu comme une revendication syndicale, ni une revendication des travailleurs seulement, mais bien comme un changement nécessaire et mutuellement profitable, tant pour les entreprises que pour les travailleurs.

Le deuxième des ajustements nécessaires se fera au niveau des gouvernements. Depuis plusieurs années, les gouvernements provinciaux et fédéral se sont désengagés du domaine de l'aide aux familles. Aujourd'hui, les conséquences de ce désengagement sont dramatiques. Et l'exemple le plus évident de ces conséquences, c'est sans aucun doute, l'iniquité horizontale de notre système d'impôt. À une époque où l'on parle énormément de baisses d'impôt, il est étonnant que ce sujet de l'iniquité horizontale de notre système – entre familles avec enfants et familles sans enfants –, soit si rarement évoqué.

Mon propos, ce matin, n'est pas de vous abrutir de statistiques compliquées, mais je voudrais vous présenter quelques chiffres particulièrement éloquentes.

Une famille de quatre personnes – deux parents, deux enfants – qui possède un revenu taxable de 60 000 \$ par an – je suis bien conscient qu'il y a beaucoup de familles qui ont un revenu bien inférieur à ce niveau, mais vous conviendrez avec moi qu'à quatre, on n'est pas riche avec un revenu de 60 000 \$ - reçoit du gouvernement fédéral une remise d'impôt par rapport à une famille sans enfant possédant le même revenu (sous la forme de la prestation canadienne pour enfants) de 708 \$, soit moins de 6,5 % des impôts qu'elle lui verse. La même famille recevrait du gouvernement fédéral américain une remise de 1 260 \$, soit plus de 17 % des impôts qu'elle lui verse. Je ne parle pas ici de la Suède, ni de la France, mais des États-Unis d'Amérique, nos voisins du sud dont nous aimons tellement critiquer le manque de préoccupations sociales!

Autre exemple. Une famille de quatre personnes – deux parents, deux enfants – qui possède un revenu taxable de 30 000 \$ par an – dans ce cas nous serons tous d'accord pour affirmer qu'on est vraiment pas riche lorsque l'on vit à quatre avec un revenu de 30 000 \$. Si cette famille vit dans une ville de taille moyenne où le seuil de faible revenu est de 28 539 \$, elle se trouve, avant impôt, légèrement au dessus de ce seuil. Après impôt (plus de 5 300 \$) et en dépit des transferts qu'elle reçoit

(prestation canadienne pour enfants, remboursement de TPS et de taxes foncières), elle va probablement se retrouver en-dessous de ce seuil de faible revenu. Une famille sans enfant possédant le même revenu est, elle, bien au-delà du seuil de faible revenu (18 837 \$ dans son cas) avant impôt et y restera largement après impôt.

Troisième et dernier exemple. Revenons à notre famille de quatre personnes – deux parents, deux enfants – qui possède un revenu taxable de 60 000 \$ par an. Cette famille est virtuellement exclue d'à peu près tous les programmes de transferts au titre de la famille – elle recevra annuellement 700 \$ au titre de la prestation canadienne pour enfants. Après taxes et transferts, le revenu net disponible de cette famille tournera autour de 41 000 \$ - soit un niveau dangereusement proche du seuil de faible revenu. En fait, toutes les familles dont le revenu est compris entre 30 000 et 60 000 \$, soit une très grande partie des familles québécoises, se retrouvent, à cause de notre système fiscal, dans une situation extrêmement précaire: un peu de chômage, quelques semaines de maladie et toutes ces familles peuvent très bien se retrouver sous le seuil de faible revenu! Pourtant, qui pourrait imaginer que de telles familles soient à risque!

Bien sûr, au cours des années difficiles du point de vue des finances publiques que nous venons de passer, la politique familiale s'est souvent repliée sur des objectifs d'urgence: aider les plus pauvres parmi les plus pauvres. Tous les exemples que je vous ai donnés ici n'impliquent certainement pas les familles les plus pauvres parmi nous. Bien sûr, je ne désire pas ici plaider pour un retour à l'universalité des politiques familiales. Cependant, à un moment où la société et l'économie québécoise ont un besoin crucial d'enfants, et à un moment où les différents gouvernements possèdent les marges de manœuvre qu'ils ne possédaient pas il y a quelques années, il est important que l'on corrige les iniquités horizontales de notre système fiscal et que l'on fasse en sorte que le fait d'avoir des enfants ne soit pas réservé aux plus riches d'entre nous ou à ceux d'entre nous qui accepteront de vivre dans la quasi pauvreté pour élever les enfants dont la société entière bénéficiera.

Une autre conséquence des années difficiles que nous venons de connaître sur le plan des finances publiques a été le désengagement des différents paliers de gouvernements de toute une série de domaines dans lesquels ils étaient engagés. Le vide qu'ils ont laissé a souvent été comblé par le bénévolat ou encore par des organisations non gouvernementales. Nombreux sont les domaines dont le gouvernement s'est désengagé qui touchent directement les familles: je pense simplement, en guise d'exemple, aux coupures massives que nos municipalités ont effectuées dans leur soutien aux activités culturelles et aux activités de loisir, activités qui

bénéficient en premier lieu aux familles. Bien sûr, nécessité faisait loi, et bon nombre de ces coupures répondaient à l'impératif pour ces municipalités de remettre de l'ordre dans leurs finances. Il serait cependant difficile de nier qu'en partie, ces coupures répondaient simplement au fait que l'électeur médian dans de nombreuses municipalités a maintenant atteint un âge où il n'a plus d'enfant en bas âge et est donc peu sensible à ce genre de politique. Les élus locaux, en partie, n'ont fait que répondre à cette réalité électorale.

Quels que soient les motifs à l'origine de ce retrait, la réalité est qu'aujourd'hui, de nombreux domaines de services essentiels à la population dépendent crucialement de l'implication d'organisations bénévoles. Personnellement, je pense qu'il s'agit là de quelque chose de positif, et que ces organisations s'acquittent probablement très bien de ce rôle croissant qu'elles ont à jouer. Cependant, ce rôle va certainement devenir de plus en plus difficile à tenir dans le contexte que j'ai décrit il y a quelques minutes: les familles, de plus en plus prises entre leurs obligations professionnelles et familiales, auront de moins en moins de temps à consacrer au bénévolat! Mais, indépendamment de ce problème, et une fois de plus dans un contexte financier moins dramatique qu'il ne l'était il y a quelques années, il est important que les différents paliers de gouvernements, non pas réinvestissent ces domaines dont ils se sont désengagés, mais assurent un financement raisonnable et stable à ces groupes communautaires et organisations bénévoles qui s'acquittent très bien de ces tâches, parce qu'ils sont plus proches des citoyens.

Nous laissons à nos enfants un héritage économique difficile: une montagne de dettes et des systèmes de santé et d'éducation bien moins performants que ceux dont nous avons bénéficié. Nous leur laissons également l'obligation de devoir assumer la charge d'une énorme population vieillissante, dans des proportions telles qu'aucune société moderne n'a probablement connues. Le spectre de faire de la génération de nos enfants la première génération des temps modernes qui vive moins bien que leurs parents est aujourd'hui une réalité très concrète. Les propositions que je fais ici ne sont que des correctifs mineurs à apporter à ce problème majeur.

atelier 7

faut-il changer le travail?

Personnes-ressources: M^{me} Martine D'Amours, INRS-Culture et société

M^{me} Marie-France Benoît, CSN

Animateur: M. Alain Péricard

EXPOSÉ DE MARTINE D'AMOURS

Les recherches que nous avons réalisées ont porté, d'une part, sur la mise à l'écart professionnelle et, d'autre part, sur le réemploi des travailleurs de 45 ans et plus, ce qui nous a mené à étudier la crise de la société salariale, les mutations du travail et, en particulier, les diverses formes d'hétérogénéisation et de diversification du travail.

Étudier la trajectoire professionnelle de travailleurs ou de chômeurs de 45 à 65 ans, c'est étudier ce que certains auteurs ont qualifié de société salariale, une combinaison d'un type d'emploi, de famille et d'État. L'emploi typique traditionnel est régulier, à plein temps, à durée indéterminée, accompagné de droits et de protections. Il est généralement le même pour toute la vie avec éventuellement une mobilité ascendante. Le modèle de la famille type repose sur un homme pourvoyeur et une mère au foyer, mais ce modèle a connu au moins deux variantes en vertu desquelles la mère occupe un emploi à temps plein ou à temps partiel. Ces femmes ont souvent de sérieux problèmes de conciliation travail-famille. Le concept de mise au travail différencié désigne le fait que les femmes occupent des positions spécifiques sur le marché du travail, dans le prolongement des rôles familiaux, et que leurs trajectoires sont souvent marquées par la discontinuité et la précarité. Dans ce contexte, l'État-providence met en place les protections salariales pour pallier les ruptures provisoires ou définitives du contrat salarial, en cas d'accident, de maladie, de chômage et, beaucoup plus tard, de naissance. Ce système de protection est financé sur la base du salariat, sous forme de prélèvements. La formation, le travail et les protections sociales sont structurées autour d'un découpage rigide des activités, rôles et fonctions attribués à chaque âge de la vie.

À peine la condition salariale devient-elle étendue à plus de 80 % de la population active, qu'elle commence à s'effriter de façon durable vers le début des années 1970. Les formes d'emploi atypique et l'exclusion du travail rémunéré sont le fait, de façon disproportionnée, des plus jeunes

qui ne parviennent pas à décrocher un premier emploi et des plus âgés, qui sont mis hors travail de plus en plus tôt. La formation devient permanente. Les rapports entre sexes ont changé, les droits et les protections sociales conçues pour une rupture brève du travail salarié ne sont plus adaptés au chômage de longue durée et à la retraite prolongée. À 55 ans, les gens sont toujours actifs, sans que les revenus suivent. Certains pensent qu'il serait possible de revenir au plein emploi, mais on peut en douter car il s'agissait en fait du plein emploi des chefs de ménage masculins.

Dans ce contexte, la question qui se pose est : comment peut-on allier la protection sociale et le travail hétérogène et diversifié, à tous les âges de la vie ? Et comment peut-on le faire à l'échelle de chaque individu, et non à l'échelle de la société, c'est-à-dire de façon dualiste ? La littérature présente deux voies possibles. La première, prônée par beaucoup de conseillers en management américains, est le remplacement de l'emploi par le travail indépendant. Cette avenue repose sur le postulat que nous sommes tous des travailleurs temporaires, précaires au sens où l'emploi de chacun dépend des résultats des entreprises. Dans ce modèle, il n'existe pas de chômage mais des travailleurs autonomes sans contrat, et il s'agit d'allier responsabilité individuelle et flexibilité. C'est là un modèle qui accepte les inégalités de statut, de rémunération et de protection. Le deuxième modèle serait la valorisation de toutes les activités humaines qui sont en soi du travail et leur reconnaissance au sein d'un nouveau type de contrat alliant autonomie, responsabilité et protection. Pour les tenants de cette approche, il faut en priorité étendre le statut et les protections du salariat à d'autres formes de travail et d'activités. Il s'agit alors de réorganiser le cadre socio-juridique du travail pour réduire les disparités. Une équipe française propose le contrat d'activité qui, dans un horizon temporel de 5 ans, couvrirait des périodes de travail productif en entreprise, de formation et des congés d'utilité sociale, par exemple familiaux – les protections suivant le travailleur même si son mode de rémunération variait.

EXPOSÉ DE MARIE-FRANCE BENOÎT

Sur le terrain de l'action syndicale à la CSN, la question s'est posée : comment se fait-il qu'au Québec, malgré les campagnes de sensibilisation et de revendication, il n'y ait pas plus de progrès réalisés dans les dossiers qui concernent les familles ? Pourquoi une femme qui accouche aujourd'hui doit-elle remplir les conditions d'admissibilité d'une loi prévue pour celles qui sont au chômage ou malades ? Pourquoi est-il encore mal vu en milieu de travail de quitter à l'heure convenue parce qu'on doit aller chercher son enfant à la garderie ? Même si les mentalités évoluent, en particulier

chez les jeunes pères, ce sont encore les femmes qui s'occupent en majorité des questions familiales. Ces problèmes impliquent que le travail soit civilisé par une approche non seulement économique, mais aussi humaine et sociale.

Qu'est-ce qui a été fait dans ce domaine et que pouvons-nous faire de plus? Il y a eu des avancées, par exemple l'obtention des congés parentaux dans le secteur public lors des négociations de 1979. La syndicalisation des travailleuses de garderie, en mettant de l'avant le besoin d'un réseau accessible de garderies et en améliorant les conditions de travail, a aussi amélioré le cadre de vie des enfants et la qualité des services. Quant à la réduction et l'aménagement du temps de travail, c'est encore une problématique qui demande beaucoup de réflexion. Malgré les obstacles, les perspectives patronales et syndicales commencent parfois à s'accorder. Autre avancée, portée par des femmes qui oeuvrent dans le cadre de la condition féminine, l'idée de modifier le milieu même dans lequel elles militent pour interpeller tant les entreprises que les directions syndicales sur l'existence des responsabilités parentales. Cette lutte a eu des effets, même s'il reste beaucoup à faire. Entre autres changements intéressants, il y a eu la question des horaires de réunions et des frais de garde en cas de réunion.

Depuis 1996, la conciliation famille-travail – ou travail-famille – a fait l'objet d'une recherche dirigée par Diane-Gabrielle Tremblay de la Télé-Université, qui visait à comprendre la situation des femmes et leurs besoins qui ne sont toujours pas comblés. La recherche a été faite auprès de syndicats du secteur privé de la CSN, majoritairement composés d'hommes. Des questionnaires ont été remplis par les responsables des ressources humaines et par les responsables syndicaux. Les conclusions confirment la nécessité de mettre de l'avant des mesures concrètes et de négocier avec les employeurs. Dans les milieux où des mesures de conciliation existent, on trouve encore des préjugés importants et des réticences face à l'application effective de ces mesures. Par exemple, la personne qui doit quitter à une heure précise pour aller chercher ses enfants n'est pas toujours bien jugée, on pense qu'elle ne prend pas son travail au sérieux – ce qui vaut d'ailleurs aussi pour les hommes. Même si les choses commencent à bouger, qu'il y a des pères qui veulent s'impliquer, il reste que, très majoritairement, ce sont les femmes qui prennent soin des enfants et de la famille.

La recherche révèle aussi que les femmes prennent des congés surtout pour des problèmes reliés aux enfants, tandis que les hommes y recourent majoritairement parce qu'ils sont malades, pour de la formation et pour des activités sociales. Il n'est pas mauvais en soi de s'occuper de son

bien-être, mais il reste que les femmes vivent une autre réalité qui les oblige à s'occuper de la famille. Détail révélateur, les trois quarts des pères délégués syndicaux ont déclaré qu'ils n'avaient pas de problème à concilier le travail et la famille, et les deux tiers qu'aucun obstacle n'empêche la conciliation. Mais il faut aussi comprendre que beaucoup de ces hommes ont le même milieu de travail depuis longtemps et que la mentalité de cette génération veut que les enfants relèvent des femmes.

Il faut donc continuer d'élargir le débat et d'interpeller les acteurs sociaux, développer la complicité des hommes dans nos organisations et enfin, négocier des mesures précises. En d'autres termes, il faut sensibiliser, décider collectivement des priorités et mettre en place au Québec la caisse d'assurance parentale qui permettrait aux familles qui ont un enfant d'améliorer leur sort, avec un congé paternel et un remplacement de salaire plus intéressant. Il faudrait reconnaître qu'avoir un enfant n'est plus un luxe, ce qui est socialement indécent. N'oublions pas non plus que le milieu syndical lui-même doit changer, ainsi que le patronat qui oppose trop souvent aux revendications des refus systématiques.

DISCUSSION

Un aîné entame le débat en soulignant le poids des responsabilités assumées par les 25-55 ans. Elles pourraient être partagées avec les aînés qui revendiquent de plus en plus un besoin d'activités. De nombreux mémoires présentés aux commissions parlementaires par les organismes d'aînés vont dans ce sens. Certaines activités des maisons de grands-parents fournissent ainsi de l'aide aux enfants et même de plus en plus aux parents. Seulement 2 % des aînés sont malades, dans des centres d'accueil, et tous ceux qui sont en bonne santé appuieraient l'idée d'un contrat d'activité évoqué plus tôt. Martine D'Amours poursuit en disant que les politiques sociales ciblent effectivement les personnes en perte d'autonomie, alors qu'une fraction de plus en plus grande de gens âgés en bonne santé souhaite une forme de pluriactivité, avec des périodes de travail et d'activité communautaire. Cette notion de pluriactivité va en fait plus loin que le contrat d'activité: elle cherche à répondre à un besoin des aînés et de ceux qui ne travaillent pas, alors que les personnes avec un emploi sont le plus souvent surmenées.

Un universitaire demande à Marie-France Benoît des précisions sur la méthodologie de la recherche qu'elle a présentée. Ce travail s'est fait dans les syndicats du secteur privé de la CSN, c'est-à-dire auprès des travailleurs de secteurs tels que les Caisses populaires, les municipalités, l'industrie du papier, la métallurgie, la construction, la vente au détail, etc.

1 100 questionnaires ont été envoyés aux syndicats avec un taux de

réponses de 23,7 %, certaines d'entre elles venant des responsables des ressources humaines. Les répondants étaient majoritairement des travailleurs d'un certain âge. Quant aux plus jeunes, ils manifestent un désir de changement, mais ils se heurtent aussi aux préjugés. Ils se demandent quel impact aura sur leur carrière leur désir de s'occuper des enfants. Le rôle des syndicats consiste à travailler avec eux pour créer un changement de mentalité. Les femmes au Québec, ajoute-t-elle, doivent par ailleurs assumer le virage ambulatoire, s'occuper des enfants ou des parents qui ont été opérés. Une coalition de femmes a produit une analyse qui démontre que les transformations du réseau de la santé et des services sociaux reposent d'abord sur les épaules des femmes et des travailleuses. Même quand les enfants ont grandi, leurs occupations familiales ne cessent pas.

Un homme ajoute que sa centrale syndicale, qui compte pourtant une large majorité de femmes, se heurte encore à des obstacles sur le plan du partage des tâches familiales. Les mesures de conciliation existent, mais sont-elles réellement appliquées et utilisées? Il y a toujours des préjugés chez les permanents. Par ailleurs, citant Martine D'Amours qui évoquait le besoin de flexibilité des individus, il rappelle que la flexibilité n'est jamais négociée. Le télétravail par exemple se fait souvent « par la porte de côté »: on ne passe pas par le syndicat, ce qui fait que les travailleurs sont exploités.

Un participant soulève ensuite la question de la faisabilité du contrat d'activité. Martine D'Amours estime que le concept de contrat d'activité aurait besoin d'être testé par des expériences pilotes. La reconnaissance du travail bénévole pourrait se faire par exemple sous la forme d'un crédit d'impôt. Pourquoi ceux qui donnent de l'argent recevraient-ils un crédit d'impôt et non ceux qui donnent du temps bénévole à un organisme charitable? Le contrat d'activité doit en outre s'inscrire dans une réflexion plus large sur le chômage et sur des hypothèses de réduction du temps de travail. Autre aspect du problème: ceux qui ont, aujourd'hui, de fait, une flexibilité dans leur travail, en assumant les conséquences individuellement. La question à poser est: comment la flexibilité utile aux entreprises et à la société, ainsi que la question du soutien familial, peuvent-elles être assumées collectivement? On n'a pas d'autre choix que de penser à des formes nouvelles et souples de négociation qui ne reposeraient pas sur des individus isolés. L'autre solution serait le maintien d'une société duale, où les personnes bien payées mais débordées devront engager des personnes pour les aider. Une forme d'emploi de domesticité se développe déjà, que certains tentent de civiliser dans le cadre de petites entreprises d'économie sociale, ce qui n'empêche pas que ce soit le signe d'une société de plus en plus duale.

Une représentante d'un organisme consultatif poursuit en disant que le modèle du contrat d'activité semble effectivement intéressant, mais il s'agit d'un modèle européen qui reste difficile à importer tel quel. L'idée de diviser la vie de travail entre différents champs d'activité soulève en outre la question des contrats individuels par rapport aux contrats collectifs, c'est-à-dire aux conventions collectives. Les rigidités des conventions collectives sont une des raisons de la difficulté à mobiliser les gens autour de revendications telles que celle-là. Il faut être réaliste, une idée telle que le contrat d'activité ne peut devenir réalité que si nous en faisons un projet de société.

Une professionnelle de la santé, déléguée syndicale, témoigne de sa difficulté à mettre en place avec son employeur des aménagements du temps de travail. Le problème est qu'il faut un long travail pour mettre en place des horaires flexibles, autant pour convaincre l'employeur qu'au niveau de la planification du travail lui-même. Elle estime par ailleurs intéressant que le Conseil de la famille et de l'enfance considère les membres de la famille à tous les âges de la vie, les parents et aussi les grands-parents : quand on aborde le travail, on parle beaucoup de l'individu dans la société, mais on oublie trop souvent la famille. Il faut passer le message de la nécessité de créer un nouvel équilibre entre l'importance que l'on accorde au travail et celle que l'on accorde à la famille. Par exemple, ne faudrait-il pas prendre en compte la situation des familles où une personne est syndiquée et l'autre non ?

Marie-France Benoît poursuit en se questionnant sur le rôle des syndicats dans un contexte où il est nécessaire d'intervenir dans la réorganisation du travail. Les femmes syndiquées du secteur public ne se font pas dire, comme dans les PME, qu'elles doivent tenir compte de la fragilité financière de l'entreprise, de la mondialisation, de la concurrence, etc. Malgré son intérêt pour la famille, l'État ne fait guère preuve d'innovation. Il existe dans le secteur public une clause qui permet la négociation locale de mesures de conciliation travail-famille. Les syndicats sont constamment questionnés sur la façon de mettre en place de telles mesures, mais l'employeur y oppose presque toujours une fin de non-recevoir. Les syndicats sont peut-être un peu rigides dans leur volonté de négocier des clauses pour un grand nombre de personnes, et les personnes qui demandent à bénéficier de clauses approuvées en assemblée générale syndicale devraient toutefois être un peu plus écoutées. Mais, par contre, la tendance est d'aller vers la négociation individuelle d'avantages particuliers, presque à la sauvette, ce qui constitue un recul. La négociation collective reste nécessaire pour faire reconnaître des droits. Et il ne faudrait pas que les mesures de conciliation viennent toujours après les revendications salariales.

Une représentante d'un organisme consultatif constate qu'avec la baisse du taux de chômage, on se retrouve parfois dans une situation de pénurie de main-d'oeuvre. Les employeurs sont alors prêts à faire beaucoup et les travailleurs bénéficient de conditions de travail exceptionnelles. Se peut-il que cette tendance se développe ici aussi? Comment les syndicats se préparent-ils à cette éventualité dans une perspective de conciliation travail-famille? Marie-France Benoît répond que cette situation est le fait d'un nombre limité de secteurs, comme les nouvelles technologies, principalement aux États-Unis et un peu à Montréal. Sur le lieu du travail s'installent des cafétérias, des garderies, des salles de jeu, des services de traiteur, etc. Ça semble intéressant, mais il faut aussi se demander quel sera l'impact de ce «déménagement» des activités domestiques au travail. Comment pourra-t-on maintenir une vie privée sans que l'employeur exige une disponibilité 15 heures par jour? Il ne faut pas non plus oublier que la majorité des travailleurs du Québec sont très loin de cet univers. Beaucoup sont confrontés à des employeurs qui cherchent à éviter la syndicalisation, qui montent des dossiers contre des salariés pour pouvoir les congédier administrativement, qui font preuve de harcèlement et de violence. Il est d'ailleurs significatif qu'aucun représentant des employeurs n'ait jugé utile de participer à ce colloque. Comment se fait-il que la famille ne semble pas intéresser les employeurs?

Une participante répond qu'il s'agirait peut-être d'organiser un événement en invitant spécifiquement les employeurs. Une représentante d'un organisme consultatif précise que les employeurs ont été invités, comme participants et comme conférenciers, mais qu'ils n'ont pas voulu venir. Un effort particulier serait sans doute nécessaire pour les intéresser: adopter une approche moins générale, cibler un niveau de participation plus précis des entreprises et enfin créer une réelle pression venant des employés et des syndicats. Un représentant d'un organisme qui regroupe des représentants syndicaux et patronaux intervient pour signaler qu'un dialogue est déjà engagé dans ce sens, qui devrait produire prochainement un document d'orientation visant à réactiver le dossier de la conciliation travail-famille. Par ailleurs, si l'on souhaite que les employeurs participent à un tel colloque, il faudrait veiller à ce que la représentation de part et d'autre soit à peu près équivalente et il faudrait aussi que l'on diffuse une argumentation convaincante à leur intention.

Un représentant d'un organisme para-gouvernemental émet ensuite l'opinion que pour réaliser le contrat d'activité, il faudrait éviter à la fois l'approche individuelle et l'approche syndicale, car cette dernière s'adresse surtout aux employés permanents et non aux travailleurs autonomes, temporaires ou à temps partiel. Un premier pas consisterait à développer

la protection sociale pour ces derniers. Plutôt que des syndicats, il faudrait mettre sur pied des associations par secteur d'activité, comme l'ont fait les artistes.

Le travail des jeunes est de plus en plus précaire, confirme une représentante d'un organisme économique, surtout dans la ville de Montréal où il suffit de se promener le soir pour réaliser que beaucoup ont un grand besoin de sortir de chez eux où ils sont isolés toute la journée. La loi sur les normes du travail pourrait être améliorée, si on la compare à celle d'autres pays. Mais il ne faut uniquement changer le travail, il faut aussi trouver de nouveaux interlocuteurs. Les municipalités ferment les bibliothèques en fin de semaine, comment peut-on y aller avec de jeunes enfants quand on travaille? En été, fin août, il n'y a plus de camps de vacances et pas encore de service de garde, ni d'école: comment peuvent faire ceux qui ne sont pas en vacances à ce moment là? Le réseau scolaire en particulier est un interlocuteur majeur par rapport à la conciliation.

Un délégué syndical poursuit en présentant la démarche de son syndicat qui s'est interrogé sur l'individualisme et l'action collective. Les groupes d'intérêt qui se développent sont en concurrence avec l'action syndicale. Quant aux possibilités de continuer à travailler après la retraite, ça ne sera pas possible dans la fonction publique avant un bon moment, car la pression est encore forte pour des préretraites et il y a beaucoup de tensions chez les travailleurs. Il faudrait que les employeurs réagissent maintenant et non dans dix ans, quand ils auront besoin de cette main-d'œuvre. Un aîné évoque le cas d'une entreprise qui emploie des retraités à temps partiel, en particulier pour travailler avec les personnes âgées. Pour beaucoup de ces aînés, l'idéal est bien loin des villages réservés aux touristes québécois en Floride. Un grand nombre de retraités voudraient apporter quelque chose d'utile à la société.

En conclusion, Marie-France Benoît revient sur la question de l'absence au colloque des employeurs. D'après elle, le thème de la famille n'est pas encore perçu comme économiquement rentable. Il serait nécessaire de démontrer que la conciliation mène à une réduction de l'absentéisme au travail et à moins de congés de maladie. Le monde du travail est par ailleurs loin d'être homogène. Beaucoup de petits employeurs sont peu ouverts et peu conscients de l'importance de la conciliation travail-famille. Les grandes associations patronales sont plus ouvertes à des changements. Le problème à leur niveau, se pose surtout par rapport à la mise en œuvre concrète des grandes orientations. Enfin, par rapport aux critiques qui ont été exprimées, il faut dire que l'outil syndical reste quand même le meilleur moyen de répondre à des problèmes tels que le travail précaire, les travailleurs autonomes, et l'accès pour tous à l'assurance parentale.

Martine D'Amours ajoute que les employeurs sont aussi absents d'autres forums. Dans d'autres pays, il existe des projets conjoints, motivés surtout par les coûts considérables des préretraites qui ont obligé les employeurs à négocier. Enfin, pour maintenir au travail les personnes âgées, il existe divers types de mesures: l'adaptation des conditions de travail, la sensibilisation qui a cependant certaines limites, la formation et le contrat d'activité qui pourrait avancer par «morceaux».

atelier 8

jeunes au travail : quels emplois et à quelles conditions ?

Personnes-ressources: M. Jacques Hamel,
Université de Montréal / INRS-Urbanisation

M. Jacques Théorêt,
Fédération des Travailleurs du Québec

Animateur: M. Nabé-Vincent Coulibaly

EXPOSÉ DE JACQUES HAMEL

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes diplômés universitaires a fait l'objet d'une enquête qui comparait deux générations représentées par deux cohortes d'étudiants, la première, constituée d'un groupe de jeunes diplômés entre 1968 et 1973 et la seconde, des jeunes diplômés entre 1984 et 1989. Cette seconde cohorte fut par la suite relancée dix ans plus tard (et une étude plus limitée a porté sur les finissants entre 1994 et 1999). Il en ressort que la seconde génération peine à suivre les traces de la première. L'insertion sociale de ce groupe est plus difficile et sa situation sur le plan du travail plus précaire, alors que les membres du premier groupe ont bénéficié d'une bonne insertion sociale et d'une position professionnelle stable. Au chapitre des définitions, l'insertion est considérée facile quand un emploi dans le champ d'étude est décroché moins d'un an après l'obtention du diplôme. La position sur le marché du travail est qualifiée de stable lorsqu'il y a sécurité d'emploi au moment de l'enquête. Quant à la précarité, elle correspond, d'après le sociologue français Olivier Galland¹, à l'absence de continuité entre quatre phases de la vie adulte: la fin des études, le départ du domicile familial, l'insertion au marché du travail et la formation d'un couple.

Ces résultats montrent, bien qu'ils soient dotés des atouts nécessaires pour réussir leur insertion professionnelle et sociale, que les jeunes diplômés des années 1980 connaissent une situation précaire. Ils ont toutefois développé une aptitude à déjouer la précarité et le statut de génération sacrifiée auxquelles certains sociologues les ont assimilés

1 L'entrée dans la vie adulte: bilan et perspectives sociologiques, in *Sociologie et Société*, vol. 28, n° 1, 1996.

d'office. Au moment où ils venaient à peine d'entrer dans la vie adulte, il était prématuré de conclure que cette situation n'était pas seulement un effet d'âge, dans le sens où, comme d'autres générations avant eux, ces jeunes pourraient voir leur situation s'améliorer avec le temps. L'étude réalisée dix ans plus tard a prouvé que leur situation n'était pas le fruit d'un tel effet d'âge, mais plutôt d'un effet de génération: en vieillissant, ils se trouvent dans une situation moins enviable que la génération précédente au même âge.

L'enquête fait ainsi apparaître trois figures emblématiques de l'insertion professionnelle et sociale: l'insertion sous forme de continuité, qui est le fait, par exemple, des jeunes diplômés qui entrent dans la fonction publique dès la fin de leurs études et qui ont le projet de vivre d'une manière autonome avec, à l'arrière plan, l'intention de former une famille. Leur traversée du désert s'est limitée à une courte période de contrats sans droits de protection, mais ouverts au renouvellement, suivie de l'obtention d'un poste régulier, par exemple dans le secteur des services de santé. Le travail, en dépit des ratés, a rapidement suscité le projet de fonder une famille, qui s'est souvent concrétisé avant l'accès à la sécurité d'emploi.

Vient ensuite la succession incohérente des diverses phases de l'insertion réalisée au hasard des circonstances, vécue par certains jeunes diplômés confrontés à la précarité sous forme d'emplois à contrat, en divers lieux, parfois sans véritable lien avec le domaine d'étude. Ces emplois sont acceptés comme un pis-aller dans l'attente d'un poste régulier. Le départ du domicile des parents est retardé, comme l'arrivée d'un enfant une fois le couple formé. L'absence de continuité, constamment idéalisée, est vécue avec regret avant d'être résolue au moment de l'obtention d'un emploi régulier qui dissipe l'insécurité.

Et enfin, l'insertion précaire qui caractérise ceux pour lesquels l'entrée dans le marché du travail est laborieuse et qui sont de plus contraints à travailler dans un autre domaine que celui dans lequel ils ont étudié. Les emplois à contrat sont souvent suivis de périodes creuses durant lesquelles un retour chez les parents est envisagé – ou du moins l'appel à un soutien financier pour payer le loyer, l'épicerie ou les frais d'une entreprise créée de toutes pièces pour sortir de l'impasse, comme on le voit par exemple dans le cas de jeunes notaires.

Ces résultats montrent que nombre des jeunes diplômés tirent malgré tout leur épingle du jeu, comme en fait foi leur insertion sociale et professionnelle. Ils révèlent aussi que le travail continue d'être la pierre d'angle de l'insertion, le levier qui mène à l'indépendance économique,

à la vie en couple et à la formation d'une famille en dehors de la tutelle des parents. Dans ce contexte, les droits et les bénéfices sociaux conservent toute leur valeur, même si ceux qui en bénéficient ont tendance à en minimiser l'importance.

Les données récentes sur le sort du second groupe indiquent le plus souvent une totale absence de continuité entre les quatre phases de la vie. Le partage des études et du travail est aujourd'hui la règle dès un jeune âge, au détriment des qualifications et de l'obtention d'un diplôme. La cohabitation avec les parents perdure et semble même plus étroite, que ce soit en termes d'argent, de services ou d'affectivité. La formation d'un couple est alors repoussée. Enfin, lorsqu'un couple se constitue, il tend à résider près de la famille afin que les parents – souvent la mère – puisse venir en aide en cas de besoin, pour répondre au téléphone à d'éventuels employeurs ou pour la garde des enfants. L'entrée dans la vie adulte s'opère alors sous l'égide de la solidarité intergénérationnelle. La famille serait-elle ainsi le pivot de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes?

EXPOSÉ DE JACQUES THÉORÊT

Les données exposées par Jacques Hamel rejoignent celles qui ont été recueillies dans le cadre du colloque *Jeunes et syndicalisme* organisé par la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), qui fut le prétexte d'une enquête visant à recenser les perceptions que les jeunes ont de leur situation. Le tiers des membres de la FTQ sont en effet âgés de moins de 35 ans. Ils sont plus scolarisés que les générations précédentes et beaucoup d'entre eux, qui ont des diplômes universitaires, sont sur-qualifiés pour les emplois qu'ils occupent. Le tiers de ces jeunes ont contracté des dettes d'études dépassant 5 000 dollars. Parmi les 20-24 ans, 65 % de ceux vivant en couple sont en union libre. Quant à l'âge moyen des femmes qui ont un premier enfant, il se situe vers 28 ans, ce qui marque une augmentation et indique que les jeunes femmes étudient plus longtemps qu'il y a dix ou quinze ans et qu'elles préfèrent désormais entamer leur carrière avant d'avoir un enfant. La précarité de l'emploi provoque aussi une insécurité financière incompatible avec le désir d'avoir un enfant. Enfin, la conciliation travail-famille constitue un autre motif de report des naissances: même si les jeunes hommes se disent plus ouverts à un partage des tâches, en pratique ils ne les partagent pas toujours plus.

Dans les années 1960, l'entrée sur le marché du travail se faisait plus tôt qu'aujourd'hui. Le parcours d'insertion au travail se fait de façon moins linéaire aujourd'hui. Les jeunes vont aux études, vivent en couple et

occupent en même temps un emploi à temps partiel, ce qui requiert une bonne organisation. Ces emplois à temps partiel dans des chaînes de restauration telles que McDonald, PFK ou encore dans les magasins se transforment souvent en premier emploi à temps plein. C'est la raison pour laquelle les jeunes cherchent désormais la syndicalisation de ces emplois, car «ils en veulent plus».

La précarité de l'emploi reporte ainsi ce qui constitue «le chantier de la vie»: l'achat d'une maison, la stabilisation du milieu de vie, la formation d'un couple et d'une famille, etc. Tout est retardé, ce qui a des conséquences économiques pour l'ensemble de la société. Bien que le milieu des affaires prône cette situation de «flexibilité», il demeure que le report de cinq ans de l'achat d'une maison a un impact sur l'économie.

Il faut donc renverser la tendance à l'augmentation des emplois atypiques car, si elle se maintient, plus de 50 % des emplois appartiendront à cette catégorie en 2015, ce qui accentuerait les problèmes d'organisation du travail en fonction de la famille. Il se trouve par exemple déjà des cols bleus qui, faute d'ancienneté, n'ont jamais eu une fin de semaine de congé depuis 10 ans, pas plus que des vacances en famille. D'un point de vue collectif, la solidarité intergénérationnelle est certes encore loin d'être une réalité.

Discussion

Dans la mesure où les syndicats acceptent des clauses distinctes pour les jeunes, la syndicalisation est-elle une solution au travail atypique?, demande une chercheuse? Que peuvent faire les jeunes s'ils sont minoritaires dans les syndicats? Les clauses dites orphelins, les clauses discriminatoires ou les différences de statuts d'emploi constituent certes des réalités, mais elles ne sont pas le résultat d'une action syndicale répond Jacques Théorêt. Ce sont les employeurs qui exigent plus de flexibilité. L'action syndicale est démocratique et le problème vient effectivement de la situation minoritaire des jeunes. La différence entre les besoins des travailleurs âgés et jeunes constitue un défi qui n'est pas particulier aux organisations syndicales. Le débat sur les investissements en santé ou en éducation reflète le même phénomène de société. Par contre, si l'on compare la situation des jeunes syndiqués et non syndiqués, il existe une différence de 30 % sur le plan du salaire et des avantages sociaux en faveur des premiers. Jacques Hamel ajoute qu'une étude réalisée dans l'industrie automobile française indique, par ailleurs, que des frictions existent entre les jeunes et leurs aînés du point de vue des traditions ouvrières. Les jeunes en désaccord avec leurs aînés finissent par s'opposer au syndicat.

Une chercheuse demande à Jacques Hamel des précisions sur la volonté des parents de demeurer les pourvoyeurs de leurs enfants qui avancent en âge. La recherche démontre que plus les jeunes sont vulnérables, plus ils habitent près de leurs parents pour bénéficier de leur soutien. Bien qu'ils vivent de façon autonome, ils ont toujours besoin d'aide pour des services qu'ils ne pourraient obtenir avec les ressources dont ils disposent. Les données de Statistique Canada confirment qu'une tendance sociale s'établit dans le sens de la cohabitation des enfants avec les parents, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont financièrement dépendants, mais qu'ils habitent plus longtemps le domicile familial. Beaucoup de parents restent relativement solidaires de leurs enfants devenus jeunes adultes, par exemple en transformant un sous-sol en résidence indépendante. Ces parents savent que leurs enfants n'auraient pas les moyens de vivre autrement. Il convient aussi de noter que ce phénomène est renforcé par le désengagement de l'État des services sociaux.

Jacques Hamel souligne aussi que l'aide financière accordée aux étudiants a diminué, surtout si on tient compte de l'augmentation du coût de la vie. Les parents de la génération des «baby boomers» ont des revenus relativement confortables, ce qui fait que leurs enfants ont droit à moins d'aide. Beaucoup d'étudiants préfèrent alors s'acheter une voiture si leurs parents habitent en banlieue, plutôt que de vivre près de leur université. Dans les syndicats, la révolte qui oppose les jeunes à la génération de leurs parents apparaît assez tard, vers 25-30 ans, alors que les jeunes sortent du cocon familial.

Un jeune travailleur social réagit en affirmant que la désaffection à l'égard des syndicats vient aussi du fait que ces derniers sont perçus comme plus puissants que les patrons, ce que l'on constate avec le Fonds de solidarité de la FTQ qui vient en aide aux entreprises. Jacques Théorêt précise que le Fonds de solidarité fait des investissements à risque pour sauver des emplois dans les cas où le système bancaire refuse d'investir. L'étude de la FTQ démontre que les jeunes ont ainsi certains préjugés. Mais un sondage réalisé par CROP indique aussi que le groupe d'âge le plus favorable aux syndicats est celui des 18-24 ans, ce qui inclut beaucoup de non syndiqués. Il reste que certaines valeurs syndicales n'ont pas bien été transmises à la nouvelle génération: aujourd'hui, il est plus facile pour un entrepreneur de faire une conférence dans une école que pour un syndicaliste. On n'enseigne pas l'histoire syndicale, on ne dit pas d'où viennent les normes minimales du travail, l'assurance maladie, la Régie des rentes, etc.

Comment définit-on le jeune, demande une chercheuse? Les critères n'ont en effet pas été modifiés pour prendre en compte les nouvelles réalités. La situation pourrait être différente si ces personnes – qualifiées de «jeunes»

jusqu'à 35 ans – étaient considérées comme des adultes qui n'ont pas complété toutes les étapes de l'insertion sociale et professionnelle. Jacques Hamel réagit en disant que lors des débats sur la politique jeunesse on a recensé les définitions de la jeunesse dans certains pays ainsi que dans les États américains où l'on est considéré comme jeune jusqu'à 40 ans. L'État a un intérêt à la définition de cette catégorie, qui détermine les programmes sociaux accessibles à ceux qui en sont membres ou non. Pour la sociologie, on revient aux quatre phases d'Olivier Galland qui définit la jeunesse comme les étapes qui précèdent l'âge adulte où l'on est totalement autonome. Mais aujourd'hui tout ça est en train d'éclater, ce qui pose de nouveaux problèmes. Jacques Théorêt ajoute que l'âge de l'autonomie varie beaucoup : dans le secteur parapublic, l'insertion professionnelle définitive se fait souvent vers 40 ans, alors que dans les métiers, elle se situe entre 20 et 24 ans.

Une représentante d'un organisme consultatif qui se préoccupe des jeunes demande si, dans les syndicats, le discours sur les jeunes ne prend pas la même importance qu'à une autre époque le discours sur les femmes. Jacques Théorêt répond qu'il existe effectivement un parallèle entre le dossier des femmes et celui des jeunes. Dans les années 70, la condition féminine, qui a mené à d'énormes percées malgré les retards qui persistent, visait la conciliation travail-famille, la réduction du temps de travail et la précarité de l'emploi, qui sont des questions qui concernent aussi les jeunes. Grâce aux féministes, il est aujourd'hui plus facile d'aborder certains sujets. Par ailleurs, l'opinion selon laquelle il faut revoir les conditions de travail à la baisse pour faire entrer les jeunes sur le marché de l'emploi n'est plus acceptée, car ceux qui pensent à leur retraite craignent les conditions qui leur seront faites par ceux qui prendront les décisions dans quelques années. Les gens se disent «bientôt c'est moi qui vais quitter et j'aimerais que ceux qui sont en place pensent à moi, à mon assurance-maladie et à mon assurance-médicaments» – une nouvelle attitude qui constitue désormais la base d'une nouvelle solidarité entre les générations.

Se peut-il que l'adhésion syndicale n'ait plus vraiment d'effet sur la précarité de l'emploi, en particulier dans les secteurs où les conventions collectives sont avantageuses, ce qui contribue à la création d'une nouvelle catégorie d'employés? Jacques Théorêt signifie son désaccord en évoquant le cas de Goodyear à Valleyfield où «une job vaut quatre fois plus qu'une job permanente non syndiquée chez Bois-Francs de Saint-Georges-de-Beauce. La différence est de dix dollars l'heure, plus un fonds de pension». Par ailleurs, depuis cinq ans, le problème des emplois précaires touche le secteur public plus que tout autre. «L'État est le pire employeur qui existe

au Québec et le pire parmi les dix provinces canadiennes, par opposition au gouvernement fédéral.» Le taux de jeunes dans la fonction publique au Québec est de 1,4 %, alors qu'il est de 8 % à Ottawa. «L'État employeur devrait pourtant être un exemple pour l'entreprise privée.»

Jacques Hamel ajoute qu'un des grands enjeux de la politique jeunesse est l'idée que l'État doit prendre le parti de transmettre les acquis, c'est-à-dire d'assurer un transfert de connaissances d'une génération de travailleurs à l'autre. Si ce n'était pas le cas, ce serait une première dans l'histoire des sociétés. Les «baby boomers» ont profité des efforts de la génération précédente qui a contribué à la réforme de l'éducation, au grand chantier de la révolution tranquille et au développement de la fonction publique. Or, ce processus de transmission des acquis d'une génération à l'autre semble se bloquer. On note aussi une désillusion des parents face à l'éducation qui, dans les années 1950 ou 1960, était vue comme un tremplin social. L'État aurait un mot à dire de ce point de vue. De plus, certains jeunes remettent en cause le modèle québécois, qu'ils qualifient de désuet. Mais, si on est sensible à l'histoire du Québec, on constate que ce modèle est fondé sur l'intervention de l'État afin que les Québécois participent au développement économique. Jacques Théorêt poursuit en disant qu'au moment où une génération s'appête à prendre sa retraite, il est d'autant plus essentiel de veiller à ce que des questions telles que le statut d'emploi et la précarité fassent l'objet d'une grande attention.

Une participante cite une étude du Conseil permanent de la jeunesse qui révèle qu'en 1996 et 1997, environ 6 500 fonctionnaires québécois ont pris leur retraite, ce qui avait pour but de réduire la taille de la fonction publique. Or, on constate que durant la même période, 6 500 employés occasionnels ont été embauchés. Le discours ne rejoint manifestement pas la réalité. Mais, si dans quelques années, il y avait une pénurie de main-d'oeuvre, il serait vraisemblablement possible de renégocier des conditions de travail moins précaires et renverser la tendance actuelle. Les jeunes ont aujourd'hui le sentiment qu'on les prépare à ce que la précarité de l'emploi d'aujourd'hui ne soit pas qu'un passage, mais «la nouvelle réalité». Les solutions au problème du transfert des acquis sont connues: ce sont entre autres le mentorat et la retraite progressive. Mais elles ne sont pas appliquées, car elles demanderaient un effort important dans l'organisation du travail.

La représentante d'un organisme consultatif demande s'il arrive que les jeunes se résignent à une situation moins enviable que celle de leurs aînés. Jacques Hamel répond que la recherche qu'il a menée permet de noter un renversement: les jeunes qui avaient entre 22 et 24 ans en 1989

tenaient ce discours. Mais dix ans plus tard, ils étaient beaucoup plus nuancés, et parfois même contredisaient leurs précédentes déclarations. Quant aux plus jeunes, diplômés entre 1994 et 1999, leur propos sont marqués par une sorte de fatalité qui donnent raison au sociologue Pierre Bourdieu lorsqu'il affirme que la mondialisation n'est rien de plus qu'une « tarte à la crème », qui se présente sous la forme d'une fatalité, mais que derrière elle, il y a des stratégies patronales, des décisions politiques et le retrait de l'État. Peut-être ces jeunes auront-ils changé d'opinion dans dix ans.

La représentante d'un organisme communautaire suggère que la venue de jeunes immigrants rend encore plus complexes les problèmes d'insertion sur le marché du travail. Comme dans le cas des jeunes, on remarque que beaucoup retournent aux études après avoir cherché en vain un emploi, ce qui a pour résultat de créer un endettement.

Quand on parle des « baby boomers », poursuit un participant, une des pressions qui pourraient s'exercer sur eux est un recul possible de leur âge de cessation d'activité pour résoudre certains problèmes, dont celui de l'équilibre des caisses de retraite. Comment cette situation pourrait-elle se concilier avec la nécessité de faire place aux jeunes ? Jacques Théorêt ajoute que cette génération des « baby boomers » n'est pas constituée uniquement de personnes avec d'excellents revenus et avec un bon fonds de pension. Les femmes en particulier sont souvent désavantagées. Beaucoup de ceux qui prennent leur retraite actuellement ne se retirent pas totalement du marché de l'emploi. Il faudra donc peut-être revenir avec des solutions telles que la réduction du temps de travail. Jacques Hamel confirme que les plus avantageés sont ceux qui sont entrés sur le marché du travail avant 1973, c'est-à-dire avant le choc pétrolier.

Une représentante d'un organisme communautaire est aussi d'avis que la génération des 45-60 ans est bien loin d'être homogène. Beaucoup sont retournés aux études et ont obtenu des diplômes de deuxième et de troisième cycle avant de se retrouver sur le marché du travail dans des conditions de grande précarité. Certains travailleurs dans la cinquantaine sont aussi précaires que les jeunes. Jacques Théorêt confirme que le plus haut taux de chômage se retrouve chez les 45 ans et plus. C'est une situation dans laquelle se retrouvent d'ailleurs beaucoup de femmes, surtout lorsqu'elles sont monoparentales. Jacques Hamel souligne qu'en effet, s'il est difficile de définir la catégorie « jeunes », il l'est tout autant de définir celle des « baby boomers » et une participante ajoute que c'est aussi vrai pour celle des « personnes âgées ».

atelier 9

quel rôle les acteurs communautaires peuvent-ils jouer face aux familles?

Personnes-ressources: M. Jacques Caillouette,
département de service social,
Université de Sherbrooke

M^{me} Chantal Grandchamp,
Centre d'éducation populaire René-Goupil

Animateur: M. Laurent Roy,
ministère de la Famille et de l'Enfance

EXPOSÉ DE JACQUES CAILLOUETTE

Les acteurs communautaires ont pour rôle d'accompagner les familles, d'être à leurs côtés et non de se situer en face d'elles. Les organismes communautaires doivent fournir des services concrets, mais aussi amener les familles à dégager des revendications. Il s'agit pour ces organismes de penser les services dans la perspective de la construction d'acteurs du développement social, ce qui implique que les gens soient vus non en tant qu'objets ou bénéficiaires de l'action communautaire, mais en tant que sujets de leur propre évolution. Aujourd'hui, les familles sont trop souvent vues comme un instrument du développement, alors qu'elles devraient être des sujets au centre de l'action qui mène au développement économique et social. Les organismes devraient donc contribuer à créer un discours qui fera en sorte que ces familles aient une voix sur la place publique.

Les organismes communautaires ont besoin de lieux pour que les parents puissent se rencontrer et nouer des liens qui renforcent la communauté et la solidarité. Les apprentissages qui se font dans le mouvement communautaire sont par la suite transférables dans d'autres sphères. Par ailleurs, l'action communautaire ne devrait pas se limiter aux familles les plus démunies. Pour créer une solidarité entre riches et pauvres, il convient de créer des liens entre ces milieux, tout comme a su le faire le mouvement des femmes en cherchant à inclure toutes les femmes.

L'éclatement de la famille contribue aussi à l'éclatement des liens sociaux. Cette situation crée l'exclusion : c'est comme s'il y avait des personnes de trop dans la société. Face à l'exclusion, les familles ont un travail d'affiliation et d'éducation à accomplir auprès des enfants. Mais la création de liens de reconnaissance demande du temps. Les familles doivent aussi faire en sorte que les enfants développent une affiliation avec l'ensemble de la société, ce qui implique diverses activités qui ont pour but de favoriser la création de liens sociaux. Le travail, enfin, devient une question déterminante pour favoriser l'inclusion. Le mouvement communautaire a la possibilité d'appuyer les familles à toutes les étapes de ce processus d'intégration sociale qu'elles doivent réaliser avec leurs enfants.

Le monde communautaire est pluriel. En cette période de pénurie de ressources, des tensions peuvent apparaître entre les organismes communautaires. Ces tensions ne devraient pas être occultées, mais plutôt être admises et comprises. Au-delà des problèmes qui peuvent diviser, le défi du monde communautaire reste de développer une façon de négocier une vision commune de la situation des familles, plutôt qu'un simple rapport de forces. Une articulation doit se faire entre les familles pour permettre la création d'un véritable espace communautaire, un mouvement social qui deviendra un outil pour toutes les familles. L'État, quant à lui, a le devoir d'appuyer activement le milieu communautaire. La société – l'ensemble des citoyens – est responsable de toutes ses familles. Il est nécessaire d'inscrire la famille au centre des préoccupations sociales et susciter l'autonomisation (« empowerment ») individuelle ainsi que celle des familles.

EXPOSÉ DE CHANTAL GRANDCHAMP

Pour le Centre éducatif communautaire René-Goupil (CECRG) de Ville Saint-Michel, la question des familles défavorisées se pose de façon cruciale. Cet organisme travaille en effet dans un quartier fortement défavorisé, qui compte une majorité de familles nombreuses, monoparentales pour 35 % à 45 % d'entre elles. Beaucoup de travailleurs y occupent des emplois précaires ou vivent de l'assurance-emploi. La population est multiethnique et le plus souvent sous-scolarisée.

La mission du CECRG est de favoriser la prise en charge individuelle et collective. À partir de leurs situations concrètes, il s'agit d'orienter les gens, de les accompagner et de leur fournir des outils pour améliorer leurs conditions de vie. L'accueil est personnalisé et les apprentissages adaptés aux besoins. En partant du constat qu'un des problèmes majeurs est celui de l'isolement, le centre cherche à mettre en contact ceux

qui vivent les mêmes situations et à faire en sorte qu'avec l'appui des intervenants, ils développent des liens entre eux et fassent l'apprentissage de prises de décisions démocratiques.

L'action bénévole est le premier outil offert à ces personnes qui, avec l'aide d'un travailleur social, apprennent à fonctionner ensemble. Avec le temps, elles découvrent qu'elles ont des compétences et que ces compétences sont reconnues par les autres, ce qui leur permet de se percevoir en tant qu'actrices et d'utiliser concrètement leurs nouvelles capacités d'intervention et d'organisation. Le CECRG négocie également des ententes avec la commission scolaire et tisse des liens avec d'autres organismes communautaires afin de donner un sens plus politique à son action.

De son côté, le Centre local d'emploi (CLE) de Ville Saint-Michel met de l'avant un parcours d'insertion sociale menant à l'emploi. Les délais sont malheureusement courts et les attentes trop vastes. La démarche qui est proposée reste centrée sur l'individu, non sur la communauté et sur le développement de la solidarité. Les personnes visées sont souvent craintives face à leur agent d'aide sociale. Elles se cachent, ne répondent plus au téléphone ou parfois entreprennent des actions à court terme qui ne produisent aucun résultat. Ces personnes sont d'ailleurs démunies à plusieurs égards: elles se sentent impuissantes face aux écoles qui exigent une implication des parents, car cette demande les ramène à leurs propres échecs scolaires. Les familles défavorisées dont les membres n'ont pas d'emploi, utilisent en outre très peu les garderies et les organismes où elles pourraient avoir des échanges avec d'autres parents. Il faudrait donc que les Centres de la petite enfance et les organismes communautaires établissent des partenariats.

Comment peut-on aider les familles défavorisées à améliorer leur situation, alors que le temps et les ressources manquent? Les organismes doivent désormais faire de la gestion par résultat, ce qui génère un surplus de travail administratif et éloigne les intervenants du terrain. C'est alors la démarche éducative qui «en prend pour son rhume». Enfin, il conviendrait que le monde communautaire cesse d'être perpétuellement en réaction contre le gouvernement, qu'il crée des partenariats plus étroits dans le but de définir collectivement les problèmes et de concevoir des solutions originales, collectives et à long terme, plutôt que d'agir au niveau des individus.

DISCUSSION

Une représentante d'un groupe communautaire en région affirme, d'entrée de jeu, qu'il ne faudrait pas non plus oublier l'exigence de favoriser les contacts sociaux entre les générations et entre les cultures différentes. Au Québec, l'acquisition d'une expérience de parent est plus difficile que dans les pays où les générations se côtoient. Sur le plan régional, des comités familles ont été mis sur pied dans les municipalités pour mieux répondre à un tel besoin. Mais le financement manque pour aller plus loin : pour être efficaces, les bonnes volontés et le temps ne sont pas suffisants, il faut aussi de l'argent. Jacques Caillouette est aussi d'avis qu'il y a 40 ans les réseaux familiaux étaient plus larges : sans réellement s'en apercevoir, chacun pouvait développer des compétences parentales. Aujourd'hui, la situation est différente, ce qui rend d'autant plus nécessaire le développement d'un réseau communautaire qui favorise les apprentissages et leur validation. Le temps et les ressources sont effectivement nécessaires pour que se développe une conscience active.

Une chercheure universitaire affirme que le modèle proposé par Jacques Caillouette existe : les mouvements communautaires, et notamment les fédérations, ont déjà contribué à faire émerger certains enjeux politiques. Le problème du monde communautaire est surtout le manque de ressources, comme le souligne d'ailleurs un rapport du Conseil de la famille et de l'enfance. Par ailleurs, il ne faudrait pas seulement créer des réseaux, il faudrait aussi reconnaître et consolider ceux qui existent déjà. Jacques Caillouette poursuit en disant que le mouvement communautaire connaît une crise, alors que les logiques marchandes et bureaucratiques tendent à s'imposer. Chantal Grandchamp ajoute qu'en effet, il ne faut pas oublier la longue histoire du mouvement communautaire, mais que ce dernier est confronté au problème de la succession des « modes » : un jour, c'est la famille qui est privilégiée, un autre l'emploi, etc. Les modes déterminent l'action alors que ce sont les façons d'intervenir qui devraient être au premier plan. Quant aux réseaux familiaux, il faut bien entendu reconnaître ceux qui existent, mais dans beaucoup de milieux, par exemple chez certains immigrants ou dans des familles qui connaissent des conflits, il n'y a pas de réseau de base. Il faut se consacrer en premier lieu au problème de l'isolement.

Le mouvement communautaire doit effectivement se distinguer par son approche plutôt que par son champ d'intervention, soutient la représentante d'un organisme communautaire régional. Il y a 19 ans, des femmes de sa région se sont regroupées pour briser leur isolement. Elles ont développé un réseau de parents et de grands-parents, mais elles sont désormais sur-sollicitées. Par exemple, les CLSC qui n'ont plus de ressources pour

aider les couples réfèrent ces derniers à l'organisme qui se retrouve ainsi à leur remorque. D'autre part, les organismes familiaux sont actuellement inquiets face au rôle de soutien aux parents que le ministère de la Famille et de l'Enfance veut faire jouer aux Centres de la petite enfance (CPE). Selon elle, les CPE devraient se consacrer aux enfants et laisser le soutien aux parents aux organismes qui ont développé une expertise dans ce domaine.

Comment peut-on parler d'affiliation au niveau des familles, avec la multiplication des organismes (CPE, CLE, ONG) qui interviennent dans le milieu?, demande un membre de la fonction publique. L'affiliation se ferait avec quel réseau? Jacques Caillouette répond qu'au-delà des discours généreux, la réalité revient en effet à grands pas. La famille fait face à un monde morcelé d'organismes. Or, l'affiliation ne peut se faire sur commande. Il faut créer un terrain propice et cela exige du temps et de l'espace. Par ailleurs, lorsqu'on aborde le dossier travail-famille, on se rend compte que l'employeur prend des décisions, par exemple en matière d'horaires de travail, qui ont un impact sur la famille. A-t-il intérêt à ce qui est le mieux pour la famille de ses employés? On peut en douter. Il reste que les entreprises pourraient dégager du temps pour leurs employés et apporter d'autres formes d'aide aux familles, comme livrer des repas et fournir de l'aide domestique, avec une approche non bureaucratique.

Pour Chantal Grandchamp, il faudrait aussi que les acteurs communautaires s'interrogent. «Quand nous travaillons avec des gens, il faut que notre action ait du sens avant tout pour ces personnes». Il faut qu'ils se demandent en quoi leur action est utile et comment l'améliorer. Il s'agit d'un engagement qui exige de la volonté, de l'ouverture, de l'écoute, les bonnes attitudes et beaucoup de patience. Quand la concertation intersectorielle a débuté, de nombreuses difficultés sont apparues, mais, pourtant, la concertation se poursuit et devrait permettre de développer de nouvelles approches.

Le représentant d'un organisme communautaire religieux en région évoque son expérience avec les jardins communautaires. «Le jardin est un lieu communautaire réel: parents, grands-parents et enfants sont à la même hauteur, il n'y a plus de classe sociale apparente». C'est un lieu qui mérite d'être animé et stimulé. Chantal Grandchamp confirme que les lieux d'intervention peuvent en effet être très diversifiés, car ils sont en fait des prétextes pour une action au niveau des besoins. Le mieux est de trouver des lieux où les gens travaillent ensemble, découvrent ensemble et s'entraident. Ils peuvent ensuite utiliser ailleurs les compétences qu'ils ont acquises, même si quand les gens vont au jardin, ce n'est pas d'abord pour construire des réseaux, mais pour faire une activité. Jacques Caillouette ajoute que les gens ont également des besoins économiques et que la

finalité du jardin est aussi une production qui répond à des besoins. La richesse supplémentaire qui en découle est la construction du lien communautaire, l'élimination des clivages socioéconomiques ou intergénérationnels. De telles activités conviviales permettent de faire des apprentissages dans un cadre non institutionnel.

La naissance d'un organisme vient d'un besoin, d'une nécessité non comblée poursuit un membre d'un organisme communautaire. Les ressources mises en place sont aussi un baromètre de la situation des gens qui se sentent exclus. Comment préserver l'indépendance d'un organisme communautaire face à un pouvoir centralisateur qui est en même temps le pourvoyeur ? «Les acteurs communautaires ne doivent pas devenir des comédiens à la solde de ce pouvoir». Ils sont pris dans les mâchoires d'un étau : susciter des changements sociaux et demander de l'argent à ceux que l'on veut voir changer. La latitude dont disposent les organismes communautaires est mince, car ils sont tributaires du système. D'après Jacques Caillouette, le monde communautaire fait face à une alternative. Il peut être appuyé financièrement pour devenir le lieu de gestion de l'exclusion, ou être un lieu de lutte à l'exclusion. Dans le premier cas, il devient un instrument de l'État et non plus un sujet. Trop souvent, le mouvement communautaire exprime moins la volonté des familles que la volonté des fonctionnaires d'éviter le désastre. Mais, il existe aussi des forces inverses. Le mouvement social peut, s'il est fort, s'assurer que le gouvernement donne aux acteurs communautaires les moyens d'être ce qu'ils sont. Comment peuvent-ils conserver leur indépendance ? En conscientisant la population pour obtenir son appui.

Chantal Grandchamp estime, quant à elle, que le mouvement communautaire ne peut pas être totalement indépendant. «Il faut clarifier notre discours sur l'autonomie». Quand on parle d'autonomie, il ne faut pas oublier que l'on parle de la mise en oeuvre d'une approche, de la mise en place d'une structure que le gouvernement doit financer. Les organismes communautaires ont aussi des comptes à rendre. Il faut maintenir un lien avec le gouvernement pour qu'il poursuive son engagement. L'autofinancement, est un leurre qui ne correspond à aucune réalité objective. L'action communautaire doit être vue comme un investissement ; quant aux organismes communautaires, ils ne doivent pas prendre en charge ce que le gouvernement se refuse désormais de faire.

Une représentante d'un organisme familial est d'avis que les organismes tels que le sien sont insuffisamment financés. «On a l'impression que maintenant tout va aux Centres de la petite enfance». Par ailleurs, il devient de plus en plus difficile d'agir collectivement, alors que l'État pousse à agir au niveau des individus. Jacques Caillouette ajoute que

l'individualisme a aussi des aspects positifs: «on n'est plus dans des logiques de clan. Créer un acteur, c'est aussi mettre l'accent sur le je, mais un je relié aux autres». L'individu ne peut être pensé dans une stricte indépendance, il est toujours en relation avec d'autres et il doit prendre conscience de son appartenance et la construire, sinon il va devenir très vulnérable. L'État tend certes à la promotion de l'individualisme, tout comme l'économie de marché avec sa logique de profit qui nous invite à entrer en relation avec les autres uniquement dans la perspective des affaires. Les amis n'existent plus. Cette attitude qui consiste à définir l'individu indépendamment des autres coupe le lien communautaire.

Une femme oeuvrant dans un Centre de la petite enfance revient sur l'affirmation qui veut que la petite enfance mobiliserait les moyens disponibles aux dépens des autres secteurs de l'action communautaire. Le contexte en est un de rareté des ressources. Tous les organismes sont dans une situation de survie. «Les garderies sont perçues comme le bébé gâté du système», mais c'est un mythe qu'il faudrait détruire. Les CPE ont effectivement fini par être reconnus, mais c'est le fruit d'une bataille qui a été menée par l'ensemble des organismes familiaux pour la reconnaissance des besoins des familles. Actuellement, il est urgent de développer les CPE: il faudrait 125 % de places supplémentaires pour répondre adéquatement aux besoins. Ces besoins ne sont pas nouveaux, car ces enfants qui n'ont pas de place en garderie étaient déjà gardés «dans la clandestinité». Les femmes n'entrent pas sur le marché du travail parce qu'on a développé des CPE. Dans cette confusion, le gouvernement a donné l'impression que l'investissement était énorme, mais les CPE répondent à beaucoup de besoins: «les éducatrices en ont déjà plein les bras avec les enfants, elles ne veulent certainement pas devenir les expertes du soutien parental». Dans un CPE, il y a 60 ou 80 familles qui viennent tous les jours. C'est un bon endroit pour que les organismes communautaires passent l'information sur les services qu'ils offrent. Il est temps de créer des liens et de travailler ensemble.

Une représentante d'un CPE et d'un organisme communautaire interculturel répond qu'il existe déjà des expériences qui associent des garderies à des organismes familiaux. Le Centre communautaire est né des besoins des parents du CPE. Le CPE existait déjà il y a 23 ans, le Centre communautaire a 19 ans et ils ont développé une tradition de collaboration de sorte que, quand des activités sont organisées avec les parents, on a recours au Centre qui va chercher les ressources nécessaires. Par ailleurs, il faut préciser que les communautés culturelles doivent passer par les deux étapes de l'adaptation et de l'intégration, et que les familles sont les premières fragilisées dans ce processus. À ce propos, on ne peut plus

parler de familles immigrantes: on doit considérer qu'il y a les nouveaux arrivants et ceux qui sont là depuis longtemps et qui sont là pour rester. Le Centre travaille dans les deux volets de la relation parents-enfants et des loisirs. «Pour nous le plaisir est important, parce que les gens qui viennent nous voir sont parfois malheureux, ils ont des problèmes.» Enfin, quand on vient d'ailleurs, on veut pouvoir bénéficier d'une politique de citoyenneté qui nous permette de nous impliquer avec nos cultures et avec nos pratiques éducatives. Le nombre de ces familles va augmenter et elles vont colorer le paysage: il va falloir en tenir compte.

Par rapport aux CPE, une intervenante communautaire poursuit en formulant une réserve: en voulant favoriser l'employabilité des jeunes mères, en particulier des jeunes mères monoparentales, on ne laisse plus ces femmes élever leurs enfants comme elles le souhaitent. On ne leur laisse pas d'autre choix que celui de retourner sur le marché du travail. Par ailleurs, les activités des groupes communautaires de la petite enfance ne bénéficient plus de la présence des membres: à cause des longues listes d'attente des CPE, on ne peut plus y inscrire les enfants à temps partiel comme auparavant. Comme les femmes n'ont plus le choix, celles qui inscrivent leurs enfants sont celles qui ont besoin de les faire garder à plein temps. Les autres ne sont plus là, alors que ce sont elles qui auparavant participaient aux activités.

Chantal Grandchamp conclut en indiquant que son organisme s'occupe de 700 familles avec 7 000 \$ de subvention récurrente par année. Cette situation est à peu près le lot des 400 organismes de la famille au Québec. Il est vrai par ailleurs que les organismes doivent collaborer entre eux, mais il est aussi nécessaire que les particularités de chacun soient reconnues. «J'espère que nous sommes enregistrés et que nous serons entendus» afin que les organismes qui s'occupent des familles participent pleinement aux transformations qui se produisent actuellement au Québec. «Il y a des choses qui se passent sur le terrain, pourquoi ne pas les appuyer et s'en inspirer pour faire des changements en haut».

Selon Jacques Caillouette, l'enjeu de la collaboration entre les CPE et les organismes communautaires familiaux est fondamental. Les interactions qui doivent être construites sont indispensables. Il faut être ensemble, afin de «s'arranger pour déranger».

atelier 10

dynamiques locales : quels sont leurs rôles aujourd'hui ?

Personnes-ressources: M. Pierre J. Hamel,
INRS-Urbanisation

M. Pierre Gingras,
maire de Blainville

Animateur: M. Daniel Savaria,
ministère de la Famille et de l'Enfance

EXPOSÉ DE PIERRE J. HAMEL

Quand on s'intéresse à la gestion locale au Québec, on touche rarement les questions familiales puisque les municipalités québécoises n'ont que peu de responsabilités dans ce domaine. Ailleurs, dans le monde industrialisé, les écoles maternelles et primaires, la santé et les services sociaux de première ligne sont souvent de juridiction locale. Ici, même si ces secteurs sont gérés de façon déconcentrée, par l'intermédiaire des CLSC et des commissions scolaires, ils restent de juridiction nationale. Dans l'éducation, le pouvoir décisionnel se situe au Ministère, les ajustements sur le plan local étant effectués par les conseils d'établissements. Les commissions scolaires n'ont plus qu'un pouvoir très restreint, surtout depuis les fusions. La situation est telle que la commission Bédard proposait le printemps dernier une absorption de ces dernières par les gouvernements locaux, les municipalités ou les MRC.

Le gouvernement local a donc une juridiction relativement limitée quand on compare sa situation à celle de la France où les municipalités s'occupent des écoles maternelles, des cantines scolaires, du transport en commun et de certaines affaires sociales. Dans un film de Bertrand Tavernier, *Ça commence aujourd'hui*, on voit ainsi le directeur d'école qui fait constamment la navette entre l'école et le bureau du maire parce que certains enfants n'ont pas payé la cantine scolaire. Les Français sont probablement en avance dans le domaine de la carte à puce municipale, qui intègre des informations sur les ressources familiales, ce qui permet par exemple l'application de tarifs différents pour chaque enfant à la cantine, et de réductions sur les coûts des transports en commun. Ceci dit, ce n'est pas parce qu'elles ont des responsabilités que les municipalités font toujours

beaucoup. C'est un peu la même chose ici: le potentiel légal est restreint, mais «sur la patinoire certaines municipalités occupent toute la glace, et même débordent un peu», alors que d'autres se cantonnent dans un recoin étroit.

Ceci dit, au Québec, les responsabilités locales par rapport à la famille sont donc extraordinairement restreintes. La municipalité du Québec est «faible» dans la mesure où elle doit se procurer l'essentiel de ses ressources, alors que dans les autres pays industrialisés une large part des recettes proviennent des dotations et des transferts des autres paliers de gouvernement. En contrepartie, on note ici une quasi-absence de mandats normés: dans les pays où les municipalités s'occupent des écoles par exemple, elles doivent appliquer un cahier de charges imposant.

Le ministre Chevrette a mené une consultation sur une éventuelle politique de décentralisation avant le dernier référendum et il déclarait que si le Québec devenait souverain, ce serait le pays industrialisé le plus centralisé – ce qui est très juste. Les municipalités ne comptent que pour 10 % à 15 % des dépenses publiques, alors que dans plusieurs pays industrialisés, les gouvernements locaux assument de 30 % à 50 % de ces dépenses. Or, au moment de la Confédération, le palier de gouvernement le plus important, et de loin, était le palier local et, à ce niveau, c'était l'impôt scolaire qui était le plus lourd. On constate donc qu'un renversement s'est opéré durant une période courte, de moins d'une centaine d'années, durant laquelle le gouvernement fédéral est devenu l'instance la plus lourde, suivi du palier provincial depuis une trentaine d'années. Pour l'essentiel, cette évolution s'est faite au détriment du palier local et surtout des commissions scolaires. Quelle marge de manoeuvre reste-t-il aux gouvernements locaux par rapport aux familles? Pas grand chose, si l'on compare la situation à d'autres pays.

EXPOSÉ DE PIERRE GINGRAS

De toutes les villes canadiennes de plus de 25 000 habitants, Blainville est celle qui, entre 1991 et 1996, a connu la plus forte croissance démographique. En 1960, elle comptait 3 200 résidents, 9 923 en 1970, 14 000 en 1980, 21 000 en 1990 et enfin 34 000 personnes en 2000. Chaque année, la municipalité accueille plus de 500 nouvelles familles. Or, on sait que les familles ne quittent pas un milieu pour les mêmes raisons que celles pour lesquelles elles adoptent un nouveau milieu. La qualité de vie est un élément primordial de leur choix.

Si le rôle de la famille demeure sensiblement le même dans le temps, les défis auxquels les municipalités doivent faire face ont beaucoup changé. Que l'on parle de famille traditionnelle, monoparentale, recomposée, éclatée ou autre, elles doivent prendre en compte la nature de la relation familiale, le temps qui lui est consacré, la qualité des liens familiaux et des liens avec la communauté. Dans un contexte où priment la compétitivité et la recherche de résultats à court terme, la famille est durement mise à l'épreuve. Avec elle, c'est le tissu social d'une communauté qui est ébranlé et qui menace de s'écrouler. Sans une volonté ferme des décideurs politiques d'appuyer et de favoriser la famille, aucune société organisée ne saurait survivre longtemps.

À Blainville, le développement domiciliaire se maintient depuis plus de 30 ans et il s'est accentué au cours des dix dernières années. Qu'est-ce qui a motivé le choix des familles qui ont décidé de s'y installer? C'est l'action en faveur des familles. En 1997, Blainville a placé la famille au cœur de ses priorités et a adopté une politique familiale et un plan d'action en sa faveur. Plusieurs secteurs sont concernés par cette politique, par exemple, l'aménagement du territoire. Deux ans avant que le gouvernement du Québec adopte une loi permettant aux municipalités d'intervenir dans le domaine des maisons intergénérationnelles, Blainville avait été la première à adopter un règlement dans ce sens. Son geste a été imité par une trentaine d'autres municipalités.

Blainville est allé plus loin: la municipalité a adapté le travail à la vie de famille. En l'an 2000, plus d'un million de travailleurs québécois seront des travailleurs autonomes. Blainville n'a pas attendu une loi pour favoriser l'intégration harmonieuse des travailleurs autonomes dans la communauté. La réglementation a favorisé l'implantation du travail autonome dans les résidences. Aucune autre municipalité n'est jusqu'à aujourd'hui intervenue dans ce champ d'activité. C'est une responsabilité du gouvernement provincial, mais la municipalité a aussi son mot à dire pour soutenir le travailleur autonome dans sa communauté. Les loisirs, la culture et la vie communautaire à Blainville sont gérés avec un constant questionnement sur l'impact des décisions sur les familles. Les 64 associations qui existent dans la municipalité adhèrent à ce principe. Par exemple, l'Association de soccer, un sport montant, a établi avec l'aide de la municipalité un programme d'initiation parents-enfants, qui répondait à la fois au besoin d'entraîneurs et au désir de la municipalité de favoriser les liens intergénérationnels.

Depuis plus de 10 ans, sous l'impulsion du Carrefour *Action municipale et familles*, des municipalités qui représentent plus de 75 % de la population du Québec, tentent d'agir sur des questions familiales. Comment la

municipalité peut-elle contribuer au sentiment d'appartenance et à la solidarité entre les familles? Sur le plan du partenariat, comment la ville agit-elle en tant que catalyseur sur les familles? Dans le quotidien, comment soutient-elle leur mieux-être? La direction est prise, les municipalités n'ont pas attendu les politiques gouvernementales. Mais, pour aller plus loin, encore faudrait-il que l'on donne aux municipalités les moyens d'exercer leur rôle dans le domaine de la famille.

DISCUSSION

Un membre de la fonction publique québécoise demande des précisions sur les règlements qui régissent les logements intergénérationnels mis en place à Blainville. Pierre Gingras indique que la plupart des municipalités craignent, en partant, de laisser les entrepreneurs construire des immeubles en contournant les règlements en place. Blainville a donc fait une recherche sur la jurisprudence au Canada et aux États-Unis. Ces règlements visent à la fois à protéger l'environnement et à répondre aux besoins de familles. Deux ans après le règlement de Blainville, la loi du Québec définissait le droit des municipalités d'intervenir pour déterminer le lien de parenté des occupants d'un logement («bachelor»). Or, les municipalités refusent d'exercer ce pouvoir qui serait contraire à un jugement de la Cour suprême. On a alors déterminé comment vivaient les familles en 1940: la maison comportait plusieurs logements, mais une seule porte d'entrée fermée à clef. N'importe qui pouvait y habiter; cependant, tous avaient accès à l'habitation principale, ce qui implique que les résidents devaient avoir des liens étroits. La municipalité est donc intervenue sur cette base.

Interrogé sur la popularité de ces résidences, Pierre Gingras indique qu'à la demande des citoyens, 34 de ces logements se sont implantés en deux ans. Il souligne que Blainville a entamé une seconde réflexion à cet égard. Au départ, ces résidences pouvaient s'établir sur l'ensemble du territoire: toute résidence pouvait être transformée. Mais pour les personnes âgées, aller vivre avec leurs enfants pouvait poser problème, car ils se retrouvaient isolés durant toute la journée. La municipalité voudrait donc développer au cours de l'année prochaine des quartiers de maisons intergénérationnelles, de façon à permettre aux aînés de pouvoir échanger entre eux et de bénéficier de services. En réponse à une question, il précise enfin que toutes les maisons unifamiliales, c'est-à-dire un potentiel de 10 000 unités d'évaluation, soit les deux tiers de l'ensemble du parc, peuvent être transformées en résidences intergénérationnelles.

La représentante d'un organisme de services sociaux demande à Pierre J. Hamel quelles seraient les implications fiscales de l'implantation au Québec d'un modèle comme celui qui existe en France. Selon lui, si le

niveau de services reste le même, le fardeau global ne devrait pas changer si c'est un palier de gouvernement différent qui rend les services. Là où le gouvernement local intervient beaucoup, par exemple dans le domaine de la petite enfance, une portion importante des revenus des municipalités provient des transferts des gouvernements nationaux. Au Québec, il est possible que le gouvernement transfère à la fois des mandats et une enveloppe, mais il semblerait plutôt qu'il prendra le virage inverse. Si, malgré tout, le gouvernement allait vers un transfert, on peut faire le pari que beaucoup de municipalités seraient plutôt réticentes et ce, pour deux raisons : elles ont l'habitude d'être autonomes pour leurs revenus et leurs décisions dans leurs champs de compétence, et si elles voient ce qui se passe ailleurs en Amérique du Nord, elles craindront un transfert de responsabilités sans transfert de ressources correspondantes. C'est généralement progressif : au début, on reçoit des ressources équivalentes ou légèrement supérieures à ce que ça coûte, puis, quand les temps sont durs, on impose aux municipalités de «faire leur part».

Dans certains pays les choses se passent très différemment. En Suède, il n'y a pratiquement pas d'impôts locaux. Les municipalités sont extraordinairement présentes dans les services aux familles. Il n'y a pas non plus d'impôt foncier et l'essentiel de leurs ressources vient du gouvernement central. Pourtant les municipalités sont relativement autonomes, à l'intérieur de programmes passablement normés.

Quels problèmes se présentent concrètement au chapitre des transferts aux municipalités?, demande le représentant d'un organisme consultatif à caractère social. Pierre J. Hamel précise qu'en France, les transferts ont été modulés pour tenir compte des fardeaux supplémentaires portés par les municipalités dont la population est pauvre. Au moment d'identifier les critères d'attribution des ressources, le gouvernement avait d'abord envisagé de considérer la proportion de logements sociaux de chaque municipalité. Mais, il s'est retrouvé confronté au problème des municipalités pauvres qui avaient une proportion moindre de logements sociaux que certaines municipalités plus riches. Le gouvernement français a fini par créer des aides spécifiques pour différents types de municipalités. Comment sont-elles gérées? Les gouvernements centraux, là-bas comme ici, veulent que soient respectés certains principes ce qui crée parfois des tensions. Par exemple, certains paiements de transferts visent à couvrir les coûts des manuels scolaires, mais il arrive que des municipalités demandent aux écoles de couper sur ces manuels ou demandent une petite contribution aux parents, ce qui provoque une réaction du gouvernement.

Un membre d'un organisme du domaine de l'éducation demande comment une perspective telle que celle qui a été exposée par Pierre Gingras s'adapterait à la situation de Montréal où l'on note une grande disparité économique. Celui-ci répond que la pauvreté existe aussi à Blainville, tout comme ailleurs dans les Laurentides. Pour que les municipalités soient actives dans le secteur familial, il faudrait scinder les grandes villes et permettre aux municipalités de se rapprocher de leurs citoyens. Le rôle des organismes locaux est aussi fondamental pour permettre un rapprochement. Un sondage fait récemment à Blainville révèle qu'en 2000, 21 % des familles n'avaient pas d'enfant, alors qu'en 1995 c'était 41 %. Blainville va à l'inverse de la tendance québécoise. Des 79 % de familles qui ont des enfants, plusieurs en ont plus de trois. Les gens qui viennent s'y établir n'ont pas tous des enfants, mais beaucoup décident de s'y installer pour élever une famille. La municipalité, quant à elle, a tenu à créer un milieu qui permette à la famille de s'épanouir.

Pierre J. Hamel réplique que pour lui, le milieu urbain dense du coeur de Montréal est le milieu idéal pour la famille, y compris pour des résidences intergénérationnelles qui pourraient s'établir dans des triplex. Pour des enfants du secondaire, que se passe-t-il lorsque la famille vit en banlieue? Il y a peu de services de transport en commun et les parents doivent faire le taxi, alors qu'en ville les jeunes peuvent être autonomes. Pourquoi les familles avec des enfants choisissent-elles la banlieue? Probablement surtout pour l'espace et le coût du logement. Pierre Gingras répond en présentant les données du sondage évoqué plus tôt, un questionnaire d'une soixantaine de questions auquel près de 30 % des Blainvillois ont répondu. Les raisons invoquées pour vivre à Blainville sont dans 33 % des cas le confort (tranquillité, espaces verts, qualité de vie), dans 27 % des cas des raisons pratiques (proximité du travail, situation géographique) et pour seulement 18 % des répondants, les raisons sont financières (coût du logement et des taxes). Les autres indiquent des raisons sociales. Ce sont avant tout le confort et des facteurs pratiques qui déterminent le lieu de résidence des familles.

En réponse à un commentaire sur le principe d'équité entre les municipalités en France, Pierre J. Hamel précise qu'on y compte proportionnellement beaucoup plus de municipalités qu'au Québec. Certaines d'entre elles mettent en commun des ressources et des services. Le point essentiel est que le nombre de municipalités ne devrait pas être invoqué pour justifier l'absence de décentralisation, car la France démontre le contraire.

La représentante d'un organisme de femmes demande à Pierre Gingras plus de détails sur l'implantation du travail autonome dans les résidences. À Blainville, la municipalité a facilité l'émission de permis pour la

transformation des résidences tout en protégeant le milieu environnant. Il ne s'agit pas de permettre l'implantation de commerces. Le travail autonome a été défini en précisant ce qu'il n'est pas, car avec les changements rapides, on peut difficilement prévoir comment cette forme de travail va se développer. Depuis que les règles sont claires, il y a moins de « délinquants » qui font du commerce à partir de leur domicile.

Pour le représentant d'un organisme familial, il faudrait aller plus loin que les maisons intergénérationnelles. Certaines personnes âgées, très isolées, préféreraient en effet vivre dans de grandes maisons regroupant plusieurs familles, ce qui leur permettrait d'avoir des enfants autour d'elles. Une participante ajoute que les Maisons de la famille pourraient élargir leur champ d'action pour aller dans ce sens. Selon Pierre J. Hamel, le défi serait alors de créer un tissu social plus serré. On pense aux petites municipalités, mais il y a aussi des quartiers urbains où existent des contacts serrés avec les personnes âgées: il estime qu'« il y a moyen de développer de petits cocons à l'intérieur des centres ». La structure y semble meilleure qu'en banlieue, grâce au bassin de population et aux maisons rapprochées. À Vancouver existe la formule du « co-leasing », des immeubles de location à 12 logements avec des pièces et des équipements communs. Cette formule risque toutefois de rester marginale et l'utilisation de triplex dans les centres-villes semble plus réaliste.

Pierre Gingras évalue plutôt que « pour un bon rapport qualité-prix », la population d'une ville ne devrait pas dépasser 50 000 habitants. À Blainville, par exemple, il y a des espaces verts au centre-ville et les chevaux peuvent y circuler.

En réponse à une question sur la multiplication des organismes de développement locaux et régionaux, Pierre J. Hamel estime qu'elle vient d'une « dérive américaine » fondée sur une volonté de « ligoter les élus et de limiter les impôts ». Aux États-Unis, on retrouve des organismes ad hoc, unifonctionnels, extrêmement spécialisés et dont les opérations sont encadrées par des procédures standardisées. Cette tendance cloisonne et cantonne les fonctions municipales. La création de tels organismes au Québec se fait à l'encontre des gouvernements locaux. Le renforcement des municipalités n'empêche pourtant pas des tables de concertation, alors que la décentralisation du type CLD (Centre local de développement) mine le pouvoir démocratique des municipalités. Pierre Gingras ajoute que ce sont les mêmes personnes qui participent à toutes les instances locales. Le gouvernement crée des organismes spécialisés qui ont pour résultat d'affaiblir les municipalités. Leurs membres s'adressent là où il y a des ressources, c'est-à-dire au gouvernement provincial, et ils n'ont pas à faire rapport à leurs mandataires. Pierre J. Hamel affirme de plus qu'il

est possible d'être décentralisateur, tout en restant fier du fait qu'au Québec, on mène certaines politiques de façon centralisée, comme c'est le cas pour l'assurance-maladie, qui «a tout de même un bon rapport qualité-prix», et pour les garderies à cinq dollars.

Le représentant d'un organisme du monde de l'éducation demande aux personnes-ressources leur perception des commissions scolaires et de leur rôle sur le plan fiscal. Pierre J. Hamel remarque qu'il ne connaît pas encore l'objectif réel des fusions des commissions scolaires. Leur résultat est une décentralisation du pouvoir vers certaines instances. Par exemple le comité d'école, devenu le conseil d'établissement, accorde plus de pouvoir aux parents dans certains domaines de la vie scolaire. Mais, dans l'ensemble, il reste que «les commissions scolaires perdent leurs pouvoirs, ce qui implique qu'il faut s'interroger sur la démocratie». Pierre Gingras est d'avis que dans une commission scolaire de 40 000 élèves, «un nom se transforme vite en numéro», même pour l'enseignant. Les municipalités ne sont par ailleurs pas intéressées à intervenir dans le domaine scolaire, pas même pour gérer les bâtiments, car elles craignent d'avoir plus de responsabilités sans obtenir aussi les moyens nécessaires pour y faire face.

Enfin, un représentant d'une institution de la santé affirme que lors du Forum sur le développement social, beaucoup de choses ont été suggérées pour améliorer le sort des familles et des aînés. Il conviendrait alors que le monde municipal s'approprie ces pistes de solutions et qu'elles mobilisent d'autres acteurs pour faire savoir ce dont elles ont besoin pour prendre en charge les problèmes familiaux.

En conclusion, Pierre Gingras souligne que les familles, tout comme les municipalités, connaissent d'importantes mutations. Toutes deux doivent oeuvrer de concert afin de bâtir une communauté. Il ne s'agit pas de façonner la famille, mais plutôt de modeler la communauté en fonction des besoins de la famille. Quant au vieillissement de la population, il n'est peut-être pas aussi sombre qu'on le dépeint généralement et les municipalités disposent toujours de la latitude nécessaire pour y faire face. Pierre J. Hamel ajoute toutefois que l'intervention des municipalités dans les domaines qui concernent la famille demeure délicate. Beaucoup de municipalités connaissent une situation bien différente de celle que décrit Pierre Gingras : dans certaines d'entre elles, la population vieillit, les écoles se vident et il est question de les fermer. Il y a des levées de boucliers, alors que les municipalités s'opposent aux commissions scolaires. Les parents se demandent si une école de 30 enfants à trois niveaux est une bonne chose, dans la mesure où les possibilités de socialisation de leurs enfants se trouvent réduites par une telle situation. Les municipalités finissent alors par s'opposer aux parents qui souhaitent une fusion avec l'école d'une municipalité voisine.

atelier 11

Les régions peuvent-elles soutenir les familles?

Personnes-ressources: M. André Gagné,
professeur, département d'économie et de gestion,
Université du Québec à Rimouski

M. Guy Lemire,
directeur général, CRD, Abitibi-Témiscamingue

Animatrice: M^{me} Louise Mercier,
ministère de la Famille et de l'Enfance

EXPOSÉ D'ANDRÉ GAGNÉ

Agir sur les questions régionales en rapport avec les familles implique une prise en compte des acteurs ainsi que des forces de l'environnement, dans le cadre d'une organisation régionale susceptible d'encadrer les choix et les actions. Elle suppose une approche en réseau et horizontale afin d'harmoniser les choix et les actions, en situant les citoyens au centre des préoccupations et en visant des résultats.

La prise en compte de la dimension régionale incite à favoriser une organisation territoriale qui joue un rôle de passerelle entre les niveaux local et national et qui permet une vision plus globale. Elle favorise la réalisation d'actions plus faciles à programmer et à gérer à une échelle humaine, en mettant en relation les différentes catégories d'acteurs. Elle permet de mieux prendre en compte des relations de proximité entre les intervenants et les agents et elle complète l'organisation sectorielle dont le fonctionnement vertical tend à être segmenté et cloisonné. Ce supplément d'organisation améliore les résultats tout en répondant mieux aux besoins des familles.

L'expérience des 40 dernières années enseigne en effet qu'en dépit de ses avantages, l'approche sectorielle présente certaines lacunes parce qu'elles tendent à créer des ruptures dans l'unité territoriale. L'organisation régionale favorise au contraire une ouverture sur l'extérieur par des découpages territoriaux répondant aux besoins dans les différents champs d'activité: transport, éducation, santé, services sociaux, habitation, développement économique, etc. La rupture de l'unité territoriale et

l'accent sur des activités spécialisées créent des tensions qui sont difficiles à résoudre à l'échelle nationale et qui nécessitent une intégration de l'échelle locale et de l'échelle régionale. Les différentes organisations peuvent alors mieux gérer, non seulement leurs ressources propres, mais aussi les ressources communes qui concernent un ensemble d'organismes sur le territoire. Une mise en commun des capacités et une masse critique sont nécessaires, entre autres pour établir des liens entre la famille, le travail et la société.

Les mesures de soutien à la famille impliquent en outre des choix et des actions réalisées dans un cadre de prises de décision et de gestion associées à des stratégies, à des politiques et à des programmes, en vue de l'amélioration des conditions de vie. Dans ce contexte, les régions peuvent soutenir les familles en respectant les exigences d'une intervention efficace d'un point de vue social, économique, financier et administratif. La première mesure régionale de soutien aux familles serait la correction de la sous-organisation régionale des relations et des actions de tous les acteurs, ce qui implique un « leadership » de responsabilisation, des valeurs de respect et de confiance envers les acteurs et des valeurs de transparence ainsi qu'un souci de mise en commun.

Enfin, d'après les propositions amenées par le nouveau management public, une organisation territoriale devrait assurer le lien entre les niveaux local, régional et national à des fins de coordination. Mais, une analyse du cadre de gestion du gouvernement du Québec, comme d'ailleurs des réformes administratives du gouvernement fédéral, indique que peu de place est accordée à l'organisation territoriale et à l'articulation des niveaux de territoire. Pour améliorer les interventions au niveau familial, il faudrait pourtant se rapprocher des citoyens qui eux évoluent d'abord au niveau local et régional.

EXPOSÉ DE GUY LEMIRE

Une instance régionale est nécessaire, non pour diriger ou contrôler, car l'intervention au niveau local est souvent préférable, mais à des fins de rencontre et de convergence des éléments communs venant des territoires. Le cas de l'Abitibi-Témiscamingue démontre que le niveau régional est propice à une approche horizontale et intégrée: en d'autres termes, il permet d'adopter une approche systémique des questions familiales. Quand on pense à la famille dans un Conseil régional de développement (CRD), c'est par rapport à un ensemble de domaines, entre autres l'emploi, les questions municipales, la pauvreté, la petite enfance, les aidants naturels et les collectivités autochtones. Si la thématique familiale est

considérée comme importante au niveau régional, on finit alors par s'apercevoir qu'elle est étroitement liée à un ensemble de questions sectorielles.

Cinq conditions permettent d'assurer un appui adéquat à la famille au niveau régional. Il convient tout d'abord d'avoir une bonne connaissance du milieu. Il est toujours un peu désolant de s'apercevoir que les «leaders d'opinion», maires, conseillers municipaux, commissaires scolaires et membres de conseils d'administration, connaissent mal le portrait de leur clientèle. Le palier régional doit posséder une information juste sur le milieu où il intervient. C'est précisément pour pallier les lacunes dans ce domaine que l'Abitibi-Témiscamingue s'est dotée d'un Observatoire régional, qui contribue entre autres à la planification stratégique. Second élément, il s'agit de définir une politique régionale, un document qui peut servir de repère à toutes les interventions. Troisièmement, il faut assurer la mobilisation des réseaux existants ou la constitution de nouveaux réseaux qui interviennent dans le domaine familial, comme par exemple le Réseau régional des Maisons de la famille. Quatrièmement, il convient de remplir un rôle de médiation ou d'interface entre les instances locales et nationales : sans se substituer à ces intervenants, il faut veiller à ce qu'un bon arrimage s'effectue entre eux. Enfin, la région est aussi le niveau où il est possible de faire de la sensibilisation et de veiller à ce que la problématique familiale soit exposée et débattue sur toutes les tribunes. Par exemple, les préoccupations régionales doivent ainsi être répercutées dans les fédérations et dans les conseils nationaux au niveau de la province.

En conclusion, si l'on souhaitait établir une analogie par rapport à la notion de famille dans le contexte régional, on pourrait utiliser l'image d'un arbre. Le sol est le terrain ou la région administrative, qui est toujours spécifique sur le plan géographique et humain. Les racines sont les politiques provinciales et fédérales, qui devraient ancrer la problématique familiale dans le milieu. Le tronc est précisément constitué par cette préoccupation familiale. Quant aux branches, ce sont les municipalités, les municipalités régionales de comtés (MRC), les commissions scolaires, les organismes communautaires et les autres partenaires des régions. Les feuilles, enfin, représentent la population. Cette image illustre aussi le fait que la situation des familles – qui constituent la population – est conditionnée par un ensemble de facteurs : le milieu, les politiques à différents niveaux et les actions entreprises par les intervenants.

DISCUSSION

D'après une participante impliquée dans les services de garde en région, pour l'administration provinciale, ces services concernent exclusivement les enfants entre zéro et cinq ans, alors qu'au niveau régional, il serait préférable de les aborder dans le cadre de la cellule familiale et en tenant compte du contexte. Mais un problème se pose : quels moyens peut-on mettre en œuvre pour sensibiliser et pour mobiliser les élus municipaux en région, alors que certaines parties du territoire ont encore un développement rudimentaire sur plusieurs plans tels que les routes, les services sanitaires et l'eau ? Une étude est en cours sur la Côte Nord afin de recenser les réalisations qui pourraient s'inscrire dans le cadre d'une politique familiale. Par la suite, il s'agira de mieux connaître les conseillers municipaux et leur situation familiale – le but étant d'identifier dans chaque municipalité une personne susceptible de porter le dossier familial auprès du conseil municipal. Enfin, le Carrefour *Action municipale et familles* pourra se baser sur ces données afin d'adapter le discours sur la petite enfance à chaque réalité locale.

En réponse à une question d'une représentante d'un organisme de développement régional qui veut connaître le portrait réalisé par l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, Guy Lemire explique que l'organisme en est encore à ses débuts. Deux chercheuses ont été embauchées dont le rôle est d'observer le milieu et de l'interpréter pour le compte des membres du Conseil régional de développement, qui n'ont pas le temps d'aller chercher l'information nécessaire et de l'interpréter en fonction des besoins particuliers. Les portraits qui seront réalisés par l'Observatoire feront donc l'objet de constantes réinterprétations.

Un intervenant régional demande si le CRD d'Abitibi-Témiscamingue participe aussi à la Régie de la santé et des services sociaux. La réponse de Guy Lemire est affirmative : dans certaines régions, le CRD est même le « meneur de jeu » et les deux organismes travaillent de concert. Il arrive que l'un des deux prenne l'initiative, parce qu'il a les ressources ou qu'il est plus crédible dans un type d'opérations. Par exemple, il y a quelques années, alors qu'il s'agissait de faire le portrait du développement social et d'encourager le milieu à s'engager dans la démarche initiée par le Conseil de la santé et du bien-être social, le CRD a pris l'initiative à la demande de la Régie qui était très occupée par des problèmes des organismes communautaires. Cette démarche avait d'ailleurs été bénéfique pour le CRD, qui avait recueilli l'information et développé un intérêt pour le développement social. Le virage d'un organisme à vocation strictement économique à un organisme à vocation sociale et culturelle, s'était fait à cette époque. Aujourd'hui, le CRD et la Régie se partagent les secteurs,

comme par exemple au moment de la table régionale sur la famille qui a été initiée par le CRD. Dans d'autres domaines dont la Régie s'occupe, elle veille à informer et à associer le CRD à des comités. En Abitibi-Témiscamingue, la Régie compte 80 employés et le CRD seulement une dizaine, mais ce dernier joue un rôle politique important du fait de sa participation à de nombreux conseils d'administration. La Régie, quant à elle, est mieux intégrée dans les réseaux institutionnels.

Comment élaborer et appliquer une politique familiale dans le cadre d'une MRC? La représentante d'un organisme communautaire affirme qu'au moins trois MRC du Québec se sont déjà dotées d'une politique familiale. C'est notamment le cas de la MRC de Nicolet-Yamaska. En milieu rural, il est possible d'amorcer la réflexion en amenant chaque municipalité à nommer un responsable des questions familiales. Une fois la politique adoptée, la MRC peut demander aux municipalités d'adopter un plan d'action au niveau local à partir des options présentées sur la base de la politique régionale. Tout ce qui est proche des familles peut être inclus: le transport, les loisirs, etc. À Nicolet, cette étape de réflexion a duré trois ans et le défi consiste désormais à mettre en œuvre le fruit de cette réflexion. Mais il reste que seulement une soixantaine de municipalités du Québec ont adopté une politique familiale. Ne conviendrait-il pas de donner un incitatif pour encourager les municipalités et les MRC à réaliser une telle démarche? En réponse à une participante qui demande qui était porteur du dossier dans Nicolet, l'intervenante précise qu'au moment de l'Année internationale de la famille, en 1994, un comité avait été constitué dans chaque région. Il n'en reste plus beaucoup, mais à Nicolet ce comité a été très dynamique et c'est lui qui a élaboré la politique, avec le concours de nombreux organismes communautaires.

Un représentant d'un ministère demande de quelle façon il serait possible d'inciter les municipalités à élaborer des politiques familiales. Guy Lemire répond qu'il faut d'abord une volonté politique. Le maire et les conseillers doivent être sensibilisés. Par la suite, quand un comité sur la famille est mis en place, il peut alors obtenir un mandat du conseil municipal ou du conseil de la MRC. À partir de là, il est possible d'avancer. C'est donc en premier lieu l'appui de la population qui est essentiel pour motiver les responsables à aller de l'avant avec un projet de politique familiale.

Une intervenante dans le domaine des services de garde fait le constat que les recommandations acheminées aux CRD ne sont pas toujours bien accueillies. Pour beaucoup d'élus, la famille est moins importante que l'économie. Toute ressource investie dans le secteur de la famille devrait donc aussi avoir un impact économique, ce qui permettrait de mobiliser plus facilement les responsables locaux et régionaux. Quelle serait la

bonne façon d'intervenir à ce niveau? La réponse n'a pas encore été trouvée. Il se pourrait toutefois qu'une forme de « réseautage » puisse faire avancer les choses. Guy Lemire confirme cette hypothèse. À moins que les fusions ne modifient considérablement le paysage municipal et le nombre d'élus, les réseaux qui rejoignent les élus constituent une force extraordinaire. En Abitibi-Témiscamingue, une centaine d'élus municipaux s'occupent de « démocratie participative ». Chacun d'entre eux est bien placé pour amener un changement, mais il demeure difficile d'influencer les dynamiques internes d'un Conseil municipal pour pousser l'idée d'une politique familiale. Il faut prendre le temps et avoir une bonne stratégie d'information des élus. Il faut savoir que même s'ils sont influents, ceux qui ne pensent qu'à l'économie sont généralement minoritaires. Les autres ont souvent beaucoup plus d'intérêt pour les questions sociales et familiales.

André Gagné ajoute que les approches de la prise de décision et des interventions devraient changer. Par exemple, pour atteindre des résultats intéressants dans le domaine de la famille, une implication des entreprises serait nécessaire. Tant que les entreprises ne seront pas présentes dans les débats sur la famille, les politiques ne pourront pas marcher. La condition pour qu'elles fonctionnent est que la séparation entre les affaires sociales et les affaires économiques soit éliminée. Il existe des expériences intéressantes, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies, qui mettent à contribution des gens du privé, du public et du communautaire pour soutenir un développement qui tient compte du social et de l'économique. Ça se fait lentement, car un changement de mentalité est nécessaire. Aujourd'hui, ce qui se fait dans les domaines de l'économie, du transport ou de l'école est totalement séparé de ce qui se fait sur le plan de la famille. Pourtant, la famille est aussi concernée par tous ces domaines. Il va donc falloir trouver une façon de fonctionner réellement en réseau et non en « piquets de clôture ».

Une représentante d'un organisme consultatif témoigne de son expérience à la suite de l'Année internationale de la famille, alors que la municipalité de Val d'Or a nommé un porteur de dossier. La démarche n'a pas été aisée, car le conseil municipal était uniquement composé d'hommes, mais l'idée d'une politique familiale a fait son chemin avec le concours du Carrefour *Action municipale et familles*. La politique familiale a été adoptée en 1999 et un plan d'action est actuellement en préparation. Par ailleurs, depuis 1997, le Conseil travaille avec les CRD pour régionaliser le fonctionnement des centres de la petite enfance et des garderies. Les premières réactions étaient pour le moins sceptiques: « Que viennent faire les questions d'enfants dans le CRD? », demandait-on. Il a alors été décidé de former une table sectorielle dans chaque région pour réunir tous les intervenants liés à la petite enfance. Tous les développements effectués dans le domaine

de la petite enfance ont ainsi permis d'ouvrir une petite porte au niveau des CRD. Par la suite, à force d'en parler dans les régions, la porte devrait finir par s'ouvrir un peu plus.

À la suite d'une question, Guy Lemire précise qu'en Abitibi-Témiscamingue, au sein des CRD, les jeunes et les femmes ont effectivement dû faire des efforts pour établir leur crédibilité et leur présence n'a pas encore un impact significatif sur les initiatives économiques. Certes, on voit naître un intérêt pour l'économie sociale, mais le personnel des CRD est aussi présent sur les tables régionales de la famille, des aînés et de l'économie sociale. Le développement régional est le fruit de la conjugaison des forces locales, ce qui fournit un prétexte aux membres du CRD pour être présents à beaucoup d'endroits. Faisant écho aux propos d'André Gagné, il précise que les entrepreneurs, dans leur majorité, ne participent pas aux tables de concertation élargies. Ils aiment surtout se retrouver entre eux dans les chambres de commerce, les corporations de développement industriel, les clubs d'entrepreneurs, etc. Ils acceptent généralement de participer à des comités particuliers, mais demandent à ne pas devoir s'engager sur une base permanente. Les entreprises n'ont de toute évidence pas une conscience sociale très développée, et c'est normal qu'elles soient sectorielles. C'est précisément le rôle d'une table de concertation de corriger cette lacune.

La représentante d'un organisme consultatif d'une région périphérique poursuit en témoignant de l'état critique de l'économie dans sa région, qui «est un peu en déroute». La population est vieillissante, ce qui a pour conséquence que la préoccupation familiale est peu développée. Le CRD ne parvenait pas à mettre sur pied une commission sectorielle, mais il lui sera peut-être possible de maintenir une préoccupation familiale au moment des décisions. C'est le moins qu'il soit possible d'exiger. Par ailleurs, lors d'un colloque sur le développement économique et social qui s'est déroulé dans les Laurentides, l'idée a été évoquée de proposer une certification ISO social ou ISO famille, pour inciter les entreprises – et les MRC – à développer un plan-famille.

Le représentant d'un organisme voué aux relations interculturelles suggère qu'il serait possible de s'inspirer dans le domaine de la famille de ce qui a été fait dans celui des aînés, en créant une table intersectorielle qui rassemble tous les ministères. Les représentants étaient sensibilisés à la nécessité d'implanter la politique au niveau des aînés. Pour s'en assurer, des tables ont été constituées: tous les six mois, les aînés doivent présenter un plan d'action révisé à la table où siègent les sous-ministres qui sont les exécutants du gouvernement – ce que l'on oublie trop souvent. Sur le plan des modalités, beaucoup de choses se font ainsi, sans trop de

bruit, qui mettent à contribution la dimension interministérielle par rapport à des questions transversales. Au Conseil des relations interculturelles, par exemple, on s'aperçoit que d'importants montants sont disponibles pour l'intégration en français dans les régions, avec l'objectif d'inciter 50 000 nouveaux arrivants à s'y établir. Or, les ressources financières disponibles ont été peu utilisées, même si elles auraient pu valoriser la notion de famille en apportant en régions de nouveaux modèles de liens familiaux. Autre exemple: dans la région de Chandler en Gaspésie, des personnes autochtones ont développé un projet, avec le centre d'appel téléphonique de l'aide sociale qu'ils ont déménagé de Québec à Chandler, au moyen d'un projet financé par des autochtones eux-mêmes.

Dans une perspective de développement économique et social, on touche inévitablement à la famille, affirme en conclusion André Gagné. Mais la période actuelle en est une de transition et il ne faut pas aborder les problèmes de demain avec les solutions d'hier. L'utilité des plans stratégiques de développement ou des politiques sur la famille n'a plus à être démontrée, mais encore faut-il en assurer le suivi, car c'est souvent à cette étape que des manques majeurs sont observés. Avant de lancer toute opération, il faudrait peut-être aussi évaluer ce qui a précédé.

Enfin, il ne faut pas non plus oublier que le développement est une question éthique: quelles valeurs sont prioritaires, des valeurs individualistes ou des valeurs plus collectives? Il s'agit de concilier les préoccupations individuelles et les préoccupations collectives. C'est là qu'il faudrait apporter des changements, car nous savons que l'économique est conditionné par le social. Dans la Silicon Valley, on trouve ainsi un important groupe de coordination économique et sociale qui s'appelle Joint Venture Silicon Valley, qui a été co-présidé à ses débuts par le président de Hewlett Packard et par un président de syndicat. Le président de Hewlett Packard participait régulièrement aux rencontres, car il estimait que le développement harmonieux de la Silicon Valley nécessitait l'établissement d'un équilibre entre le développement économique et le développement social, par la création d'un cadre de vie bénéfique aux familles qui vivent dans le territoire. De telles initiatives partent du principe que, de nos jours, l'entrepreneur indépendant et isolé n'existe plus. Toute entreprise dépend d'un contexte – ce qui inclut les considérations sur la famille – sur lequel elle a la possibilité d'intervenir dans un sens positif.

atelier 12

quelles sont les stratégies de l'état face aux familles?

Personnes-ressources: M^{me} Jane Jenson,
département de sciences politiques,
Université de Montréal

M. Hervé Gauthier,
Institut de la statistique du Québec

Animateur: M. Guy Beaugrand-Champagne

EXPOSÉ DE JANE JENSON

L'État met en œuvre plusieurs stratégies face aux familles, qui varient selon les époques et selon les États. L'étude des différences entre les divers choix permet de concevoir des solutions nouvelles. Bien que la définition de la famille doive être élargie pour inclure, entre autres, la question du vieillissement, la politique familiale vise encore le plus souvent ce qui concerne les enfants et les familles qui ont des enfants de moins de 18 ans.

Une étude récente visait à identifier les objectifs des politiques familiales dans les pays d'Amérique du Nord et d'Europe. Elle a identifié sept objectifs axés surtout sur les enfants :

1. reconnaître l'importance des frais que les parents doivent assumer pour l'éducation;
2. réduire la pauvreté et la vulnérabilité économique;
3. promouvoir l'égalité des sexes par le biais de la politique familiale, c'est-à-dire assurer aux femmes non seulement le droit au travail, mais aussi à des services pour concilier la vie familiale et la vie professionnelle;
4. étendre la portée des choix concrets des parents en matière de garde d'enfants;
5. promouvoir le développement de l'enfant pendant ses toutes premières années;

6. faciliter la transition de l'aide sociale vers le marché du travail;
7. atteindre des objectifs démographiques, tel un taux démographique plus élevé.

On constate ici que les objectifs démographiques sont en concurrence avec d'autres. La question est: dans quel contexte une politique familiale prend-elle en charge les questions démographiques et dans quel contexte l'emploi, le développement de l'enfant ou d'autres objectifs prennent le pas sur la démographie? Au Canada, le septième objectif, en pratique, a été abandonné. Au Québec, la question démographique a longuement été débattue, mais on constate aussi que la politique familiale est centrée avant tout sur d'autres objectifs.

L'État a ses intérêts et ses besoins propres. Aujourd'hui, l'État canadien essaie de jongler avec la nécessité de mettre de l'ordre dans les finances publiques, avec l'exigence de maintenir la cohésion sociale et avec la promotion de la participation active au marché du travail qui lui procure ses revenus par les impôts. Mais l'État a aussi un intérêt pour une population nombreuse, en bonne santé et prête à prendre sa place dans l'économie de l'avenir. Ces enjeux sont aussi ceux qui sont promus par des acteurs sociaux: organismes de femmes, familiaux, anti-pauvreté et autres, tels les syndicats. Tous ces acteurs ont des valeurs différentes, et c'est dans cette tension entre la promotion de leurs propres valeurs par les acteurs sociaux et les besoins de l'État que se définissent les décisions politiques.

Deux séries de questions découlent de ce constat. Dans le cadre des enjeux et des intérêts particuliers, où se situent les réponses aux défis démographiques? Quand et sur quelle base l'État peut-il prendre en charge les défis posés par la démographie? Seconde question: comment faire? Deux choix se présentent, chacun étant lié à des enjeux importants:

- fournir des allocations, ou des services, pour mieux concilier le travail et la famille;
- mettre en place des programmes universels, ou des programmes ciblés, qui permettent d'assurer aux citoyens défavorisés des revenus suffisants.

On constate finalement, par rapport au premier point, que la plupart des États font le choix des allocations, par prestations ou par crédits d'impôts, dans un but de redistribution du revenu. Les différences concernent les services qui s'ajoutent ou non aux allocations selon les États. Par rapport

au second point, les débats portent sur le fait que les programmes ciblés coûtent moins cher et qu'ils sont plus justes. Les services universels, quant à eux, permettent une équité horizontale et créent un support politique pour les actions de l'État, comme on le constate au Québec avec les garderies à 5 dollars.

EXPOSÉ DE HERVÉ GAUTHIER

Lorsqu'on aborde les questions familiales dans le cadre de l'ensemble des dépenses sociales, l'impression générale est qu'au cours de ces dernières années, l'État s'est désengagé de nombreux domaines. L'ensemble des dépenses dans les programmes sociaux, aux chapitres de l'éducation, de la santé, de l'assurance-emploi, des pensions, de la sécurité au travail, de la famille, etc., a pourtant connu une légère hausse entre 1991 et 1998, aux niveaux provincial et fédéral. Les dépenses ont effectivement un peu baissé dans les domaines de la santé, de l'aide sociale et de l'éducation, mais les pensions ont augmenté ainsi que l'aide aux familles. Certains réaménagements dans les programmes ont fait qu'un peu plus de 13 milliards de dollars ont été dépensés pour les jeunes de 0 à 19 ans. Per capita, la baisse des services fournis par le gouvernement est seulement d'environ 2,5 %.

Il n'y a donc pas eu d'altération majeure du système de l'État providence. Mais, si on compare la dernière décennie avec ce qui se passait durant la phase de développement, entre les années 1960 et 1980, on constate que les montants versés aux individus par l'ensemble des services gouvernementaux avaient alors été multipliés par 5. Pour faire face au vieillissement prévu de la population, le gouvernement devait cependant réduire la croissance de l'État-providence, même si ce faisant, il poursuivait d'abord des objectifs d'un autre ordre, à savoir la lutte contre le déficit et la réduction de la dette.

La solidarité collective demeure donc importante; ce qui a changé, c'est la perception du système. La confiance dans sa pérennité a diminué. Comment alors assurer sa viabilité? D'abord, sur le plan démographique, la population doit se renouveler. Ensuite, la main-d'œuvre doit assurer la production des biens et des services. Enfin, le financement des programmes sociaux doit rester adéquat. Les deux premières conditions, la démographie et la main-d'œuvre, résultent directement des comportements familiaux. Dans l'avenir, l'insuffisance de la fécondité pourrait donc devenir un enjeu explicite de la politique familiale. «Nos débats sur cette question ne seront certainement pas les derniers».

Les objectifs de la politique familiale sont doubles: la lutte contre la pauvreté et l'autonomie de femmes. L'aspect nataliste du passé a pratiquement disparu dans les années 1990 et les programmes sont

désormais surtout reliés aux revenus. Que peut-on faire par rapport à la natalité? La Suède, avec des incitatifs généreux, n'a pas empêché une baisse de la fécondité. Il va donc falloir être créatif, se pencher sur les valeurs et réfléchir sur les raisons de la décision d'avoir des enfants. Il ne suffit pas de mettre en place des mesures financières ou des services, encore faut-il comprendre le contexte dans lequel ils se situent. Amener les gens à se sentir responsables de l'évolution démographique est peut-être utopique, mais c'est aussi nécessaire. Avoir un enfant, ou un enfant de plus, n'est pas uniquement une question d'argent, mais aussi un choix de vie et de transmission de la vie.

Plus concrètement, une série de questions se pose. Comment l'aide aux familles peut-elle être conciliée avec l'objectif de réduction des impôts et de réduction de la dette? Les aides directes sont-elles préférables, ou s'il vaudrait mieux améliorer les conditions de vie des familles? Une préoccupation nataliste doit-elle exister dans les mesures destinées aux familles? Existe-t-il actuellement une marge de manœuvre pour les gouvernements, alors qu'au Québec le plan de développement des services de garde va déjà coûter 600 millions \$ supplémentaires? Les enfants arrivent au moment de la vie où le temps est le plus comprimé. D'un autre côté, la retraite arrive tôt, comment alors trouver un équilibre? Devrait-on privilégier une aide ciblée ou universelle? Enfin, quelle reconnaissance devrait être accordée au travail qui consiste à s'occuper des enfants à la maison?

DISCUSSION

Le représentant d'une fédération d'organismes familiaux revient sur les deux choix qui s'offrent à l'État, qui ont été évoqués par Jane Jenson. Il y a certes la possibilité d'un transfert d'argent et celle de la fourniture de services, mais il y a aussi cette autre avenue qui consisterait à privilégier le développement des organismes communautaires, qui permettrait à des familles de se donner elles-mêmes des services. Les organismes qui font l'auto-promotion des familles doivent être soutenus par l'État, mais pas dans le sens d'un transfert d'argent, ni d'une sous-traitance de services à rabais. Un représentant du milieu communautaire, utilisant l'exemple de son organisme, partage cette opinion: selon lui, l'intervention de l'État manque souvent de cohérence, et pourrait être avantageusement remplacée par l'approche globale des organismes communautaires.

Un membre d'un organisme consultatif s'interroge: l'enfant est-il un bien individuel ou social? Dans la mesure où l'État a intérêt à ce que les enfants se développent bien, ils sont en grande partie un «bien social» et l'État devrait s'occuper d'eux. Par ailleurs, pourquoi a-t-il été si difficile au Québec d'accepter la nécessité des services de garde? Quant aux

mesures natalistes mises en place en 1987, des objections ont été avancées par rapport à l'hypothèse de tenir compte du rang de l'enfant, car la difficulté est d'inciter les femmes à avoir un premier enfant. Ne faudrait-il pas réexaminer cette hypothèse? Et enfin, il ne faudrait pas non plus oublier l'immigration: devant l'évidence de la baisse de la population, la question de l'accueil d'un plus grand nombre d'immigrants peut-elle être laissée de côté comme elle l'a été jusqu'ici?

Une universitaire appuie cette idée que les enfants sont non seulement un bien individuel mais aussi un bien social, car sinon le risque serait que les jeunes se fassent dire: «faites des enfants et occupez-vous en vous-mêmes», dans un contexte où l'État aurait tendance à contribuer le moins possible. Il faut intérioriser la notion que les enfants représentent une contribution à la société et que l'État doit jouer un rôle vis-à-vis d'eux. Or, ce dernier ne le fera que si les citoyens sont prêts à payer pour des services et des allocations. Les employeurs pourraient, pour leur part, prendre en considération le fait que leurs employés sont en même temps des parents.

On accepte qu'une politique familiale ait plusieurs objectifs, affirme un élu, mais ne faudrait-il pas d'abord influencer le taux de natalité? Cet objectif semble avoir été mis de côté bien que l'on continue à discuter de la baisse démographique, du vieillissement et de l'importance de régénérer le pays. 1,6 milliards de dollars vont être dépensés pour les services de garde vers 2005-2006. L'Assemblée nationale va bientôt discuter un projet de congé parental dont les dépenses sont estimées à plus de 660 millions de dollars par année. Quel sera l'impact de ces mesures sur le taux de natalité? Si l'impact positif reste faible, ne faudrait-il pas alors penser à de nouvelles mesures?

Un intervenant du domaine de la santé souligne que la prise en charge des personnes âgées est aussi une question essentielle dans le cadre des politiques familiales, et que dans ce contexte, la conciliation entre le travail et la famille devient également un enjeu majeur. Des services de garde universels à cinq dollars par jour sont mis en place, qui permettent aux parents de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, mais à l'autre bout de la vie, quand une personne dans la quarantaine ou dans la cinquantaine s'occupe d'un parent âgé malade qui a parfois besoin de surveillance continue, les services d'appui ou de répit sont pratiquement inexistants. Ceux qui sont disponibles ne le sont souvent que pour de très courtes périodes et sont le plus souvent facturés. On ne parle pratiquement jamais de conciliation travail et famille. On constate donc ici une incohérence de la part des gouvernements.

Une chercheuse qui travaille, entre autres, sur la fécondité remarque que ce sujet est difficile à aborder dans une perspective nouvelle. Le problème n'est pas seulement québécois, car fort peu de sociétés développées échappent à la sous-fécondité. Une faible fécondité est avant tout le résultat d'un ensemble de décisions de couple. De très petits changements du nombre d'enfants par couple ont une grande influence sur la fécondité d'un pays. Il est donc difficile d'élaborer des mesures qui soient efficaces. L'expérience démontre toutefois que certaines mesures peuvent avoir un impact pendant un temps, avant que la fécondité ne fléchisse de nouveau comme le prouve le cas de la Suède. Par ailleurs, expliquer aux couples l'importance d'avoir des enfants est peut-être une avenue intéressante. Si l'on considère que l'enfant n'est pas seulement une question privée, mais aussi une contribution à la vie et même à la survie de la société, l'éducation des couples apparaît comme un facteur important.

Les mères immigrantes sont aujourd'hui responsables de 36 % des naissances au Québec, indique une journaliste. Par ailleurs, la Suède avec 1,5 enfant par femme ne fait guère mieux que le Québec, mais n'y aurait-il pas quand même moyen d'améliorer les allocations familiales pour avoir quelques effets positifs, aussi limités soient-ils? Hervé Gauthier précise que les allocations familiales au Québec sont désormais réservées aux familles à faibles revenus. Est-ce que ça été efficace dans le passé? Pour une période limitée uniquement. Il convient aussi de remarquer que les naissances dans les familles de 3 enfants et plus comptent pour près de 20 % de l'ensemble des naissances. Un élu précise que le Québec a fait des économies depuis que le système d'allocations familiales universelles a été aboli. C'est dû largement à la politique qui consiste à récupérer les augmentations de la prestation fiscale canadienne pour enfants. Chaque fois que cette prestation augmente, le Québec la récupère au complet, ce qui a permis cette année de mettre la main sur 126 millions de dollars et d'investir ailleurs, en particulier dans les services de garde. Quant aux allocations, elles commencent à baisser à partir d'un revenu de 22 000 dollars et disparaissent totalement lorsqu'il atteint 50 000 dollars. Un membre de la fonction publique québécoise précise enfin que la diminution des allocations familiales du Québec n'a pas été aussi forte que l'augmentation du gouvernement fédéral. Au bout du compte, les familles reçoivent un peu plus. En outre, les familles monoparentales reçoivent une aide additionnelle de 1 300 dollars.

Une chercheuse répond à l'intervention précédente que l'objectif démographique peut effectivement être atteint avec des mesures telles que des primes à la naissance, mais aussi à travers d'autres moyens, comme ceux décrits par Jane Jenson. Reconnaître l'importance des frais

assumés par les parents pour les enfants et étendre la portée des choix de garde constituent autant de façons de faciliter le fait d'avoir des enfants. C'est le choix retenu par le Québec, que d'essayer d'agir de façon indirecte. D'autre part, sensibiliser les familles n'est peut-être pas une solution efficace: on ne fait pas des enfants pour la collectivité, mais pour des raisons individuelles. L'Allemagne nazie a essayé d'influencer sa population, ce qui était excessif. Jane Jenson partage l'avis que cette avenue est dangereuse. Les niveaux individuels et sociaux devraient être distingués. Mais lorsque l'enfant est là, citoyen en préparation, il devient normal de le considérer comme faisant partie de la société. Par ailleurs, faire un enfant est un projet pour la vie qui s'inscrit aujourd'hui dans un contexte de chômage accru des jeunes. Certains jeunes parents y pensent peut-être, ce qui ne doit certes pas les encourager.

Une chercheuse poursuit en se déclarant mal à l'aise par rapport au débat sur la fécondité. Les jeunes exercent actuellement un contrôle sur la fécondité, alors qu'ils n'en ont aucun sur leur avenir professionnel. Entre 20 et 25 ans, près de 50 % des jeunes étudient et ils sont donc dans une position d'attente. La norme sociale veut que les études ne soient pas le bon moment pour avoir des enfants, surtout avec les contraintes imposées par le contrat de performance. Ceux qui n'étudient pas sont en période d'insertion. Durant cette période qui est celle de la fécondité, on constate que la proportion de ceux qui, par exemple, deviennent propriétaires a baissé considérablement. Alors que le discours économique est devenu totalement dominant, il ne faudrait pas être surpris que les jeunes s'y réfèrent pour justifier le fait de ne pas avoir d'enfant.

Le travail atypique pose problème pour calculer les prestations d'une personne avec enfants, affirme un actuaire de la fonction publique. Comment le gouvernement va-t-il pouvoir adapter son aide à cette forme de travail qui augmente? Comment ne pas décourager les gens à avoir des enfants dans ce contexte? Les services de garde pourraient-ils être adaptés à leurs besoins? Par ailleurs, l'aide gouvernementale doit-elle s'adresser aux familles à deux revenus, ou à celles dans lesquelles un conjoint choisit de ne pas travailler? Dans 30 % des familles, un conjoint ne travaille pas: celles-là sont nettement désavantagées par l'accent aujourd'hui mis sur les services de garde.

Une représentante du monde communautaire fait part de l'optimisme qu'elle ressent à l'occasion du colloque. Après s'être engagée au sein d'un organisme de défense et de promotion des droits des femmes pendant de nombreuses années, elle estime qu'il faut désormais «remettre sur le tapis la question de la famille» et que cet événement marque un virage dans ce sens. Mais les chiffres et les interprétations présentées par les démographes,

qui révèlent que les mesures d'appui aux familles n'ont pas d'impact significatif sur le taux de natalité, restent inquiétants. Le problème est que les conditions ne favorisent pas la décision d'avoir des enfants. Même les jeunes femmes qui en ont les moyens hésitent à devenir mères. La conciliation travail-famille est importante, mais non suffisante: il faudrait aussi que «la vie soit plus conviviale», comme à l'époque des femmes qui ont créé les garderies.

Une représentante du milieu de la santé communautaire précise que la consommation orientée vers les enfants et les jeunes pose problème. Alors que même des professionnels ont de la difficulté à «habiller» leurs enfants en suivant les modes, on s'aperçoit qu'il y a un problème «de droits, de devoirs et de privilèges». Aujourd'hui, on oublie les devoirs et il ne reste que des droits et des privilèges. C'est ce que disent les parents. «Si j'étais jeune, je n'aurais pas envie d'en avoir», affirme-t-elle. Par ailleurs, dans les années 1970, 80 % des femmes suivaient des cours prénataux. Aujourd'hui, il n'y en a pratiquement plus, pas plus que des programmes pour les couples en difficulté. Dans les CLSC, les budgets sont consacrés au vieillissement, jamais aux programmes parents-enfants. Au Québec, selon elle, il n'y a pas de politique familiale, il n'y a que des politiques partielles.

Après avoir enseigné la sociologie de la famille, une professeure a réalisé qu'elle ne pouvait pas s'empêcher de s'adresser aux jeunes femmes pour les mettre en garde contre les pièges qui se présentent au moment d'avoir des enfants. Certaines femmes sont encore congédiées lors d'une grossesse. En choisissant de travailler à temps partiel, la femme se retrouve avec des revenus bas en cas de rupture du couple. Quant aux grossesses plus tardives, elles ne sont pas non plus dénuées de problèmes. À 40 ans, on peut tout autant se retrouver en situation précaire, avec des services insuffisants. Une universitaire poursuit en se disant «un peu scandalisée» par le fait que les garderies à 5 dollars ne donnent aucune priorité aux mères qui travaillent. Les jeunes mères ont les mêmes problèmes à trouver une place pour leur enfant que leurs consœurs 15 ans plus tôt. Enfin, il ne faudrait pas minimiser, dans des pays comme la Suède, les acquis de la conciliation travail-famille et de l'égalité hommes-femmes. Il y a eu des coupures budgétaires en Suède qui ont pu faire en sorte que les impacts diminuent. Le but n'était toutefois pas seulement l'augmentation de la fécondité, mais aussi l'équité hommes-femmes et la conciliation travail-famille.

Une chercheure d'un organisme para-public fait écho à ces préoccupations et expose le cas de cinq professionnelles congédiées par SNC-Lavallin à la suite d'un congé de maternité. Aucune d'entre elles n'a accepté de porter

plainte pour discrimination, en soutenant qu'elles nuiraient à leur avancement en carrière si elles le faisaient. Alors que plus de 78 % des femmes travaillent, elles subissent encore les conséquences de leurs interruptions d'emploi. Certaines sont réembauchées, mais subissent des répercussions négatives sur leur paye de vacances ou sur leur fonds de pension. Un ouvrage publié par la Commission en 1998 révèle que le développement des emplois précaires et atypiques, travail autonome, temporaire et à temps partiel, touche majoritairement les femmes, ce qui rend difficile la réalisation d'un projet familial. Les travailleuses voient souvent leurs contrats de travail non renouvelés à la suite d'un congé de maternité ou parental.

Une représentante d'un organisme associatif présente le thème du travail invisible qui est mis de l'avant par son organisation depuis 1986. Quand la femme décide de rester à la maison pour s'occuper de ses enfants ou de personnes âgées en perte d'autonomie, elle sacrifie souvent son revenu et sa pension de retraite. Pourtant, son travail bénéficie à la société. Depuis les années 1960, certains principes sont cruciaux: la liberté et le choix d'être à la maison pour prendre soin des enfants et des parents, ainsi que l'autonomie financière, deux éléments essentiels du principe d'égalité et d'indépendance des femmes.

Une syndicaliste, membre du Comité de conciliation travail-famille de la fonction publique, évoque le fait qu'il est difficile de négocier avec un employeur qui est aussi législateur. Un document sur la politique de conciliation travail-famille préparé par son syndicat révèle qu'«il y a beaucoup de documentation sur le sujet, mais peu de concrétisation». Le document préparé par le Conseil de la famille et de l'enfance semble avoir un impact tout aussi limité. Toutes ces initiatives ont visé entre autres employeurs, le gouvernement du Québec. Tout ce qui a été obtenu, c'est un «petit» comité mixte pour étudier les données de recherche. Elle estime que le gouvernement «ne veut rien savoir», et limite son discours à l'aménagement du temps de travail. Il faut aller plus loin, car le rôle du gouvernement est de donner l'exemple. Le Conseil de la famille et de l'enfance prône des mesures à l'intention des employeurs, mais le gouvernement ne fait rien en son sein. Il s'agit là d'une incohérence. La question de la stratégie de l'État face aux familles est donc entière.

Un membre d'un organisme non gouvernemental revient sur les données présentées au début du colloque. La situation des familles dans les pays développés fait qu'il devient difficile d'avoir des enfants et de les élever. Les transformations de la famille traditionnelle remontent aux années 1960 et au féminisme: il n'est plus possible de demander aux femmes d'être corvéables à merci, de rester à la maison à s'occuper des enfants

et de risquer l'insécurité en cas de divorce. Le discours social met de plus en plus l'accent sur le père et sur la paternité, car c'est souvent l'engagement du père qui fait défaut.

Jane Jenson conclut en exposant cinq éléments qu'elle retient du colloque et de l'atelier :

- l'enfant est une responsabilité sociale autant qu'individuelle ;
- une politique familiale généreuse améliore la vie des enfants et des familles ;
- la famille devrait être vue dans un sens large, incluant les personnes âgées ;
- le Conseil de la famille et de l'enfance devrait viser à « chasser les incohérences » comme celles qui entourent la prise en charge des aînés et qui mettent en danger l'avenir des femmes ;
- le secteur communautaire doit jouer un rôle plus important, sans pour autant que l'État et les employeurs ne soient exemptés de leurs responsabilités.

Hervé Gauthier ajoute qu'il faudrait se questionner sur une réelle possibilité de hausse de la fécondité. Un quart des femmes n'auront en effet jamais d'enfants. Selon lui, la société devrait mettre plus souvent l'accent sur les dimensions positives et gratifiantes rattachées au fait d'avoir des enfants.

QUATRIÈME PARTIE

La population du Québec vieillit: faut-il en avoir peur?

droit de parole

La population du Québec vieillit : faut-il en avoir peur ?

Premier problème, le mot « peur » fait peur. Personne n'a envie d'être alarmiste, personne n'a envie d'ajouter à la psychose provoquée par les médias, car nous n'aimons pas penser que les médias sont responsables de cette grande crainte collective qui nous fait frémir. Hier matin, M^{me} Léger a terminé son discours par une série de questions. Je vous en rappelle quelques-unes : doit-on, pour contrer le vieillissement et garder une société dynamique, essayer d'infléchir les tendances à la dénatalité de façon directe ou indirecte ? Doit-on plutôt miser sur l'immigration, augmenter le solde migratoire et régionaliser davantage cette immigration ? Faut-il rééquilibrer les dépenses publiques et comment ? Si oui, doit-on adapter le système en priorisant les secteurs névralgiques, ou doit-on augmenter le fardeau fiscal en essayant de répondre à tous les besoins ?

DROIT DE parole

ANIMÉ PAR
M^{me} FRANÇOISE
GUÉNETTE

Ce matin, le portrait présenté par M. Van Audenrode n'était guère plus reluisant. Il nous a dit que le vieillissement de notre société menaçait notre prospérité, notre niveau de vie : compte tenu du désengagement de l'État, les conséquences pourraient être dramatiques pour les familles pauvres ou même pour celles de la classe moyenne. Voilà donc de sérieux problèmes que seize personnes ont accepté de discuter en *Droit de parole*. Vous savez que le *Droit de parole* est basé sur une convention où les gens acceptent de jouer le jeu et, pour donner du relief à un débat, de se cantonner dans des positions assez différentes, de répondre par oui ou non, blanc ou noir, à des questions très complexes et habituellement controversées.

Nous avons communiqué avec toutes ces personnes pour leur poser la question préalable : est-ce que le vieillissement de la population vous fait peur ? Presque toutes ont répondu : « pas vraiment, c'est un phénomène normal auquel il faut s'adapter, c'est tout ! » Alors, nous avons laissé les gens se situer du côté des optimistes ou des pessimistes en leur posant une question un peu plus précise : si la tendance se maintient dans les conditions actuelles, compte tenu des ressources, des services, des politiques, de nos mentalités, des acteurs sociaux, sommes-nous prêts à prendre le virage qui consiste à vivre le vieillissement de la population ?

À gauche de l'estrade, nous trouvons les personnes qui s'avouent plus inquiètes et à droite, celles qui se disent prêtes à prendre le virage. Qui veut intervenir en premier ?

Diane Guilbault, Conseil du statut de la femme

Nous étions deux à être franchement inquiètes pour les femmes, à deux niveaux. D'abord, les femmes vivent plus longtemps, donc s'il n'y a plus de services, elles vont en être victimes plus longtemps. Ensuite, quand il y a une absence de services de soins – on l'a vu avec le virage ambulatoire notamment –, ce sont souvent les femmes qui sont appelées à prendre la relève bénévolement. Si les conditions, les services et les ressources dont nous aurons besoin dans quelques années ne sont pas mises en place dès maintenant avec des orientations complètement différentes, il y a bien lieu d'avoir peur pour les femmes. Actuellement, la tendance est de retourner aux familles les soins des malades et par familles, on entend souvent les femmes, qui sont pourtant sur le marché du travail. On a parlé longtemps de conciliation travail-famille en regard des enfants, mais si on y ajoute les soins des malades et des personnes en perte d'autonomie, ça fait un fardeau très lourd. En plus, à court terme, et peut-être aussi à long terme, la belle-fille qu'évoquait hier M. Festy aura probablement de nombreux beaux-parents à assister. Peut-être aussi vivra-t-elle à Singapour ou à Londres! Nous sommes dans une situation où les mouvements de population sont loin d'amener un retour au cocon familial d'autrefois.

Françoise Guénette, animatrice

C'est une des questions qui a été posée depuis deux jours: qu'en est-il des solidarités futures qui vont se créer, se développer ou se raffermir dans les prochaines années? Dans le camp des personnes optimistes, M. Lemire, directeur du CRD d'Abitibi-Témiscamingue. On a l'impression qu'au départ, un homme d'une région serait inquiet, du fait de l'exode des jeunes, du vieillissement de la population et de son impact sur les services de santé. Et pourtant...

Guy Lemire, Directeur général, Conseil régional de développement d'Abitibi-Témiscamingue

J'ajoute que je suis aussi père de quatre enfants: y a-t-il de l'avenir pour eux dans un territoire qui est en dehors de la carte pour plusieurs ministères? Je suis en outre une personne cardiaque, avec une panoplie de pilules; je m'en vais donc dans un régime de grande dépendance sur le plan de la santé. Pourtant, je n'ai pas peur. Au contraire, j'ai confiance dans ma façon de gérer mes affaires et de gérer les organisations dans lesquelles je serai bénévole quand j'aurai soixante ou soixante-dix ans. J'ai confiance dans la façon que nous avons de gérer les services. Je crois aussi en la capacité de mes enfants à réagir. Quand nous pensons à des situations telles que celles de Varsovie en 1945 ou du Viet-Nam en 1975,

alors que les populations étaient dans des situations incomparables avec la nôtre et que pourtant elles se sont relevées avec dignité, optimisme et ferveur, nous serons toujours capables de nous adapter.

On constate que c'est dans de petites choses que réside la façon pour plusieurs communautés locales ou rurales de se relever. Des modèles de succès, d'intervention et de débrouillardise existent, qui ne sont pas nécessairement tributaires des fonds publics, qui sont le fruit d'une initiative et d'une volonté de vivre.

Olivia Hernandez Sanchez, Parentaide, CLSC l'Eschers

Je viens de la même région que M. Lemire, Amos, d'où je prends un exemple que je voudrais présenter. Il y a quelques mois, j'ai fait une recherche sur les besoins dans une petite communauté de 400 à 500 personnes et la première difficulté qui a été soulevée était les besoins des personnes âgées. J'avais en main le profil de la population de cette communauté, qui était un grand rectangle : une population âgée en majorité de 35 à 55 ans, et à chaque extrémité deux petites pyramides. Il y avait seulement une vingtaine de personnes de 70 ans et plus. Les personnes âgées en perte d'autonomie avaient des besoins en matière de transports, de santé, d'aide ménagère et d'autres services. Que va-t-il se passer quand tous les adultes seront dans la situation de ces vingt personnes ? Alors, il faut agir immédiatement.

Yvon Caillouette, Conseil de la santé et du bien-être social, Comité des aînés

Le mandat qui nous a été confié consiste à étudier ce qui pourrait être fait par l'État face au vieillissement de la population. Ça peut être du soutien à domicile ou d'autres choses. Il est important que la personne âgée ait une qualité de vie et soit intégrée socialement. Pour atteindre cet objectif, nous avons commencé par nous interroger sur les trois crises majeures vécues par les personnes âgées, telles qu'identifiées par la gérontologie : une crise d'identité, une crise d'autonomie et une crise d'appartenance. Pour ce qui est de l'identité, il suffit de se voir dans un miroir et on prend conscience que l'identité est modifiée, ce qu'il faut accepter. Il faut aussi aller jusqu'à aimer cette nouvelle identité. L'autonomie est parfois limitée, mais il reste aussi des marges d'autonomie qui subsistent, car mieux vaut mettre l'accent sur les aspects positifs. Quant à l'appartenance, elle implique que l'on soit actif dans un milieu. Lorsque ces trois crises sont bien résolues, vieillir n'est pas dangereux. La vie n'est donc pas une étape de croissance suivie par une étape de déclin, elle est simultanément croissance et déclin.

Françoise Guénette

Vous parlez d'un processus individuel, de l'acceptation par les individus. Il est vrai que notre perspective a beaucoup progressé. Mais il y a aussi les conditions, la société autour des personnes vieillissantes qui les accueille ou non, qui leur permet d'être socialement utiles ou non. Il y a aussi un défi collectif.

Yvon Caillouette

Il y a aussi tout ce qui touche les aidants, ou plutôt des aidantes. Il est par ailleurs loin d'être vrai que ce soit « naturel » d'être aidant ou aidante. Ce sont généralement des proches. Certaines conditions doivent être réunies pour que l'aide puisse se donner, pour les personnes âgées comme pour celles qui sont leurs proches. Il y a des choses à nommer, et si on réussit à les nommer et à les mettre en œuvre, il y a beaucoup d'espoir.

Louis Duclos, Régie des rentes du Québec

En ce qui concerne le vieillissement de la population, je pense que l'État devrait avoir une vision stratégique afin de tenter d'anticiper ce qui va se passer. Au moment où le régime des rentes du Québec a été établi, en 1966, il y avait huit personnes en âge de travailler pour chaque retraité. Aujourd'hui, il y en a 4,7 et en 2030, il y en aura deux. Le problème est que nous assistons à une inversion de la pyramide d'âge, ce qui signifie que moins de personnes vont contribuer pour faire vivre un plus grand nombre de retraités.

À la Régie, une des choses qui nous préoccupait était l'équité entre les générations. Si nous n'avions rien fait, les taux de cotisation imposés à la jeune génération auraient monté à 14 % ou à 15 %, pour des bénéficiaires pas plus importants que ceux dont bénéficient ceux qui sont retraités aujourd'hui. Depuis 1998, nous avons donc haussé graduellement le taux de cotisation qui va se stabiliser en 2003 à 9,9 %, répartis également entre l'employeur et le travailleur. C'est une façon de s'assurer que les jeunes ne seront pas injustement pénalisés.

L'autre problème que nous avons est celui des régimes complémentaires de retraite, dont le nombre diminue au fil des ans. Nous sommes bien placés pour le savoir, puisque la Régie a la responsabilité d'assurer leur surveillance de façon à ce que les droits des participants soient respectés et à ce que leur administration soit transparente. Il faut arrêter cette diminution, parce que lorsque quelqu'un qui planifie sa retraite seulement avec les programmes fédéraux, pension de vieillesse, supplément de revenu garanti, allocation au conjoint plus ce que prévoit la Régie des

rentes, dans le cas d'un travailleur qui touche le salaire industriel moyen, actuellement d'environ 17 000 dollars, le revenu à la retraite s'éleva seulement à environ 40 % de son revenu d'emploi. Or, tout le monde s'entend pour dire que pour garder son niveau de vie, il lui faudrait environ 70 %.

Ce sont les deux choses qui ont été faites par la Régie, la réforme de 1998 pour le régime de rentes public. Dans le cas des régimes privés, les amendements ont fait en sorte que ce soit plus simple pour les employeurs. Il y a aussi eu d'autres initiatives, telles que l'adhésion immédiate des prestations de départ, qui sont à l'avantage des travailleurs.

Clairandrée Cauchy, présidente du Conseil permanent de la jeunesse

Je ne suis pas équipée pour entamer un débat de chiffres, mais il me semble avoir lu que si ces changements avaient été faits un peu plus tôt, la jeune génération aurait été moins sollicitée. Cette jeune génération va cotiser davantage qu'elle ne va recevoir, parce qu'on a trop tardé. Le changement était le bienvenu, mais il a été fait un peu trop tard. Il y a des choses qui m'inquiètent: est-ce que les choix collectifs qui doivent être faits, vont l'être au bon moment, ou va-t-on attendre la dernière minute au risque de faire payer les jeunes? En tant que jeune, je sens un poids important sur mes épaules. J'aime mes parents, j'aime mes grands-parents et je suis disposée à m'occuper des deux générations. J'ai foi en l'avenir: je vais avoir un enfant bientôt, mais je sais aussi qu'au moment où je vais être au cœur de ma vie professionnelle, je vais devoir concilier le travail et la famille, en même temps que je vais avoir soin de mes parents et éventuellement de mes grands-parents. En plus, on va me demander de payer pour un système de santé qui est un gouffre sans fond si on ne change pas certaines façons de faire par exemple, pour avoir des soins plus humains à domicile. D'un autre côté, je ne suis même pas certaine que je vais avoir un poids politique suffisant pour assurer le financement d'un système d'éducation équivalent à celui que j'ai eu et surtout à celui que mes parents ont eu. Déjà, les budgets décroissent. Pourtant, on nous dit que nous sommes dans une économie du savoir, qu'il faut que la population soit plus formée. Ce n'est malheureusement pas ce qui est dit aux informations qui mettent plutôt l'accent sur les salles d'urgence. Collectivement, il va falloir faire des choix qui ne laissent pas de côté les jeunes d'aujourd'hui.

Louis Duclos

Je suis d'accord que si les changements avaient été faits en 1990, plutôt qu'en 1998, l'augmentation aurait pu être plus graduelle et plus lente. Je pense cependant que ce débat ne peut pas être réduit au régime

public de pension. Il faut voir le portrait plus global. Ceux qui se souviennent de la Révolution tranquille savent que quand Jean Lesage a pris le pouvoir en 1960, l'impôt sur le revenu des particuliers au Québec n'existait pratiquement pas. Les taxes scolaires étaient de 50 ou 60 dollars par année. La génération qui profite de la situation actuelle a également fait un effort considérable pour permettre aux jeunes d'accéder au système d'éducation qui existe aujourd'hui. En fait, j'aimerais mieux avoir votre éducation, plutôt qu'une belle pension au moment de la retraite.

Clairandrée Cauchy

Pour ma part, j'aimerais pouvoir garantir cette éducation à mes enfants.

Louis Duclos

Avec les ressources que vous aurez, vous devriez être en mesure de le faire.

Frédéric Lesemann, INRS - Culture et société

Je voudrais revenir sur l'intervention de M. Duclos. Je comprends le diagnostic que vous faites, c'est votre travail, mais vous restez dans les paramètres qui sont les vôtres : ceux de la Régie des rentes. Dans la logique du système de pensions, il faut, bien sûr, faire des calculs actuariels compliqués, mais je pense que la situation qui en découle est peut-être inquiétante dans la mesure où on reste exclusivement dans ces paramètres. Il faut en introduire d'autres : l'état de santé s'améliore et je pense que nous allons assister de plus en plus à un retour au travail des personnes vieillissantes, certainement pas dans le type d'emploi que nous connaissons, c'est-à-dire 35 à 40 heures par semaine, mais d'une autre façon. C'est une très bonne nouvelle, parce que les gens étant en forme, pourquoi devraient-ils s'arrêter aujourd'hui à 65 ans, ou même à 58 ?

Je voudrais aussi rappeler une chose importante : quand on a fixé l'âge de la retraite à 65 ans, dans les années 1930, 65 ans constituait les dernières années de vie pour la majorité. Aujourd'hui, un âge équivalent serait 78 ou 80 ans. Donc, l'état de santé s'améliore et la vie s'allonge – en bonne santé – même s'il existe toujours des situations difficiles de fin de vie. Pourquoi devrions-nous rester dans une situation exceptionnelle, une situation de privilège ? Il faut espérer que nous allions vers une continuité d'accès au travail, peut-être jusqu'à 75 ans. Nous sommes dans une logique de système : c'est comme un échiquier, si on touche une pièce, il faut modifier toutes les autres.

Louis Duclos

L'âge moyen auquel les gens commencent à bénéficier de leur rente est actuellement de 61 ans. Je pense qu'il y aurait avantage, comme vous le dites, à ce que la retraite soit progressive, en permettant de travailler 2 ou 3 jours par semaine, de façon à ce que la rupture avec le marché du travail ne soit plus aussi brutale.

Jacques Légaré, Université de Montréal, département de démographie

Je suis plutôt optimiste par rapport au vieillissement, parce que je crois que la peur est la pire des attitudes. Tout enfant qui voit un chien qui aboie et qui a peur se place dans la plus mauvaise des situations possibles. Il faut au contraire gérer la situation. Il ne faut pas la voir comme une crise, mais comme une situation ou comme un problème, dans son sens positif, un problème qu'il est possible de régler maintenant. Or, je crois que le Québec ne se prépare pas adéquatement à faire face à cette situation, parce qu'elle est relativement particulière. Le Québec est le seul pays en Amérique qui connaît une situation de «dépopulation» appréhendée, c'est le seul qui va voir sa population décroître au cours des cinquante prochaines années. Dans le reste du Canada et en Ontario, il n'est pas question de ce problème, et encore moins aux États-Unis. Le Québec se retrouve dans une situation qui ressemble à celle des pays d'Europe dont les représentants viennent de se réunir aux Nations Unies pour étudier le problème. Le premier constat qu'ils ont fait est qu'il n'est pas possible de miser uniquement sur l'immigration. Il faut donc un certain redressement de la fécondité pour faire face à une telle situation.

Pour faire de tels changements chez nous, alors que nous avons une immigration qui pose parfois problème, je crois qu'il y a lieu de revoir certaines choses. Premièrement, je crois que notre définition de la famille est beaucoup trop restrictive. Je crois qu'il faut l'élargir en amont et en aval. En amont, il faut inclure les couples, alors qu'aujourd'hui ils ne sont pas inclus dans les politiques familiales. Il faut surtout élargir à l'autre bout, au nom des solidarités, pour inclure les personnes âgées. Par ailleurs, il ne s'agit pas juste de penser à augmenter le niveau d'immigration. Le problème du Québec, qui n'est pas le problème du Canada ou des États-Unis, c'est la rétention. Nous ne gardons pas les immigrants que nous attirons. Si nous nous disons que nous voulons être un pays d'Amérique, et mettre en place le libre-échange, nous nous plaçons dans une très mauvaise situation. Un second point distingue également le Québec : nous avons tendance à oublier à quel point le «baby boom» est un phénomène qui a été beaucoup plus important ici qu'ailleurs. Après que la génération des «boomers» ait vécu sa vieillesse, il restera peu de personnes âgées. Il ne faut donc pas mettre en place des systèmes

contraignants comme on l'a fait dans l'éducation, ce qui poserait des problèmes plus tard. Il faut imaginer des solutions temporaires, c'est-à-dire qu'il faudrait que les «boomers» fassent des réserves comme cela a été fait pour le régime des rentes. Et enfin, il faudrait faire des réserves du même type dans le domaine du financement de la santé. On n'en parle pas assez.

**Marie-France Benoît, Confédération des syndicats nationaux (CSN),
Direction de la condition féminine**

Je suis inquiète par rapport au vieillissement et ce n'est pas une position alarmiste, c'est le fruit d'une réalité concrète. Dans le monde du travail d'aujourd'hui, les syndicats ont un rôle à jouer pour négocier des conditions de travail qui permettent d'arriver à sa retraite en bonne santé et qui permettent de penser de nouvelles formules de retraite. Cependant, l'univers n'est pas simple : ainsi, nous pouvons adopter des positions innovatrices et sensibiliser les acteurs, mais il reste que nous constatons que le monde patronal est absent des débats comme ceux que nous avons à l'occasion de ce colloque. Pour avancer, il faut pouvoir négocier avec quelqu'un, et c'est le patronat qui a la responsabilité de négocier une nouvelle organisation du travail, de permettre l'apparition de formules d'avenir, entre autres des formules de retraite beaucoup plus souples, par exemple de pouvoir travailler 6 mois par année vers la fin de sa carrière et de modifier les tâches. Enfin, dans le domaine de la conciliation famille-travail, beaucoup de problèmes existent encore qui, pour des jeunes familles, posent de sérieux problèmes, en particulier quand les jeunes femmes sont travailleuses autonomes et qu'elles se retrouvent dans une situation catastrophique lorsqu'elles ont un enfant.

Françoise Guénette

N'y a-t-il pas une résistance à la retraite progressive, le fait de rester au travail plus longtemps comme le suggérait entre autres M. Lesemann, à l'intérieur même des rangs des travailleurs et travailleuses syndiqués?

Marie-France Benoît

Il y a effectivement de la résistance dans certains secteurs de travail et plus d'ouverture dans d'autres. Le départ de 37 000 employés du secteur public s'est fait dans des conditions parfois dramatiques. Et quand une femme qui a à peine 50 ans décide de quitter son travail parce qu'elle ne peut vivre dans les conditions qui lui sont faites, il s'agit d'un problème de société.

Jacques Légaré

Je pense, pour ma part, que les syndicats et les patrons font bon ménage dans ce domaine: ils sont partisans de la rigidité et non de la souplesse. On a beaucoup parlé de solidarité et un peu d'équité, mais, à mon avis, l'équité doit prendre le pas sur la solidarité. Or, les situations récentes que nous avons vécues au Québec ne vont pas du tout dans le sens de l'équité, que ce soient les clauses orphelin, ou la loi 102. Nous avons là de beaux exemples de collusion entre les syndicats et le gouvernement contre l'équité.

Frédéric Lesemann

Il faut bien comprendre que, contrairement à tous les discours sur le sujet, il n'existe pas au Québec de politique de main-d'œuvre, ni au gouvernement, ni bien sûr dans les entreprises. On embauche et on débauche, c'est tout. On prend, puis on jette. On est à des lieues d'imaginer des stratégies d'équilibre du travail. Il n'y a aucune réflexion au Québec actuellement sur le travail. Qu'est-ce que ça veut dire «travailler»? Vers quoi allons-nous? Comment est-il possible de pondérer le travail? Presque personne, même dans le domaine de la recherche, ne s'intéresse au domaine du travail.

Marc Van Audenrode, Université Laval, département d'économie

Pour revenir sur la question des travailleurs de 50 ans et plus, j'ai entendu dire à plusieurs reprises que ces gens vont recommencer à travailler. À mon sens, ça relève plus du pèlerinage à Sainte-Anne que de la prédiction économique: il n'y a rien dans les chiffres qui nous permette de penser que le taux d'activité des 50 ans et plus va remonter dans les années qui viennent. C'est un fait depuis dix ans et la tendance se maintiendra probablement dans les années qui viennent. L'autre point sur lequel je voudrais insister est une réaction à la question de la Régie des rentes, où l'on a effectivement fait des ajustements, même s'il reste que les jeunes vont payer des taux de cotisation élevés pendant 45 ans pour avoir les mêmes bénéfices que d'autres qui ont payé pendant 5 ans. Il y a cependant beaucoup d'autres institutions qui n'ont pas effectué de tels ajustements. Si vous croyez que le système de santé a des problèmes aujourd'hui, attendez dans dix ans! Et puis, il y a la chose dont on ne parle jamais: les «baby boomers» se sont payés un beau «party» en amassant 600 milliards \$ de dettes en moins de 20 ans, que nos enfants vont devoir rembourser. Là où trois personnes ont travaillé pour creuser un trou, une seule va devoir le combler. La situation n'est pas aussi rose que certains semblent le croire. Les générations futures vont devoir

rembourser des dettes, payer d'énormes taxes pour le système de santé et payer pour un système de pensions. Ils sont bien éduqués, alors que vont-ils faire? Ils pourront déménager 200 kilomètres plus au sud.

Frédéric Lesemann

Une simple précision: le taux d'activité des 55 ans et plus a décliné de façon spectaculaire entre 1976 et 1996. Depuis 1996, il s'est stabilisé et remonte même légèrement. Si on regarde du côté des États-Unis, on note depuis 1990 une progression évidente du retour au travail jusqu'à 75 ans. Ça s'explique, d'une part par un phénomène d'appauvrissement de la population âgée et, d'autre part, par une meilleure capacité physique à travailler, ainsi que par la création de nouveaux marchés. On embauche des personnes de plus de 60 ans parce qu'il faut servir des gens de ce groupe d'âge. C'est le cas entre autres des vendeurs d'automobiles. Ça s'explique aussi par une protection sociale moindre et qui fait que l'accès aux soins coûte plus cher. Or, nous nous retrouvons dans le contexte de l'ALENA, de l'intégration des stratégies d'emploi et de protection sociale. Je pense donc que le Québec se dirige vers un retour au travail des 55 ans et plus. Dernier point: ce retour se fait sous forme de travail dit «autonome», qui est très difficile à repérer dans les statistiques. Mais ça ne veut pas dire que les gens ne travaillent pas.

Jacques Légaré

Les taux ne peuvent pas remonter quand le gouvernement lui-même a pris des dispositions pour alimenter les préretraites. Sinon, ça serait le chien qui se mord la queue. Certaines personnes auraient voulu continuer à travailler, comme c'était le cas pour beaucoup d'infirmières. Si les taux d'activité des aînés ne remontent pas, c'est que le gouvernement a fait exprès en organisant la préretraite.

Jean-Pierre Lavoie, Direction de la Santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux, Montréal-Centre

On a beaucoup parlé de la Régie des rentes du Québec, qui est à ma connaissance le plus bel exemple de prévoyance et de réaction relativement rationnelle au vieillissement de la population. M. Duclos a certes admis que la réaction était un peu tardive. Mais ce n'est certainement pas la préoccupation première de nos institutions de faire face au vieillissement de la population. La première réaction du gouvernement fédéral a été de désindexer les pensions de vieillesse et de récupérer l'argent de ceux qui avaient des revenus supérieurs à 50 000 dollars. Quand on regarde du côté du réseau de la santé, on voit le virage ambulatoire et la politique

de désinstitutionnalisation, avec lesquels je suis d'accord, mais il faut aussi admettre que ce sont des diminutions de services. On donne des miettes par rapport aux besoins. Les familles ont le dos large : on leur refile les choses et le problème du gouvernement est réglé. Ce qui m'inquiète, ce n'est donc pas le vieillissement, mais la réaction de nos institutions. Dans mon milieu de travail, un nombre important d'employés sont dans la cinquantaine. Quand j'ai parlé à l'employeur pour lui signaler que sa main-d'œuvre était vieillissante, j'ai eu l'impression de prêcher dans le désert. Soit on balaie le problème, soit on fait preuve de myopie : dix ans est perçu comme un horizon très lointain qu'il n'est pas nécessaire de prévoir.

Clairandrée Cauchy

Il faudrait planifier beaucoup de choses, par exemple le transfert des connaissances. Il y a des jeunes qui vont rentrer et d'un autre côté une mine de connaissances qui va sortir. Il ne faudrait pas que ça se gaspille. Mais, c'est comme si dire «il faut planifier» signifiait : «vous n'êtes pas éternels». Les gens semblent choqués et répondent : «oui, mais je m'en vais à la retraite dans dix ans, pourquoi planifier tout de suite?». Il faudrait être responsable, penser dès maintenant et arrêter de dissimuler ce genre de problème. Dans l'organisation du travail, on entend parler de retraite progressive, ce qui serait une idée superbe pour faire du mentorat. Une personne qui sait qu'elle va partir pourrait léguer ce qu'elle a. À la fois les jeunes et les personnes plus âgées, sur le bord de la retraite, ont des intérêts communs : la réduction du temps de travail, pour les uns pour se préparer à la retraite et, pour les autres, la conciliation du travail et de la famille. C'est comme si chaque fois que cette question était abordée, elle était considérée trop compliquée. Alors, il va falloir oser faire des choix qui bousculent les routines établies.

Lina Côté, Association Parents-Ressources des Bois-Francs

Quand j'entends ce qui vient d'être dit, j'ai tendance à ne plus me ranger du côté des optimistes. Je suis une fille de terrain et je sais que ceux qui nous ont précédés ont vécu d'autres crises. Je suis un «poteau de vieillesse» et j'ai entendu des histoires à faire frémir, mais des solutions ont toujours pu être trouvées. En 1982, j'étais mariée, je terminais mes études, et il n'y avait pas d'emploi. Je me souviens que nous avons dû utiliser nos dernières économies pour recevoir mes beaux-parents. Je me demandais comment nous pourrions faire pour avoir des enfants. Quand j'entends la crainte de Clairandrée, je m'entends en 1982. Pourtant, aujourd'hui nous avons trois beaux enfants et il nous reste encore beaucoup à accomplir. C'est pourquoi je reste optimiste. Enfin, dans notre organisme, l'Association Parents Ressources, nous choisissons de faire face aux problèmes en

créant des liens plutôt qu'en regardant les chiffres. La famille, ce ne sont pas seulement les 0-5 ans, mais c'est aussi une évolution. La question est: comment intégrer les personnes qui ont du savoir pour le transmettre aux tout-petits? Beaucoup de familles n'ont actuellement plus de lien avec leurs grands-parents, compte tenu des ruptures. Chez nous, l'accueil est fait par des personnes âgées qui ont de belles compétences. Je pense qu'il va falloir multiplier de telles expériences.

Bien sûr, nous avons des bénévoles à l'accueil parce ce que nous manquons de financement. Mais je crois aussi qu'il faut cesser de parquer les personnes âgées dans de beaux appartements et qu'il faut faire valoir ce qu'elles sont. Dans quelques années, c'est moi qui vais être grand-mère et j'espère pouvoir donner à d'autres de la même façon.

Hélène Wavroch, présidente du Conseil des Aînés

J'ai appris beaucoup de ce que vient de dire M^{me} Côté, parce que je crois qu'il faut avoir foi en notre société. Quand j'entends dire qu'au Québec on n'est pas préparé, que la société ne veut pas, j'aimerais savoir c'est qui «la société» et c'est qui «le Québec». C'est nous tous. Nos organismes et nos institutions, c'est nous-mêmes. Certains vont dire qu'ils sont seuls, mais c'est faux: j'ai moi-même fait du syndicalisme pendant des années et je sais que quand on veut, on peut. J'en veux pour preuve le nombre de nos organismes communautaires qui sont peut-être sous-financés, mais qui ont été créés pour répondre à des besoins que les institutions ne pouvaient pas couvrir. J'ai donc confiance en la société. Quand j'ai commencé au Conseil, il y a deux ans, je faisais partie de ceux et celles qui avaient peur de vieillir. Mais heureusement pour moi, je travaille avec des gens de 70 ans – et même avec une personne de 104 ans – qui ont décidé de continuer à travailler deux ou trois jours par semaine.

Je dirai à Clairandrée ce que mes aînés me disent toute la journée: «ne t'inquiètes pas, ce n'est pas toi qui va s'occuper de tes parents, ce sont tes grands-parents et tes parents qui vont s'occuper de tes enfants.» Il y a deux ans, il existait une seule maison des grands-parents au Québec, aujourd'hui il y en a 8 et quand ton enfant aura grandi, il y en aura peut-être 12 ou 13. Le besoin existe et il faut avoir confiance que nous saurons y répondre. Au ministère du Transport, les autobus à plancher bas, par exemple, sont arrivés parce qu'une personne a signalé qu'avec le vieillissement de la population – et parce que quelqu'un comme Clairandrée va vouloir prendre l'autobus avec sa poussette – peut-être faudrait-il des autobus qui répondent aux besoins. Quand on pense aussi à l'hébergement, autant du côté du secteur public que du secteur privé – qui, lui, a bien compris les besoins – , les services sont en train d'apparaître. Qui plus est, je

dirais que parmi les entrepreneurs privés, beaucoup ont une conscience sociale. J'ai ainsi constaté que certains hébergements ont été conçus afin de permettre aux personnes d'évoluer dans leur vieillissement, et entre autres de rester chez elles si elles sont victimes de la maladie d'Alzheimer. Si on le veut et si on travaille ensemble, il est possible de changer les choses. Je constate autour de moi que la plupart des personnes qui ont pris leur retraite travaillent, souvent à rabais ou bénévolement, elles enseignent ou encore sont infirmières bénévoles. Toutes réalisent qu'elles sont plus à l'aise lorsqu'elles travaillent, même sans rémunération. Quant à ceux qui sont à la retraite, après des vacances d'un an, ils choisissent de retourner travailler. Il y a près de 1,2 million de personnes de 65 ans et plus au Québec qui sont en bonne santé et qui restent le plus souvent très actives.

Paule Blain-Clotteau,
Confédération des organismes familiaux du Québec

Je voudrais ajouter qu'un programme de soutien à la famille qui crée des liens entre les personnes âgées et les jeunes enfants aura un effet préventif sur la santé des aînés et sur l'évolution épanouissante des jeunes. Je pense qu'il faut s'orienter dans ce sens, car nous y gagnerons aussi au niveau financier.

Claudette Pitre-Robin,
Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie

Il me semble qu'il faudrait arrêter d'attendre que l'État prenne les décisions. Le gouvernement n'est jamais en avance sur ses citoyens. C'est quand il sent que la population est prête qu'il bouge. Je crois qu'il faut que nous fassions confiance à notre force, peut-être parce que dans le monde de la petite enfance, il a fallu se battre pendant 25 ans pour arriver là où nous en sommes. Et même à 50 ans, je ne compte pas m'arrêter de me battre pour obtenir ce dont nous aurons besoin à mesure que la société va évoluer. Tout à l'heure, nous nous disions à la blague: «peut-être que dans 10 ou 15 ans, je me battraï pour avoir des centres d'hébergement à 5 dollars.»

Clairandrée Cauchy

J'espère qu'au même moment, vous allez encore vous battre pour les garderies à 5 dollars si la lutte n'est pas terminée, et pour une éducation accessible. C'est ça qui fait peur, certains évoquent le fait que «le gouvernement, la société, les institutions c'est nous», mais actuellement «nous», c'est fort peu les jeunes, car il n'y a pas beaucoup de jeunes

pour revendiquer. La solidarité intergénérationnelle est importante et elle est réelle dans les familles, mais elle va aussi devoir dépasser le cadre des familles, car il faut admettre qu'il y a de moins en moins de jeunes. Ces derniers ne sont pas actuellement en situation de prendre les décisions et pourtant certaines décisions vont les concerner au plus haut point. Il ne faudrait pas se concentrer uniquement sur les soins de santé, qui sont certes importants.

Olivia Hernandez Sanchez

C'est bien d'entendre des remarques positives, mais il faut bien partir de la réalité pour pouvoir bouger. Il ne faut pas avoir peur, car la peur paralyse. Il faut plutôt être prévoyant. Je vois des signes très inquiétants, qui découlent des problèmes psychosociaux qu'il est possible d'observer dans notre société. Les valeurs véhiculées par les médias sont de plus en plus matérielles et je constate sur le terrain beaucoup d'isolement et de dépressions. Dans notre région, nous avons vécu le suicide d'un enfant de 11 ans, le sixième en quelques mois dans une petite communauté. Ça ne me donne pas beaucoup d'espoir, mais ça me donne l'envie de bouger et vite. Il y a beaucoup à faire pour nos familles.

Deux aspects principaux doivent être pris en main. L'aspect des valeurs, car les valeurs affectent nos attitudes, nos décisions, nos lois et beaucoup d'autres choses. Les valeurs qui sont véhiculées partout, l'argent, les biens matériels, le profit et la performance font que les valeurs familiales ne sont pas à l'honneur. Pour donner de la place aux valeurs familiales, il faut comprendre que les enfants et les personnes qui s'en occupent puissent être dépendants durant un temps, et que c'est bien ainsi. Il faut dire haut et fort que les valeurs familiales sont importantes et que l'entraide est importante. Quand j'entends une mère de famille me dire: «moi j'ai élevé mes enfants; qu'elle s'arrange avec les siens!», je me dis qu'il va pourtant falloir continuer à s'entraider. Les problèmes ne vont être résolus que si tous se mettent au travail: le gouvernement, la communauté et la famille.

Jean-Pierre Lavoie

Il vient de nous être dit que la solidarité intergénérationnelle existe toujours et que les gens s'entraident. Ce côté positif existe effectivement, mais lorsqu'on doit demander à des conjoints, eux-mêmes souvent âgés, ou à des enfants, de donner des intraveineuses, de faire de l'irrigation de plaies, de changer des pansements compliqués ou d'administrer de la morphine, est-ce qu'on se situe encore au niveau de la solidarité «naturelle»? Le niveau de demande de solidarité est tellement énorme et abusif que je

le trouve indécent. Il est question de réinvestissements dans le domaine de la santé, mais on voit où vont ces investissements : dans des équipements de pointe et à des hôpitaux ultra spécialisés. Quant aux services de première ligne et aux services à domicile, qui sont les solutions optimales dans le contexte du vieillissement, ils récoltent les miettes. On essaie de faire quelque chose, mais d'un autre côté, il y a des fédérations médicales, des associations des hôpitaux du Québec qui, de façon très légitime, travaillent en fonction de leurs intérêts. De l'autre côté, il semblerait que les moyens soient moindres. Nous avons écrit une lettre ouverte à la ministre de la Santé et des Services sociaux sur la dérive des services à domicile. Les médias ont totalement manqué de sensibilité par rapport à ces services. Ils nous ont répondu que les problèmes n'étaient pas là, mais dans les hôpitaux. Alors que les centres d'hébergement couvrent 68 % des besoins, quels sont les besoins à domicile ? Malheureusement, nous n'avons aucune donnée sur cette question.

Hanny Rasmussen, Maison des familles de La Baie

Je suis optimiste de nature, mais aussi très craintive quand je constate que le virage ambulatoire s'est fait sur le dos des plus faibles à une vitesse effarante, sans prendre le temps d'une transition. Je trouve aussi étranges certains discours sur les personnes âgées. Si vous êtes autonome et capable de pousser une porte de pharmacie aisément, vous n'êtes pas en perte d'autonomie. Être vraiment âgé, c'est la dernière étape avant de mourir, il faut donc bien que ces personnes s'affaiblissent un jour ou l'autre. Il existe des besoins précis et urgents. Au Saguenay, dans ma communauté de Ville de la Baie qui est un milieu ouvrier, les gens prennent leur retraite et les jeunes s'en vont. Ceux qui ne partent pas sont peut-être ceux qui n'ont pas étudié ou qui n'ont pas la capacité d'étudier. Quand il est question du virage ambulatoire, je pense au déluge que nous avons vécu. Tout le monde a parlé de solidarité, et maintenant nous avons un beau divan, de belles couleurs sur les murs, après avoir eu de nombreuses interventions sociales, mais c'est fini. Les gens sont toujours dans leur milieu, les personnes âgées ont peur. Nous les voyons vieillir isolées. Et maintenant, il faudrait demander aux jeunes familles de les soutenir. J'ai peur de ce qui risque d'arriver.

Yvon Caillouette

Je ne suis pas un économiste, mais le chiffre de 600 milliards \$ de dettes accumulées par les « baby boomers » semble gros. Ce montant comprend des actifs qui servent toujours, ainsi que des connaissances qui ont généré l'économie du savoir et qui continuent d'être rentables. Je ne sais pas comment il serait possible de calculer ce qui doit être remboursé et ce qui est un actif.

Louis Duclos

Quelques mots à propos du fait qu'il pourrait y avoir une progression fulgurante des coûts pour maintenir le système de santé. Certaines études ont été faites sur cette question. Si l'on rapporte à 1991 les données de 1971 sur la fréquence et la durée des séjours à l'hôpital, pour l'ensemble du Canada, il aurait dû y avoir 62 millions de journées d'hospitalisation. En réalité, il y en a eu seulement 41 millions, parce que vous avez une population dont la santé s'améliore constamment. Au lieu de parler des 65 ans et plus, bientôt on parlera des 75 ans et plus. D'ailleurs, alors que les 65 ans et plus représentent aujourd'hui 12 % de la population, en 2040 ce sont les 75 ans et plus qui constitueront 12 % de cette population. Il faut donc tenir compte de l'état de santé qui s'améliore avec les nouvelles techniques médicales et du virage ambulatoire qui permettra aux personnes de rester moins longtemps à l'hôpital. Ce sont des données qui peuvent nous permettre d'être optimiste: les coûts de financement de notre système de santé ne vont pas croître d'une façon proportionnelle à l'augmentation de la population âgée.

Diane Guilbault

La solidarité est une valeur extraordinaire, mais je trouve que nous sommes en train de la dévoyer. Quand on base des services essentiels sur la solidarité, on en modifie le sens, comme le disait M. Lavoie. On mise beaucoup sur le fait que personne ne va pas abandonner ses vieux parents ou sa voisine. Je crois qu'il est déplacé de baser des services essentiels sur la solidarité. Dans les groupes communautaires, il y a peut-être 10 % de gens qui s'impliquent vraiment parmi ceux qui font appel aux services. Les autres payent. Alors, nous voyons dans la société qu'il y a ceux qui sont en mesure de payer pour obtenir des services et ceux qui s'entraident, car ils n'ont pas les moyens de faire autrement. J'ai peur que d'ici quelques années, certains disent: «je n'ai pas de problème, j'ai un beau REER, je n'ai pas de raison de payer pour des services publics, alors qu'au lieu d'attendre je peux payer». En faisant appel au bénévolat involontaire, on risque de déresponsabiliser les gens.

Marie-France Benoît

Le virage ambulatoire est en soi une orientation intéressante; le problème tient à la façon dont ça s'est fait, sans services de remplacement. On fait de l'humour sur les garderies à 5 dollars, mais beaucoup de personnes âgées pourraient aussi demander: «serait-il possible d'avoir un bain à 5 dollars?». Par rapport à la solidarité, il faudrait ajouter que cette solidarité, qui est le fruit du désengagement de l'État du domaine de la santé, repose beaucoup

sur les épaules des femmes et aussi sur des organismes communautaires qui n'ont que peu de moyens. Le poids des services sociaux a largement été transféré sur ces organismes, qui fonctionnent le plus souvent avec des travailleuses, des femmes qui n'ont aucune protection et dont les salaires sont dérisoires. Je pense que la solidarité consisterait à reconnaître leur importance, mais aussi à ne pas s'en servir comme main-d'œuvre à bon marché dont les conditions de travail sont inférieures à celles des autres travailleurs du secteur de la santé.

M. Lesemann parlait tout à l'heure de l'absence de politique du travail au Québec, je pense qu'il a tout à fait raison. Beaucoup de choses devraient être revues ; il y a aussi des mentalités qu'il faudrait faire bouger. Je pense que nous, membres des syndicats, avons notre rôle à jouer. Il y a des réticences, mais aussi beaucoup de choses qui sont en train de changer. Le fait de négocier dans un milieu de travail un accès à des congés de maternité ou de paternité parce qu'un enfant est malade, et que cette demande se heurte à une fin de non recevoir, c'est une situation inadmissible. Autre chose difficile à négocier, l'accès au téléphone : quand on est parent et qu'on a besoin que la gardienne ou la garderie puisse nous appeler, l'employeur refuse encore souvent l'accès à un téléphone. La situation québécoise à cet égard est encore moyenâgeuse.

Lina Côté

Je suis d'accord avec ce que dit Marie-France Benoît et, en tant que membre d'un organisme communautaire familial, je pense qu'il ne faut pas que nous fassions les choses «à la place de». Notre organisme existe depuis 19 ans et nous faisons les choses différemment. Il faut reconnaître notre spécificité, ce qui nous différencie. Nous permettons aux parents d'établir des liens entre eux – ce que d'autres font aussi avec des personnes âgées. Je crois qu'il est possible de faire autrement, comme le démontrent les nombreux organismes communautaires qui ont adopté des approches originales.

Jacques Légaré

Un élément important qui a été dit et qu'il faut répéter, c'est qu'il existe des jeunes retraités qui sont volontaires pour aider et, par ailleurs, des vieillards qui eux sont peut-être un certain poids pour la société et dont il faut s'occuper. Je crois que la planification actuelle de la main-d'œuvre au Québec ne tient absolument pas compte de ce besoin. Avons-nous pensé aux professionnels qu'il faudrait former pour s'occuper des soins à domicile et pour s'occuper des personnes âgées? Je ne crois pas que dans les écoles secondaires et dans les Cégeps, des jeunes soient préparés à

accomplir ces tâches. Le ministère de l'Éducation vit dans un autre monde par rapport au fait que nous allions vers une société âgée, à commencer par les facultés de médecine. Le jeune médecin qui termine ses études est-il conscient que pendant 30 ans de sa vie, il aura d'abord à travailler avec des personnes âgées qui n'auront peut-être pas besoin de soins immédiats, mais qui auront besoin d'une écoute ou d'une autre forme d'aide? Il faut donc que la planification de la main-d'œuvre prenne un virage. La solidarité est une belle idée, mais il ne suffit pas qu'une femme prenne soin de sa mère qui souffre de la maladie d'Alzheimer, il faudrait aussi que cette femme travaille avec des personnes autres que sa mère et que d'autres puissent éventuellement s'occuper de sa mère de sorte que, quand elle rentre chez elle, elle puisse avoir une vie familiale et personnelle.

Jean-Pierre Lavoie

Quand M. Duclos disait qu'il n'y avait pas de lien direct entre le vieillissement et les coûts de santé, je pense pour ma part que ça a été démontré par plusieurs études: le vieillissement explique 25 % de l'augmentation des coûts durant les 25 ou 30 dernières années. Mais ceci dit, l'augmentation s'explique bien davantage par la technologie et les médicaments qui coûtent de plus en plus cher. Pourtant, les médias continuent à affirmer que les coûts de santé augmentent à cause du vieillissement de la population. Ce faux argument revient toujours au premier plan. J'ai même lu récemment que l'accroissement des coûts du régime d'assurance-médicaments au Québec s'expliquait par le vieillissement! Après deux ans de fonctionnement du programme, à ma connaissance, la population n'a pas tant augmenté. Le vieillissement devient un facteur de déresponsabilisation qui explique tous les problèmes et qui permet d'éviter d'évaluer les pratiques. C'est dans ce sens que le vieillissement me fait peur: il devient un prétexte.

Guy Lemire

Nous sommes trop influencés par des faits anecdotiques que nous tendons à généraliser à l'échelle du Québec. À l'autre bout du monde, en Abitibi-Témiscamingue, nous sommes souvent étonnés par cette façon de faire. Il y a chez nous 2 300 organismes sur le terrain, qui font non seulement de l'action humanitaire et sociale, mais aussi de l'action économique et culturelle en faveur de l'amélioration de la qualité de vie de la population. Ce sont des personnes qui ont confiance dans la situation d'aujourd'hui et de demain et un sens de l'entraide, qui n'est pas basé sur la solidarité, qui est basé sur le «gros bon sens» consistant à être contemporain, à s'émanciper et à donner un coup de pouce aux autres. Un autre phénomène que nous pouvons remarquer est que les personnes âgées ainsi que les jeunes n'étaient pas à l'ordre du jour des structures gouvernementales

durant ces 20 dernières années. Plus récemment, à la faveur de l'Année internationale des aînés et à la faveur de l'action des mouvements de jeunes, des tables territoriales qui regroupent les cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue se sont créées, pour les jeunes, pour les personnes âgées, ainsi qu'une table régionale regroupant les aînés et les jeunes qui étudie les alliances intergénérationnelles possibles. Cette dernière a des préoccupations qui sont simplement humaines, normales, nécessaires et utiles, comme par exemple la question des transports, pas uniquement pour les personnes à faible motricité, mais pour tous les jeunes. Ils cherchent des solutions simples et originales pour améliorer leur qualité de vie. Il faut faire confiance à ces personnes qui investissent du temps pour elles-mêmes, pour leurs voisins, pour aujourd'hui et pour demain.

Hanny Rasmussen

De telles tables de concertation sont effectivement intéressantes, mais il ne faut pas perdre de vue que de telles initiatives viennent du fait que nous sommes pauvres, qu'il faut réduire les budgets et que tout ce qu'il est possible de faire, c'est de se regrouper pour trouver des solutions aux problèmes. La démarche est intéressante, sauf qu'après autant de coupures, il faudrait encore se concerter pour résoudre ce qui ne fonctionne pas. Ça soulève beaucoup de questions. Les médias ont une responsabilité, quand par exemple ils nous présentent des jeunes qui ne ressemblent pas du tout aux miens. On nous montre des toxicomanes et c'est à ça que le gouvernement réagit. Il ne faudrait pas oublier la grande majorité des jeunes qui fonctionnent normalement et qui sont peut-être ceux qui vont pouvoir supporter notre société dans l'avenir.

Louis Duclos

Dans la suite de ce que disait M. Lavoie, que le vieillissement tend à devenir un prétexte pour expliquer tous nos maux, sans prétendre qu'il y a complot, je pense que cet argument sert bien les fins de certaines forces rétrogrades qui veulent créer une psychose face à la progression des coûts dans le but de favoriser la privatisation des services.

Françoise Guénette

Nous constatons que le désaccord entre optimistes et pessimistes n'est pas si grand. Mais, en gros, il y a des corrections à apporter. Si la Régie des rentes a fait son travail, qui consiste à faire des prévisions précises, ce n'est pas le cas de toutes les institutions du secteur public et du secteur privé. Si des changements ne sont pas apportés, nous devons savoir qu'il ne sera pas possible de toujours compter sur l'entraide,

sur la solidarité, sur la bonne volonté et sur le sens des responsabilités des individus. Que pouvons-nous ajouter à partir de ce constat général? La parole est dans la salle.

Gérard Drainville, Assemblée des Évêques du Québec

Je viens du même coin de pays que M. Lemire. Je tiens d'abord à dire que le débat est excellent et je vous en remercie. Pour ajouter un exemple, dans ma région, nous avons organisé depuis huit ans une activité à l'intention des jeunes, nommée Place aux jeunes, qui consiste à permettre à ceux qui doivent aller étudier à l'extérieur de revenir chez eux trois fins de semaines durant la période de leurs études pour constater que des emplois existent dans leur région, ce qu'ils ignoraient. En ayant cette chance de visiter leur région, 85 % des jeunes participants sont revenus s'y établir. Ce chiffre de 85 % est basé sur des données qui correspondent à cinq ou six ans d'existence du programme. C'est un résultat extrêmement positif.

Quand à la question de savoir si nous devons avoir peur de la dépopulation au Québec, je crains pour ma part l'évolution de la situation. Nous sommes actuellement dans une situation où chaque femme a en moyenne entre 1,3 et 1,4 enfant, alors que le renouvellement de population exigerait 2,1 enfants. Je suis très préoccupé par ce problème, même si je n'ai pas beaucoup contribué à sa résolution. Je terminerai en citant ma mère qui disait: «un enfant qui naît apporte avec lui son pain». Sans en faire un absolu, une telle croyance marque une espérance dont il faudrait que nous nous souvenions.

Lyse Frenette, Conseil des relations interculturelles

M. Légaré a soulevé un point, dont il n'a pas beaucoup été question par la suite: il existe des possibilités de diminuer les effets négatifs du vieillissement. Je considère que le gouvernement québécois s'occupe très peu de l'évolution actuelle de la population pour essayer d'amortir les effets du vieillissement de la population, soit par des mesures favorables à la natalité, soit en favorisant davantage l'immigration et la perception positive de l'immigration.

Michel Grenier, Déméter, Association québécoise pour la fertilité

J'ai déjà mentionné la question des besoins d'accès à la fertilisation pour les couples et je salue ce que M. Légaré disait, à propos de la nécessité de considérer les couples comme des familles. On a beaucoup parlé des régions; il faudrait ajouter que s'il existe des services minimum en ce qui concerne la fertilité, ils sont concentrés à Montréal, à Québec, et un peu

à Sherbrooke. Si on parle des difficultés d'accès à la famille en termes généraux, pour à peu près 10 % de la population, lorsqu'on s'intéresse à ce 10 % dans les régions, c'est l'indigence totale. Il est nécessaire que le système de santé réagisse, qu'il offre une équité dans l'accès à la famille, de la même façon qu'il le fait pour les avortements, les vasectomies ou les ligatures de trompes.

Françoise Guénette

Pour revenir à la question de la natalité, il a été clair durant ces deux jours qu'il fallait aller dans le cadre des politiques familiales actuelles, en particulier vers plus de conciliation travail-famille. Mais, on a peu parlé de l'immigration qui, d'après ce que certains semblent dire, constitue une autre voie avec les politiques familiales pour essayer de contrer le vieillissement.

Jacques Légaré

Je crois au départ qu'au Québec, le problème est de garder les immigrants. Il faudrait peut-être aussi commencer par garder les Québécois, car une étude reste à faire sur le fait qu'un bon nombre de Québécois, qu'ils soient «de souche» ou enfants d'immigrants, quittent le Québec, et je ne parle pas des anglophones. Il faudrait mieux comprendre ce problème et essayer de retenir ces gens-là. Ensuite, il faudrait aussi trouver des moyens de garder les immigrants. Mieux comprendre le phénomène des immigrants qui sortent du Québec permettrait d'établir des politiques pour les garder ici. Ensuite, pour ce qui est de la question de la fécondité, je crois que le colloque récent qui a eu lieu à New York a bien montré que les pays qui ont des problèmes à garder leurs immigrants sont aussi ceux qui doivent faire un redressement de la fécondité. Je crois que ce qui est arrivé avec les «baby boomers», c'est qu'ils ont fait peu d'enfants. Il y a un leitmotiv qui veut que pour assurer sa vieillesse on peut soit faire des enfants, soit faire des économies. Les «baby boomers» n'ont pas fait d'enfants. Ils doivent donc faire des économies pour leur vieillesse tant dans le domaine de la retraite que de la santé. On oublie trop la santé, il va falloir des réserves pour payer les futurs coûts de la santé, comme on en fait pour payer les coûts de la retraite. Puis, les générations qui suivent, les enfants des «boomers» devraient être aidés, comme ça a été dit, à retrouver un certain niveau de fécondité pour aller, avec un objectif réaliste, dans un mouvement vers la hausse.

Marc Van Audenrode

Il y a des limites aux politiques natalistes. Si l'on étudie le cas de pays comme la France, qui ont des politiques familiales extrêmement généreuses, leurs taux de fécondité ne sont pas beaucoup plus élevés que les nôtres. Il semble que ces politiques aient un effet marginal; la natalité remonte un petit peu, mais ces politiques ne sont ni une panacée ni une solution à long terme. Quant à l'immigration, c'est en effet une solution possible. Mais il y a deux problèmes. Le premier est que la réserve de population francophone et éduquée dans le monde n'est pas énorme. Les Français, les Belges et les Suisses ont les mêmes problèmes que nous. Le second est un problème éthique: pouvons-nous assurer la survie de nos sociétés en écrémant des pays en développement des individus les meilleurs et des plus éduqués? Je crois que c'est une question qu'il faut considérer et dont il faut parler.

Jacques Légaré

Je crois que je n'ai jamais parlé d'une politique nataliste. J'ai seulement dit qu'il devrait y avoir une hausse de la fécondité. Si on regarde le cas des États-Unis, qui sont loin d'avoir une politique nataliste, on peut se demander comment il se fait qu'ils aient une fécondité plus élevée que la nôtre. C'est un certain dynamisme de population et d'emploi qui fait qu'il y a une croissance économique que nous n'avons pas au Québec. Il n'y a pas non plus ici le dynamisme économique que l'on trouve dans la population ontarienne comme aux États-Unis. Cette situation va bien au-delà d'une politique nataliste.

Marc Van Audenrode

Une grosse partie de la différence du taux de natalité aux États-Unis et au Québec s'explique par la population immigrée. La population immigrée de première génération aux États-Unis a un taux de natalité nettement supérieur à celui de la population américaine.

Olivia Hernandez Sanchez

En tant qu'immigrante, je ne vois sûrement pas l'immigration comme un premier choix pour faire face au vieillissement de la population. Vous savez, chaque immigrant qui vient ici subit un gros choc. C'est difficile de s'adapter. J'étais au Mexique quand beaucoup de personnes émigraient aux États-Unis, et je devais régler les énormes problèmes des familles qui restaient dont certains membres avaient émigré. J'ai des amis immigrants qui me disent que s'ils étaient restés au pays, ils auraient eu quatre enfants, mais ici ils en ont seulement un. Je les comprends: je voulais en avoir quatre et j'en

ai eu trois moi-même. Une des choses qui nous manque, c'est le soutien et la solidarité qui permettent d'avoir de l'aide et de se sentir valorisée en tant que mère. À la Maison de la famille, des mamans nous disent qu'elles ont un enfant et qu'elles n'en auront pas plus, mais lorsqu'elles voient des femmes en avoir un plus grand nombre, certaines changent d'avis. Je pense que ça démontre qu'il est possible de créer plus de solidarité.

Claudette Pitre-Robin

Un intervenant nous a expliqué hier que le désir d'enfant existait, mais ce qui ne se faisait pas, c'était sa concrétisation. C'est là qu'il faut soulever des questions: le désir d'enfant existe, mais ce sont les moyens et le support que l'on ne donne pas aux familles qui font que ce désir ne se concrétise pas. Il est possible d'en déduire que l'aide aux familles permet que les femmes et les couples aient les enfants qu'ils désirent.

Clairandrée Cauchy

Je pense que la conciliation travail-famille est un mot, mais qu'en pratique le travail et la famille ne se concilient pas encore vraiment. Autour de moi, beaucoup de filles disent: «je vais attendre d'avoir 35 ans, avec un travail établi, pour avoir des enfants, parce que sinon je n'y arriverai pas, je vais tout le temps courir.» La qualité de vie que l'on se prépare en ayant des enfants est un stress constant. De plus, quand on a un emploi précaire, avec du travail la fin de semaine ou sur appel, quand on est travailleuse autonome sans accès aux congés de maternité, on n'ose pas faire le projet d'avoir un enfant. On ne veut pas prendre le risque de courir dix fois plus. Il va donc falloir se donner les moyens d'avoir des enfants. Le «baby bonus» n'est pas tout, il faudrait aussi offrir des congés de maternité décents et de mieux partager les ressources qui existent. Si nous ne faisons rien, nous allons nous retrouver avec de jeunes parents, de 35 ou 40 ans, qui vont avoir un enfant et non deux, et qui vont passer leur vie à courir.

Lina Côté

Je pense qu'il y a deux choses. Il faut effectivement valoriser le désir d'enfant. On peut avoir du plaisir à être parents, malgré tout ce qui est dit. J'ai trois enfants, je travaille et j'ai un conjoint. C'est possible, mais avec des mesures concrètes. Les femmes vont continuer d'être sur le marché du travail. Pouvons-nous, dans le cadre d'une politique familiale, avoir des mesures incitatives qui éviteront ce genre de situation, où les femmes attendent d'avoir 35 ans? Est-il possible de travailler, d'avoir des congés parentaux et une souplesse dans le milieu de travail? Il y a encore

beaucoup à faire, mais il faut répéter que c'est possible d'être parent et de travailler. Ça n'est pas toujours facile, mais il peut y avoir des mesures qui permettent à la femme ou à l'homme d'être à la maison pendant les deux premières années, parce qu'un tout-petit a besoin de présence.

Paule Blain-Clotteau

Il faut aussi penser aux aînés et aller chercher leur aide. Vous n'êtes pas seule et je crois que vous n'y pensez pas souvent. Les aînés sont là pour apporter du soutien, il suffit d'aller les chercher.

Hélène Moreau

Je suis une extraterrestre, car j'ai 5 enfants du même père. Je ne me retrouve dans aucune des statistiques. Ce qui nous a permis d'avoir ces 5 enfants, c'est précisément le support des grands-parents, entre autres, ainsi que le support communautaire, beaucoup plus que les aides du gouvernement, quoiqu'elles aient été appréciées à certains moments. Je n'ai pas peur du vieillissement. Ma grand-mère est morte à 108 ans, mais ce qui me fait le plus peur, c'est que le nombre d'enfants n'est pas considéré dans les politiques d'aide. Il est vrai que «chaque enfant arrive avec son pain», mais il faut aussi en mettre un peu sur la table quand on en a plusieurs. Très souvent, je me retrouve dans des situations où je me fais la remarque qu'il n'y a pas de place pour des familles avec beaucoup d'enfants. Il faut constamment se battre quand on arrive quelque part, pour obtenir ce dont on a besoin. Comment soutenir les familles nombreuses? C'est la question que j'aimerais soulever.

Renée Condé Icart, Centre haïtien d'action familiale, Centre de la petite enfance Ami-Soleil

On parle de dénatalité et d'immigration. Quand on parle des familles québécoises, de qui parle-t-on? Pour beaucoup de ceux qui participent à nos assemblées, la question se pose souvent. Les gens sont venus au Québec pour travailler et pour vivre. Et depuis qu'ils sont arrivés, ils ont donné naissance à des enfants. Ils sont devenus des familles et ces familles-là ont des parents qui sont différents. Il y a donc une spécificité de ces familles qu'il faudrait reconnaître tout en sachant que ces familles sont ici pour rester. Il faudrait reconnaître que ces familles sont dérangées par le processus migratoire. Elles sont les premières dérangées, même si la société d'accueil l'est aussi. Ce que je souhaite, c'est une reconnaissance de plus en plus grande des familles venues d'ailleurs. D'après moi, ce ne sont plus des familles immigrantes, mais des familles avec d'autres spécificités qui sont ici pour demeurer. Quant on parle de «familles immigrantes»,

ça dérange un peu, parce que ça soulève le rapport entre le fait que l'on soit d'ailleurs et la citoyenneté. Nous voulons être des citoyens à part entière, sauf que ça nous prend le temps d'être avec les familles québécoises d'origine. Il faudrait que ces familles sentent qu'elles sont reconnues et qu'il existe une volonté à ce que ces personnes soient ici.

Françoise Guénette

Quel conseil donneriez-vous au Conseil de la famille et de l'enfance, en un mot, à la veille de l'établissement d'un Avis à la Ministre, sur la question du vieillissement de la population? Que suggèreriez-vous au gouvernement québécois par rapport au vieillissement de la population?

Paule Blain-Clotteau

La reconnaissance des aînés comme membres à part entière de la famille.

Marc Van Audenrode

Il est urgent de changer beaucoup de politiques et de programmes.

Marie-Claire Benoît

Il y a urgence aussi de mettre très rapidement en place une assurance parentale. C'est une question majeure pour beaucoup de femmes au Québec.

Françoise Guénette

Malheureusement, c'est tout le temps dont nous disposons. Je voudrais en terminant remercier tous les participants qui ont contribué à ce débat enrichissant. Merci.

Annexes



Liste

DES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES

A

Acoca Aurélie

Institut national de recherche
scientifique
Montréal

Amiot Suzanne

Vice-présidente de la FTQ
Montréal
Membre du CFE

Angers Françoise

Ministère des Régions
Québec

Ayotte Simon

Amalgame, soutien technique
Montréal

B

Bachand Marc

Confédération des Organismes
Familiaux du Québec (COFAQ)
Montréal

Barrette Danielle

Conseil régional de développement
de Lanaudière
Joliette

Bastien André

Ministère de la Santé
et des Services sociaux
Québec

Beaudoin Nicole

Diocèse de Saint-Hyacinthe
Saint-Hyacinthe

Beaugrand Champagne Guy

Montréal

Beauvais Caroline

Réseaux canadiens de recherche
en politiques publiques
Montréal

Bélanger Claude

Protecteur du Citoyen
Québec

Bélanger Daniel

Conseil scolaire de l'Île de Montréal
Montréal

Bélanger Danielle

Centraide du Grand Montréal
Montréal

Bélanger Lucie

Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat du Sommet du Québec
et de la Jeunesse
Québec

Bélanger Pierre W.

Université Laval,
Pavillon des Sciences de l'éducation
Sainte-Foy

Belleau Hélène

CLSC Bordeaux-Cartierville
Montréal

Benoit Marie-France

Confédération des Syndicats
Nationaux (CSN)
Montréal

Berger Lucette

Soutien technique
Montréal

Bisson Doris

Amos

Blackburn France

Ministère de la Famille
et de l'Enfance
Montréal

Blain Danièle

Chargée de projet, contenu
et programmation
Montréal

Blain François

Commission scolaire Marie-Victorin
Boucherville
Membre du CFE

Blain Clotteau Paule

Confédération des Organismes
Familiaux du Québec (COFAQ)
Montréal

Bohémier Hélène

Conseil régional de développement
de l'Île de Montréal
Montréal

Boily Nicole

Présidente
Conseil de la famille et de l'enfance
Québec

Boisvert Diane

Regroupement des garderies
privées du Québec
Kingsey-Falls

Bourque Raymonde

Conseil du statut de la femme
Montréal

Brault Diane

Association féminine d'éducation
et d'action sociale (AFÉAS)
Saint-Jérôme

Brunet Lyse

Centraide du Grand Montréal
Montréal

Busque France

Fonds pour la formation
de Chercheurs et l'Aide
à la Recherche (FCAR)
Québec

**Caillouette Jacques**

Université de Sherbrooke,
département Travail social
Sherbrooke

Caouette Yvon

Conseil de la santé et du bien-être
Québec

Caron Laurier

Centrale des syndicats du Québec
Québec

Carrier Sylvain

Conseil permanent de la jeunesse
Québec

Carroll Patrick

Conseil scolaire de l'Île de Montréal
Montréal

Casimir Denise T.

Carrefour des affaires
familiales du RIO
Chester-Est
Membre du CFE

Cauchon Charles

Conseil de la famille et de l'enfance
Québec

Cauchy Clairandrée

Présidente
Conseil permanent de la jeunesse
Québec

Chantelois Nicole

Ministère de la Famille
et de l'Enfance
Montréal

Chapleau Gilbert

Ministère de la Famille
et de l'Enfance
Montréal

Charbonneau Sylvie

Cabinet de M^{me} Nicole Léger
Québec

Claes Gilbert

L'Après-Rupture, Maison
communautaire Henri-Bergeron
Loretteville

Cliche Guymond

Ministère de la Famille
et de l'Enfance
Montréal

Collini Mariella

Conseil régional de développement
de l'Abitibi-Témiscamingue
Rouyn-Noranda

Condé Icart Renée

Centre de la petite enfance
Ami-Soleil
Montréal

Copeman Russell

Député
Comté de Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Copy Béatrice

Montréal

Côté Lina

Parents-Ressources des Bois-Francs
Victoriaville

Côté Marie-Claude

Conseil régional de développement
et de concertation du Saguenay –
Lac-Saint-Jean
Jonquière

Coulibaly Nabé-Vincent

Saint-Lambert

Coulombe Mylène

Vérificateur général du Québec
Québec

Coutu Nathalie

Conseil régional de développement
de l'Île de Montréal
Montréal

Couture Christine

YMCA Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Couture Suzanne

Conseillère municipale
Val-d'Or
Membre du CFE



Dagenais Lucie-France

Commission des droits de la personne
et des droits de la jeunesse
Montréal

D'Amours Martine

Institut national de recherche
scientifique – Urbanisation –
Culture et société
Montréal

Dandurand Renée B.

Institut national de recherche
scientifique – Urbanisation –
Culture et société
Montréal

De Courcy Diane

Présidente, Commission scolaire
de Montréal
Montréal

Declos Manon

Statistique Canada –
Statistiques sociales,
du logement et des familles
Ottawa

Denhez Alain

Développement des ressources
humaines Canada – Prestations
nationales pour les enfants
Hull

Desjardins Nicole

RRSSS Montréal-Centre,
Direction de la santé publique
Montréal

Desmeules Denise

Ministère de la Solidarité sociale,
Politiques de sécurité du revenu
Québec

Desrosiers Jules

Place aux jeunes international
Outremont

Drainville Gérard, Mgr

Assemblée des Evêques du Québec
Amos

Dubé Pierrette

Evêché de Baie-Comeau –
Regroupement des femmes
de la Côte-Nord
Les Buissons

Dubuc Alfred

Confédération des organismes
de personnes handicapées
du Québec (COPHAN)
Montréal

Duchesne Louis

Institut de la statistique
du Québec, Statistiques
socio-démographiques
Québec

Duclos Louis

Régie des Rentes du Québec
Sainte-Foy

Dufresne Guy

CLSC La Presqu'Île,
Direction générale
Vaudreuil-Dorion

Dupriez Agnès

Réseau québécois de Villes
et villages en santé
Beauport

Dupuis François

Boucherville

Duquette Marie-Thérèse

Conseil québécois de
la recherche sociale
Montréal



Émond Lise

RRSSS Outaouais
Aylmer

Escojido Catherine

Montréal International
Montréal
Membre du CFE



Fafard Gilbert

Centre communautaire Saint-Pierre
Drummondville

Faivre Hélène

Centre québécois de ressources
à la petite enfance
Montréal

Festy Patrick

Institut national d'études
démographiques de Paris,
Unité de recherche Comparaisons
internationales
Paris

Forget Gilles

RRSSS Montréal-Centre,
Direction de la santé publique
Montréal

Fortin Moïsette

Vérificateur général du Québec
Québec

Fortin Sarah

Institut de recherche
en politiques publiques
Montréal

Frenette Lyse

Conseil des relations
interculturelles
Montréal

Fullum Hélène

Ministère de la Famille
et de l'Enfance
Montréal



Gagné André

Université du Québec à Rimouski,
département d'économie
et de gestion
Rimouski

Gagnon Ginette

Ministère de la Famille
et de l'Enfance
Montréal

Gagnon Louis-René

Ministère des Relations avec
les citoyens et de l'Immigration,
Direction de la planification
stratégique
Montréal

Gauthier Hervé

Institut de la statistique du Québec
Québec

Gauthier Madeleine

Institut national de recherche
scientifique – Urbanisation –
Culture et société
Sainte-Foy

George Kenneth

Commission scolaire de Montréal
Montréal
Membre du CFE

Giard Pierre

Ministère de la Famille
et de l'Enfance
Québec

Giguère Josée

Montréal

Gingras Pierre

Maire, Ville de Blainville
Blainville

Girard Louise

Conseil de la famille et de l'enfance
Québec

Girard Patrick

Regroupement Action Jeunesse
Saguenay – Lac-Saint-Jean
Jonquière

Girard Suzanne

Centraide du Grand Montréal
Montréal

Gojak Dana

Comité régional d'éducation pour
le développement international –
Région de Lanaudière (CREDIL)
Joliette

Gomez Leda

Centre social d'aide aux immigrants
Westmount

Gosselin Normand

Ministère de la Famille
et de l'Enfance
Québec

Grandchamp Chantal

Centre d'éducation populaire
René-Goupil
Montréal

Grenier Michel

Déméter Association québécoise
pour la fertilité
Sainte-Catherine

Groulx Michel

Régie des Rentes du Québec
Sainte-Foy

Guay Guilaine

Étudiante au département
de démographie,
Université de Montréal
Vallée-Jonction

Guénette Françoise

Animatrice
Sillery

Guilbault Diane

Conseil du statut de la femme
Montréal

Guimont Louise

Ministère des Affaires municipales
et de la Métropole
Québec

Guité Manon

Comité aviseur des services
de garde
Maria

**Hamel Jacques**

Université de Montréal,
département de Sociologie
Montréal

Hamel Pierre

Institut national de recherche
scientifique – Urbanisation –
Culture et société
Montréal

Harris Lyne

YMCA de Montréal
Montréal

Harrison Doris

Conseil régional de développement
des Laurentides
Volet développement
des services de garde
Saint-Jérôme

Harvey Céline

Syndicat de professionnelles
et professionnels du gouvernement
du Québec (SPGQ)
Québec

Hernandez Sanchez Olivia

Parentraide
Val-d'Or

Hogue Charlebois Marguerite

Club intergénérationnel
de la Petite Patrie
Outremont

**Jenson Jane**

Université de Montréal,
département des sciences
politiques
Montréal

Jetté Mylène

Québec

Jetté Grenier Marie

Service Vie Amour inc.
Longueuil

Julien Danielle

Université du Québec à Montréal,
département de psychologie
Montréal

**Kempeneers Marianne**

Université de Montréal,
département de sociologie
Montréal

**Labeaume Régis**

Cité de l'optique
Québec
Membre du CFE

Labrecque Huguette

Présidente provinciale,
Association féminine d'éducation
et d'action sociale (AFÉAS)
Saint-Jean-Chrysostome
Membre du CFE

Lachance Paule

Ministère de la Famille
et de l'Enfance
Montréal

Laferté Nathalie

Montréal

Laflamme Renée

Ministère du Travail
Québec

Lafrance Paul-Émile

Evêché de Saint-Hyacinthe –
Service de la promotion humaine
Saint-Hyacinthe

Lajoie Yves

Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale
au Québec (RIO)
Montréal

Lalonde Jean-Claude

Ville de Sainte-Foy
Sainte-Foy

Lalonde Graton Micheline

Regroupement des centres de la
petite enfance de la Montérégie
Boucherville

Lamoureux Jean-Pierre

Secrétaire général
Conseil de la famille et de l'enfance
Québec

Lamy Suzanne

Conseil de la famille et de l'enfance
Québec

Lamy Pilon Catherine

Soutien technique
Laval

Lapierre Adamcyk Évelyne

Université de Montréal,
département de démographie
Montréal

Lavallée Carole

Centre québécois de ressources
à la petite enfance
Montréal

Lavallée Diane

Présidente
Conseil du statut de la femme
Québec

Lavoie Jean-Pierre

RRSSS Montréal-Centre,
Direction de la santé publique
Montréal

Lavoie Lise

Consultante,
coordonnatrice du Colloque
Montréal

Le Bourdais Céline

Institut national de la recherche
scientifique – Urbanisation –
Culture et société
Montréal

Leblanc Geneviève

Ministère du Conseil exécutif,
Secrétariat du comité des priorités
Québec

Leblanc Ginette

Services des communautés
chrétiennes et des milieux (SCCM)
Joliette

Leboeuf Claudette

Office de la famille du diocèse
de Montréal
Montréal

Leclerc Jocelyne

Amalgame, soutien technique
Montréal

Leduc Francine

RRSSS Montérégie
Longueuil

Légaré Jacques

Université de Montréal,
département de démographie
Montréal

Léger Nicole

Ministre déléguée à la Famille
et à l'Enfance
Québec

Lemieux Denise

Institut national de recherche
scientifique – Urbanisation –
Culture et société
Montréal

Lemieux Georges

Conseil permanent de la jeunesse
Québec

Lemire Guy

Conseil régional de développement
de l'Abitibi-Témiscamingue
Rouyn-Noranda

Lemire Margot

Conseil régional de développement
de l'Abitibi-Témiscamingue
Rouyn-Noranda

Léonard Fernand

Ministère de la Solidarité sociale
Québec

Lepage Francine

Conseil du statut de la femme
Montréal

Lepage Sylvie

Ville de Montréal
Montréal

Lépine Brigitte

Regroupement des centres de la
petite enfance de la Montérégie
Saint-Hubert

Lesemann Frédéric

Institut national de recherche
scientifique – Urbanisation –
Culture et société
Montréal

Lessard Francine

Fédération des centres de
la petite enfance du Québec
Cap-Rouge

Lessard Jean-Marc

Institut de la Famille
Saint-Augustin-de-Desmaures

Létourneau Francine

Secrétariat du Conseil du Trésor
Québec

Levasseur Laurie

Conseil régional de développement
de la Côte-Nord
Sept-Iles

Lévesque Linda

Conseillère en communication
Montréal

Lévesque Marie-Claire

Ministère du Conseil exécutif
Québec

Lévesque Sylvie

Fédération des associations
de familles monoparentales et
recomposées du Québec inc.
Montréal

**Maheu Céline**

Centraide du Grand Montréal
Montréal

Mailloux Thérèse

Conseil du statut de la femme
Québec

Malo Nicole

Ministère du Conseil exécutif,
Secrétariat du comité des priorités
Québec

Marchand Céline

Regroupement des centres de la
petite enfance de l'Île de Montréal
Montréal

Marcil Gratton Nicole
Université de Montréal,
département de démographie
Montréal

Marois Pauline
Ministre d'État à la Santé
et aux Services sociaux et
Ministre de la Famille
et de l'Enfance
Québec

Martel Marie-Claude
Directrice de cabinet
de M^{me} Marois
Québec

Martin Dominique
Ministère de la Famille
et de l'Enfance
Montréal

Martin Richard
Semaine québécoise de la famille
Montréal

Mathieu Valade Nicole
Office de la famille du diocèse
de Montréal
Montréal

Menge Martin
Québec

Mercier Louise
Ministère de la Famille
et de l'Enfance
Montréal

Mercier Vicky
Conseil régional de
développement des Laurentides –
Volet développement des
services de garde
Saint-Jérôme

Mercure Daniel
Université Laval,
département de sociologie
Saint-Augustin-de-Desmaures

Meunier Éric
Office des personnes
handicapées du Québec
Drummondville

Michaud Brigitte
Conseil régional de développement
de l'Outaouais
Hull

Mirabelli Alan
Institut Vanier de la famille
Ottawa

Mongrain Suzelle
Maison de la famille
de Trois-Rivières
Trois-Rivières
Membre du CFE

Montsion André
Fédération québécoise des Guides
et Scouts du Québec
Montréal

Moreau Hélène
Service des couples et des familles
Nicolet

Morel Béatrice
Groupe d'entraide maternelle
de la Petite Patrie inc.
Montréal



Neill Ghyslaine

Institut de la statistique du Québec
Montréal

Noreau Pierre

Université de Montréal,
Centre de recherche en droit public
Montréal



Pagé Monique

Conseil de la famille et de l'enfance
Québec

Parisien Dominique

Santé Canada
Montréal

Patenaude Françoise

Ministère de la Recherche,
de la Science et de la Technologie
Sillery

Payette Dominique

Animatrice
Montréal

Pépin Normand

Centrale des Syndicats
Démocratiques
Montréal

Pépin Yves

RRSSS de la Mauricie et
du Centre-du-Québec
Drummondville

Piché Victor

Université de Montréal,
département de démographie
Montréal

Pitre Robin Claudette

Regroupement des centres de la
petite enfance de la Montérégie
Saint-Hubert
Membre du CFE

Plante Lucie

Centraide du Grand Montréal
Montréal

Pleau Jean-Philippe

CLSC Haute-Ville-des-Rivières
Québec

Poitras Lyne

Centraide du Grand Montréal
Montréal

Poulin Thérèse

Office diocésain des milieux,
Secteur famille
Québec

Primeau Jean-François

Bureau du député
Jean-Marc Fournier
Châteauguay

Pronovost Gilles

Conseil de développement de la
recherche sur la famille du Québec
Trois-Rivières

Pronovost Louison

Ministère du Conseil exécutif,
Secrétariat du comité des priorités
Québec

Provost Monique

Institut national de recherche
scientifique – Urbanisation –
Culture et société
Montréal

Prud'homme Gilles

Entraide pour hommes
Montréal
Membre du CFE

**Rasmussen Hanny**

Maison des familles de la Baie
La Baie

Riberdy Hélène

RRSSS Montréal-Centre, Direction
de la santé publique
Montréal

Ricard Jeannot

Secrétariat du Conseil du Trésor
Québec

Rioux Martine

Conseil régional de développement
de L'Abitibi-Témiscamingue
Rouyn-Noranda

Roberge Jacinte

Conseil de la famille et de l'enfance
Québec

Rouleau Pierre

Ministère des Affaires municipales
et de la Métropole
Montréal

Rousseau Sophie

Femmes et développement
régional 02
Jonquière

Roy Chantal

Syndicat de professionnelles
et professionnels du gouvernement
du Québec (SPGQ)
Québec

Roy Laurent

Ministère de la Famille
et de l'Enfance
Québec

Roy Mélanie

Cabinet de Mario Dumont, ADQ
Québec

Roy Pierre

Ministère du Conseil exécutif,
Secrétariat du comité des priorités
Québec

**Sabatier Marie-Josée**

Centre social d'aide aux immigrants
Westmount

Saint-Pierre Malcolm

Curateur public du Québec
Montréal

Saint-Pierre Marie-Hélène

Institut national de recherche
scientifique – Urbanisation –
Culture et société
Montréal

Saint-Sauveur Danielle

Fédération des associations
de familles monoparentales et
recomposées du Québec inc.
Montréal

Sarrasin Richard

Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale
au Québec (RIO)
Montréal

Saucier Jean-François

Hôpital Sainte-Justine,
département de psychiatrie
Montréal

Sauvé Suzanne

Chantier de l'économie sociale
Montréal

Savaria Daniel

Ministère de la Famille
et de l'Enfance
Montréal

Simard Annie

Conseil permanent de la jeunesse
Québec

Simard Marise

Vérificateur général du Québec
Québec

Simard Micha

Étudiante au département
de démographie,
Université de Montréal
Montréal

Simard Sylvie

Conseil régional de développement
de l'Île de Montréal
Montréal

Staeher Martine

Regroupement des centres de la
petite enfance des Cantons de l'Est
Sherbrooke

**Tassé Emmanuelle**

La Gazette des femmes
Dorval

Tessier Monique

RRSSS Montréal Centre,
Adaptation sociale, Direction
programmation et coordination
Montréal

Théorêt Jacques

Fédération des Travailleurs et
Travailleuses du Québec (FTQ)
Montréal

Thibault Claude

Conseil des relations
interculturelles
Montréal

Topping John

Santé Canada – Région de Québec
Montréal

Tremblay Danielle

Conseil régional de
développement et de concertation
du Centre-du-Québec
Drummondville

Tremblay Larry

Ministère des Affaires municipales
et de la Métropole
Québec

Tremblay Paul-André

Fédération nationale des services
de préparation au mariage
Montréal



Valade Gérard

Saint-Mathieu-de-Beloeil

Van Audenrode Marc

Université Laval,
département d'économique
Sainte-Foy

Veillet Denise

Trois-Rivières

Vézina André

Sous-ministre
Ministère de la Famille
et de l'Enfance
Québec

Vézina Ghislaine

Ministère des Affaires municipales
et de la Métropole
Québec

Villeneuve Daniel

Conseil consultatif du travail
et de la main-d'oeuvre
Montréal

Vincent Carole

Institut de recherche
en politiques publiques
Montréal



Wavroch Hélène

Présidente
Conseil des aînés
Québec

présentation

DES CONFÉRENCIERS, DES CONFÉRENCIÈRES ET DES PERSONNES-RESSOURCES

M^{me} Renée B.-Dandurand est professeure et chercheure à l'Institut national de la recherche scientifique. Diplômée en philosophie et en anthropologie, elle a poursuivi des recherches empiriques, historiques et théoriques sur l'évolution des structures familiales dans la société québécoise des dernières décennies, en particulier sur le mariage et le divorce, la monoparentalité féminine, les liens de parenté, le désir d'enfant et les politiques familiales. Elle est depuis 1995 la directrice scientifique de l'équipe de partenariat «Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles».

M^{me} Nicole Beaudoin est responsable depuis une dizaine d'années de la pastorale des 12-25 ans au diocèse de Saint-Hyacinthe. Elle possède un baccalauréat en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal et un certificat en théologie de l'Université de Montréal. En 1998, en collaboration avec la Régie régionale de la santé et des services sociaux et le département de sociologie de l'UQAM, elle a créé le programme «Partenaires», un programme de prévention offert aux jeunes couples de 18-30 ans avant la venue d'un premier enfant.

M^{me} Hélène Belleau est chercheure et responsable du développement de la recherche au CHSLD-CLSC Bordeaux-Cartierville à Montréal. Docteure en sociologie, son champ d'expertise se situe dans les domaines de la famille, des relations de filiation et des rapports de générations. Elle a développé une approche méthodologique novatrice basée sur l'analyse des photographies de famille. Elle est co-auteure d'une recension d'écrits sur les enjeux identitaires et l'intégration des enfants dans l'adoption internationale. Elle a produit de nombreux articles et donné des conférences au Canada, en France et aux États-Unis.

M^{me} Marie-France Benoît est conseillère syndicale à la condition féminine de la CSN. Elle a une formation en musique et en éducation. Elle travaille principalement aux dossiers de l'équité salariale, de la conciliation travail-famille, de la Coalition féministe pour une transformation du réseau de la santé et des services sociaux, du Regroupement pour une caisse québécoise d'assurance parentale, du soutien auprès des syndicats faisant face à des problèmes de harcèlement et de violence, de même qu'au soutien du réseau de la condition féminine de la CSN et des fédérations affiliées.

M. Jacques Caillouette est professeur adjoint au département de service social de l'Université de Sherbrooke. Docteur en service social de l'Université Laval, sa thèse a porté sur les processus de construction identitaire au sein du milieu communautaire de la région de Québec. Il a une spécialisation en recherche dans le domaine de l'organisation communautaire. Il a publié de nombreux articles sur le mouvement communautaire dans les revues *Nouvelles pratiques sociales* et *Service social*.

M^{me} Martine D'Amours est chercheure à l'INRS-Urbanisation, Culture et société où elle coordonne la recherche sur le chômage de longue durée et les stratégies de repositionnement des travailleurs de 45 ans et plus. Détentrice d'une maîtrise en sociologie de l'UQAM, elle termine une thèse de doctorat portant sur le travail autonome et la pluriactivité dans leur rapport à la crise de l'emploi salarié. Elle s'intéresse depuis plusieurs années à la question de l'économie sociale.

M^{me} Nicole Desjardins, psychologue de formation, travaille en santé publique dans le secteur de la petite enfance et de la famille et ce, à titre de clinicienne auprès d'enfants de 0-10 ans. Elle a contribué à la réalisation de nombreuses recherches évaluatives dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé en petite enfance. Elle s'intéresse plus particulièrement à l'attachement parents-enfants, au développement de l'enfant ainsi qu'à la problématique de l'engagement paternel.

M. Jules Desrosiers est consultant en développement régional et en création d'entreprises. Ses activités professionnelles l'ont amené à voyager dans toutes les régions du Québec et du monde. En collaboration avec plusieurs intervenants, il a créé et dirige le projet *Place aux jeunes* qui vise à contrer l'exode des jeunes adultes qualifiés et à faciliter leur implantation dans leur région d'origine.

M. Patrick Festy, diplômé de l'École des HEC de Paris, licencié ès Lettres en sociologie (Paris-Sorbonne), expert démographe (Paris-IDUP), détient un doctorat d'État, spécialisé en Économie (Paris-Panthéon). Directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques depuis 1979, il a dirigé l'INED de 1995 à 1998. Ses recherches l'ont amené à s'intéresser à l'évolution de la fécondité dans les pays industrialisés et aux processus de formation et de dissolution des familles. Prolifique, il a été auteur, co-auteur, directeur d'un très grand nombre d'articles, livres et publications spécialisés dans le domaine de la démographie.

M. Gilles Forget œuvre depuis plus de vingt ans en santé publique. Il est conseiller en promotion de la santé à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre et est associé à l'Institut national de santé publique du Québec. Chercheur associé au Groupe de recherche

et d'action sur la victimisation des enfants (GRAVE), sa contribution est centrée sur le transfert des connaissances, la formation ainsi que sur la promotion de l'engagement paternel. Il a été responsable du symposium national *Présences des pères* tenu récemment à Montréal. Enfin, il s'intéresse à la marginalisation des jeunes et à leur insertion sociale.

M. André Gagné est professeur au département d'économie et de gestion de l'Université du Québec à Rimouski. Il possède une licence en administration-comptabilité, B.A. spécialisé en économie de l'Université Laval, un diplôme d'études supérieures en économie, de l'Université de Paris 1, et un doctorat en sciences politiques (analyse de politiques et management public). Ses champs de recherche sont la prise de décision et la gestion des organisations, la gestion du développement territorial, l'évaluation des interventions en développement territorial, l'analyse de politiques et le management public.

M. Hervé Gauthier travaille à la Direction des statistiques sociodémographiques de l'Institut de la statistique du Québec. Formé en sociologie et en démographie, il a fait partie de plusieurs groupes de travail sur l'évolution démographique du Québec et les incidences de cette évolution. Il a à son actif plusieurs publications concernant la migration, l'évolution passée et projetée de la population et les incidences de l'évolution démographique sur les dépenses sociales et sur la population active. Parmi ses travaux récents, il a coordonné une étude sur les conditions de vie des Québécois et Québécoises.

M^{me} Madeleine Gauthier est professeure à l'INRS-Urbanisation, Culture et société. Docteure en sociologie de l'Université Laval, elle est responsable de l'Observatoire Jeunes et Société et du Groupe de recherche sur la migration des jeunes. Elle s'intéresse notamment aux préoccupations et difficultés d'insertion des jeunes adultes dans le marché du travail et au phénomène d'appauvrissement. Elle est auteure, directrice et rédactrice invitée de nombreux ouvrages et articles portant sur la jeunesse. M^{me} Gauthier dirige ou co-dirige des thèses comme professeure invitée à l'Université de Montréal, à l'Université Laval et à l'UQAM.

M. Pierre Gingras est maire de Blainville depuis 1993. À titre de maire, il est membre du conseil d'administration de la MRC Thérèse-De-Blainville, et du Conseil intermunicipal de transport des Basses-Laurentides. Il est membre de nombreux organismes de la scène municipale oeuvrant à différents paliers de la société, intermunicipal, régional et national. Résident de Blainville depuis 1982, il se préoccupe de la qualité de vie des familles de sa municipalité.

M^{me} Dana Gojak est née à Sarajevo où elle a suivi une formation en droit. Toutefois, elle a préféré travailler comme monteuse dans le domaine du cinéma à la télévision nationale. À cause de la guerre civile en Bosnie-Herzégovine, elle est arrivée au Québec en 1996, avec son fils et son mari. Depuis avril 1997, elle travaille au Comité régional d'Éducation pour le Développement International de Lanaudière (CRÉDIL) où elle occupe le poste d'agente d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants.

M^{me} Chantal Grandchamp est directrice du Centre éducatif communautaire René-Goupil (CECRG). Il s'agit d'un centre d'éducation populaire qui favorise la prise en charge individuelle et collective des jeunes comme des adultes. Elle a fait ses études à l'UQAM, en psychologie et en urbanisme. Elle est présidente de l'InterCEP, l'alliance des centres d'éducation populaire à Montréal, qui tente d'établir un scénario de reconnaissance et de financement des centres de Montréal et de leur approche auprès des familles défavorisées.

M^{me} Françoise Guénette est journaliste indépendante. Depuis plus de 20 ans, elle a été notamment journaliste-interviewer à la radio de Radio-Canada, co-rédactrice en chef du magazine *La Vie en rose*, et animatrice des émissions télévisées *Les Temps modernes*, *Option Éducation* et *Droit de parole*. Elle anime à l'occasion des assemblées publiques.

M. Jacques Hamel est professeur titulaire au département de sociologie de l'Université de Montréal et professeur associé à l'Observatoire Jeunes et Société de l'INRS-Urbanisation, Culture et société. Dix ans après, il relance son enquête sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes diplômés. Les premiers résultats illustrent les répercussions des difficultés de l'intégration au marché du travail. M. Hamel poursuit en parallèle des études sur l'économie des Québécois francophones. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur l'épistémologie et la méthodologie sociologique.

M. Pierre J. Hamel est professeur-chercheur à l'INRS-Urbanisation, Culture et société. Il est membre du Groupe de recherche sur les infrastructures et les équipements urbains (GRIEU) et du Groupe de recherche sur l'innovation municipale (GRIM). Il s'intéresse de diverses façons au financement et à la gestion des infrastructures urbaines. Il étudie les finances publiques locales, tant la gestion des services publics locaux que la fiscalité locale (impôt foncier, tarification, taxes «vertes», redevances de développement). Il a une formation de premier cycle en administration (HEC), une maîtrise en sociologie de l'Université de Montréal et un doctorat en économie et sociologie de l'Université de la Méditerranée – Aix-Marseille II et LEST-CNRS.

M^{me} Jane Jenson est professeure au département des sciences politiques de l'Université de Montréal et directrice de l'Institut d'études européennes de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. Elle occupe le poste de directrice du Réseau de la famille des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. M^{me} Jenson a été professeure invitée dans plusieurs universités européennes, ainsi qu'à Harvard où elle a occupé la Chaire Mackenzie King en études canadiennes. Ses recherches et ses publications couvrent un large éventail de sujets liés à l'analyse politique, dont les mouvements sociaux, la citoyenneté, la diversité, les études féministes, les politiques familiales, les services de garde et les soins aux personnes âgées.

M^{me} Marianne Kempeneers est démographe et professeure au département de sociologie de l'Université de Montréal. Elle a mené plusieurs recherches dans le domaine de la sociodémographie du travail et de la famille. M^{me} Kempeneers collabore actuellement à un projet d'analyse coopérative et contextuelle de la politique familiale québécoise avec celle d'autres pays, projet conduit par Mme Renée B.-Dandurand de l'INRS-Culture et société.

M^{me} Évelyne Lapierre-Adamcyk est professeure au département de démographie et chercheure membre du Centre interuniversitaire d'études démographiques à l'Université de Montréal. Formée en sociologie et en démographie, elle s'est intéressée à l'évolution de la fécondité et de la famille au Québec et au Canada. Elle a collaboré à l'élaboration et à l'analyse des enquêtes sur la fécondité et la famille, s'associant ainsi à des publications importantes dont *La Fin de la Revanche des berceaux: qu'en pensent les Québécoises?* (avec J. Henripin), *Les Enfants qu'on n'a plus au Québec* (avec J. Henripin, N. Marcil-Gratton et P.M. Huot), *Family and Childbearing in Canada* (avec T.R. Balakrishnan et K.J. Krotki) et *Les Familles canadiennes à l'approche de l'an 2000* (avec Y. Péron et al.).

M^{me} Denise Lemieux est professeure à l'INRS-Urbanisation, Culture et société. Elle possède un doctorat en sociologie de l'Université Laval. Sa thèse de doctorat a porté sur l'enfance dans la société et le roman québécois. De 1981 à 1993, chercheure à l'IQRC, elle a occupé le poste de directrice du chantier «Familles, Sexes et Générations». Elle a publié ou collaboré à de nombreux ouvrages sur l'enfance. Ses thématiques de recherche et de publication des dernières années portent sur le désir d'enfant, la formation du couple, la construction du familial autour de la naissance, l'histoire du mouvement familial.

M. Guy Lemire dirige le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) qui est un organisme de concertation et de développement intégré aux plans économique, social et culturel. Il vient de fonder l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, une plateforme servant à colliger, interpréter, vulgariser et diffuser des portraits, études et statistiques portant sur les cinq territoires formant l'Abitibi-Témiscamingue. Il est également chargé de cours en développement local et régional à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

M^{me} Sylvie Lévesque est directrice générale de la Fédération des Associations de Familles Monoparentales et Recomposées du Québec et la porte-parole du Comité aviseur de l'action communautaire autonome. M^{me} Lévesque est impliquée dans les milieux communautaires depuis plus de vingt ans où elle a débuté comme intervenante au sein de divers organismes de promotion et de défense des droits du secteur jeunes et du secteur personnes handicapées. Ses fonctions actuelles l'appellent à défendre de nombreux dossiers politiques tant auprès des gouvernements que dans les différents lieux de consultation et de concertation du mouvement communautaire.

M^{me} Nicole Marci-Gratton est chercheuse au Centre interuniversitaire d'études démographiques de l'Université de Montréal. Démographe de formation, elle a participé aux enquêtes sur la fécondité et la famille initiées par Jacques Henripin. Elle s'est d'abord intéressée à l'évolution de l'utilisation de la contraception et de la stérilisation dans les années 1970 au Québec. Par la suite, de manière innovatrice, elle a adopté le point de vue des enfants dans l'étude des transformations de la vie familiale. Enfin, ses travaux récents ont démontré l'impact du choix de l'union libre sur les trajectoires familiales des enfants.

M. Daniel Mercure est professeur à l'Université Laval. Docteur en sociologie de la Sorbonne, il a été professeur invité à l'Institut d'études politiques de Paris et « Visiting Fellow » à Harvard de même qu'à Oxford. Président de l'Association internationale des sociologues de langue française, il a notamment publié *Les temporalités sociales* (1995), *Le travail déraciné* (1996), *Culture et gestion en Algérie* (1997), *Les entreprises et l'emploi* (1998). Les nouvelles dynamiques du travail constituent le point central de ses recherches.

M. Pierre Noreau est chercheur au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal où il enseigne depuis 1998. Il travaille plus particulièrement dans le domaine de la sociologie du droit. Ses recherches empiriques portent notamment sur le fonctionnement et l'évolution du système judiciaire, le règlement non contentieux des conflits, l'accès à

la justice et la mobilisation politique du droit, dans une perspective alimentée à la fois par le pluralisme juridique et l'étude des processus d'institutionnalisation des rapports sociaux. Ses travaux les plus récents portent sur la médiation familiale, la justice communautaire, la mise en œuvre du droit par les acteurs du système pénal et les conditions de la recherche interdisciplinaire en droit. Pierre Noreau est juriste et détient un doctorat de l'Institut d'Études politiques de Paris.

M. Victor Piché est actuellement professeur titulaire et directeur du département de démographie de l'Université de Montréal. Docteur en sociologie de l'Université Cornell, il réalise et participe régulièrement à de nombreuses recherches dont la plus récente porte sur la pluriethnicité montréalaise. Partenaire actif au sein de plusieurs organismes démographiques partout dans le monde, il a participé à plusieurs missions et consultations internationales, dont la plus récente en Mongolie, en août 1999. Son abondante bibliographie témoigne de ses recherches sur les populations immigrantes.

M^{me} Hanny Rasmussen est directrice de la Maison des familles de Ville de La Baie. La Maison des familles est un lieu de rassemblement pour les familles qui veulent se réunir, valoriser l'esprit d'appartenance, s'outiller et partager leurs points de vue comme leurs ressources. M^{me} Rasmussen a une formation en art, en design industriel et en théologie. Elle consacre sa vie aux familles immigrantes et aux familles ayant des enfants malades.

M. Jacques Théorêt est actuellement conseiller responsable des dossiers jeunes à la FTQ. Il détient un baccalauréat en relations industrielles de l'Université Laval. Il a été membre du comité exécutif de la Fédération étudiante universitaire du Québec, puis attaché politique au cabinet du ministre du Travail. Porte-parole jeune pour la FTQ lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, il siège toujours sur différents conseils d'administration d'organismes jeunesse, dont le Fonds Jeunesse Québec.

M. Marc Van Audenrode est professeur titulaire et directeur du département d'économique de l'Université Laval à Québec. Il possède une maîtrise de l'Université de Californie à Los Angeles et un doctorat de l'Université de Berkeley. Il est membre du conseil de l'Association canadienne d'économique et du comité de direction du Forum canadien de la recherche sur l'emploi. Ses recherches portent essentiellement sur le rôle de la politique économique et des institutions sur le marché du travail. Il s'est également impliqué dans l'évaluation des politiques du marché du travail, telles que les réformes de l'assurance chômage et de l'aide sociale. Il a rédigé plusieurs rapports d'évaluation et agi comme conseiller académique dans le processus d'évaluation de la loi sur l'assurance-emploi. Il a rédigé et publié de nombreux articles et ouvrages.

organisation

DU COLLOQUE

LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE EN NOVEMBRE 2000

- M^{me} Nicole Boily,
présidente du Conseil de la famille et de l'enfance
- M^{me} Suzanne Amiot,
vice-présidente de la FTQ
- M. François Blain,
responsable de projets en éveil à l'écrit à la Commission scolaire
Marie-Victorin
- M^{me} Claudette Carbonneau,
première vice-présidente de la Confédération des syndicats nationaux
- M^{me} Denise T. Casimir,
présidente du Carrefour des affaires familiales du Regroupement
inter-organismes pour une politique familiale
- M^{me} Claire Chamberland,
professeure à l'Université de Montréal,
directrice de l'Institut de recherche pour le développement
social des jeunes
- M^{me} Suzanne Couture,
conseillère municipale de la ville de Val-d'Or
- M^{me} Catherine Escojido,
vice-présidente du Conseil,
directrice des communications chez Montréal International
- M. Kenneth George,
commissaire à la Commission scolaire de Montréal
- M. Régis Labeaume,
chargé de mission à la Cité de l'optique de Québec

- M^{me} Huguette Labrecque,
présidente provinciale de l'Association féminine d'éducation
et d'action sociale (AFÉAS)
- M^{me} Suzelle Mongrain,
coordonnatrice de la Maison de la famille de Trois-Rivières
- M^{me} Claudette Pitre-Robin, directrice du Regroupement des centres
de la petite enfance de la Montérégie
- M. Gilles Prud'Homme, directeur général d'Entraide pour hommes
de Montréal

Membre désignée

- M^{me} Annette Plante,
sous-ministre adjointe du ministère de la Famille et de l'Enfance

Secrétaire général

- M. Jean-Pierre Lamoureux

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- M^{me} France Alarie,
Carrefour québécois de la famille
- M. Martin Bernard,
Régie des rentes du Québec
- M^{me} Danièle Blain,
secrétaire du comité
- M^{me} Nicole Boily,
Conseil de la famille et de l'enfance
- M^{me} Caroline Gagnon,
Fédération des Unions de familles
- M. Louis-René Gagnon,
ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
- M. Hervé Gauthier,
Institut de la statistique du Québec
- M^{me} Madeleine Gauthier,
INRS – Culture et société
- M. René Lafontaine,
ministère des Régions
- M. Jean-Pierre Lamoureux,
président du Comité, Conseil de la famille et de l'enfance
- M^{me} Évelyne Lapierre-Adamcyk,
département de démographie, Université de Montréal
- M^{me} Lise Lavoie,
responsable de l'organisation du colloque
- M^{me} Solange Lefebvre,
Faculté de théologie, Université de Montréal
- M. Frédéric Lesemann,
INRS – Culture et société
- M. Laurent Roy,
ministère de la Famille et de l'Enfance

COMITÉ ORGANISATEUR

- M^{me} Danièle Blain,
chargée de projet, contenu et programmation
- M^{me} Nicole Boily,
présidente, Conseil de la famille et de l'enfance
- M^{me} Céline Gariépy,
secrétariat et inscription, Conseil de la famille et de l'enfance
- M^{me} Louise Girard,
secrétariat et inscription, Conseil de la famille et de l'enfance
- M. Jean-Pierre Lamoureux,
secrétaire général, Conseil de la famille et de l'enfance
- M^{me} Suzanne Lamy,
documentaliste, Conseil de la famille et de l'enfance
- M^{me} Lise Lavoie,
chargée de projet, coordination du Colloque
- M^{me} Linda Lévesque,
chargée de projet, communications et relations de presse

COMITÉ DE LOGISTIQUE

- M. Simon Ayotte,
Amalgame
- M^{me} Lucette Berger
- M^{me} France Blackburn,
ministère de la Famille et de l'Enfance
- M^{me} Nicole Chantelois,
ministère de la Famille et de l'Enfance
- M^{me} Ginette Gagnon,
ministère de la Famille et de l'Enfance
- M^{me} Céline Gariépy,
secrétariat et inscription, Conseil de la famille et de l'enfance
- M^{me} Louise Girard,
secrétariat et inscription, Conseil de la famille et de l'enfance
- M^{me} Paule Lachance,
ministère de la Famille et de l'Enfance
- M^{me} Suzanne Lamy,
documentaliste, Conseil de la famille et de l'enfance
- M^{me} Catherine Lamy-Pilon
- M^{me} Lise Lavoie,
chargée de projet, coordination du Colloque
- M^{me} Jocelyne Leclerc,
Amalgame
- M^{me} Linda Lévesque,
chargée de projet, communications et relations de presse
- M. Dominique Martin,
ministère de la Famille et de l'Enfance

ENCADREMENT DU COLLOQUE

Animateurs d'atelier

- M. Guy Beaugrand Champagne
- M. Nabé-Vincent Coulibaly
- M^{me} Louise Mercier,
ministère de la Famille et de l'Enfance
- M. Alain Péricard
- M. Laurent Roy,
ministère de la Famille et de l'Enfance
- M. Daniel Savaria,
ministère de la Famille et de l'Enfance

Secrétaires d'atelier *

- M^{me} Raymonde Bourque,
Conseil du statut de la femme
- M. Charles Cauchon,
Conseil de la famille et de l'enfance
- M^{me} Guylaine Guay,
étudiante au département de démographie, Université de Montréal
- M^{me} Diane Guilbault,
Conseil du statut de la femme
- M^{me} Monique Pagé,
Conseil de la famille et de l'enfance
- M^{me} Jacinte Roberge,
Conseil de la famille et de l'enfance
- M^{me} Micha Simard,
étudiante au département de démographie, Université de Montréal

* Les secrétaires d'atelier ont fait un travail remarquable. Ils ont noté puis résumé tous les propos des ateliers et du Droit de parole. Leurs textes ont été ensuite mis en forme pour éliminer les redites et les formules de langage parlé dans le respect de la tenue des propos des participants. Sans eux, nous ne pourrions bénéficier du contenu des ateliers.

commanditaires

Outre les frais d'inscription payés par les participants et les participantes, le Conseil de la famille et de l'enfance a pu bénéficier de l'aide financière de commanditaires généreux qui ont voulu s'associer au Conseil pour l'organisation du Colloque.

Qu'ils en soient grandement remerciés :

- le ministère de la Famille et de l'Enfance
- la Banque nationale du Canada
- le Fonds de solidarité des travailleurs (FTQ)
- l'Assurance-vie Desjardins-Laurentienne
- le ministère des Relations internationales

Le Conseil de la famille et de l'enfance veut remercier également les partenaires financiers qui ont permis la publication du cahier thématique du journal *Le Devoir* du 25 novembre 2000 :

- le ministère de la Famille et de l'Enfance
- le ministère de la Santé et des Services sociaux
- le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
- la Société d'habitation du Québec
- l'Institut de la statistique du Québec
- la Banque nationale du Canada
- le Fonds de solidarité des travailleurs (FTQ)
- l'Institut national de la recherche scientifique

Impressions J.L. Inc.
Québec
Août 2001

Le Colloque *Démographie et Famille, les impacts sur la société de demain*, organisé par le Conseil de la famille et de l'enfance, a constitué un événement inspirant et fécond pour tous ses participants et participantes. Aussi, le projet d'en produire les Actes s'est-il imposé de lui-même pour rendre disponibles au public le plus large possible les pistes qui y ont été défrichées et explorées, mais surtout *pour que le débat se poursuive!*

Le rôle de la famille eu égard à l'évolution démographique du Québec est évident et essentiel. On néglige trop souvent de rapprocher les deux pour en examiner toutes les dimensions et les dynamiques. Le Colloque s'est donc déroulé en trois mouvements: *les données factuelles originales de la démographie québécoise, les nouvelles réalités de la vie familiale et des jeunes, puis le rôle des acteurs sociaux et du gouvernement.*

Un optimisme prudent quant à l'avenir se dégage des discussions, alors que les participants et les participantes s'entendent pour une politique familiale globale et cohérente qui permettrait aux jeunes de réaliser leur désir d'enfant tout en étant résolument de leur époque.

* * *

Le Conseil de la famille et de l'enfance est l'organisme consultatif officiel du gouvernement du Québec sur toute question concernant les orientations et le développement des programmes gouvernementaux et publics destinés aux familles et aux enfants.

Consultations, études et recherches, production d'Avis et de rapports, communications et information marquent les principales activités du Conseil de la famille et de l'enfance.

Conseil de la famille
et de l'enfance

Québec



ISBN 2-551-21370-3



9 782551 213702

Imprimé au Québec, Canada

24,95 \$